# LA FAMILLE ET L'ÉDUCATION EN FRANCE

## DANS LEURS RAPPORTS AVEC L'ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ

PAR
HENRI BAUDRILLART
MEMBRE DE L'INSTITUT

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET C$^{IE}$, LIBRAIRIE-ÉDITEURS
QUAI DES AUGUSTINS, 35
1874
Tous droits réservés.

# PRÉFACE.

Le titre de ce volume en indique assez clairement la nature et le but : ce n'est pas un traité théorique, bien que les principes y soient sans cesse rappelés ; on a eu constamment en vue l'état actuel de la famille et de l'éducation, les questions qu'elles soulèvent de nos jours, les plans de réformes auxquels elles donnent lieu. Nous avons essayé dans ces projets de distinguer les idées chimériques et les perfectionnements possibles.

Ce qu'un tel sujet a d'opportun dans les circonstances où se trouve notre pays, est trop présent à tous les esprits pour qu'on ait besoin d'y insister. Les motifs de cette opportunité sont d'ailleurs écrits dans toutes les lignes de ce travail, et nous avons eu soin de les indiquer dans une analyse du mal social, mise en pleine lumière par de récents événements.

Parmi nos maux, nous ne sommes pas le premier à en signaler un, qui n'est pas étranger à nos révolutions et au malaise dont nous souffrons, et qui lui-même tient à bien des causes morales et sociales, nous voulons dire le *déclassement.* Nous cherchons à le combattre. Dans la population ouvrière c'est trop souvent la famille qui doit rentrer dans ses cadres naturels et se reconstituer moralement et matériellement ; dans les parties supérieures de la société, où la famille n'est pas soumise aux mêmes causes de dispersion sous l'empire des circonstances économiques de travail et de salaire, c'est l'éducation qui doit elle-même en quelque sorte rentrer pour une bonne part dans la famille, trop portée à se décharger de ses devoirs sur des tiers ou à ne les remplir qu'imparfaitement.

Nous ne prétendons pas abolir *l'internat,* qui a ses raisons d'être ; nous pensons seulement qu'il occupe une place beaucoup trop étendue ; nous nous efforçons de concilier avec l'éducation domestique l'éducation publique, dont nous établissons, dans les circonstances actuelles, l'impérieuse nécessité, en essayant de tracer, à côté de ses règles durables, quelques-unes de ses conditions présentes.

C'est de la même manière que nous étudions les systèmes d'*instruction* en vigueur. Nous les examinons tour à tour à leurs différents degrés, tant à ce même point de vue

du *déclassement* que sous le rapport de l'influence générale qu'ils peuvent exercer sur la société et l'avenir du pays. Comment ne pas se préoccuper de tant de forces aujourd'hui négligées et perdues faute de culture, ou jetées hors de leur voie par une culture superficielle, propre à inspirer à celui qui la reçoit des sentiments d'une ambition vague et illimitée, plutôt qu'à lui donner les moyens de se faire une place qu'il remplisse utilement pour lui-même et pour la société ? Bien *approprier* l'instruction, c'est à ce dernier objet que je m'attache spécialement dans cet ouvrage. Je le fais avec des développements d'une précision particulière pour la partie de nos systèmes d'instruction qui a le moins occupé les hommes compétents dont je rencontre et dont j'ai consulté les ouvrages : cette partie est *l'enseignement moyen*, dont je donne une sorte de monographie aussi complète que j'ai pu le faire. L'enseignement moyen, c'est encore le déclassement combattu par une instruction qui répond à la différence des destinées et des situations, combattu dans cette moyenne et dans cette petite bourgeoisie qui ne trouvent ni un aliment suffisant dans l'instruction primaire, ni une direction suffisamment précise et *appropriée*, qu'on nous permette de répéter le mot, dans l'instruction classique des lycées. Cette dernière instruction est soumise elle-même en ce moment à des modifications ou projets de réforme. Leur objet, quoi qu'on puisse penser des moyens, est aussi une appropriation plus complète aux besoins de la société dans les classes aisées et en vue des professions dites libérales.

Ces observations montreront peut-être, tel serait du moins notre désir, que ce volume peut avoir encore quelque utilité, malgré le nombre et l'importance des publications de date souvent récente sur l'éducation et l'instruction, écrites à des points de vue qui ne sauraient être confondus avec le nôtre. Ces publications, dues à des hommes d'une grande valeur et tous animés de l'amour du bien public, répondent à des préoccupations diverses et partent d'un esprit fort différent les unes des autres. Le traité sur *l'Éducation* de M^gr^ Dupanloup, évêque d'Orléans, est un ouvrage de haut christianisme et de vive polémique, où l'on rencontre des parties entières les plus élevées et de l'expérience la plus consommée, mêlées à des sévérités excessives pour tout ce qui n'est pas l'éducation cléricale. Ce caractère un peu exclusif est en général celui des écrivains du clergé dans cette question, je parle même des modérés, et non des

excentriques et des violents, comme le trop célèbre abbé Gaume, l'auteur du *Ver rongeur*. Les laïques qui écrivent sous la même inspiration ne sont pas exempts de ce ton de polémique agressif à l'excès et souvent injuste pour tout ce touche à notre Université. M. Laurentie, dans un livre, justement remarqué, publié il y a quelques années déjà sur l'éducation, écrit dans un sentiment très pur et très élevé, ne se montre pas exempt de ces attaques passionnées. Ce qu'il faut louer dans plusieurs de ces ouvrages et notamment dans ceux que nous venons de rappeler, c'est un vif sentiment moral. Mais, si la partie qu'on peut appeler éternelle de l'éducation y est mise en lumière, ces livres ne répondent qu'imparfaitement au renouvellement des méthodes et au besoin des temps. Ils pourraient, sauf les parties polémiques, qui ne se ressentent que trop de notre époque, avoir été composés aux siècles de Fénelon et de Rollin. C'est dans d'autres écrits d'origine universitaire ou mondaine qu'on trouve en général ce sentiment plus moderne. Pour les méthodes, M. Michel Bréal, professeur au Collège de France, publiait il y a deux ans un livre neuf, hardi, souvent fécond. Les écrits très répandus de M. J. Simon sur l'instruction publique, *l'École,* la *Réforme de l'enseignement secondaire*, portent à un haut degré ce caractère d'être comme une réponse à des questions contemporaines. La question de l'éducation au point de vue tout moderne — de l'éducation, disons-nous, et de la famille unies dans une étroite solidarité — était traitée récemment avec éclat par M. E. Legouvé dans un ouvrage attrayant, *les Pères et les Enfants*. On peut n'être pas toujours de l'avis de l'auteur, mais il est dans le vif de bien des questions qu'on n'avait pas à se poser autrefois, et, sous les habiles arrangements d'une mise en scène piquante, émouvante parfois, son livre fait penser.

Je serai satisfait si ce modeste volume, venant après ces ouvrages, peut éclairer encore quelques parties du sujet. À des observations toutes morales sur le temps présent, qui ne peuvent être séparées des questions spéciales que nous abordons, il joint une assez grande masse d'indications et de renseignements exacts. Une part assez grande est faite aussi à l'examen de certaines théories réformatrices, et la controverse prend place à côté de la simple exposition. Ce ton de discussion se rencontre surtout dans celles des études insérées ici qui avaient vu le jour dans des recueils périodiques, la *Revue des Deux-Mondes* et le *Journal des Économistes*. — Ces polémiques, soit

qu’elles aient pour objet les projets de réforme de la famille, soit qu’elles s’appliquent à l’éducation, ne sont jamais d’ailleurs sans amener quelque conclusion positive.

On s’apercevra aisément que l’auteur de ces études écrit en dehors de toute influence de ce qu’on appelle esprit de secte ou de parti ; il n’a qu’un but dans ces recherches désintéressées, l’amélioration sociale, le relèvement de la France par le concours de ces deux grandes forces, la famille et l’éducation.

HENRI BAUDRILLART.

22 mai 1874.

# LA FAMILLE ET L'ÉDUCATION EN FRANCE DANS LEURS RAPPORTS AVEC L'ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ.

## CHAPITRE I.

### Le mal social manifesté par la Commune.

I. — Utilité d'une étude morale sur la Commune. Avantage qu'on trouve à l'étudier dans les documents où se peint l'esprit de la masse plus que dans les manifestes officiels.

La Commune n'a pas été dans notre histoire contemporaine un pur accident. Tout un état moral et social s'y manifeste, non moins que dans les grands épisodes historiques du passé. Dira-t-on que les passions qui ont agité, ou plutôt qui ont fait la Ligue, en prêtant leur concours à des intérêts et à des calculs politiques, étaient sans lien avec le temps et le pays où elles prirent leur essor, et n'eurent, comme les événements qui en résultèrent, qu'une simple valeur anecdotique ? Une telle assertion serait inconcevable *a priori*, quand bien même l'histoire n'en démontrerait pas la fausseté. Tout ce qui est qualifié d'incident, quand l'incident, en lui-même, a été longtemps préparé par des causes sérieuses et profondes, acquiert une importance en quelque sorte philosophique. Sans doute, on peut n'y voir que les côtés extérieurs. Sous ce rapport, la Commune est une insurrection qui ressemble à d'autres, quoiqu'elle ait aussi ses caractères particuliers ; elle apparaît comme un gouvernement de démagogie qui n'est pas sans précédents et sans analogues. On s'intéresse comme à un drame à ses péripéties. Elle naît dans le sang des généraux assassinés Lecomte et Clément Thomas ; elle continue, après quelques semaines de tyrannie désordonnée et de lutte à main armée contre le gouvernement légal du pays, par le massacre des otages, prémédité longuement et froidement accompli, encore plus odieux que les tueries furibondes de 1792, et, après avoir achevé de s'agiter dans les discordes misérables de ses propres fractions aux prises et dans les convulsions suprêmes

de la guerre civile, elle finit son existence forcenée en mettant le feu aux palais et aux monuments des arts. Voilà l'aspect dramatique trop émouvant de cette sinistre période, à laquelle ne manque aucun de ces détails d'un odieux réalisme qui donnent vie et couleur aux récits de l'historien. Mais, au fond, que nous apprennent de tels récits ? Peindre les éruptions d'un volcan ne suffit pas, il faut les expliquer à l'aide de la science. Lorsque l'analyse s'applique aux éruptions sociales, aux révolutions de l'ordre moral, elle peut, plus heureuse que dans l'ordre physique, se proposer de les épargner en partie du moins à l'avenir. Assurément nous savons combien les nations sont sujettes à rechutes. La Commune de 1871 n'est-elle pas elle-même à beaucoup d'égards une rechute qu'on déclarait impossible à l'avance de la Commune de 1793 ? Est-ce à dire que l'expérience ne serve jamais au moins pour un temps, comme quelques-uns le prétendent ? Sans s'y confier à l'excès, de quel droit tenir ce langage désespéré qui supprimerait du même coup tout retour salutaire, tout conseil et tout effort ? Même dans ces longs siècles qu'on appelle la décadence de l'Empire romain, il y a des intervalles heureux, des temps d'arrêt, de vastes espaces, pour ainsi dire, où il semble que le monde renaisse. Le souvenir des crimes et des misères du passé n'est-il pour rien dans ces essais de régénération et dans ces moments où l'univers retrouve à la fois plus de dignité et plus de bonheur ? On voit le mal qui se produit malgré l'expérience et la prédication : voit-on, peut-on voir aussi celui qu'elles empêchent, et le bien qui en naît est-il moins réel parce qu'on peut moins le mesurer avec exactitude que le pressentir confusément ?

Une étude morale sur la Commune, sur ses causes, sur ses caractères, sur ce qui crée un lien entre elle et l'état social, aurait donc son utilité. Cette description de nos maux serait comme la préface de l'indication de quelques-unes des réformes qu'ils réclament. J'ajoute qu'une telle étude offre une opportunité particulière. Comment espérer que l'expérience faite en 1871 nous profite, si les faits sont présentés sous un faux jour, et si cette histoire d'hier, honteuse et sanglante, tourne déjà à la légende ?

Or, n'est-ce pas ce qui arrive ?

On ne peut pas l'ignorer : la Commune continue sa propagande à l'étranger, où s'abritent prudemment, mais non sans rester inactifs, ceux de ses chefs qui ont échappé aux conséquences de la défaite. Il ne leur suffit pas de prendre part à des congrès où sont déroulés les

programmes de la révolution sociale, de lancer des manifestes qui permettent de juger de l'avenir qu'ils préparent. À les en croire, c'est au nom d'idées pures que le sang a coulé ; ils invoquent la théorie du progrès. Des récits où, par un travestissement perpétuel des intentions et des actes, les insurgés ont presque constamment le beau rôle, tandis que nos soldats sont traités de *démons de l'assassinat*, d'*affreux incendiaires*, de *misérables* et de *scélérats*, sont tournés en apologies. C'est de la légende qui commence, nous venons de le dire : légende militaire autant que civile avec M. Lissagaray, l'auteur des *Huit Journées de mai derrière les barricades,* qui s'imagine raconter la sublime et terrible défense de Saragosse ; légende à quelques égards philosophique et humanitaire avec M. Malon, l'auteur de la *Troisième Défaite du prolétariat français.* Sous la plume des panégyristes, tout est justifié, sinon glorifié. Les plus horribles excès de la fin ne les embarrassent guère. Pour les plus modérés des apologistes, c'est le coup de désespoir de l'insurrection, l'improvisation d'une vengeance suprême ; pour les autres, qui sont à la fois plus nombreux et presque toujours les plus considérables du parti, un air de grandeur se répand sur ces actes qu'ils avouent hautement. Paris qui brûle, c'est Moscou qui s'allume. Spectacle plein de beauté ! « La Seine est en feu, et dans ces ponts qui apparaissent d'une blancheur éclatante, on la voit, miroir immense, refléter ses bords enflammés. Les flammes irritées semblaient se dresser contre Versailles et dire au vainqueur rentrant à Paris qu'il n'y retrouverait plus sa place, et que ces vastes monuments monarchiques n'abriteraient plus de monarchie. » La même teinte de sublimité se répand sur les hommes. La figure et la mort des principaux personnages deviennent, peu s'en faut, grandes comme l'antique. « Le soleil se couchait, dit le même narrateur. Delescluze, sans regarder s'il était suivi, s'avançait du même pas… Arrivé à la barricade, il gravit les pavés. Pour la dernière fois, sa face austère, encadrée dans sa barbe blanche, nous apparut tournée vers la mort. Tout à coup il disparut, il venait de tomber comme foudroyé sur la place du Château-d'Eau… Ce fut sa récompense de mourir pour la révolution les mains libres, au soleil, à son heure, sans être affligé par la main du bourreau. » Voilà la note de ces récits. C'est l'apothéose préparant la revanche.

Quel serait le meilleur moyen de couper court à ces tentatives de réhabilitation qui ne sont pas sans influence dans l'état d'imperfection

de l'éducation des masses ? Ne serait-ce pas de citer les sources, de se reporter à des documents émanés, souvent sans aucun dessein de publicité, de ceux-là mêmes à qui on veut faire jouer le rôle de victimes ? Sorte d'autobiographie morale dont les frais seraient faits par les agents et les amis de la Commune elle-même. Les personnages mis en scène seraient le plus souvent obscurs et secondaires ; qu'importe ? ils n'exprimeraient que mieux les sentiments qui animaient la masse, car ils ne songent pas, comme les chefs, à se draper devant le public ; ce sont des témoins naïfs parfois jusqu'au cynisme. Ces enfants terribles ont coutume d'appeler les choses par leurs noms propres ; leur sincérité brutale perce tous les voiles ; bien mieux que les proclamations et les manifestes officiels, elle éclaire le fond des cœurs.

Les sources ne manquent pas. C'est d'abord un recueil d'une importance tout historique, les volumes qui renferment les travaux de l'enquête législative sur l'insurrection du 18 mars. La partie morale ne s'y sépare guère du récit des événements. Les pièces justificatives y présentent souvent le plus réel intérêt. Le rapport général de M. Delpit résume les principaux résultats de cette enquête dans un travail considérable qui forme un tableau historique et moral présenté avec force et clarté. Quelques citations choisies discrètement y font aussi parler les personnages sans intermédiaire qu'ils puissent récuser. Les clubs fournissent encore plus d'un trait précieux à ce genre d'étude. À défaut d'une sténographie complète que ne donnent pas les comptes-rendus des journaux, nous en trouvons une analyse fidèle et la photographie vivante dans un volume de M. de Molinari sur *les Clubs rouges*. Ces assemblées populaires reflétèrent avec une singulière énergie des passions et des doctrines dont on aimerait à croire, pour l'honneur de notre temps, qu'elles ne furent qu'une exception, un mal tout local. Elles y trouvèrent une tribune, bien faite pour en augmenter la puissance contagieuse. Ce fut comme une émulation d'idées violentes ; les orateurs y rivalisèrent à qui satisferait le mieux une assistance de plus en plus enflammée. C'est là, et d'abord dans les *réunions publiques* tenues sous l'empire, que devaient trouver une sorte de piédestal, avant et pendant le siège, puis sous le règne de la Commune, la plupart de ces hommes que leur célébrité bruyante désignait comme chefs de l'insurrection. Est-ce tout ? Aux paroles que le moment inspire, que laisse échapper la passion, ne pourrons-nous

joindre des papiers, témoins survivants d'inspirations qu'on ne peut rejeter sur les hasards de l'improvisation ? Ce caractère d'informations directes, de révélations confidentielles, se rencontre au plus haut degré dans les papiers récemment tirés des mairies, où l'autorité militaire les avait fait rassembler et classer, et où les a transcrits pour les publier un archiviste érudit, M. Dauban, déjà connu par des études sur la démagogie de 1793. Ces papiers ont toute la valeur de mémoires, soit dans les lettres qu'ils renferment, soit dans les nombreux rapports de police qu'on y voit figurer[1].

Mine précieuse que de tels papiers pour le moraliste ! Les prétentions de tout genre s'y étalent. Il y en a qui laissent apercevoir des ambitions implacables ; à celles-là, il faut les révolutions : seules elles peuvent les dédommager, en quelques jours de satisfaction enivrante, des souffrances d'une longue attente et de cruels déboires ; il y en a d'autres plus modestes qui croient l'occasion bonne pour se faire un sort, comme si la Commune devait toujours durer.

Non, assurément, une telle peinture n'intéresse pas seulement le jugement à porter sur l'histoire morale de la Commune ; une question qui peut-être pèsera longtemps sur nous s'y rattache d'une manière étroite. Notre société est-elle innocente des causes qui ont permis l'existence d'un tel régime ? N'y retrouve-t-on pas des vices et des sophismes qui tiennent leur place dans notre temps, résultats d'une éducation morale et politique à faire ou à refaire en grande partie ?

II. — Comment la Commune présente sous des traits grossis quelques-uns des vices qu'on reproche à notre société. Goût des

---

[1] La police ! quel trait de nature déjà que ce rôle qu'elle joue dans un tel parti ! Avec quelle violence ne l'avait-il pas traitée lors des derniers événements ! On avait vu de malheureux agents traqués, poursuivis à travers les rues, jetés à l'eau, ou massacrés sur place, ou encore condamnés à mort par les conseils de guerre de la Commune. Au lendemain même du 4 septembre, la préfecture était présentée comme un suppôt du despotisme indigne de subsister dans un gouvernement honnête et libre ; mais c'était de la police de la veille qu'il s'agissait. En réalité, on ne devait avoir rien de plus pressé que d'en constituer une de toutes pièces et de toutes mains. Tout le monde était suspect, le public d'abord, ce public que la Commune sentait hostile, et aussi les révolutionnaires selon le bord d'où ils étaient : suspects ceux que l'on connaissait peu, et ceux que l'on connaissait trop, suspects ceux qui voulaient les places, et plus encore ceux qui les détenaient. Les diverses fractions du gouvernement révolutionnaire s'espionnaient mutuellement. Les délations particulières surabondaient. La police cessait d'être une spécialité, tant il y avait de gens qui s'en mêlaient.

jouissances sans travail. Amour du théâtral et recherche des émotions. Intempérance. Passion des places. Ambition des déclassés. Radicalisme destructeur. Faits qui peignent cette situation morale et sociale dans les papiers retrouvés des agents de la Commune.

Je n'ai nullement l'intention de méconnaître des différences qu'il est à peine besoin de rappeler entre les démocraties antiques et cette démocratie moderne qui fait le fond de la société française. Partout où la démocratie est devenue l'élément prépondérant, aux États-Unis, en Suisse comme en France, elle se recommande par des qualités laborieuses qui forment un contraste honorable avec les habitudes de paresse et de mendicité honteuse et générale des sociétés antiques. Plus de plèbe aux gages des riches ou vivant aux dépens de l'État ; une bourgeoisie le plus souvent active, économe ; — une partie du moins de la classe ouvrière s'élevant au bien-être par l'épargne ; — la propriété foncière et mobilière extrêmement divisée ; — le sentiment d'indépendance et de dignité individuelle, qui en naît, plus répandu ; — une part bien plus grande faite à la justice et à l'humanité dans les lois ; — voilà les principaux traits de cette supériorité incontestable. Et pourtant, ôtez cette force intérieure qui se compose de croyances, de mœurs, de domination sur soi-même, qu'est-ce alors que la démocratie, sinon l'émancipation des instincts développés et surexcités par la toute-puissance dans les masses ? En vain le travail est-il devenu la loi des sociétés démocratiques ; le penchant à en secouer le joug se manifeste tantôt sous l'action de circonstances accidentelles qui jettent le trouble dans les habitudes d'activité régulière, tantôt à l'appel des doctrines trop écoutées qui promettent la jouissance sans l'effort. Qu'on n'aille pas croire non plus que le besoin d'émotion et d'aventure, tant de fois signalé dans les démocraties du passé, ait perdu son empire dans cette société que les intérêts économiques semblent dominer et gouverner seuls ! Il couve, il fermente sous la contrainte.

Ne sont-ce pas de vieux défauts démocratiques et aussi des travers nationaux que l'amour du théâtral et le désir de faire figure ? Il en est ainsi du goût immodéré des places, de l'envie à l'égard de toutes les supériorités de richesse, de rang, de pouvoir et d'illustration. Tous ces défauts ont laissé des traces dans ces papiers. Comment n'y pas voir

l'influence du besoin d'émotion et d'aventure préféré au travail régulier ? N'est-ce pas ce qui explique un fait, petit en apparence, très grand par les conséquences qu'il eut, le succès de cette espèce de salaire de la guerre civile, de ces fameux *trente sous* par jour, dont il est si souvent question dans ces lettres et ces rapports, où nous voyons cette paie attribuée par les chefs, qui en comprenaient la puissance, même aux femmes, même aux concubines ? Comme on sent partout l'effet des énervantes excitations d'un long siège dans cette répugnance à reprendre la monotonie des tâches quotidiennes, et dans le retour aussi du vieil instinct primitif, le goût de la chasse à l'homme ! Oui, voilà un des principaux mobiles de cette guerre impie, où se jette cette foule éperdue sous les regards d'un vainqueur qui assiste à ce spectacle avec une satisfaction ironiquement triomphante. À travers bien des défaillances, et quoi qu'on en ait dit, la race n'a pas perdu ses qualités de bravoure dans la grande majorité. À Paris, la population hostile à la Commune le reconnaissait ; elle allait même jusqu'à croire qu'une telle force confuse aurait pu, étant mieux dirigée, avoir raison des Allemands. « On dit à la Bourse, écrit un *reporter*, que, si le gouvernement de la Défense nationale avait employé cette force contre les Prussiens, nous n'aurions pas été vaincus. Les généraux n'avaient pas confiance en la garde nationale, alléguant que les hommes ne marcheraient pas ; nous avons aujourd'hui la preuve du contraire. » La foule, celle qui offre à la Commune plus de sympathie que d'aide efficace, se familiarise aussi avec la lutte, à mesure qu'elle se prolonge. On se dit que c'est une partie entamée ; il faut tâcher de la gagner ! Elle aussi, cette masse affolée, semble trouver plaisir à braver le danger à certains moments. Dans une relation détaillée, on la voit qui remplit les Champs-Élysées aux premiers jours d'un brillant et tiède printemps ; les obus viennent à tomber, on se couche à plat ventre, on se relève moitié furieux, moitié riant. Femmes, enfants, roulent avec le reste du flot populaire vers les fortifications, comme si on allait à une partie de plaisir ; on s'exalte au récit de quelques prétendus succès. Amusement irritant, où la colère finit par monter au visage, même quand on a commencé sans beaucoup de passion, mais amusement qui montre combien il y a de cet instinct qui fait le joueur et l'aventurier, de ce goût de l'aléatoire, de ce besoin de se sentir remué, dans toutes ces masses populaires !

Une autre ivresse vient en aide à cette exaltation souvent factice dans le gros de l'armée communeuse. Nous l'avons connue pendant le siège, cette plaie de l'ivrognerie, devenue un véritable mal social, qui préexistait et survit à ces circonstances, non pas même seulement celle du vin, mais la plus hideuse de toutes, l'ivresse alcoolique, si développée pendant la Commune, où elle n'eut plus pour circonstance atténuante l'insuffisance de l'alimentation. Écoutez les apologistes plus ou moins récents de la Commune : les soldats de l'insurrection sont presque toujours les « héros de l'idée ». Les rapports secrets parlent d'un tout autre ton de ces représentants et champions de la perfectibilité humaine, avinés du matin au soir. Notons qu'il s'agit de compagnies, de bataillons entiers, dans ces dépositions émanées de témoins peu suspects, ou qui ne pourraient l'être que d'une partialité trop favorable. Les mêmes témoins indiscrets et véridiques nous disent et répètent que des femmes de mauvaise vie pénétraient dans les postes et jusque dans les forts. Peu importe qu'il se soit trouvé d'honnêtes pères de famille dans cette armée étrange qui comptait des niais égarés et quantité de gens ne marchant que par force, sans parler de ceux pour qui la solde n'était qu'un moyen d'échapper à la misère : la débauche n'en restera pas moins un des caractères de la Commune qu'enregistrera l'histoire. On vit ces citoyens, puritains de parole, promener dans des voitures les courtisanes de plus ou moins haut étage qui partageaient avec eux une vie de désordres. « Sauf de très rares exceptions, écrit un des apologistes de la Commune, les états-majors, aux retroussis rouges, aux bottes brillantes, aux larges ceintures, traînant avec fracas des sabres vierges, ne font bonne mine que dans les cafés. Le comité de salut public en a fait opérer un soir une razzia dans les restaurants de filles. » Le 22 mai, ils disparaissaient, eux et leurs uniformes. On en vit peu derrière les barricades. Nous lisons dans un rapport autographe du juge d'instruction de la commune Goulle, en date du 1er prairial 79 ; « Le commandant d'artillerie R. et le capitaine C., de la même arme, me semblent des hommes dont les mœurs sont loin d'être la garantie de leur patriotisme. J'ai réclamé aujourd'hui le capitaine C., dont l'arrestation aurait été faite par l'ordre du colonel B., *pour des motifs de vengeance personnelle, où les femmes jouent un rôle plus grand qu'il ne conviendrait chez des défenseurs de la Commune.* » Ainsi les chefs entrevoyaient eux-mêmes les dangers d'une corruption qui

compromettait la défense militaire. Ils essayèrent plus d'une fois de sévir. Était-il possible, quand bien même ils l'eussent voulu sérieusement, d'empêcher de souffler ce vent d'impureté ? La Commune eut ses libertins et ses roués. « Courte et bonne », fut la devise de plus d'un de ces héros d'aventure qui se sentaient pressés par une fatalité vertigineuse. Ils trouvèrent moyen de faire tenir en soixante-six jours tout ce qu'ils avaient pu rêver de domination, de vengeance et de plaisirs sensuels. La mort elle-même, au bout de cette orgie, put ne leur apparaître que comme un suicide facile dont la balle d'un soldat supprimait les préparatifs pénibles et les souffrances morales. Mais, s'il se rencontra de ces téméraires, prêts à jouer le tout pour le tout, le vice eut aussi ses prudents calculateurs, peu soucieux de s'exposer à de tels risques : gens excellents pour la parade et nuls pour les effets. La Commune ne fut pour ceux-ci qu'une sorte de bal masqué, terminé brusquement. Ils recommenceraient dès demain la joyeuse aventure.

De tels désordres se faisant jour soudainement n'ont-ils pas été le contrecoup d'un mal antérieur ? Quelle classe en était exempte quand l'insurrection éclata ? Combien il s'en fallait que dans la classe ouvrière les habitudes morales se fussent mises en rapport avec le gain matériel ! Les exigences s'étaient accrues, et dans quelle mesure ! au-delà des moyens. Par un effet habituel d'une élévation trop brusque des salaires, autant que par la suite du mauvais esprit qui régnait, les folles dépenses avaient trouvé dans l'augmentation subite des ressources plus d'encouragement que l'esprit d'épargne. L'habitude de consommations trop larges, souvent grossières, parfois aussi plus raffinées que ne l'eût permis une juste appréciation de sa situation, était prise dès longtemps par la portion de la classe ouvrière qui avait profité au développement des grands travaux. Ce n'est pas d'hier qu'on dénonce dans une partie notable de la classe riche ou aisée les ravages de la passion de paraître et de l'amour des jouissances. Le goût de l'aléatoire, le jeu, la spéculation qui veut les profits faciles, comme les ouvriers veulent les salaires faciles, ce sont là aussi des défauts qui appartiennent aux rangs plus élevés ; il est facile de voir quelle part leur revient dans cette revue des vices, qui pourrait être trop aisément celle des sept péchés capitaux.

La vanité, vieux défaut national, n'est-ce pas la tendance aussi de la démocratie de le développer dans la masse ? Je ne parle même pas des

adulations trop directes qu'on lui adresse, et dont on ne l'avait jamais autant comblée que pendant le siège de Paris ; il est de l'essence même de la démocratie de faire un constant appel à l'individualisme, de changer l'égalité, détournée de son sens légitime, en un ambitieux désir de s'égaler aux supérieurs, qui tantôt prend des formes sérieuses et menaçantes, tantôt se manifeste par des prétentions d'une nature frivole et ridicule, par la fureur des distinctions ; c'est ce qu'un des chefs, dont nous trouvons les plaintes consignées par écrit, appelle « la maladie du galon », cette maladie qui avait gagné tous ces officiers d'aventure, se pavanant dans des costumes de fantaisie, fiers de leurs épaulettes dorées et de leurs provocants plumets. À cela se joint une sorte d'orgueil collectif. Cette foule est fière de traiter de pair avec l'assemblée, d'être maîtresse des forts, maîtresse de Paris, « la ville sainte ». Elle se dit que toute révolution qui réussit dans la capitale entraîne la France. Cette idée fixe, justifiée par trop de précédents, on la répète, on la commente ; elle est celle qu'exprimait encore Rossel, comme on le voit par une des pièces que publie l'enquête. « Si la Commune l'eût emporté, persiste à dire ce jeune et ambitieux sectaire élevé à l'école de Saint-Just, non seulement l'armée avec ses maréchaux de France, mais la magistrature elle-même, avec tous les corps constitués, se fussent empressés de faire adhésion. »

L'amour des places trouva moyen de se déployer dans cette crise furieuse, sous quelle forme, on peut en juger. Un bossu sollicite une position ; il allègue son infirmité comme une raison suffisante. Le style et l'orthographe du pétitionnaire sont à l'avenant : aussi demande-t-il une place de bureau. Il semble que l'incapacité soit devenue un titre à vivre honorablement aux dépens du Trésor public. Quelques-unes de ces pétitions adressées aux nouveaux dictateurs sont fort humbles de ton ; on ne craint pas d'y recourir aux formules de l'étiquette monarchique les plus décriées. Il en est une où Delescluze est traité tout au long de *Son Excellence*. Plus d'une de ces demandes cache une terrible envie de ne pas se battre. On jure qu'on est prêt à mourir pour la Commune, et l'on finit par déclarer que, tout compte fait, on aimerait mieux servir la cause avec une plume, de l'encre et du papier. « Je suis républicain de cœur et de conviction, écrit un de ces braves ; je défendrai, les armes à la main, dans le 84e bataillon, les principes de 1793, que le triomphe prochain de la Commune va nous assurer… Faible de santé, je préférerais prêter mon concours à cette

œuvre dans un bureau. » Ailleurs c'est le père d'un des chefs militaires les plus connus de la Commune, qui fait valoir la situation de son fils pour obtenir des billets de spectacle. Nous touchons à la crise finale. Le jeune « colonel » comme il s'intitule court des dangers quotidiens. N'importe, cet excellent père veut avoir sa part d'émotion, qu'il va demander au théâtre ; il lui faut la satisfaction des plaisirs gratuits, la petite gloriole des jouissances privilégiées. Il ne devait pas profiter, le malheureux, de cette place de faveur qui lui fut envoyée. Celui qu'on appelait le colonel Henry était tué, dit-on, sur une barricade. Le père, tombé malade, entrait à l'hôpital.

La Commune a été en grande partie une révolution de déclassés, encore une de ces plaies qui appellent la guérison dans un système d'éducation et d'instruction mieux approprié. On ne s'étonnera pas que les gens de lettres y occupent une place importante. En s'attachant à d'ambitieuses visées, ils n'ont pas renoncé pour cela à la prétention littéraire. Ce mélange de tous les orgueils dans le lettré qui garde rancune à la société tout entière, et qui envie toutes les jouissances du pouvoir et de la richesse, offre alors plus d'un type. Sans doute nous pourrions puiser comme à une source abondante dans des mémoires personnels, dans des confessions biographiques qui n'ont pas craint de s'adresser au public. Toutes ces aspirations inquiètes et ardentes, éclatant en cris de rage, débordant en flots de fiel, se retrouvent dans quelques-uns de ces livres empreints d'une personnalité maladive. Un seul suffit à les résumer, les *Réfractaires* de Jules Vallès. Le mal y est à la fois peint et analysé par un de ceux qui étaient le mieux en situation de l'étudier sur lui-même et sur les autres ; on y a une idée du goût étrange qu'éprouvent ces malades à regarder saigner leurs blessures et à initier le public à leurs plaies les plus honteuses. La Commune devait offrir, sous d'autres aspects moins tourmentés et d'un art moins raffiné, plus d'une de ces exhibitions d'une vanité tout en dehors, éprise des phrases à effet, des paroles sonores, sous le nom de politique. Où le mélodrame n'est-il pas ? Il est dans le gouvernement, il est dans la rue ; il y étale ses costumes de théâtre, il y déclame, par la bouche des derniers comparses, ses tirades anti-sociales, auxquelles nous avaient habitués sur les planches les matamores de la passion et du crime. Le charlatanisme de l'image, l'affectation de la bizarrerie, une sorte d'insolence tapageuse de la forme, se retrouvent dans presque toutes les pages de la littérature

communeuse ; mais ce qui est plus inattendu, c'est de les rencontrer jusque dans ces papiers faits pour rester secrets, dans ces papiers de police, œuvre évidente d'hommes de lettres en disponibilité. Ce qui est nouveau, c'est une police romantique, une police livrée au métaphores de haut goût, aux façons de dire cavalières, à une vraie débauche de pittoresque. Ici, Paris est comparé à « un vaste champ émaillé de képis ». Là, nous voyons « qu'on ne lit pas le programme de la Commune, on le boit », et, au milieu de bien d'autres choses, que le « thermomètre politique monte, monte, monte, en faveur du nouveau gouvernement », et que « le Parisien relevé a l'air tout à fait crâne » ; on peut ouvrir au hasard, voilà le ton. Courtisans du pouvoir qu'ils servent, ils mettent en beau style jusqu'aux veux sanguinaires qu'ils recueillent dans la populace. « Il faut bien un lac de sang, écrit l'un d'eux, il y a tant de tyrannies à noyer ! » — Le même *reporter* prodigue ses comparaisons et ses fleurs poétiques pour aduler ce qui s'élève. De quelle façon colorée et hyperbolique il s'écriera : « L'écho antique changeait, dit-on, en paroles de louanges les imprécations que le peuple lançait parfois à l'Olympe : aussi Jupiter se croyait adoré. Moi, fidèle écho de la rue, je ne cherche pas plus à pallier les attaques qu'à amoindrir les éloges. Sifflets et bravos, tout entre dans ma besace de *reporter*. Aussi, l'on peut me croire quand je dis qu'aujourd'hui, quoique nouvellement arrivé sur la grande scène, le citoyen Rossel a déjà beaucoup d'admirateurs. Oui, dit-on, il y a dans cette jeune enveloppe un parfum de génie. Après le césar de la tyrannie, voici peut-être le césar de la délivrance. Heureux celui qui peut se faire un nom en servant la cause de l'humanité ! » Ces *reporters* savent varier leur ton selon les règles de l'art. Ils passent du sévère au plaisant. Quand ils ne sont pas terribles, ils aiment à rire. Ce sont des plaisanteries du goût le plus douteux sur des agents de Versailles déguisés en gendarmes, sur le chef du pouvoir exécutif comparé à un directeur de théâtre, sur la manifestation des ouvriers boulangers ne voulant pas travailler la nuit. Le grand, l'unique souci est la couleur locale : le reste n'est qu'un prétexte. Le sang peut couler, la catastrophe se précipiter, Rome brûler, ces petits Nérons de la démagogie se souviennent qu'ils sont artistes et font des phrases. N'en rions pas, si ridicule que cela puisse être ; c'est le signe d'une espèce particulière de décrépitude : l'art pour l'art tombant en enfance. Quand les paroles les plus simples seraient les seules qui fussent de

nature à exprimer l'horreur des choses, un *reporter* écrit, on serait tenté de dire, chante sur sa lyre d'un ton de prophète : « La mort avec ses noires ailes plane sur Paris ! » et le voilà consolé !

Ce qui manque dans tout cela, et chez ces acteurs de toute catégorie qui occupent les tréteaux, c'est le sérieux. Tragiques, ils pourront l'être : il suffit pour cela de quelques kilogrammes de plomb fondu et de pétrole. Pour être sérieux, il faudrait des idées, des études réfléchies, des sentiments qui fussent autre chose qu'une affiche ; c'est ce qui leur manque. Et n'est-ce pas aussi ce qui manque à tant d'autres aujourd'hui ? Sérieux de la conscience, sérieux de l'étude, sérieux de la pensée ! Quand fut-il plus nombreux, le peuple des saltimbanques ? D'autres séditions ont laissé en France leurs pamphlets, leurs feuilles volantes, leurs mémoires secrets. On a formé des bibliothèques avec ce que nous en a transmis la Fronde. Voulez-vous mesurer la distance, calculer la portée du changement qui s'est opéré dans les esprits et dans les âmes ? comparez ; comparez aussi la langue où tout cela se reflète. Combien le mauvais goût de quelques-uns des auteurs des *mazarinades* semblera pur à côté de celui-là ! Qu'est-ce que certaines prétentions au bel esprit, si on les rapproche de ces dépravations qui ont tout gâté, l'âme, l'imagination, le cœur, l'écrivain par l'homme !

Vanité meurtrière, moins féroce pourtant que celle des inventeurs ; l'orgueil délirant de ce qui fait l'honneur et la force de notre siècle, la science, mais la science tourne à la barbarie sans la morale. Pour ces inventeurs dirigés vers la destruction, la beauté des moyens est tout ce qu'ils considèrent. Dans l'idée de faire sauter une partie de Paris, ils n'aperçoivent que le mérite de la démonstration ; aussi quel calme philosophique ! Tout est bon qui peut faire ressortir la puissance de leur génie ! Ils aiment encore à se donner pour des philanthropes : des moyens si redoutables doivent rendre les guerres rares et courtes ; attendons seulement que, par le secours infaillible qu'ils offrent à la Commune, le gouvernement de la réaction ait disparu, laissant la place au progrès. Voilà ce que vous faites entendre, honnête signataire, « ancien magistrat démissionnaire, depuis lors adonné aux sciences exactes » ; voilà ce que vous nous dites plus clairement encore dans une lettre qui ressemble à quelque recette anodine, prétendu chimiste, qui êtes au moins le centième inventeur du feu grégeois ! Il s'agit d'une chose simple, commode, portative, tellement « qu'un enfant de

dix ans peut agir tout seul », d'un engin qui se prête à tous les besoins, qui peut être lancé à 1 mètre ou à 1000, par la croisée ou à distance, de façon à faire des blessures guérissables en huit jours, en un mois, ou incurables, à la volonté du gouvernement. Mais pourquoi passer en revue ces infernales rêveries ? Ce que l'on doit se demander, c'est s'il ne faut voir là que des fous isolés, si même ce sont uniquement des fous. Eh bien ! on doit le reconnaître, même dans cette perversité savante, qui a pris la place de la chimère inoffensive des infatigables chercheurs de mouvement perpétuel et de pierre philosophale, il y a encore quelque chose qui vient du milieu social ; oui, cette abominable épidémie des idées de destruction, elle est dans l'air ! Dans les clubs pendant le siège, et même avant, vous la voyez apparaître, comme les premières annonces de l'éruption auxquelles on fait attention à peine. Combien de fois l'incendie de Paris ne s'est-il pas dessiné à l'horizon dans plus d'une de ces harangues qu'on méprisait ! N'est-ce pas à propos des ravages que pouvaient causer les obus prussiens qu'un membre du club Favié s'écriait en décembre 1870 qu'il ne regretterait rien, si ces bienfaisants obus détruisaient le Louvre avec les arts, à cause de la corruption des artistes dépravés par le despotisme, et renversaient les tours de Notre-Dame, ainsi que les autres édifices élevés à la superstition ? On faisait bon visage dans une de ces réunions populaires au citoyen qui se prétendait armé de la *fusée-satan.* — Il est vrai que cette machine devait être tournée contre les Prussiens, en détruire 60 000 à l'heure. L'accueil s'était un peu refroidi seulement pour le terrible démonstrateur de *la bombe à la main*, qui, tenant son redoutable engin, affirmait qu'il n'avait qu'à le laisser tomber pour faire sauter toute la salle.

À en croire les pièces justificatives de l'enquête, quelques-uns de ces moyens auraient eu réellement une efficacité destructive. On voit aussi que plusieurs membres du comité central et d'autres fractions de la même horde qui s'intitulait gouvernement accueillirent ces effrayants inventeurs. Il en est un qui fut sollicité de mettre ses moyens au service de la Commune ; il fut arrêté comme traître, parce que, en ayant l'air de s'y prêter, il s'y refusait par des délais calculés et des expériences trompeuses. On voit Raoul Rigault tenir particulièrement à un mélange de plomb et d'arsenic qui devait faire à nos soldats des plaies affreuses. Imaginations atroces, délires de cruauté que nous ne devons pas laisser mettre sur le compte d'un

entraînement d'un jour ! Une frappante révélation qui ressort des documents de l'enquête, c'est que l'idée de brûler Paris fut antérieure, non seulement à la Commune, mais à la chute de l'empire. Une lettre de Cluseret à Varlin, lors du troisième procès de l'Internationale, annonce, appelle ces horreurs, dont le programme paraît d'ailleurs tout tracé dans des pièces parues vers 1868, émanées d'un pouvoir occulte, qui mettait sur ses actes pour suscription ces mots, qu'on ne soupçonnait guère devoir être prophétiques : *Commune révolutionnaire de Paris.* Ces pièces furent alors peu remarquées ; on ne croyait pas à de telles menaces. Les préoccupations publiques étaient ailleurs et n'attachaient qu'une médiocre importance aux manifestes qu'envoyait de Londres le *comité central d'action*, moins encore aux déclamations des réunions publiques. Il était clair pourtant que la pensée de mettre la puissance des nouvelles découvertes de la science, picrate ou pétrole, au service de l'idée révolutionnaire, fermentait dans plus d'un esprit malade. L'enquête cite une recette trouvée également vers la fin de l'empire chez un des accusés du procès de l'Internationale ; c'est une fabrication de nitro-glycérine et une composition au sulfure de carbone et au prussiate de potasse avec ces mots : « À jeter par les fenêtres, à jeter dans les égouts. » Comment ne voir après cela que des excentriques dans les auteurs de ces lettres ? Ils ne firent que donner corps à cette manie destructive qui avait déjà troublé tant de têtes faibles et trouvé d'obscurs organes dans des complots et des clubs oubliés aujourd'hui.

Nous ne pouvons le mettre dans le même oubli, cet instinct de férocité, qui est venu démentir nos illusions sur l'adoucissement des mœurs. Ce n'est point, comme on l'a dit, dans un instant de délire que la fusillade a remplacé la guillotine, dès longtemps déclarée hors de service au nom de l'humanité. Le terrorisme sanguinaire a marqué dans ces pages sa trace ineffaçable. C'est encore Rossel qui donnera en quelques lignes la formule du nouveau terrorisme, peu différent de l'ancien : « Lorsque Danton disait qu'il valait mieux être guillotiné que guillotineur, il ne croyait plus à la chose publique. » Aussi est-ce avec une fébrile impatience qu'il presse les exécutions à mort. Le dégoût qu'on éprouve à souiller sa plume d'images qui soulèvent le cœur ne doit pas empêcher de citer certaines choses qu'il faut que le public sache. Voici dans une brochure publiée à l'étranger les représailles qu'annonce l'aide de camp de ce même Rossel contre les

membres de la commission des grâces. « Vous serez là pendus, la face convulsée, la langue grosse, toute bleue, et les yeux jaillissants. Nous saurons trouver vos enfants et vos femmes, et nous les mènerons sous les potences ! »

On éprouve une sorte de soulagement en parcourant ces notes lorsqu'un épisode qui n'est que ridicule succède à ces impressions lugubres. Le grotesque, dans les conditions du drame romantique, a sa place marquée à côté de l'odieux ; il ne manque pas non plus à cette mauvaise pièce. Je le relève en vue des mêmes conclusions que je me propose de tirer.

L'importance lourde, arrogante du petit fonctionnaire, quelquefois du grand, est un mal qui doit se développer dans un pays où la moindre fonction est l'objet des compétitions universelles, où il faut être quelque chose pour être quelqu'un, et où, quand on n'est pas millionnaire, on est difficilement quelque chose sans une place dans le gouvernement. Les fonctionnaires de la Commune sont de véritables types de cette importance épaisse.

Le commissaire de police de la Commune sait qu'il est magistrat. Qu'il sorte d'une échoppe ou d'un bureau, qu'il ait quelques commencements d'orthographe ou qu'il sache à peine écrire, peu importe, il a la dignité, j'allais dire la majesté de la profession ; même quand la mise et les occupations dans lesquelles on le surprend ne paraissent pas faites au premier abord pour en donner l'idée, l'air et le ton vous l'apprendront dès que vous aurez à parler au *citoyen commissaire.* En voici un qui ne compte guère plus de vingt ans. D'où vient-il ? De quel atelier sort-il ou de quel club ? Demi-bourgeois, demi-ouvrier, il parle avec une autorité pleine de force aux récalcitrants du « respect dû aux lois ». Les lois, ce sont les décrets de la Commune. En voici un autre d'un âge plus mûr. Le citoyen qui l'aborde a peine à reconnaître un fonctionnaire dans l'individu qu'il trouve en train de balayer. « Où est M. le commissaire ? » La morgue hautaine et le ton bourru du personnage ne permettent pas longtemps qu'on l'ignore, bien qu'il oblige l'interlocuteur à garder son chapeau, ne voulant pas, dit-il, être traité comme un empereur. Celui-là aussi a le fanatisme de la loi. Un propriétaire pauvre vient se plaindre qu'un locataire plus riche que lui, abusant des décrets de la Commune, refuse de payer son terme. Il n'entre pas dans ces arguties de mauvais citoyen, et c'est au nom de la loi qu'il renvoie le plaignant. Est-il rien

qui vaille le billet qu'a laissé au fond des cartons un autre de ces magistrats municipaux dans ces termes inimitables que la caricature même n'aurait pas inventés : « Reçu du capitaine d'état-major Simonet vingt-neuf détenus et trente-neuf colis, dont un saint-ciboire, arrêtés au petit Vanves par l'état-major du général La Cecilia » ?

Partout le culte et l'abus de la force ! Les plus obscurs citoyens paraissent à chaque instant exposés à des avanies. Que de plaintes de gens qui eurent à subir de mauvais traitements de la part des gardes nationaux ! Ces grossiers prétoriens de la démagogie exercèrent leurs brigandages même la nuit. Une femme raconte que les portes de son appartement ont été ouvertes de force après minuit par douze envahisseurs qui l'ont menacée de mort, l'ont contrainte de leur donner de l'eau-de-vie, et, après avoir brisé ses meubles, lui ont enlevé ses billets de banque et une théière d'argent. La femme d'un orfèvre est forcée aussi de donner de l'argent pour des fragments de calice à des dévastateurs d'église. Ce n'est pas seulement la notion du droit public qui disparaît, le droit privé le plus élémentaire subit le même sort. Comment la violence calculée qui devait se manifester par les décrets sur la destruction de la maison de M. Thiers, par la mesure sauvage de l'arrestation des otages et par les actes les plus atroces, n'aurait-elle pas eu son écho dans la masse sous d'autres formes spoliatrices et sanguinaires ? Une foule de lettres anonymes ou signées poussent l'autorité dans la voie des violences souvent les plus bizarres. Un citoyen veut qu'on se serve des officiers peu empressés à payer de leur personne comme de *paraballes* pour les braves du second rang ; selon lui, il leur faut mettre dans la main à tous un fusil, chose qu'il déclare *plus précieuse que le pain*. Un autre prétendra que l'enrôlement forcé, auquel on n'avait pas encore procédé, répondrait au vœu *secret* des citoyens ; ils sont peu empressés à se faire inscrire, c'est qu'ils « *attendent*, dit-il, le moment d'être requis *sans pourtant se déranger* ». Il ne s'agit que de dispenser de cette peine ces « républicains sincères et dévoués », quoique apathiques, et, quant à ceux qui ont passé la limite d'âge, ils « *ne demandent pas mieux* » que d'être organisés en bataillons pour faire le service des postes extérieurs. Pour venir en aide à ces bonnes volontés un peu endormies, les concierges pourront être utilement employés. On sait que la Commune, dans sa rage de réquisitions impitoyables qui prirent jusqu'à des enfants de dix-sept ans, n'eut pas besoin de ce

conseil donné en des termes si bénins pour faire usage de ce dernier moyen. Quand les bonnes volontés latentes se font un peu trop attendre, les voisins se chargent de donner l'éveil à l'autorité. De là bien des délations. Un homme de cinquante ans, qui demande prudemment qu'on taise son nom, dénonce dans sa maison cinq de ces réfractaires plus jeunes et plus valides que lui.

Hâtons-nous de le dire : si passive qu'ait été trop souvent l'attitude des honnêtes gens réduits à l'impuissance par la désorganisation de toutes les forces régulières, la preuve de protestations courageuses se trouve dans ces papiers mêmes. Les *reporters* s'étonnent, s'indignent de rencontrer ces signes d'irritation et de réprobation ; ils les consignent comme malgré eux. Il y a une scène pleine d'intérêt dont un étudiant en médecine est le héros et faillit être la victime. Le brave jeune homme ose en face d'une foule qui murmure élever la voix contre l'odieuse tyrannie. Une de ces plaisanteries qui déconcertent le sérieux et changent la colère en éclat de rire met fin à cette scène, qui prenait une tournure menaçante. Le gamin de Paris, ce déclassé de la famille, ce vagabond de l'atelier, dont l'émeute est l'élément, y coupe court par un brusque lazzi. « Un train express ! se mit-il à dire ; l'École de médecine attend, chauffez, chauffez ! Messieurs les voyageurs, en route ! » Puis il imita le sifflet, le bruit de la locomotive, et tout fut dit. L'on se dispersa en riant. La Commune sentait partout l'horreur croissante qu'elle inspirait. La jeunesse des écoles, d'ordinaire si facile à entraîner, résistait cette fois non sans quelque énergie. Celle de l'École de médecine se refusait aux avances du pouvoir anarchique, qui se flattait de la gagner en l'invitant à prendre part à une réorganisation de l'enseignement ; elle gardait des préjugés que les défenseurs du nouveau régime traitaient de rétrogrades ; elle croyait à la supériorité et aux titres que donnent le savoir et le talent, dernière aristocratie que n'admettent pas les nouveaux niveleurs. Un garde national disait au jeune étudiant que nous venons de voir en scène : « Ah ! sans doute, vous voudriez dans la Commune des généraux, des savants, des professeurs ; vous voulez des *étoiles*, il n'en faut plus ! » Ce mot est tout un programme.

Combien d'autres protestations plus vaillantes et plus dangereuses ! mais aussi que de traces de mollesse de conscience ! Que furent la plupart des tentatives de conciliation entre l'Assemblée et la Commune, sinon l'œuvre laborieuse et chimérique de pacificateurs

intempestifs ; les uns bien intentionnés, mais ayant le sens moral assez émoussé pour compter avec une faction sans vergogne comme si c'était un gouvernement ; les autres, amis habiles de l'équivoque, ayant pris la conciliation comme le masque de la défection ? Indice trop sûr, et qui jamais peut-être n'avait été aussi fréquent, d'un trouble profond dans les âmes, d'une indécision déplorable entre le vrai et le faux, le bien et le mal, quand l'hésitation manquait de tout prétexte plausible ! Une telle éclipse de l'idée du droit est plus triste peut-être que la révolte même.

L'impiété violente est un des signes de notre temps. Celle de la Commune de 1871, digne fille de la Commune de Chaumette et des profanateurs d'églises, des violateurs de tombeaux de 1793 et 1794, s'est manifestée par de tels témoignages sanglants et ignobles qu'il serait superflu d'en chercher d'autres preuves, s'il pouvait être indifférent d'étudier sur pièces les sentiments, les dires, les préjugés même de la masse aujourd'hui. C'est le nuage où l'orage s'amasse ; c'est de là qu'à un moment inattendu partira tout à coup l'éclair. Avec quelle avidité sont accueillies les rumeurs les plus odieuses, les nouvelles les plus invraisemblables des prétendues horreurs découvertes dans les sacristies ! Plus d'une fois dans ces lettres, qui sont comme les cahiers des vœux d'une certaine classe, l'idée d'abolir les représentants du culte se fait jour. Une d'elles demande que les prêtres soient désormais assimilés « aux devins et aux sorciers ». La foule applaudit à ceux qui décrochent les crucifix des murs des écoles. Une colère née de grossières préventions explique déjà les horribles scènes qui suivront. Tel mot met sur la voie du massacre de pauvres religieux désarmés, de la persécution des sœurs de charité et des frères de la doctrine chrétienne. Il est difficile de ne pas se dire que c'est là un fait nouveau dans des masses aussi nombreuses, fait qui ne s'explique plus, comme en 1793, par les rancunes et les représailles contre un clergé inféodé aux abus, puisque le clergé sort du peuple, vit d'un modique salaire, simple d'habitudes et de mœurs, touchant au peuple encore par l'éducation de ses enfants, par les secours de la charité. Ses dogmes, ses pratiques, il a cessé de les imposer. Enfin en ce moment même on le voyait dans les hôpitaux et sur les champs de bataille faire son devoir avec une simplicité héroïque et touchante. Le caractère du peuple explique peu aussi cette antipathie furieuse contre le culte ; il est de sa nature moins impie que superstitieux. C'est

évidemment à des influences factices, à des déclamations injurieuses, à un esprit de dénigrement venu de plus haut, qu'il faut rapporter cette sorte d'épidémie irréligieuse.

À défaut de culte plus positif et d'objet d'adoration plus élevé, une sorte de superstition survit et s'attache alors même à d'assez singuliers symboles. Je ne parle pas de ces emblèmes tout politiques, comme le bonnet phrygien et le drapeau rouge, quoique ce soient là aussi des superstitions d'une nature particulière ; mais qu'est-ce que la dédicace faite de l'église Sainte-Geneviève à la mémoire de Marat, déjà canonisé pendant les jours qui suivirent sa mort ? N'avait-on pas vu alors le même peuple iconoclaste lui adresser des prières et lui brûler des cierges dans plusieurs églises ? En 1871, on peut se convaincre, par les rapports de police, de l'impression à quelques égards superstitieuse produite par la franc-maçonnerie ; dans ses essais de conciliation, elle inclina fortement du côté de la Commune ; peut-être fit-elle alors, elle aussi, sa petite insurrection intérieure contre l'autorité des principaux *vénérables.* Avec quelle horreur on parle des obus versaillais qui ont atteint sa bannière flottant sur les remparts ! Les femmes surtout, celles-là même qui trouvaient bon qu'on renversât les croix, s'animent dans les groupes en flétrissant cet attentat sacrilège.

Le rôle des femmes, ce ne serait pas certes un des traits de la Commune les moins dignes d'étude. Sans doute leur intervention n'est pas nouvelle dans les crises révolutionnaires ; leur ingérence fut cette fois plus fréquente et plus active, comme l'attestent leurs propos, leur présence dans les clubs, la manifestation de leurs prétentions à jouer un nouveau rôle dans la famille et dans l'État. Il faudrait distinguer ce qui doit être traité avec indignation de ce qui mérite seulement le blâme ou la pitié. Comment ne pas la flétrir, cette infâme lie de la population féminine, qui embarrasse jusqu'aux auteurs de ces rapports, si indulgents pour les plus coupables entraînements ? Elle n'a rien à envier aux mégères de la Révolution ; peut-être même l'histoire trouvera-telle qu'il y a eu progrès des tricoteuses aux pétroleuses. À Montmartre, on en voit pousser des cris de mort, danser sur le cadavre d'une des victimes ; elles enveloppent, elles pressent de faire défection ces misérables soldats qui ne levèrent pas seulement la crosse en l'air, qui livrèrent leurs chefs et concoururent à les tuer. D'autres donnent à leur fanatisme une forme moins ignoble. Soldats

ou cantinières, elles prennent place sous le feu avec les gardes nationaux ou forment elles-mêmes des compagnies. Cette intervention, par ce qu'elle eut de constant et de violent, atteste encore le caractère instinctif de cette insurrection, née en grande partie de l'état nerveux de la population, ce qui n'en diminue pas la signification morale. Les crises de ce genre ont, comme l'ivresse du vin, pour conséquence de faire éclater en dehors ce que les cœurs renferment. Pourtant les plus abominables excès ne supposent pas toujours les haines profondes ; ils s'expliquent le plus souvent par la contagieuse fureur des temps révolutionnaires : la bête humaine a vu le sang, il suffit. Le rôle des femmes semble en proportion avec cet instinct d'aventure qui n'appartient pas moins aux sociétés blasées qu'aux sociétés naissantes composées de nomades. Plus grand sera le rôle de cette imagination qu'on voit toujours prête à regimber contre l'ennui des devoirs et le train uniforme de la vie, plus aussi la femme apparaîtra sur le devant de la scène, où semblent l'appeler ces crises qui ébranlent les organisations autant que les âmes. La passion la domine, l'emportant plus haut que nous, la rendant capable des plus purs dévouements ou l'entraînant aux derniers égarements. La Commune ressemble en politique à un mauvais roman ; les femmes durent s'y mêler comme héroïnes. Ces mêmes femmes de la classe ouvrière ou de demi-bourgeoisie, nous les avons vues participant à un autre genre de désordres. N'oublions pas à quel point, bien avant la Commune, le vice, qui trouvait alors ses tentations moins dans la misère que dans les appâts du plaisir et du luxe, avait dans cette partie de la population augmenté ses recrues. Ces éléments impurs montèrent tout de suite à la surface. Faudra-t-il s'écrier pourtant : « Voilà le peuple ! voilà la femme dans les classes populaires ! » Ce serait une injustice, et, qui pis est, elle retomberait sur notre société tout entière. L'honnêteté, les habitudes de prévoyance, d'économie, de dévouement modeste, sont là aussi en majorité, et il n'est que vrai que les femmes dans les classes laborieuses se montrent souvent sous plus d'un rapport supérieures à l'homme. Ce fut le crime de la Commune de transformer nombre de ces femmes d'une vie irréprochable en révolutionnaires furieuses. Elles s'exaltèrent de toutes les haines réelles ou factices qu'elles respiraient. Elles se crurent des citoyennes ; elles se laissèrent prendre à toutes les grandes phrases. Expiation et châtiment pour celles qui déshonorèrent leur sexe et

l'humanité, un peu de pitié pour celles que les souffrances du siège, qui pesèrent sur elles si cruellement, avaient trouvées courageuses, résignées, pleines du désir aveugle et généreux que Paris ne se rendît pas !

III. — Les doctrines de la commune. Athéisme. Communisme. Notre responsabilité. Nécessité des réformes sociales commençant par la réforme morale, de la réforme d'en bas par la réforme d'en haut. Il importe de débuter par la famille et l'éducation.

Nous pouvons, à l'aide des mêmes documents, faire pour les *idées* de la Commune le même travail que nous avons tenté pour ses passions, pour ceux de ses vices qui sont imputables à notre société et aussi à la démocratie de tous les temps. C'est bien de la Commune qu'on peut dire que ses idées ne sont guère que des sensations transformées, des appétits à l'état de systèmes. Ces systèmes ont été appréciés souvent dans leurs formules en quelque sorte théoriques ; j'en cherche le contrecoup dans cette masse obscure, dans ces personnages secondaires qui, mieux que les philosophes, savent en dire le dernier mot.

Il serait par trop étrange de parler de la métaphysique de la Commune, et pourtant ces hommes avaient un certain ensemble, confus quant aux preuves, très net quant aux conclusions, d'idées sur Dieu, sur le monde et sur l'homme. Non seulement pour eux Dieu n'existait pas, mais il ne devait pas exister. « Si vous voulez faire de la révolution sociale, s'écrie en plein congrès ouvrier Jaclard, ami intime de ce Tridon qui mit au service du journal de Blanqui ses invectives impies et même sa fortune, il vous faut être athée. Lorsque Robespierre et les autres chefs de la Révolution ont dit qu'une religion était nécessaire au peuple, ce n'était qu'une transaction, et 1848, étant religieux, était ridicule. Si vous n'êtes pas athée, vous devez logiquement être despote. » Conclusion, pour le dire en passant, assez peu conforme à la réalité. Robespierre avait établi la synonymie du despotisme et de l'athéisme ; la commune fut athée et despote. À ces paroles tirées de l'enquête ajoutez maintenant les papiers publiés par M. Dauban. Vous y rencontrez une profession de foi auprès de laquelle

l'affirmation de Jaclard paraîtra froide et circonspecte. Elle est contenue dans une lettre écrite au comité central par un citoyen qui ne se contente plus de signifier à l'idée divine de disparaître comme contradictoire avec la vérité socialiste et gênante pour ses organes accrédités : celui-là va plus loin ; il tire toutes les conséquences pratiques de cette négation. Ces conséquences paraîtront difficiles à mettre d'accord avec les idées de morale épurée et sublime que prêtent à la Commune ceux qui la justifient au nom des principes de fraternité et de dévouement. C'est la plus brutale affirmation de l'égoïsme sans frein et sans pudeur. Ce correspondant, qui n'a pas signé, on le regrette, trouve la Commune timide. Elle parle de probité, de décence ; allons donc ! quels mots surannés ! Il n'y a qu'un droit, « celui du pauvre contre le riche et le bourgeois, celui du déshérité depuis des siècles contre l'aisé et le jouissant… *Tout* est à nous, *tout* nous revient à nous, prolétaires, et nous le prendrons, entendez-le bien, beaux parleurs de l'Hôtel de Ville. » Ainsi voilà les membres de la Commune réduits à n'être que des beaux parleurs, tout comme ils y réduisaient naguère les membres du gouvernement du 4 septembre. Ô destinée des révolutions ! Le correspondant continue : « Parlementaires de l'Hôtel de Ville, au lieu de détruire les vieux préjugés, vous les alimentez, vous les arrosez de vos phrases sentimentales et morales… Il y a encore un préjugé que je vois s'épanouir dans les affiches et les arrêtés de la préfecture de police. C'est celui de la pudeur, de la morale religieuse et philosophique. Dans quels vieux bouquins de morale publique va-t-on chercher ces mots vides de sens ? Vides de sens, oh non ! ils ont été créés pour enlever les jouissances de la nature aux niais, et les réserver aux riches et aux aisés… » Suit la justification de la prostitution, de l'inceste, « vieux mots comme les mots de pillage et de vol. » Tout à tous, toutes à tous et à nul, voilà le dernier mot de ce *vieillard*, car il veut bien nous apprendre qu'il est vieux, et que c'est là son testament, qu'il place sous l'invocation de l'ancien hébertisme, mais il répudie le nouveau *Père Duchêne,* qu'il trouve pâle. — Le voilà, le vrai logicien de la Commune ! le voilà, le théoricien complet du socialisme athée ! Propriété, famille, autorité, devoir, sentiment du divin, tout disparaît, l'humanité aussi. Il reste des mâles et des femelles !

Nous sommes bien aise que cette lettre ait été écrite, on voit du moins où l'on va. Aucune des formes du socialisme ne nous l'avait dit

de la sorte, ni le fouriérisme avec sa cosmogonie bizarre, ni le saint-simonisme avec son panthéisme vague, tout liberté instinctive, tout amour sentimental ou voulant l'être, ni le communisme de Cabet, honnête niaisement, ni toutes les variétés de socialisme, imprégnées en 1848 d'un faux parfum de christianisme évangélique. Est-ce de la Jeune-Allemagne et de son hégélianisme, tombé de chute en chute au vulgaire matérialisme, que cela nous est venu ? Est-ce de Proudhon qui, le premier, a osé adresser à Dieu les apostrophes que tout le monde a lues ? Ne serait-ce pas du succès que nous avons fait nous-mêmes à ces théories de négation de l'idée divine et de l'irresponsabilité humaine ? Ce sont celles-là qui ont fructifié. Ô philosophes ! soyez prudents. Voltaire croyait que les initiés seuls l'entendaient et il s'en réjouissait. Il n'y a plus d'initiés ; tout le monde sait ce que tout le monde pense. Voulons-nous que le peuple conserve l'idée de Dieu, de l'âme, de la responsabilité, d'une vie future ? c'est affaire à nous d'y croire ; autrement adieu la confiance du peuple ! On nous suivra dans nos négations, parce qu'on les supposera sincères ; on ne nous suivra pas dans nos affirmations, parce qu'on les supposera calculées. Tant que le matérialisme soufflera dans les régions d'en haut, ne pensez pas qu'il en soit différemment dans les régions inférieures. — « Vous m'avez prouvé, fait dire le philosophe socialiste Pierre Leroux à un homme du peuple dans un morceau que cite le rapport général sur l'enquête, vous m'avez prouvé qu'il n'y a rien au-delà, rien que j'aie à espérer ou à craindre ; eh bien ! je veux ma part d'or et de fumier, je l'exige, on ne me la refusera pas ! »

Même affirmation, dépouillée de périphrases solennelles, des idées sociales de la Commune. De la décentralisation, des libertés municipales, à peine un mot. Il n'y eut pas un seul instant où cette question fût sur le premier plan ; elle était déjà d'ailleurs résolue par les votes, et on peut le dire aussi par les intentions connues d'une assemblée imbue d'idées décentralisatrices. On pouvait croire qu'elle irait jusqu'au point au-delà duquel il y a péril à la fois pour les droits de l'État, qui importent à tous, et menace pour l'intégrité nationale. Ces libertés municipales dont l'opposition dans toutes ses nuances avait fait son programme ne pouvaient être qu'un prétexte pour la majorité du parti révolutionnaire. Son tempérament l'y porte peu ; l'on se dit qu'il a fallu des circonstances bien étranges et bien compliquées

pour que les montagnards pussent se parer des couleurs d'emprunt du fédéralisme girondin, et dans quel moment ! quand la France démembrée avait à défendre cette unité indispensable à son existence. Il est permis, en pareille matière, d'attacher plus d'importance encore au commentaire qu'au texte, qui pourtant ne manque pas de clarté. Aux yeux de la masse, qui donne aux termes leur sens véritable, l'idée de commune se confondait avec celle de communisme. Pour la foule comme pour les meneurs, la Commune de Paris, c'était l'organisation de la force socialiste, la république modèle. L'idée d'une fédération, surtout à la nouvelle du soulèvement d'autres grandes villes fort exploitée par les chefs du mouvement, put venir et vint en effet, mais d'une fédération de communes révolutionnaires et socialistes réunies contre l'élément propriétaire, bourgeois et clérical. C'était une sorte d'assurance mutuelle et de solidarité dans la tyrannie. En somme, Paris ne renonçait pas à sa dictature. En fait de libertés municipales, on peut comprendre ce qu'il y avait à espérer de ce pouvoir anarchique. Les élections municipales de mars furent un indigne escamotage ; jamais les électeurs n'avaient été moins consultés, la population moins libre et moins écoutée dans ses vœux. Quant à la masse des communeux, entendez-la parler, elle n'a qu'une idée : la guerre au capital à coups de mesures dictatoriales. Elle applaudit aux décrets qui font remise de trois termes, à ceux qui font passer les usines aux mains des ouvriers moyennant une promesse dérisoire d'indemnité. Constituer une société à l'image de tout ce qui avait été dit dans les congrès de Genève et de Lausanne contre la propriété, le mariage, la religion : tel était l'unique but. Les clubs avaient plus que jamais l'initiative des mesures violentes. Le club de la Révolution, réuni dans l'église Saint-Bernard, adopte des résolutions dont nous avons le texte, qui peut être rapproché des arrêtés pris par le gouvernement insurrectionnel. On y trouve entre autres la suppression des cultes, « l'arrestation immédiate des prêtres comme complices des monarchiens, la vente de leurs biens, meubles et immeubles, ainsi que ceux des traîtres et fuyards, etc. » L'utopie sort du nuage, elle prend corps, les moyens de travail vont être mis en commun, et déjà des phalanges d'ouvriers poussent le cri de « Vive la république sociale, vive le travail ! » cri tout platonique. Malheur aux aisés, aux riches qui s'opposeraient à l'égal partage des jouissances ! Voilà de quoi il s'agit uniquement dans les rangs de l'insurrection et dans les groupes

populaires. Cette attitude de la masse marque une évolution nouvelle dans l'histoire du communisme, devenu exclusivement destructeur. Plus de doute : les temps du socialisme rêveur sont passés. La démocratie dite « pacifique » est loin de nous ; l'harmonie phalanstérienne, le songe de l'Icarie, se sont évanouis ; le mutuellisme donne la main au nihilisme ; les revendications se nomment aujourd'hui des effractions à main armée, et le prolétaire, regardant le patron en face, prend au mot cette conclusion de la logique proudhonienne : « Propriétaire, va-t'en ! »

Je touche encore ici à un grand mal de notre temps, l'affaiblissement de l'idée de patrie. Où cet affaiblissement paraît-il plus que dans la Commune ? La capitulation avait été un coup violent porté à une partie de cette population aveuglée, prompte à mettre sur le compte de la trahison les difficultés d'une défense qui, dans l'état de désorganisation de nos armées, ne pouvait guère arriver à un succès définitif. Pendant la durée du siège, la masse, malgré les idées anti-sociales qui n'avaient pas cessé d'y jouer un rôle, avait cru ardemment à la France ; sa préoccupation dominante était la défense de la nationalité. À peine Paris est-il rendu, l'influence anti-patriotique de l'Internationale reprend le dessus. L'enquête explique fort bien comment cette association, qui s'était un instant effacée derrière le jacobinisme révolutionnaire, reparaît, triomphe dans les élections de février ; elle s'introduit, après le succès de l'insurrection du 18 mars, dans la nouvelle Commune, y fait nommer des étrangers aux plus grands emplois civils et militaires, sous le prétexte que le vrai drapeau de la Commune est la république universelle. Les Dombrowski, les Cluseret, les La Cecilia, règnent sur Paris, qu'en d'autres temps de tels choix eussent rempli de scandale et de colère ; aujourd'hui la population y cède sans murmure ou même y applaudit. L'idée qu'il puisse y avoir là des agents de l'Allemagne ne préoccupe personne. Est-ce bien là le même peuple qui naguère, sous l'influence d'une hallucination contagieuse, avait cru voir partout des espions ? Loin de là : les *reporters* recueillent ces paroles dans la foule : « Les Prussiens sont des gens loyaux ; ils pourraient nous affamer, ils ne le font pas, — se tourner contre nous, ils regardent faire. » Les chefs ménagent fort les Allemands ; la foule approuvé ces ménagements. Un motif aussi puissant que vulgaire fut pour beaucoup, on en a la preuve, dans cette attitude ; la population exprime avec une singulière insistance la

crainte d'avoir à repasser par les privations des derniers mois. Un jour, on croit que le lait va manquer ; cela suffit pour causer un grand émoi, surtout chez les femmes. Pour cette foule, toujours prévenue de l'idée qu'on l'a trahie, il n'y a plus qu'un ennemi, celui qui l'assiège et lui envoie des obus. La colonne Vendôme peut tomber, on n'y voit plus la glorification de la patrie victorieuse, elle n'est que l'image du despotisme et du militarisme. Cela pourtant n'alla pas sans quelques protestations plus ou moins nombreuses dans les groupes, murmures étouffés par le cri de la majorité, qui saluait la chute du colosse sous les yeux mêmes d'officiers allemands mêlés à l'assistance en habits de ville.

Formée en vue du combat, la Commune n'eut pas le temps et n'aurait guère eu les moyens d'agiter aucun des problèmes de l'organisation politique. Il n'y a pas dans tout ce qu'elle nous a laissé l'ombre d'une théorie, en dehors des manifestes retentissants remplis de déclamations toutes faites à l'avance sur le prolétariat et le salariat. La Commune n'eut même pas un *penseur* de la force d'Anacharsis Clootz. Nul plan d'administration, de gouvernement, soit faute de conceptions arrêtées, soit par suite de la contradiction qui se serait fait jour dans des vues aussi éloignées les unes des autres, les uns voulant la tyrannie la plus concentrée sous forme de convention et de comité, les autres allant jusqu'à l'individualisme le plus extrême. Tout ce qui, dans les archives qu'elle nous a léguées, se rapporte à la politique proprement dite, se réduit presque à un travail laissé dans les papiers de Delescluze, et qui est intitulé : *la Commune, seul gouvernement légal*. Il y analyse en quelques pages l'histoire de France, laquelle semble n'avoir eu d'autre raison et d'autre objet que de préparer le régime du 18 mars. Sait-on quelle est la tache indélébile qui s'est transmise de race en race, de gouvernement en gouvernement ? *L'illégalité.* C'est un vice commun aux Carlovingiens et aux Capétiens, à l'empire et à la restauration, comme au gouvernement de juillet, au second empire et au gouvernement de la défense nationale. Obscurcie pendant des siècles par une série d'attentats, la légalité vient de reparaître enfin, — ô merveille ! avec la Commune !

Nous avons rappelé sommairement les *idées* de la Commune interprétées par la masse, commentées par des documents sans caractère purement officiel. Il y aurait lieu de se demander encore en

quoi ces idées peuvent refléter certaines tendances de l'esprit du temps et de la société actuelle. À Dieu ne plaise que nous lui fassions l'injure de lui imputer les perversités de pareils systèmes ! La Commune en a tout l'odieux, qu'elle le garde ! Je dois même dire qu'on adresse à la société et à tous ceux qui ont à cœur l'avancement du peuple des accusations souvent injustes, lorsqu'on leur reproche d'avoir contribué au mal en s'intéressant aux idées d'association, de coopération, de crédit populaire, d'instruction universelle, en un mot, à tout ce qui a pour objet de relever la condition de la population ouvrière. Il faut mettre assurément dans ces idées beaucoup de mesure, et surtout se garder d'y chercher une popularité malsaine ; quant à ce qu'elles ont de légitime et aux encouragements qu'elles ont reçus, il n'y a pas, selon nous, lieu d'en faire amende honorable. Ce qu'il faut répudier, c'est la confiance trop naïve qui a fait croire tous les progrès réalisables sans limite, et qui nous a causé de si incroyables illusions sur l'avancement réel des masses, auxquelles on a généralement attribué des capacités et des vertus dont malheureusement elles sont loin. C'est cette confiance excessive dans le progrès qui nous faisait admettre un perfectionnement du droit international tel qu'il devait rendre impossible le retour de la conquête, c'est cette même confiance qui, invoquant le sophisme des « baïonnettes intelligentes », a fait armer si imprudemment toute la population. Si cette prétention, « qu'il n'y a plus de populace », de classe intéressée ou du moins accessible au désordre, n'avait eu pour base qu'une erreur de fait momentanée, nous pourrions nous en guérir aisément après de si terribles leçons, et nous consoler des sarcasmes qu'elle a pu nous attirer de M. de Bismarck ; mais il y a là une double erreur philosophique, à laquelle notre temps n'est pas étranger, et qui sert de fondement au socialisme : c'est, d'une part, l'idée de la bonté presque absolue de l'homme, accidentellement corrompu par des circonstances qu'on peut supprimer ; c'est, de l'autre, la promesse de la félicité de l'âge d'or ou du paradis sur la terre, objet et récompense des progrès de la science, de l'industrie et d'une politique reposant tout entière sur l'idée de l'humanité. Nous avons de beaucoup exagéré la part de vérité contenue dans ces théories, qui ne peuvent être prises comme un programme d'amélioration qu'à la condition de savoir d'avance que le bien même gardera toujours un caractère relatif et un mélange de mal. La Commune a été un défi brutal, un démenti sanglant infligé à ces

utopies qu'elle invoquait : avertissement humiliant, que l'homme n'est jamais si près de devenir méchant qu'au moment où sa bonté absolue est posée en dogme, barbare que quand la civilisation est supposée toucher à son apogée. Voilà déjà une part faite à notre responsabilité dans les erreurs du temps. Faudra-t-il pourtant se laisser aller à un pessimisme faux et dangereux aussi, qui déclarerait qu'il n'y a qu'à se voiler la face et à désespérer de l'avenir ? Non, ce n'est pas là le genre d'avertissement qui ressort de l'expérience de la Commune, elle nous en donne un d'une nature toute contraire. Elle nous enseigne que ce mot même de *barbares à l'intérieur*, si tristement justifié, ne doit être ni un cri de haine, ni seulement une raison de défiance. Que ce soit un engagement à faire effort pour civiliser ceux auxquels ce nom s'applique, sans les dispenser toutefois eux-mêmes de concourir à cette œuvre. Elle les regarde plus que personne. À eux d'y contribuer par leur énergie personnelle et en se prêtant aux secours que leur offre une société animée à leur égard des sentiments de la plus bienveillante justice et de la meilleure volonté.

Au fond, malgré ses apparences d'individualisme, la Commune n'a fait que mettre en relief une autre erreur des masses, fomentée par ceux qu'elle accepte pour professeurs, l'erreur qui consiste à croire que la solution de ce que l'on appelle le *problème social* peut être demandée à des coups de force et à des organisations factices. Sommes-nous donc pour rien dans cette habitude de tout demander à l'État, de tout attendre des constitutions et de combinaisons mécaniques ? Ne faisons-nous pas aussi remonter tout mal aux gouvernements, ce qui est la même chose que de croire qu'ils peuvent procurer tous les biens ? Nous oublions trop aujourd'hui que c'est la société qui fait les gouvernements eux-mêmes ce qu'ils sont, bien plus qu'il ne leur est donné de faire passer en elle ce fonds d'idées et de mœurs sur lequel tout repose en définitive. Nous avons parlé de vices qui supposent l'absence du sentiment et des devoirs de la famille, de déclassements qui attestent les imperfections de nos systèmes d'éducation et d'instruction. Nulle réforme sociale dans l'état des classes inférieures qui ne suppose celle de nos idées fausses et de nos mauvaises habitudes. Que la réforme commence donc par les exemples d'en haut ! C'est à nous dès aujourd'hui de nous demander si nos malheurs nous ont corrigés des erreurs et des défauts qui trop facilement font école dans ces masses où tout s'exagère. De tous les

moyens qu'on propose pour restaurer la société française, celui-ci, qu'on le sache, est le seul qui puisse communiquer aux autres une réelle efficacité. Famille, éducation, non seulement répandue, mais bien appropriée à notre situation, tout est là. Nous examinerons ce qui existe à cet égard, et quels perfectionnements paraissent devoir être introduits.

## CHAPITRE II.

### La famille et la loi de succession.

### I. — État de la famille en France.

À cette question : Quel est l'état de la famille en France ? on ne trouverait peut-être pas deux réponses qui ne présentent des points d'opposition très marqués.

Écoutez les uns, la famille est dans une situation plus satisfaisante, à tous égards, qu'elle ne l'était dans le passé ; les autres ne mettent pas en doute qu'elle ne soit en pleine décadence.

Sur ces mots mêmes de décadence et de progrès, combien il s'en faut qu'on s'entende !

On s'accorde encore moins quand il s'agit de remonter aux causes du mal, étant admis qu'il existe.

Enfin quelle diversité dans les remèdes qu'on indique !

Voici des esprits que le sort de la famille préoccupe vivement, et qui accusent de la désorganiser notre régime de succession, c'est-à-dire la loi qui oblige le père de famille à partager ses biens, après sa mort, à peu près par égales portions entre ses enfants.

Y a-t-il dans ces plaintes quelque chose de fondé ? Le bruit qui s'est fait depuis plusieurs années autour de cette question, les pétitions

adressées aux chambres pour appuyer ces griefs et pour demander une réforme qui serait motivée par de hautes considérations morales, des publications nombreuses, quelques-unes récentes, l'assurance enfin que la discussion sera reprise, donnent à une telle recherche autant d'opportunité qu'elle présente d'importance en elle-même.

Avant de parler chez nous de la nature et de l'étendue des remèdes, il faudrait d'abord s'assurer de la réalité du mal. Les affirmations des optimistes et des pessimistes ne sauraient être prises pour des preuves. On pourrait répéter indéfiniment, soit que nous valons mieux que nos pères en cela, comme en bien d'autres choses, soit que nous valons moins, sans que la question fît un pas. De tels jugements sommaires et contradictoires ont, entre autres défauts, cet inconvénient qu'ils varient souvent du jour au lendemain. Aux temps de prospérité, on s'attribue toutes les supériorités ; au lendemain des revers, on se couvre la tête de cendres.

L'Ancien régime a eu aussi ses plaies. La famille n'en fut pas exempte : du moins faut-il reconnaître que les principes qui la maintiennent restaient intacts. On y croyait, même en s'en écartant. Qui pourrait dire que cette foi n'a pas subi d'altération ? La littérature a t-elle sur ce point reflété la société, ou est-ce la société qui a reflété la littérature ? Il serait plus vrai de dire qu'elles se sont servi d'image et d'écho l'une à l'autre. Et qu'on ne prétende pas que c'est là un fait général, européen. Il faut l'avouer, c'est un fait français. Rien de pareil ne se voit en Amérique, en Allemagne, en Angleterre. La littérature, notamment chez les Anglais et les Américains, est tout imprégnée des sentiments de famille ; elle n'a rien perdu de ce caractère depuis Walter Scott et Cooper. Dickens a pu faire révolution dans le roman sans modifier ce point essentiel ; loin de là, le culte du foyer a un charme plus pénétrant dans les livres de ce romancier, même les plus hardis au point de vue social. Ce qui semble à nos écrivains terne, prosaïque, insupportable dans le *ménage*, se recouvre, aux yeux des auteurs américains ou anglais, d'une douce teinte de poésie.

Consultons les faits. Il y a certainement en France, à Paris, dans toutes nos villes, un très grand nombre de familles excellentes. L'affection plus vive, plus cordiale, n'ôte rien au respect dépouillé de la froideur et de la solennité du cérémonial d'autrefois. Combien de mères par exemple nous voyons prendre leurs devoirs au sérieux autant, plus peut-être, que cela ne s'est vu à aucune époque ! Combien

de pères envoient leurs fils, plus tendrement aimés qu'en des temps où l'intimité était moins habituelle, exposer leur vie quand le sol du pays est envahi ou quand la sédition descend en armes dans la rue ! Les liens des frères et des sœurs, l'esprit de secours mutuel entre parents, moins d'humeur processive, tous ces traits de la famille unie se présentent aujourd'hui sous nos yeux.

Selon nous, il y a beaucoup de vrai dans ces paroles de M. de Tocqueville que, dans nos sociétés démocratiques, « les rapports du père et du fils deviennent plus doux ; la règle et l'autorité s'y rencontrent moins, la confiance et l'affection y sont souvent plus grandes, et il semble que le lien naturel se resserre tandis que le lien social se détend[2]. »

Malheureusement tout n'est pas là.

Les classes riches et aisées ne manquent pas de familles qui ressemblent trop peu au modèle que nous venons de décrire ; le relâchement de la discipline et du respect s'y manifeste assez souvent par des symptômes déplorables. Nous croyons pourtant que le mal est plus grand dans les classes populaires.

À côté de l'esprit de travail, d'économie, de dévouement, qui trouve place là aussi dans une foule d'intérieurs modestes, dont plusieurs sont admirables, combien de fois la famille ouvrière se présente en France imparfaite, existant à peine ou altérée et dégradée ! Pour beaucoup, les causes du mal ne sont que trop faciles à découvrir, et on ne sera pas tenté d'accuser la loi de succession de produire de mauvais effets chez des gens qui n'ont rien et qui ne reçoivent pas le moindre héritage. La misère, l'exiguïté des logements, un entassement voisin de la promiscuité, aussi contraire aux règles de la morale que de l'hygiène, la mère travaillant au dehors, les enfants dispersés, exposés à toutes les tentations de l'atelier et de la manufacture, le père fuyant cet intérieur sans air, sans lumière, sans intimité, demandant aux distractions du dehors, à la débauche, à l'ivresse surtout, les seuls plaisirs qu'il comprenne, voilà un tableau dont l'exactitude est irrécusable.

On a eu le tort pourtant d'accuser trop exclusivement la misère. Il est de notoriété que les conditions économiques du salaire et de l'existence se sont sensiblement améliorées dans les classes ouvrières. Il s'en faut que leur état moral en ait ressenti toujours une favorable

---

[2] *Démocratie en Amérique.* Tome II, 3e partie, chap. VIII.

influence. Les preuves que le foyer domestique n'en a pas profité, comme cela aurait pu et dû être, éclatent sous toutes les formes, accroissement des unions illicites, augmentation des naissances illégitimes, des enfants abandonnés, développement du libertinage. Les économistes, qui ont comparé l'état de la famille ouvrière avant et depuis 1789, concluent souvent que le nombre des familles offrant des conditions supérieures de moralité et de bien-être s'est plutôt accru[3]. Reste à savoir si une minorité très nombreuse ne s'est pas dépravée davantage. Aux mauvaises pratiques se sont jointes les mauvaises doctrines. La propagande matérialiste et révolutionnaire agit là comme ailleurs ; elle attaque tous les principes de religion et de morale, détruit tous les freins. Toute une littérature de romans et de drames s'adresse à la fantaisie maladive. La famille, dans de pareilles conditions, risque de devenir elle-même un instrument de dépravation. À la vue d'un père qui oublie sa femme, ses enfants, et qui leur montre l'image de l'autorité paternelle dégradée, que peut-elle être, si ce n'est l'école du mépris précoce et de la corruption irréparable ? Et si la seule ou la principale instruction qui pénètre dans cet intérieur par les parents eux-mêmes ou que les enfants reçoivent au dehors consiste en sophismes, en négations, en appels faits aux passions et aux sens, à quel degré d'abaissement et de désordre ne faudra-t-il s'attendre !

Peut-on séparer de cet état la fièvre d'indiscipline et de révolte qui s'est si vite manifestée dans les rangs de l'armée et de la jeune garde mobile ? N'a-t-on pas été péniblement frappé d'une grossièreté de manières qui souvent ne faisait que traduire un brutal orgueil ? D'où venait cette immoralité trop fréquente ? D'où venait cette fureur d'impiété haineuse qui préludait dès le début de la guerre par des symptômes peu équivoques, et qui allait aboutir à la profanation des églises et au massacre des prêtres et des religieux ? Ces jeunes hommes, était-on tenté de se demander, avaient-ils un père, une mère, un foyer, une famille ? Ou bien ces jeunes gens, ces enfants trop souvent, qu'on trouve mêlés à toutes les révolutions, avaient reçu de la famille même les germes de cette corruption prématurée, ou bien la famille n'avait pas eu une action suffisante pour combattre ces germes

---

[3] Cette opinion générale à presque tous les économistes, est soutenue notamment par un historien des classes ouvrières dans le passé et dans le présent, M. E. Levasseur. Voir le chapitre IX et la conclusion du tome II de *l'Histoire des classes ouvrières depuis 1789 jusqu'à nos jours.*

funestes, et alors comment ne pas constater tout au moins son déplorable état de faiblesse ?

Dans nos populations rurales aussi, la famille laisse souvent fort à désirer. Sur bien des points de la France, elle est visiblement en souffrance. Sans qu'il soit vrai de dire en général que la population diminue, elle n'y augmente pas selon la proportion normale ; la cause en est dans une stérilité systématique et calculée. On y regarde les enfants comme une charge, on veut jouir, augmenter son bien-être, transmettre (et voici que nous touchons déjà par un de ses côtés à la loi de succession) tout son petit domaine arrondi, s'il se peut, à un seul héritier. On a peur surtout de le voir morcelé entre un trop grand nombre. Cela ne va pas sans bien des désordres. Trop souvent le crime se place à côté du vice. Le vol, l'assassinat commis sur les proches par un mobile de cupidité dégénéré en fureur, en féroce monomanie, sont plus fréquents dans les campagnes que dans les villes. Les vieillards y sont traités sans égards, souvent sans pitié. On trouve qu'ils vivent trop longtemps. Des pères infirmes, jugés *bons à rien*, puisqu'ils n'accroissent plus la fortune et n'apportent plus même la part de travail nécessaire à leur entretien, excitent, par leur obstination à ne pas mourir, l'impatience avide de leurs héritiers, assurés que la part qui leur revient de ces biens par héritage ne leur saurait manquer. Un tel tableau fait honteusement tache au milieu d'une civilisation brillante infatuée d'elle-même.

Enfin on signale une absence, du moins une insuffisance profondément regrettable de tradition. Combien de fils succèdent à leurs pères aujourd'hui ? Croit-on que ce soit sans préjudice, même moral ? L'hérédité, ce fait qui permet au fils de *continuer la personne du père*, selon la forte expression du droit romain, est quelque chose de moins matériel que l'héritage ; elle suppose toutes sortes d'attaches morales. Les ôter ou les affaiblir, c'est mutiler la famille comme influence éducatrice. Comment cette influence serait-elle complète, si le fils ne continue que rarement son père dans l'exercice de sa profession, dans l'exploitation de son entreprise, dans la propriété et dans l'aménagement de sa terre ? Le foyer, vrai symbole de stabilité, ne doit pas être renversé à chaque génération ; autrement, attendez-vous à n'avoir plus que des existences jetées à tous les vents, — forces isolées ne formant plus que des associations passagères, accidentelles, cherchant le succès tantôt dans les révolutions, tantôt dans ces âpres

efforts où l'intrigue et l'improbité risquent de tenir plus de place que le travail. Combien aussi, à côté de ces luttes brutales, où du moins se déploie une certaine énergie, combien, par le même fait de l'affaiblissement des traditions et des fortes disciplines, de volontés amollies, de caractères sans nerf, de cœurs sans ardeur, remplaçant le dévouement par l'égoïsme, les pures affections par le plaisir, les devoirs sévères de la vie par le culte épicurien du bien-être !

II. — Comment on accuse la loi de succession de produire ces mauvais effets sur la famille. La campagne faite contre la loi d'égal partage sous la Restauration, et la même campagne aujourd'hui. M. Le Play et son école.

Voilà comment on se trouve amené à rattacher l'état de la famille à la loi de succession. Y eût-il exagération dans les griefs qu'on élève contre elle, il suffit que cette influence soit réelle en partie, il suffit même qu'elle puisse être soupçonnée, pour qu'on s'en préoccupe.

La question du régime des successions en France se pose aujourd'hui d'une manière toute différente qu'à l'époque de la restauration. On sait à quel point alors la polémique fut vive sur les effets du régime de succession établi par la Révolution française, notamment lors de la présentation du fameux projet de loi portant rétablissement du droit d'aînesse. Alors, cela ne fait aucun doute, c'était le privilège qu'il s'agissait de réinstaller. On faisait la guerre à la petite propriété au nom de la grande ; c'est à cette fin que l'un des défenseurs les plus habiles du projet, M. de Villèle, entassait sur les excès du morcellement des chiffres alarmants, et, on peut le dire aujourd'hui avec une entière certitude, pour la plus grande partie arbitraires et inexacts. Les recherches économiques et statistiques ont prouvé qu'en somme, malgré des excès partiels et très fâcheux de fractionnement, la petite propriété n'a pas ruiné la France, qu'elle l'a au contraire enrichie. En 1826, la politique, avec ses visées de reconstitution aristocratique et nobiliaire, primait évidemment et dictait les considérations économiques qu'elle pliait de gré ou de force à ses desseins.

Qu'on se reporte à l'énoncé du projet et à la nature des arguments qui furent invoqués. Le projet de loi de 1826 étendait le droit de substitution conféré par les articles 1048 et 1050 du Code civil ; les biens dont il est permis de disposer, aux termes des articles 913, 915 et 916 du même code, devaient pouvoir être donnés, par actes entre vifs ou testamentaires, à un ou plusieurs enfants du donataire, nés ou à naître, jusqu'au deuxième degré inclusivement.

Cette partie du projet fut adoptée[4].

Il y en avait une autre plus importante et qui devait être repoussée : c'était la disposition qui, dans toute succession déférée à la ligne directe descendante et payant 300 francs d'impôt, attribuait la quotité disponible à titre de préciput légal au premier-né des enfants mâles du propriétaire décédé, lorsque celui-ci n'avait point adopté une disposition contraire. Rien n'était plus fait pour irriter la bourgeoisie, prompte à prendre ombrage de tout ce qui pouvait rappeler les inégalités de l'Ancien régime, pour alarmer les paysans qui, dans toute modification apportée au régime de la propriété, voyaient une menace dirigée contre les biens qu'ils tenaient de la Révolution.

Une partie de la noblesse libérale s'associa franchement à cette opposition en prenant la défense de la loi d'égal partage. Dans un discours célèbre, M. le duc de Broglie combattit le projet ministériel[5]. J'en rappellerai très brièvement les principales assertions, qu'il est bon, même aujourd'hui, d'avoir sous les yeux pour bien comprendre la polémique engagée en ce moment même. L'orateur fait une part à la grande propriété et à la grande culture, mais il est bien loin de la faire exclusive. Il ne croit nullement que la destinée de la famille soit intéressée au maintien ou au rétablissement du droit d'aînesse. Il est instructif et piquant d'entendre l'héritier d'une des plus grandes familles professer ces doctrines avec l'autorité de l'histoire et souvent de la statistique ; établir que ni l'aînesse, ni la très grande, ni même toujours la grande propriété, n'ont été nécessaires aux aristocraties, lesquelles se sont bien souvent perdues par là ; rappeler que l'égalité des partages n'était pas d'ailleurs une complète innovation, qu'elle existait consacrée par la coutume, comme existait la petite propriété

---

4 Voir l'analyse de cette discussion dans tome VIII de *l'Histoire du gouvernement parlementaire* de M. Duvergier de Hauranne, chap. XXXVI.

5 *Écrits et Discours* de M. le duc de Broglie. Tome II, p. 181.

elle-même dans une très grande étendue avant que la Révolution y eût mis la main. En preuve qu'elle n'avait pas causé dans l'état de la société les bouleversements dont on l'accusait, l'orateur faisait voir, les listes électorales à la main, qu'elles étaient composées de plus des deux tiers de l'ancienne noblesse dans les campagnes, et de plus du tiers de l'ancienne bourgeoisie dans les villes. Abordant le parallèle de l'agriculture en France et en Angleterre, il comparaît les effets du droit d'aînesse et des substitutions, auxquels les partisans du projet attribuaient principalement la prospérité de la Grande-Bretagne, avec les résultats incriminés de la liberté des partages. Ici encore, le discours de M. de Broglie, corroboré aujourd'hui par des faits nouveaux, jette du jour sur certaines assertions aventureuses. Il cherchait le secret de la supériorité agricole de la Grande-Bretagne avant tout dans celle des capitaux et des lumières, qu'il expliquait par des causes autres que la loi successorale. Peut-être dépassait-il un peu la mesure à son tour en ne tenant compte à aucun degré de ce droit d'aînesse, où récemment M. de Montalembert, dans son livre sur *l'Avenir de l'Angleterre*, prétendait montrer le palladium de la grandeur anglaise[6]. M. de Broglie établissait qu'en Angleterre même la culture était loin d'être féconde en proportion de la concentration des propriétés, tandis que celle-ci pouvait se concilier avec le plus misérable morcellement, comme cela avait lieu en Irlande. La France étant donnée avec ses conditions essentielles et immuables, compter sur l'aînesse pour refaire une aristocratie et pour assurer la prédominance de la grande propriété et de la grande culture, c'était à ses yeux une profonde illusion. Il démontrait même que la loi d'aînesse devait se tourner contre son but, en aggravant le morcellement auquel on prétendait remédier. En effet, plus elle augmentait la part de l'aîné, plus elle devait restreindre celle des cadets. Il soutenait enfin que la loi ferait plus de mal que de bien à la famille, en y développant, avec le privilège ressuscité, l'orgueil et l'envie.

Tel était aussi le sens d'une harangue prononcée par un homme appartenant, lui, à une grande famille parlementaire : noblesse de robe à côté de la noblesse d'épée devenue *parlementaire* à son tour, en un sens, il est vrai, assez profondément modifié. Le discours du baron

---

6 Chap. VII. *La liberté de tester*.

Pasquier[7], quoique ayant moins de relief, d'argumentation fine et serrée, un style moins achevé, nous frappe encore par la force bien déduite des raisons. Plus tard, un des esprits les plus fermes et les plus éminents de notre temps, M. Rossi[8], devait développer le même fonds d'idées ; il défendait, avec de rares ressources de savoir et de talent, la loi française de succession, non plus cette fois devant une chambre, mais devant l'auditoire du Collège de France. Qu'on joigne enfin à ces écrits des pages vives et sensées de Benjamin Constant, dictées par le même esprit[9], de substantiels chapitres de Sismondi dans ses *Principes d'économie politique*[10] ; que pour la thèse contraire on place en regard l'écrit de circonstance de M. de Bonald sur *la Famille agricole et la Famille industrielle*[11], et d'autres morceaux analogues du même écrivain, ainsi que les travaux plus considérables de MM. Rubichon et Monnier[12], on aura presque au complet, en ce qu'elle offre d'essentiel, cette grande controverse telle que la restauration pouvait la produire dans l'état encore imparfait des documents. Était-il suffisamment tenu compte, dans cette réfutation si bien fondée en général que les défenseurs de la loi de succession opposaient aux partisans du droit d'aînesse, de certains effets fâcheux de cette loi d'égal partage ? Nous ne le croyons pas en les lisant aujourd'hui avec le sang-froid que rend facile la lutte politique apaisée. D'une part, ces plaidoyers atténuaient un peu les inconvénients du partage forcé ; d'un autre côté, ces conséquences n'avaient pas pu être étudiées d'assez près, l'expérience restant elle-même encore incomplète sur quelques points.

Il faut donc le reconnaître : sauf de la part de quelques organes du parti ultra-légitimiste et religieux, fidèles au droit d'aînesse, les critiques dirigées contre la loi de l'égalité forcée des partages ont subi de réelles modifications. Ce n'est pas au nom du privilège qu'on

---

[7] *Discours de M. le baron Pasquier.* Tome IV.

[8] *Cours d'économie politique.* Tome II, 4e, 5e et 6e leçon surtout.

[9] *Mélanges.*

[10] Tome I, liv. III. *De la richesse territoriale.*

[11] *Mélanges littéraires, politiques et philosophiques* de M. de Bonald. Tome II, p. 36.

[12] Voir notamment l'ouvrage de M. Rubichon *: De l'agriculture en France*, 2 vol.

engage la lutte, c'est au nom de la liberté. Y eût-il chez quelques-uns une arrière-pensée, rien n'autorise à douter chez la plupart de la sincérité de cette thèse, qu'adopte d'ailleurs un certain nombre de libéraux, prenant fait et cause pour la liberté de tester. C'est ce qu'une très petite minorité du parti opposant avait déjà osé faire sous la restauration ; c'est à ce point de vue que s'était placé par exemple le très libéral rédacteur du *Censeur*, M. Ch. Dunoyer[13]. De telles voix isolées trouvaient alors peu d'échos. Le privilège et l'égalité établis par voie législative paraissaient seuls en ce moment dans l'arène, comme deux adversaires intraitables, combattant visière baissée, et tous deux peu disposés à s'en remettre à l'arbitrage de la liberté, qu'on répugne maintenant beaucoup moins à invoquer.

Aujourd'hui la liberté de tester est demandée au nom d'arguments qui, tout en rappelant sous certains rapports les arguments que le parti de M. de Villèle opposait à notre législation, en diffèrent sous d'autres de la manière la plus sensible. On regarde la liberté *absolue* de tester en principe comme un corollaire du droit de propriété. Léguer, transmettre, est, comme le don lui-même, l'application et la preuve d'une possession réelle, pleine et entière. On ajoute qu'il ne saurait y avoir un véritable droit des enfants à l'héritage ; reconnaître un tel droit, dit-on, c'est à peu près comme si on admettait un droit au travail, un droit à l'assistance. On ajoute que cette égalité forcée, qui lie les mains au père de famille, se résout en fin de compte dans une iniquité véritable. Le mauvais sujet, le fils ingrat, n'est guère moins bien traité que celui qui n'a donné que des preuves d'affection, de respect, de bonne conduite ; outre l'injustice, n'est-ce pas la destruction de tout frein, de toute discipline au sein de la famille ? Il y a sans doute la portion disponible ; mais n'est-elle pas trop faible pour que le père puisse proportionner la part de l'héritage à la diversité des situations où se trouvent placés ses enfants ? L'héritier enrichi par un mariage ou par le commerce n'a que faire d'un petit supplément de fortune qui, venant en aide à un enfant plus pauvre et en train de former un établissement, eût représenté pour lui l'aisance, peut-être l'espoir fondé de la fortune. Puis vient le tableau des inconvénients du morcellement territorial. N'a-t-il pas pour effet de dissoudre la famille comme de pulvériser la propriété ? N'est-ce pas là un double préjudice

---

[13] Le même publiciste soutient cette opinion dans le plus considérable de ses ouvrages : *la Liberté du travail.* Tome III, liv. X, chap. 3.

porté à la morale sociale et à la fortune publique ? Que ne prend-on exemple sur les peuples les plus libres de la terre ; sur l'Angleterre avec ses familles enracinées au sol, ou essaimant avec ses cadets et portant au loin avec son génie et ses capitaux la puissance de sa race ; sur l'Amérique pratiquant la liberté sans pourtant aboutir au privilège et n'introduisant dans cette égalité consacrée par les mœurs que les exceptions qu'autorisent la justice elle-même et l'avantage des familles, qui ne se sépare pas de l'intérêt de la nation considérée dans sa masse ?

Le plus curieux, c'est qu'on invoque l'intérêt démocratique. Sous la restauration, on disait : La loi de l'égalité des partages tue l'aristocratie, élément nécessaire d'une monarchie et même de tout gouvernement pondéré. Aujourd'hui les mêmes critiques ont surtout en vue la classe des petits propriétaires et des petits capitalistes. Ainsi, chose singulière, c'est contre la démocratie elle-même que se retournerait la loi destinée à la protéger. Elle en abaisserait le niveau moral et matériel ; elle empêcherait de se former ces centres moyens, de subsister même ces petites agglomérations hors desquelles il n'y a plus, au lieu d'une famille que l'individu, au lieu d'un domaine qu'une poussière de sol sous le nom de *parcelle*. Quelle démocratie pourrait trouver là les conditions d'une liberté durable et d'un ordre assuré ?

Personne n'a pris une part plus active à cette lutte que M. Le Play. Tous ces arguments que nous venons de rappeler se retrouvent dans ses livres ; ils y sont développés avec une surabondance de preuves presque inépuisable et sous des formes qui lui appartiennent véritablement. Bien qu'il ait touché à plus d'un point important de l'économie sociale, la critique de l'égal partage et la revendication de la liberté testamentaire illimitée est comme la note qui revient toujours dans ses écrits. On se demande si, à travers bien des vues justes ou neuves, empreintes d'une haute moralité à laquelle nous aimons à rendre hommage, il n'y aurait pas là un certain parti-pris systématique ; mais avec un écrivain sérieux on ne saurait sans réelle injustice s'en tenir à une simple impression. À une conviction si réfléchie comme à une opinion aujourd'hui si répandue nous devons un examen plus attentif. Nous regretterions d'ailleurs qu'une thèse excessive fît rejeter les vérités qui en sont le point de départ ou qu'on rencontre sur la route. Pour l'auteur, la critique de la loi de succession

se rattache à un ensemble d'idées morales qui touche de bien près au sujet que nous traitons nous-même. On peut ajouter que, sur ce point comme sur d'autres, il a fait école. C'est sous son impulsion que s'est formée, c'est sous sa direction que travaille une *Société d'économie sociale* qui tient à Paris ses séances depuis plusieurs années, et qui publie des mémoires où les idées générales et ce qu'on appelle la *méthode* de M. Le Play se trouvent fidèlement reproduites avec quantité de détails descriptifs, analytiques et minutieux sur la condition des divers groupes de travailleurs urbains et ruraux dans tous les pays. Dans plus d'un de ces mémoires reparaît la même thèse favorite. Enfin l'auteur est revenu récemment sur le même sujet dans des considérations sur la famille et sur le travail, qui reproduisent les mêmes idées que son ouvrage sur la *Réforme sociale.* Il présente la loi de succession comme une question moins de jurisprudence que de morale et d'organisation sociale. C'est à ce titre que je vais aussi m'en occuper.

## III. — La famille patriarcale. La famille instable. La famille-souche.

Nous accordons que c'est à la méthode d'observation, tant préconisée par M. Le Play, qu'il faut demander la solution de cette question et des autres questions sociales. La méthode d'observation, condition de la vérité dans les sciences sociales comme dans les sciences naturelles et physiques, s'y montre de plus, comme une garantie de préservation et de salut, en face des abus de la méthode de raisonnement, qui semble ne reconnaître que les lois d'un certain idéal, vrai ou faux, appliqué d'emblée à la société, qu'elle prétend refaire et remanier de toutes pièces.

Qu'un Platon, avec une imagination égale à son génie, s'égare jusqu'à vouloir supprimer la famille au prétendu profit de l'État[14], que de nos jours de vulgaires communistes poursuivent le même but sans avoir la même excuse, la méthode d'observation est seule en mesure de rectifier de tels écarts. Elle constate l'existence, la nécessité de la famille par toute espèce de preuves matérielles, morales, historiques.

---

[14] *La République.* Liv. V, t. IX, de la traduction de V. Cousin.

Quel raisonnement pourrait tenir contre ces démonstrations par les faits ?

Dans le passé de la France comme dans le présent, c'est l'influence du régime de succession que l'auteur a directement en vue. M. Le Play, selon la manière des savants, des naturalistes, affectionne les classes, les groupes, les étiquettes. On lui a reproché avec raison de trop ramener l'observation scientifique à celle des cas particuliers. Il a observé, comme on dit, sur le vif plusieurs familles choisies dans les pays qui représentent les états de civilisation les plus divers et dans les différentes classes de la société. Partant de là, M. Le Play ramène la famille à trois types auxquels il donne les noms caractéristiques de famille *patriarcale*, de famille *instable* et de famille-*souche.* La stabilité règne au plus haut degré dans la famille *patriarcale*. Tous les fils se marient et s'établissent au foyer paternel. Les habitudes et les idées des ancêtres s'y transmettent, comme les biens, à plusieurs générations. Les essaims qui s'en échappent périodiquement conservent et vont porter ailleurs les mœurs et l'esprit de la race. M. Le Play accorde aux bonnes époques de ce régime le mérite de régler équitablement, grâce à l'autorité et à la coutume, les devoirs réciproques. Au reste, la famille patriarcale est sujette comme toute chose à s'altérer : elle peut dégénérer en oppression, en routine ; en général, elle a pour défaut, dans l'ordre intellectuel, de favoriser trop l'ignorance. À ce type se rattachent aujourd'hui les territoires riverains de l'océan Glacial et de la mer Blanche, comme les fertiles steppes qui s'étendent de l'Oural au Caucase. Les Tartares, les Bachkirs, les Kalmouks et les autres races pastorales de cette région commencent à défricher le sol à l'exemple des colons russes venus de l'Occident ; mais ce changement n'a point encore amené une organisation nouvelle de la société. L'ordre de choses opposé domine dans la famille *instable*, qui a son type le plus complet chez les chasseurs primitifs de l'Occident. Plus d'un peuple civilisé reproduit malheureusement ce type de la famille qui exerce sur tout l'ordre social une si fâcheuse influence, et développe sans mesure l'esprit de nouveauté et d'individualisme. Dans ce régime les enfants quittent séparément la famille paternelle dès qu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes ; les parents restent isolés pendant leur vieillesse et meurent dans l'abandon. Nulle transmission des idées saines et des sages pratiques. L'inclination et les impulsions fortuites déterminent le choix

des carrières. « Chez les nations ainsi constituées, écrit M. Le Play, les courtes époques de prospérité sont dues à l'ascendant momentané de quelques hommes supérieurs : les époques de souffrance sont sans cesse ramenées par des excès d'individualisme et d'insatiables besoins de nouveauté. » Nous lisons avec inquiétude dans *l'Organisation de la famille* que nos aïeux les Gaulois en étaient déjà là aux premières origines de leur histoire. Cette instabilité, combattue par l'influence des races venues de l'Orient, lesquelles développèrent dans les Gaules les habitudes pastorales ou agricoles, reparaît de plus en plus, et triomphe au moment où les Grecs et les Romains commencent à les étudier. On y trouve un éparpillement excessif des familles, des foyers et des champs. Les jeunes Gaulois s'échappent volontiers de ces établissements, qui se partagent entre tous les enfants et n'acquièrent aucune force. Ils courent les aventures guerrières, forment des armées, et aux grandes époques de l'enseignement druidique se font envahisseurs et conquérants. Tout leur héroïsme ne suffit point à former une nationalité solide. L'instabilité de la famille s'y oppose avec ce qu'elle entraîne d'habitudes errantes, de résistance envers les autorités traditionnelles, de mépris de la prudence et de la discipline. Rome, qui recueillait les fruits des habitudes et des vertus opposées, devait vaincre ce peuple, livré à l'excès de l'individualisme et à de profondes divisions. Il y a là des traits d'analogie qui feraient trembler, si on ne se rassurait un peu en se disant que depuis ce temps-là la France n'a pas laissé de faire une assez belle figure dans le monde.

La *famille-souche* vient enfin ; parlons-en avec respect. Elle conjure les dangers et réunit les avantages des deux autres régimes. Elle est favorable à la conservation et au progrès. Dans ce système, un des enfants, marié près des parents, vit en communauté avec eux et perpétue avec leur concours la tradition des ancêtres ; les autres enfants s'établissent au dehors, quand ils ne préfèrent pas garder le célibat au foyer paternel. Voilà le type que l'on nous propose, et qu'on déclare supérieur aux deux autres par le mode adopté pour la transmission du foyer où la famille se réunit, de l'atelier où elle travaille et des biens mobiliers qu'elle crée par l'épargne. Dans la famille ainsi constituée, les parents associent à leur autorité celui de leurs enfants adultes qu'ils jugent le plus apte à pratiquer de concert avec eux, puis à continuer après leur mort l'œuvre commune. Ce n'est

pas, on le voit, nécessairement le régime de l'aînesse ; c'est une sorte de délégation faite au plus capable. Les parents, pour lui faire accepter une vie de dépendance et de devoir, l'instituent à l'époque de son mariage *héritier* du foyer et de l'atelier. Ils placent d'ailleurs au premier rang des devoirs imposés à leur associé l'obligation d'élever les plus jeunes enfants, de leur donner une éducation en rapport avec la condition de la famille, enfin de les doter et de les établir selon leurs goûts. Aucun trait de cette organisation n'est à négliger. Dans ce régime le testament du père est la loi suprême de la famille pendant le cours de chaque génération. Il confère le gouvernement de la famille à la mère après la mort du testateur. L'auteur affirme, et il s'efforce de le démontrer par plus d'une de ces *monographies* auxquelles il s'est consacré avec tant de zèle, que ce régime est l'institution par excellence des peuples sédentaires, qu'il s'y manifeste par des avantages inappréciables, qu'il règne avec ces bienfaisants caractères dans les États scandinaves, le Holstein, le Hanovre, la Westphalie, la Bavière méridionale, le Salzbourg, la Carinthie, le Tyrol, les petits cantons suisses, le nord de l'Italie et de l'Espagne, et qu'il est encore représenté en France « par d'admirables modèles », malgré la prédominance fatale dans notre pays de la famille *instable.*

Bien des objections se présentent tout d'abord. Supposez que la loi testamentaire n'y mette point obstacle, rien ne nous paraît moins démontré que l'extension d'un tel régime en dehors des circonstances où il s'est développé à des époques reculées. Ces parties survivantes d'un édifice en grande partie détruit, dont elles attestent encore la solidité et la vigueur, peuvent-elles servir de modèle dans nos temps nouveaux ? L'idée de les imiter, surtout d'une manière si complète, n'est-elle pas un anachronisme ? Placez près d'un grand centre industriel ces familles des Basses-Pyrénées et de quelques autres parties de la France fidèles aux anciennes coutumes, sera-t-il possible que la famille-souche n'en souffre pas de profondes atteintes ? C'est un type adapté à l'agriculture, disons plus, à certaines populations agricoles, qui ne saurait être beaucoup généralisé. L'état des mœurs aussi bien que la constitution du travail dans notre pays s'y oppose. Une pareille organisation ne tend-elle pas à devenir non plus un type, mais une exception ? En vérité, nous craignons d'avoir trop raison lorsque nous regardons à chacun des traits si particuliers d'une telle

famille, à cet héritage électif constitué par le père et de son vivant au profit d'un des enfants, à cette autorité de la mère, investie de tous les pouvoirs de direction et d'administration en certains cas, à ce groupe indissoluble de tous les membres, sauf de ceux qui émigrent, autour du chef de famille qui leur donne aide et protection. Que ce régime de quasi-communauté ait ses motifs de subsister, sa place dans l'ensemble de la société, ses côtés excellents, soit : le proposer comme un exemple presque universel, comme une de ces réformes qui peuvent et doivent pénétrer dans les mœurs, par le fait seul de l'abrogation de tel ou tel article de la loi de succession, n'est-ce pas un rêve ?

Nous craindrions d'insister. Ainsi nous ne demanderons pas comment pourrait, au sein des villes, s'installer dans les trois quarts des cas la famille organisée sur un tel modèle. Il ne serait pas facile aux bourgeois, même jouissant d'une certaine aisance, avec leurs appartements réduits et leur fortune médiocre, de fonder des familles-souches. Et combien de difficultés, de frottements pénibles de nature à compromettre la bonne harmonie, résulteraient de cette cohabitation dans un si étroit espace ! Serait-il facile aussi de maintenir une pareille agglomération avec la division des occupations qui se partagent les membres des familles nombreuses ? Ce que comporte l'association agricole, mélangée de quelques éléments de travail industriel, convient-il, en un mot, de près ou de loin à la plupart de nos familles ? Là chacun a sa tâche sans relation avec celle des autres membres, l'un le bureau, l'autre l'atelier ou le comptoir. N'est-il pas trop certain, encore une fois, que nous avons mis le pied dans un monde chimérique ?

## IV. — Influence présumée de la loi de succession sur l'état de la famille. Conservation forcée, égalité forcée, liberté testamentaire.

Venons aux accusations que formule l'auteur de *l'Organisation de la famille* contre la loi de succession. Il lui reproche de développer en France sans mesure la famille instable et de dissoudre d'une manière préjudiciable à tous égards ce qu'il reste chez nous de ces familles animées d'un salutaire esprit de tradition. La comparaison des

différents régimes de succession et de leurs effets offre d'ailleurs un grand intérêt. On les ramène sous les catégories suivantes : *conservation forcée, partage forcé, liberté testamentaire.* Le premier de ces régimes résultait de l'ancienne organisation sociale. Peut-on nier qu'il ait eu de remarquables avantages ? Il assurait, en maintenant les biens dans les mêmes familles, la perpétuité de leur influence et des meilleures traditions nationales. L'aînesse en a été l'application la plus ordinaire, mais non pas, il s'en faut, unique. Le droit d'aînesse lui-même a été souvent en usage sans distinction de sexe. Il a régné et conserve encore son empire chez plusieurs peuples, aussi bien dans la classe des moyens et petits propriétaires ruraux que dans l'aristocratie. Parfois ce régime, qui met la conservation des biens sous la garde de la législation, ne s'applique qu'aux immeubles, quelquefois seulement aux biens reçus en héritage, comme dans beaucoup de pays allemands et scandinaves. Tantôt il s'établit perpétuellement, tantôt il ne dépasse pas les substitutions à deux degrés ; il en est ainsi maintenant en Angleterre pour les propriétés rurales. Les gouvernements d'Ancien régime, ne se confiant point complètement à la sagacité et à la prévoyance des pères de famille, ont prescrit le système de transmission qui leur semblait le plus propre à protéger le bien-être des individus et les grandes traditions de l'État. Le régime de *conservation forcée* a été au Moyen-âge, selon l'auteur de *la Réforme sociale*, pour les Français, les Allemands et les Anglais, la source de la prépondérance de ces trois peuples. Les forces matérielles et morales de l'Europe ont dû en grande partie leur essor à ces familles fécondes qui « cultivaient les arts usuels et les professions libérales, exerçaient l'assistance et le patronage des masses imprévoyantes, recrutaient l'armée ou la marine, et fournissaient avec une fécondité inépuisable le personnel de l'émigration ». Ce n'est pourtant pas sans raison que l'Europe s'éloigne de ce régime. On en a maintes fois décrit les inconvénients, qui étaient allés croissant : inconvénients moraux au sein de la famille même, manifestés par l'oppression et l'arbitraire, la froideur ou l'hostilité, inconvénients économiques par l'abus de la mainmorte. Le principal tort du système, qui explique les autres, est d'être en contradiction avec la liberté individuelle, c'est-à-dire, on le reconnaît, avec le principe « sur lequel se fondent aujourd'hui des constitutions plus fécondes et non moins stables que celles de l'Ancien régime ».

Le même élément de contrainte règne dans le *partage égalitaire.* L'auteur de *l'Organisation de la famille* nous rappelle les origines révolutionnaires de ce régime, qui substitue les prescriptions uniformes de la loi à de libres arrangements. Ce n'est pas, il le reconnaît aussi, que l'habitude du *partage égalitaire* date exclusivement de la Révolution ; lui-même en montre les traces déjà profondes dans notre vieille société. Ainsi, entre autres exemples, l'égal partage était consacré par l'ancien régime de l'Île-de-France et de l'Orléanais pour les bourgeois et les paysans, tandis que la conservation forcée y était employée à maintenir exclusivement les familles nobles. Au contraire, en Normandie et dans les provinces du centre et du midi, la transmission volontaire des biens ruraux aux aînés était l'usage commun des nobles, des bourgeois et des paysans. Si la Révolution eût procédé avec intelligence dans l'emploi de la contrainte en vue du succès de ses idées, elle eût pu prendre le contre-pied ce ce qu'elle a fait ; elle n'aurait établi le partage égal que pour les biens des nobles, en vue de les dissoudre, et eût soumis à la loi de la conservation forcée les biens ruraux moyens et petits, dont elle eût par là maintenu l'intégrité. C'est ainsi que le gouvernement russe s'y est pris pour amoindrir l'influence des grands propriétaires. Le partage forcé y est imposé à ces derniers, tandis que, d'après le régime qui a duré jusqu'à 1863, les paysans se transmettaient pour la plupart leurs biens dans un système de conservation forcée.

La Révolution a déclaré à la liberté testamentaire une guerre à la fois de principes et de circonstance. En théorie, elle l'a niée souvent pour la remplacer par l'État. Elle s'en est défiée comme d'un instrument destiné à restaurer les privilèges de famille et de propriété ; elle a, ici comme plus d'une fois ailleurs, trop sacrifié la liberté à l'égalité. Notre loi de succession actuelle est loin de reproduire complètement les excès auxquels la Révolution, à certains moments, s'est laissé emporter contre le testament. Par la voix de quelques-uns de ses principaux organes, depuis Mirabeau jusqu'à Robespierre, elle est allée jusqu'à contester philosophiquement toute espèce de droit de tester, et elle aboutit à l'interdire par la loi du 7 mars 1793. C'était s'avancer infiniment plus loin que le décret du 8 avril 1791, qui, réglant seulement la succession *ab intestat*, posait en principe l'égalité absolue des héritiers placés au même degré par ordre de naissance, et détruisait en conséquence toutes les distinctions établies jusque-là par

les coutumes locales entre les aînés et les puînés, les garçons et les filles, les immeubles et les meubles, les biens patrimoniaux et les biens acquis, etc. C'était aller plus loin aussi que le décret du 14 novembre 1792, portant que les substitutions seraient absolument interdites à l'avenir. Ce déplorable décret du 7 mars 1793 abolissait la faculté de tester en ligne directe ; en conséquence, tous les descendants d'un même degré avaient désormais un droit formel et égal sur le partage des biens de leurs ascendants ; puis venaient ces décrets au plus haut chef destructeurs de la famille, qui ne faisaient qu'aller plus avant dans cette voie désastreuse. Le décret notamment du 2 novembre 1793 admettait les enfants naturels au même titre que les enfants légitimes, et par un effet rétroactif, aux successions de leurs père et mère ouvertes depuis le 11 juillet 1789. Une fois une telle limite franchie, il n'y avait plus qu'à aboutir au communisme ou à rétrograder. À mesure qu'on s'est rapproché des conditions d'une société plus régulière, c'est au dernier parti qu'on s'est arrêté. On s'y avance par une série de mesures réagissant contre ces divers excès, jusqu'au décret de germinal an XI (19 août 1803), qui établit les bases essentielles des lois aujourd'hui en vigueur. Il étend les limites des libéralités faites par actes entre vifs ou par testament en faveur des enfants ou des étrangers : ces libéralités peuvent s'élever à moitié du bien s'il y a un enfant, à un tiers dans le cas de deux enfants, à un quart dans le cas où il y a trois enfants ou plus (art. 913). Enfin le même décret autorise les pères et mères à donner la quotité disponible à un ou plusieurs de leurs enfants, sous diverses clauses restrictives.

Des modifications ont été apportées par l'empire et par la restauration dans un sens aristocratique ; elles ont été sur plusieurs points abrogées par les gouvernements qui ont succédé ; mais rien n'a été changé à ces dispositions essentielles. Ceux qui demandent aujourd'hui l'abrogation des dispositions principales de la loi de succession, ou la liberté testamentaire *absolue*, ne les accusent pas seulement d'avoir accompli une œuvre de décomposition depuis plus de soixante-dix ans ; à les en croire, cette œuvre continue et achève de détruire ces *familles-souches* qui occupent encore une partie de notre sol. Ce n'est pas uniquement dans les rangs élevés de la société qu'on rencontre de ces familles, il en est à tous les degrés qui justifient ce titre, sinon par tous les traits dont les peint une imagination bienveillante, au moins par les plus essentiels. Elles ont résisté

successivement aux maux qui émanèrent de la monarchie absolue, des erreurs du dix-huitième siècle, des révolutions déchaînées en 1789, enfin du matérialisme et des mœurs déréglées de notre temps. Elles luttent contre le système établi par le Code civil. Il faut les compter, nous dit-on, par dizaines de mille, ce qui nous paraît limiter un peu les ravages exercés par le code. Il en existe beaucoup dans le midi, et c'est parmi les paysans du Lavedan que M. Le Play en va chercher des exemples, qu'il étudie avec un soin infini. Ces paysans du Lavedan, en gardant les mœurs des Basques, ont résisté mieux que nos autres races de petits propriétaires aux contraintes exercées, sous l'influence du Code civil, par les agents du partage forcé. Allons plus loin : bien que les familles taillées sur ce modèle soient fort nombreuses dans certaines contrées de l'Europe, nulle part elles ne présentent ce degré de perfection. Dans le Lavedan, elles jouissent complètement des avantages inhérents à la meilleure organisation de la famille. En conférant autant que possible l'héritage à la fille aînée, les propriétaires de ce pays prolongent pendant vingt-cinq ans au moins la période de fécondité de chaque génération. Ils ne mettent point en lambeaux l'œuvre des ancêtres, mais ils partagent équitablement entre tous les rejetons de la vieille souche le produit net du travail commun ; ils conservent ainsi à la France l'un de ces foyers d'*émigration riche* qui se sont éteints dans les autres provinces, en Normandie notamment. La communauté et la cohabitation, fermement maintenues parmi les membres des générations successives, assurent aux groupes naturels fondés sur les liens de parenté les avantages qu'on s'efforce en vain de créer à l'aide d'associations factices. Cette combinaison fait d'ailleurs participer autant que possible la petite propriété aux avantages de la grande culture. N'oublions pas enfin que la coutume du Lavedan règle l'héritage dans les familles de tout rang, en haut comme en bas, ce qui évite ces distinctions blessantes si propres à développer les sentiments de haine et d'envie sous les régimes exceptionnels. C'est donc bien d'une organisation générale au moins dans cette région qu'il s'agit, et non pas d'un groupe spécial.

Pour donner plus de précision à cette peinture et plus de force aux conclusions qu'il en tire, M. Le Play produit à l'appui de sa thèse une de ses *monographies* les plus curieusement étudiées, destinée à mettre en évidence une obscure et séculaire famille du Lavedan qui bien évidemment ne s'attendait pas à un tel honneur. L'histoire des

Mélougas (ce nom ou ce surnom désigne une honnête famille des environs de Cauterets) n'est qu'une mise en œuvre en quelque sorte dramatique des effets du Code civil au chapitre des successions. Elle a pour objet déclaré : 1° de faire l'éloge de la *famille-souche* et de la présenter à l'imitation ; 2° de montrer comment, après avoir résisté à l'action dissolvante de la loi d'égal partage, un modèle aussi intact et aussi pur peut finir lui-même par être altéré et même brisé. L'auteur étudie cette famille en 1856, il en reprend l'histoire à partir de trente années auparavant, et elle ne se termine qu'en 1869. Le nom, l'âge et les relations des quinze membres qui la composaient en 1856 sont indiqués dans un tableau complet jusqu'à la minutie. Toutes les habitudes de vie sont passées en revue et donnent l'idée d'un intérieur respectable, animé, ordonné, heureux, quoique restant un peu à cet état de demi-enveloppement intellectuel que l'auteur de *la Réforme sociale* ne hait pas, et dont il nous a présenté d'autres spécimens bien plus accusés dans des pays à peine civilisés, notamment en Orient.

Au point de vue du bon ordre et du bonheur tranquille, ce coin d'idylle dans une société si agitée ne nous déplaît pas, avouons-le. La culture morale, même avec des lumières très restreintes, vaut mieux que le développement intellectuel incomplet, mal dirigé, si fréquent dans nos grands centres. Pourtant ces échantillons, pris dans l'orient de l'Europe en général, où l'homme paraît encore plongé dans une sorte de sommeil, sont-ils vraiment des types à recommander ? Cette famille du Lavedan s'offre, eu égard à la situation modeste qu'elle occupe, dans des conditions à cet égard beaucoup plus satisfaisantes. On y possède l'instruction primaire unie à une forte éducation religieuse qui garde son empire pendant toute la vie. Les mœurs y sont exemplaires. La monotonie des habitudes n'y exclut pas cette gaieté qui tient ici au climat, au tempérament du midi, à la liberté et aux épisodes de la vie rurale. On y est robuste ; à soixante-quatorze ans, le maître de la maison prend part encore à tous les travaux. Les filles aînées, âgées de dix-huit ans, portent aisément sur les épaules et sur la tête, par des chemins difficiles, des charges de 80 kilogrammes. Elles ne se marient qu'après avoir acquis tout leur développement physique. La fécondité est grande, et elle peut l'être, grâce au régime spécial de succession qui préside au partage des fruits et des biens ; la maîtresse de la maison a en 1856 sept enfants vivants, sa mère en a eu douze, et

sa grand'mère dix. La conservation intégrale du patrimoine permet aussi d'offrir à l'hygiène comme à la vie morale des enfants une foule de ressources. Tout s'est arrangé en vue de ces jeunes êtres à conserver, à développer. La médecine domestique trouve sous la main les plantes médicinales cultivées dans le jardin. L'association à une société de secours mutuels fournit l'assistance quelquefois nécessaire du médecin et du pharmacien. La famille est non pas riche, mais aisée. Elle possède comme immeubles le *domaine* dans la vallée, le *germ* dans la montagne, en tout 28 000 francs ; elle élève des animaux domestiques évalués à 3 264 francs ; son matériel de travaux est d'environ 670 francs. Ces chiffres ne donnent qu'une idée imparfaite des revenus ; il faut y joindre les nombreuses ressources de détail que fournissent la vie des champs, les tolérances forestières et surtout la quantité des salaires due au travail des différents membres. Le régime alimentaire est sain, suffisant, peu luxueux. On y mange de la viande de porc presque exclusivement, plusieurs fois par semaine ; le beurre, quelques légumes, les céréales sous forme de pain de seigle et de froment mélangés, de *mestura*, pain d'orge, de maïs, de millet et de sarrasin, de *bouillie* de maïs, de *crêpes* de maïs ou de sarrasin. Les noces sont la seule circonstance pour laquelle les repas prennent le caractère de l'abondance. Encore faut-il savoir ce que sont, dans cette famille tempérante et dans ce sobre pays, ce qu'on appelle des *excès* ; ils feraient l'effet d'un jeûne des plus austères à nos ouvriers du nord. Voici la bombance faite à l'occasion d'un mariage célébré dans la famille et où furent invitées trente-deux personnes, On y but 20 litres de vin, on y consomma 22 kilogrammes de viande. N'est-ce pas un festin d'anachorète malgré ce qui s'y ajoute de beurre, de lard et d'œufs ? Au reste, les hommes s'abstiennent absolument de l'usage du tabac et des spiritueux. Tout au plus trois ou quatre fois par an voit-on une consommation modérée de café dans les auberges. Passons sur l'inventaire et les autres détails, minutieusement décrits : meubles qui montent à 1 171 fr., ustensiles à 224 fr., linge à 528 fr., vêtements, non sans élégance pour ce qui concerne les femmes, s'élevant au chiffre respectable de 3 543 francs. Omettons les budgets des recettes et des dépenses, dressés article par article, supputés jusqu'au dernier centime ; ne relevons que quelques faits importants, qui se rattachent au régime des successions dans ces familles du Lavedan et aux effets moraux et économiques qu'il y produit assez uniformément.

C’est bien en effet aux arrangements permis par la liberté testamentaire que revient le mérite de l’organisation satisfaisante de ces familles, menacées en si grand nombre de destruction par l’œuvre de fractionnement non achevée encore. Les preuves en sont tirées ici de l’historique même de la distribution des biens et des tâches après le décès des membres importants de la famille. Sur ce point encore, les détails précis, circonstanciés, qui ailleurs pourraient paraître superflus, semblent nécessaires. En 1810, Pierre Dulmo, grand-père de Savina Py, maîtresse de la maison Mélouga en 1856, marie sa fille aînée à Joseph Py, chef de la communauté en cette même année. Selon l’usage, cette fille, destinée, en qualité d’héritière (*ayrété*), à posséder un jour le bien patrimonial, ne reçut aucune dot en argent, et devint désormais, avec son mari et ses enfants, partie intégrante de la maison. À la même époque, les autres enfants de Pierre Dulmo étaient pour la plupart en bas âge. Joseph Py avait encore à marier sept beaux-frères ou belles-sœurs et à satisfaire aux engagements contractés à l’occasion des mariages antérieurs. On nous apprend « qu’en 1835 ces dernières obligations avaient été remplies, et que les dots avaient été intégralement payées, qu’un seul beau-frère décidé à garder le célibat restait fixé dans la famille, se réservant, ce qui a été accompli plus tard, de léguer à sa nièce sa part de propriété. » On ajoute, et tous ces détails ont aussi leur portée, plusieurs particularités qui montrent en action ces libres arrangements de la famille. Ainsi l’acte notarié du père de famille Pierre Dulmo est un modèle, une *charte* en quelque sorte, où l’effort pour éluder les conséquences du Code civil sur les partages est poussé très loin. Sur un capital de 17 368 fr., il attribue à sa fille aînée, à titre de préciput et hors part, conformément aux articles 913 et 919 du Code civil, le quart disponible, soit 4 342 fr. Le surplus devait être partagé entre les huit enfants survivants et assurer à chacun d’eux une part de 1 628 fr. « Depuis lors, toutes les forces de la communauté ont été employées à constituer par l’épargne cette somme, à titre de dot, aux enfants de Pierre Dulmo. Lors de la mort de ce dernier, survenue en 1836, les enfants non mariés n’ont soulevé aucune difficulté contre les intentions de leur père, ni avancé aucune prétention au partage en nature que l’article 815 du Code civil leur donnait le droit de réclamer. Trois d’entre eux se sont mariés en renonçant, moyennant le paiement de leur dot de 1 628 fr., à toute réclamation ultérieure sur le bien patrimonial. Les deux autres, restés

jusqu'à ce jour célibataires, continuent à faire partie de la maison : selon toute apparence, ils légueront en mourant à leur nièce Savina ou à Marthe, sa fille aînée, leur part de propriété. »

Une réflexion se présente ici naturellement. Si des combinaisons aussi conformes au maintien du patrimoine et à la conservation de la famille sont possibles sous le régime du Code civil, il n'en menace donc pas l'intégrité autant qu'on le prétend ? Lorsqu'on le veut et qu'on sait s'y prendre pour tourner les obstacles, il est donc conciliable avec ces traditions et cette stabilité qu'on recherche dans les familles moyennes comme dans les grandes ? — La suite de cette histoire a pour but de détruire une pareille confiance. Quelle famille paraissait avoir plus de chances d'être préservée contre sa propre dissolution et contre le fractionnement de la propriété ? Où la tradition locale et l'intérêt collectif eurent-ils jamais plus de puissance ? Et comment ne pas compter aussi pour beaucoup cet isolement intellectuel résultant d'un patois et du manque de communications faciles ? Eh bien ! en dépit de ces circonstances, cette œuvre de conservation a dû céder à la force dissolvante de la loi actuelle. Cette famille, qui s'était maintenue sur son domaine pendant au moins quatre cents ans dans un état de bien-être et de moralité, cette famille bénie a vu s'amonceler l'orage sur sa tête. M. Cheysson, ingénieur des ponts et chaussées, est allé s'enquérir en 1869 du sort des Mélougas ; il a publié, sous forme d'appendice, la fin de ce petit drame qu'on a vu commencer sous de si favorables auspices. Le début de ce dernier acte en garde encore un reflet et s'ouvre sur une scène presque biblique. On trouve de ces tableaux agréables et souriants dans le voyage en France d'Arthur Young. En voyant la famille réunie, employée au travail des regains, dans une jolie prairie inclinée, la maîtresse de la maison occupée d'un travail de tricot à l'ombre d'un arbre, autour d'elle ses petits enfants qui se roulent sur l'herbe, tandis que les autres membres de la famille, disséminés sur la pente, coupent les foins ou les étendent au soleil, qui croirait devant un tel tableau si plein de calme et de sérénité, qu'encadre cette belle et grandiose nature des Pyrénées, que l'inquiétude est là, que ce bonheur atteint déjà va bientôt disparaître ? Combien la situation a changé depuis 1856 ! Combien de vides a faits la mort ! En même temps que les rangs se serraient, la famille a vu fuir son aisance. Elle a dû vendre successivement une partie de ses terres pour une somme de 2 200 fr.

Son bétail s'est réduit presque des deux tiers et ne comprend plus que 6 bêtes à cornes, 30 brebis, 12 agneaux, 2 porcs. Par suite, les revenus de la viande, du lait, du beurre et de la laine ont très notablement baissé, et la gêne est venue. Comment s'est accomplie cette triste transformation ? Les mœurs de la famille ont-elles donc changé ? Non, c'est toujours la même moralité, la même économie exemplaires. A-t-elle été frappée par quelque sinistre venant de la nature ? Pas davantage. Qui a fait le mal ? Le code civil. Les détenteurs du domaine avaient encore à compter tous les ans en espèces à leurs cohéritiers une soulte de 500 à 700 francs. La famille se vouait à cette tâche et la menait à bien, lorsqu'en 1864 la mort de l'aïeul interrompit le cours de cette prospérité. Un des oncles de l'héritière Savina, qui n'avait pas réussi dans ses affaires, obéissant à de mauvaises suggestions, entraîna une de ses sœurs avec lui et attaqua l'acte de partage du 27 février 1835, pour cause de lésion de plus du quart (article 1079 du code civil), et en outre pour violation des articles 826, 832 et 1075. Cette instance fut poursuivie pendant plus de quatre ans devant toutes les juridictions. Colloques interminables avec les gens de loi, voyages incessants à Lourdes, siège du tribunal, fatigues et pertes énormes de temps et d'argent, procès perdu en première instance, déféré en appel à la cour de Pau, qui casse le premier jugement, pourvoi en cassation, affaire terminée à l'avantage de la famille et maintien de l'acte de partage de 1835, mais avec des frais judiciaires s'élevant à plus de 6 000 francs. Voilà pourquoi il a fallu vendre. Un des fils s'est engagé moyennant 2 000 francs pour aider au paiement. Plusieurs des filles se sont mariées au-dessous de leur condition. La foi de la famille en elle-même est perdue. Le mauvais exemple de la discorde, du désir de se séparer, a été donné. Les influences extérieures agissent enfin avec une intensité croissante dans le sens de la loi contre la coutume, dont tout annonce la défaite inévitable, prochaine sans doute. Ce n'est là qu'un exemple du danger qui achève de menacer tout ce qu'il y a de familles résistant à la désorganisation. M. Le Play et ses collaborateurs en citent d'autres, pris également dans cette classe des moyens ou petits capitalistes. Les palliatifs sont impuissants. Le préciput qui peut être attribué à l'héritier ayant été réduit par le code au quart de la valeur des propriétés, il devient très difficile à la communauté de doter les enfants et de conserver le bien sans le grever d'hypothèques. Les

enfants qui ne sont pas mariés à la mort du chef de famille ont le droit de réclamer le partage en nature par l'article 815 : par suite, la conservation du bien de famille a cessé d'être un principe social, et reste subordonnée au hasard des volontés individuelles. Il est enfin dans la nature des choses que l'esprit public cède à la direction que la loi *ab intestat* lui imprime. Qu'attendre de l'avenir avec cette tendance ? La dispersion des familles qui restaient debout, le morcellement des propriétés qui demeuraient intactes, apparaissent comme l'issue fatale de cette marche progressive. C'est à nous de voir si nous voulons aviser.

V. — Le vrai et le faux dans l'influence présumée de la loi de succession sur l'état moral et matériel de la famille. Nature et mesure de la réforme.

Nous avons le plus possible laissé la parole à l'auteur de *l'Organisation de la famille.* Il faut maintenant conclure. La question qu'il pose est-elle sans gravité ? Nous ne le croyons pas. A-t-elle toute l'étendue, tout le degré d'importance que ceux qui se rangent sous la même bannière lui accordent en l'élevant à la hauteur de question principale et dominante de la société française ? Nous le pensons encore moins. La liberté illimitée de tester aurait-elle, pour la famille notamment, l'efficacité qu'on lui suppose ? et ne s'exagère-t-on pas à la fois l'influence à laquelle on ramène une partie de nos maux et la puissance du remède qu'on préconise ?

En admettant, ce que nous faisons nous-même, que la part disponible soit trop resserrée et contienne des restrictions excessives à l'autorité paternelle et aux libres combinaisons de la propriété et de la famille, demandons-nous si la loi d'égal partage fait violence dans la mesure où on le prétend aux principes et aux faits de l'ordre moral et économique. Envisagée ainsi, la question se réduit beaucoup. Le droit de tester existe, il n'est plus attaqué que par le socialisme ou plutôt par certains systèmes socialistes, en lutte impuissante avec ce qu'il y a de plus respectable dans la liberté individuelle. Faut-il pour cela que l'exercice en soit illimité ? Le droit même de propriété ne l'est pas, et de quelle liberté peut-on dire qu'elle est absolue ? Dans le cas où il

n'y a pas de testament, la loi d'égal partage paraît évidemment, en thèse générale, ce qu'il y a de plus équitable. On a trop l'air d'ignorer ou d'oublier que la loi le reconnaît, même en Angleterre, pour les biens meubles. N'est-ce pas une limite des plus considérables ? Que devient alors le principe absolu ? Les biens meubles, n'est-ce pas en somme une immense partie du capital ?

Les raisons de limiter la liberté de tester sont connues depuis longtemps. On a pu exagérer ces limites, il est excessif de soutenir qu'il n'y en a pas. Les abus auxquels l'absolue liberté testamentaire a donné lieu ne sont pas un simple épisode de l'histoire ; ils y tiennent une place énorme. Il a fallu que la loi dans les pays aristocratiques mît des bornes à cette faculté indéfinie des *substitutions* qui, sous prétexte de respecter la liberté du testateur, supprime la liberté de plusieurs générations, frappe la terre d'une inaliénabilité funeste, crée des fainéants et des prodigues, et trouble tous les rapports de famille pendant tout le temps de leur durée. Les imperfections et les vices de la nature humaine subsistent chez le père de famille. Ses injustes partialités, la faiblesse des vieillards sujets à captation, remplissent les annales juridiques comme les comédies du répertoire antique et moderne. Il n'est pas exorbitant d'admettre que ces considérations suffisent pour motiver quelques précautions et quelques mesures limitatives. Tout ce qu'exige le droit naturel, c'est que la liberté reste le fait dominant. Il ne semble même pas que cette interprétation ait paru trop tyrannique à certains États de l'Amérique du Nord. On trouve dans la législation de quelques-uns des clauses restrictives en ce qui concerne la faculté de léguer aux associations[15]. Des enfants mineurs au moment de la mort de leur père, entrant à peine dans la vie, ayant d'ailleurs, quel que soit leur âge, quelle que soit leur situation, un titre naturel à la préférence, à de rares exceptions près, seront-ils entièrement exclus de tout droit à la succession ? On dit qu'il n'y a pas de *droit à l'héritage.* Il faudrait s'entendre sur ces mots. Au point de vue de plusieurs grandes législations antiques, en Orient, à Athènes et ailleurs, ce droit était positivement reconnu. Plus le droit de l'individu s'est déterminé à part, plus ce droit *indivis* de la famille s'est effacé, pour ne laisser place qu'à une question de limites. Sans doute il serait exorbitant de soutenir que le fils d'un père

---

[15] V. le savant article *Succession* de M. E. de Parieu dans le *Dictionnaire de l'économie politique.*

millionnaire a droit, nous entendons parler d'un droit naturel et strict, à hériter d'un million. Est-ce une raison d'aller jusqu'à prétendre avec Montesquieu qu'il n'a de droit qu'à la *nourriture* ? Le grand écrivain n'aurait pas sans doute lui-même refusé d'y joindre *l'éducation* et il n'eût peut-être pas été bien difficile de le ramener à cette idée, que c'est aussi pour un père plus qu'un devoir large et facultatif de ne pas mettre son fils dans une situation qui fasse trop contraste avec celle où il l'a fait naître et où il l'a élevé. La société tient compte non pas seulement des droits stricts et absolus, mais aussi de ce qui fait titre. Elle n'efface pas la famille comme un fait indifférent devant la liberté individuelle du testateur et au profit exclusif du droit de propriété. Elle fait entrer dans les prescriptions légales ces considérations d'équité, de sympathie, de parenté, que la morale, toutes les fois surtout qu'il s'agit de pères et d'enfants, ne saurait regarder comme non avenues et laisser trop ouvertement et trop fréquemment fouler aux pieds.

On peut, en se plaçant au point de vue des principes et aussi des circonstances de notre pays, qui cherche dans la restauration de la famille un élément de salut, regarder des modifications comme possibles. La quotité dont dispose le père de famille peut être en droit considérée comme trop faible pour laisser à sa liberté une étendue suffisante. De même cette exiguïté de la portion disponible, comparée à la légitime assurée aux enfants, présente, sous le double rapport moral et économique, des inconvénients réels. Il n'y a rien qui soit pour ainsi dire sacramentel dans le chiffre indiqué par le code civil. Les peuples qui ont adopté nos principes ont le plus souvent établi une portion disponible plus considérable. Rien n'empêcherait que nous fissions comme eux. Les défiances qui ont dicté ce que notre loi a de trop restrictif ont dû disparaître depuis 1789. Le danger public ne semble pas être, à vrai dire, aujourd'hui dans le rétablissement des privilèges ; mais évitons les exagérations et les illusions. L'exagération dont sont empreintes les récentes critiques adressées à la loi de succession dans ses principes et dans ses effets dépasse toute mesure. Au fond, la loi de l'égal partage est, sauf un nombre de cas limité, fondée sur la nature du cœur paternel, qui répand l'affection à peu près également sur les enfants, et qui se reprocherait de donner cours à d'injustes préférences, et même trop aisément en pareille matière à des préférences fondées. La facilité avec laquelle le code civil a été sur ce point si important imité par un grand nombre de

peuples européens, qui ne songent ni à s'en plaindre ni à s'en défaire, est la preuve la plus frappante que la loi est en général d'accord avec les convenances naturelles. La plus grande partie de l'Allemagne a adopté notre régime ; on ne voit pas que la famille ait beaucoup à en souffrir. Comparez les effets moraux de la loi de succession en Angleterre et en France en prenant pour types deux bonnes familles dans les deux pays. Les Anglais eux-mêmes reconnaissent que la supériorité appartient fréquemment à la famille française ; l'union des cœurs et des intérêts y est plus grande. Ces rapports froids ou peu bienveillants fondés sur l'inégalité nous répugneraient essentiellement. Les moralistes et les romanciers anglais ont jugé et peint bien des fois ces intérieurs glacés ou divisés sans se méprendre sur la cause. On ne prétend pas que toutes les familles soient en Angleterre formées sur ce modèle. Non, assurément : on y accepte l'aînesse même dans les moyennes familles ; mais les défauts se montrent en raison même de l'action exercée par l'inégalité. Retenir les enfants, comme on le propose, dans un respect de commande par l'appât d'une augmentation dans la part d'héritage n'est peut-être pas moralement une inspiration très élevée. On peut objecter que c'est encourager les apparences, peut-être l'hypocrisie, au préjudice de la réalité de l'affection. Les critiques du régime établi insistent sur ce fait, que les enfants escomptent trop souvent leurs *espérances* par des dettes. En voyant notre mal, nous avons oublié celui que produit l'autre système. N'est-ce pas exactement ce que faisaient, ce que font encore les *fils de famille* dans des proportions tout autrement étendues, avec un tout autre scandale et un bien plus grand préjudice, sous le régime de la succession inégale ? L'idée de stimuler au travail ceux qui seraient dépouillés de toute part d'héritage est aussi fort sujette à objection. La réserve dont dispose un jeune homme entrant dans la vie, ou qu'il attend plus tard, n'est pas un secours à dédaigner dans l'état d'exiguïté de nos fortunes[16]. On engage les enfants qui n'auront rien ou qui auront peu à émigrer, tandis qu'un de leurs frères gardera la propriété de la terre ou de l'usine. Cette émigration indiquée comme une carrière à une masse d'hommes appartenant à la classe moyenne

---

16 V. sur ces points et sur la question en général le livre si considérable de M. Boissonade sur la *Réserve héréditaire.* C'est ce qui a été fait de plus complet ; nous devons remercier l'auteur qui nous fait l'honneur de citer, en les approuvant et en les motivant, les conclusions économiques et morales que nous avions formulées sur ce sujet.

est chez nous de tous les remèdes le moins praticable. Une foule de considérations morales et matérielles contrarient l'expatriation au sein de nos moyennes familles. Nous n'avons pas les Indes comme l'Angleterre ; nous ne possédons aucun de ces moyens qui sont à sa portée de pourvoir ses cadets. Nous n'avons guère que nos fonctions publiques, déjà trop encombrées.

Au surplus, on pourrait proclamer la liberté de tester sans opérer en France une véritable révolution : les mœurs s'y opposent. En Amérique, cette liberté existe, et l'égalité des partages n'en reste pas moins la condition commune. *Illimitée*, la liberté testamentaire se manifesterait par des abus ; mais ces abus, si regrettables qu'ils fussent, n'iraient pas eux-mêmes jusqu'à changer la face de la société. Les avantages que présenterait la même liberté à certains égards ne la modifieraient pas non plus très sensiblement. Une faible minorité des pères de famille se déciderait à braver sur ce point la conscience publique, prononcée contre l'exhérédation, si ce n'est tout à fait exceptionnelle. On ne fait aujourd'hui même qu'un médiocre usage de la portion disponible ; plus étendue, on en userait, dit-on, davantage, parce que ce serait d'une manière plus efficace. Je le veux bien ; toujours est-il que ce qui se passe n'est pas un signe à négliger. On a cité un chiffre concluant pour l'époque de la restauration. « J'ai sous les yeux, écrivait M. Dunoyer, peu suspect pourtant de partialité en faveur de la loi, le chiffre des successions qui se sont ouvertes à Paris dans le cours de l'année 1825, à l'époque où la restauration était fort préoccupée de l'idée de rétablir le droit d'aînesse. Le nombre de ces successions est de 8 730. Eh bien ! sur ces 8 730 successions, il n'y en avait que 1 081 dans lesquelles on eût testé, et dans le nombre de celles où l'on avait testé, 59 personnes seulement avaient disposé du préciput légal en faveur de tel ou tel de leurs enfants[17]. » Aujourd'hui encore la substitution existe dans notre droit. Elle est permise comme en Angleterre pour la quotité disponible jusqu'au second degré. C'est chez nous lettre morte. Et c'est avec de telles indications qu'on se croit en droit de prédire une révolution morale, économique, sociale, par une modification des articles du code relatifs à l'héritage en ligne directe ! N'est-ce pas enfler sans limite l'importance d'une question qui, réduite à ses justes termes, a ses raisons d'être posée ?

---

[17] *Liberté du travail*, t. III, liv. X, ch. 3.

Il est certain que l'article 826, qui permet de demander le partage *en nature*, pousse à un fractionnement parcellaire funeste à la famille, à la propriété, à l'agriculture. Il existe sans doute un correctif. L'article 827 porte que, « si les immeubles ne peuvent pas se partager commodément, il peut être procédé à la vente par licitation devant le tribunal. » À l'île Bourbon, cet article suffit pour empêcher la division des sucreries, bien qu'elles aient des centaines d'hectares ; les experts trouvent toujours qu'une sucrerie ne peut se diviser, et le tribunal est toujours de leur avis ; mais ce moyen, dit-on, est onéreux, la vente par licitation entraîne des frais, laisse les affaires en suspens. Il y a pourtant là un remède dont il dépendrait des héritiers d'user plus souvent. La polémique trouve commode ou de passer ces remèdes sous silence ou d'en diminuer à l'excès l'efficacité. De même, dans la discussion générale, elle ne tient pas le moindre compte de ce que les donations faites par le père de son vivant à tel de ses enfants plus méritant ou dans le besoin apportent de tempéraments à ce qu'il peut y avoir d'excessif dans l'égalité de partages après la mort. On a raison de vouloir s'opposer au fractionnement parcellaire. Le procès qu'on lui fait laisse intacte d'ailleurs la cause de la petite propriété et de la petite culture, auxquelles la condition même de notre sol et notre état social vouent la plus grande partie de notre territoire, sans qu'il y ait lieu de s'en affliger, bien loin de là. Pourquoi d'autres mesures encore que l'augmentation de la portion disponible, qui pourrait être insuffisante ici, ne seraient-elles pas prises pour combattre l'excès du morcellement parcellaire ? Plusieurs pays en ont donné l'exemple. La législation autrichienne frappe d'indivisibilité toutes les propriétés foncières dont l'étendue ne dépasse pas 26 ou 27 hectares. Vous trouverez de telles précautions légales dans le Mecklembourg, la Westphalie, quelques parties de la Prusse rhénane, dans presque tout le Hanovre, le grand-duché d'Oldenbourg, les pays de Thuringe, la Saxe, etc., preuve évidente que dans ces arrangements de propriété la liberté, si respectable et si utile qu'elle soit, ne supprime pas toute prévoyance légale, et peut accepter quelques utiles restrictions. M. L. de Lavergne, dans des observations fort sages que lui inspiraient en 1856 les critiques qui n'ont fait depuis lors que prendre plus de force et de développement, recommandait ce moyen et quelques autres. Il inclinait, lui aussi, vers l'extension de la portion disponible, ce qui ne

l'empêchait pas d'écrire : « La loi du partage égal est la chair et le sang de la France[18]. »

La question de l'organisation de la famille dépasse de toutes parts les limites dans lesquelles certains esprits préoccupés d'un point de vue s'efforcent de la renfermer. La famille française, si on veut n'en voir que les défauts et les lacunes, a plus besoin d'être restaurée dans son esprit moral que réorganisée sur des bases nouvelles en vertu d'arrangements juridiques ou économiques. C'est par un ensemble de remèdes qu'il y faut tendre. Ici le problème de l'éducation se pose comme ailleurs. C'est sous l'influence de causes générales que la famille s'altère et se relève comme la société dont elle fait partie. Ceux-là sans doute ont mille fois tort qui s'imaginent qu'en développant les sentiments de la famille on n'arrive qu'à tuer le patriotisme. Les anciens ont pu le croire quelquefois, et ici encore nos communistes ne sont que de mauvais imitateurs ; jamais l'amour du pays chez les nations modernes ne se passera de ce premier aliment. À la chaleur de ce doux et puissant foyer naissent tous les sentiments affectueux, comme toutes les sortes de respect. Quelle autorité extérieure et plus ou moins artificielle respectera celui qui n'a pas respecté l'autorité la plus naturelle et la plus sainte qui soit au monde ?

C'est un tort néanmoins de ne pas voir qu'il faut à la famille elle-même des compléments et même des correctifs. Nous ne nous éloignons pas, en le remarquant, de la société française. Il y a un dévouement au bien public, un degré de désintéressement nécessaire que la famille ne donne pas. Elle le combattrait plutôt, si d'autres sentiments n'étaient fortement mis en jeu. La décadence de la famille envahie par le matérialisme serait le premier de nos maux. Est-il faux, est-il hors de propos d'ajouter que la prépondérance exclusive des affections et des calculs qui se rapportent à la famille seule serait le second de nos dangers ?

Ce dernier péril est-il chimérique ? Nous sommes loin de le penser. Il y a la part à faire en France à la famille existant à peine, tantôt altérée et corrompue, tantôt obéissant trop peu à l'esprit de tradition ; il y a la part à faire aussi à la famille bien constituée, mais non sans influence amollissante. C'est contre cet excès qu'il est bon aussi

---

[18] *Agriculture et population*, par M. Léonce de Lavergne, p. 176.

d'appeler le secours de l'éducation publique, qu'on attaque sans mesure, et du service obligatoire auquel on n'attache peut-être pas une assez grande importance morale.

Oui, même au moment où nous recherchons les moyens de relever, de régénérer le foyer domestique, il ne faut pas craindre de faire entendre des vérités sévères sur l'excessive et énervante prépondérance de la famille en plus d'un cas. L'enfant est devenu le dieu du foyer. Douces et tendres, trop tendres affections ! Nos cœurs s'y brisent au moment de l'épreuve. Les pères ont des sollicitudes de mères, les mères d'aujourd'hui ne savent plus se résigner à la maladie, à la perte, à l'immolation des fils au devoir public. Leurs aïeules du dix-septième et du dix-huitième siècle avaient bien plus de cette énergie. Aimaient-elles moins ou savaient-elles mieux aimer ? L'éloignement des enfants du foyer préparait-il mieux leurs cœurs à l'absence ?... Cette vie en commun, plus resserrée aujourd'hui, a-t-elle rendu le lien plus sensible, plus difficile à rompre ?... Prenez garde ! Craignez de faire de cet égoïsme des affections, plus noble et plus délicat que l'autre, une sorte de religion exclusive. Restaurons la famille, dans les cas trop fréquents, hélas ! où elle périclite. Que les parents qui prennent trop aisément leur parti de charger des maîtres étrangers de les débarrasser de leurs enfants, se pénètrent d'un sentiment plus exigeant de leur responsabilité ; que le respect soit inculqué au cœur des jeunes générations ; que le foyer soit constitué où il manque ; mais que dans les nombreuses familles qui vivent repliées sur elles-mêmes, et où l'homme concentre tout son amour et toutes ses prévoyances inquiètes, ils soient restaurés aussi ces sentiments forts, dévoués, cet attachement à l'idée du bien public, à l'idée de la patrie, qui élèvent la famille au-dessus d'elle-même !

Quant à chercher dans la loi les éléments de réparation de la famille, nous comptons peu aujourd'hui sur l'efficacité de ces tentatives. Nous concevons des mesures répressives plus sévères contre la séduction : nous comprenons que l'on discute sur le plus ou moins d'étendue à donner aux droits de la femme ; nous croyons que la loi peut être amendée heureusement sur plus d'un point. La restauration de la famille n'en est pas moins, avant tout, une question de pure morale et non plus de légalité, comme sous l'Empire romain aussi et au moment de la Révolution, quand l'esprit de privilège en avait altéré les bases. Les combinaisons factices imposées pour y ramener la vénération des

parents, comme les lois somptuaires pour y faire régner la simplicité et en bannir le luxe, sont attentatoires à la liberté et d'une impuissance cent fois démontrée par l'expérience. Nous n'avons plus rien à apprendre théoriquement sur la hiérarchie de la famille, sur le rôle qu'ont à y jouer le mari et la femme, sur leurs devoirs réciproques et ceux qui les engagent par rapport aux enfants, en un mot sur les traits essentiels de son organisation. Le christianisme et le droit naturel restitué dans sa force nous donnent d'abondantes et sûres lumières qu'il ne s'agit plus que de suivre. Loin de nous la pensée de prétendre que ce qui touche aux applications ne puisse être amélioré, complété. On verra quelle part nous faisons à ce genre de réformes possibles. Nous soutenons seulement que la famille n'est pas à « refaire » sur des données nouvelles. Le chapitre suivant, relatif aux droits des femmes, à leur situation en France, à celle qu'on réclame pour elles à la fois dans la famille et dans l'État, nous permettra de déterminer avec plus de précision ce que nous attendons pour la société de ce genre de réformes.

## CHAPITRE III

### Du rôle et de la situation des femmes et des tendances émancipatrices.

### I. — Position de la question. Le mouvement émancipateur.

Nous avons vu dans le chapitre précédent les idées réformatrices de la famille, quelle que soit la valeur des remèdes légaux invoqués, s'appuyant sur la plus pure et la plus sévère morale, sur la morale chrétienne. L'écrivain dont nous avons discuté les opinions renvoie la famille et la société, pour parler son langage, au « respect du Décalogue ». Il écrit avec une gravité simple : « La femme sage et pudique est la providence du foyer ; elle crée les mœurs et est, à ce titre, le principal agent du progrès social. » Il ajoute : « C'est désorganiser le foyer domestique que d'enlever la femme à ce domaine naturel pour lui attribuer le soin des intérêts du dehors. Or, on la pousse fatalement dans cette voie en l'obligeant à partager les travaux de l'homme, ou en lui conférant un droit personnel sur les biens et sur les industries. Mais le plus grand mal de cette assimilation des deux sexes est d'abaisser la dignité sociale de la femme et de dénaturer le caractère auguste de la mère de famille, en en faisant un manufacturier, un marchand ou un propriétaire. Tels sont les écueils que la loi et les mœurs de l'Angleterre ont voulu éviter en dispensant la femme des soins de la vie extérieure, et en rejetant autant que possible sur l'homme les droits et les devoirs de la propriété. » Il reproche pourtant aux Anglais de n'avoir pas maintenu cette salutaire disposition chez les classes vouées aux travaux manuels et d'avoir donné les premiers aux autres nations le mauvais exemple, en abaissant la femme à la condition d'ouvrier salarié, travaillant hors du foyer. Il resterait à savoir si l'Angleterre était libre de faire différemment, étant donné le régime manufacturier. C'est encore au point de vue purement moral que se place l'auteur du livre sur la *Réforme sociale*, pour censurer la femme française de notre temps. Il y a ici peu de différence entre le langage de l'écrivain parlant au nom de

l'économie sociale et celui que tiendrait dans la chaire un prédicateur. Il pense, il est vrai, que le mariage n'offre plus au même degré les désordres qu'il présentait à d'autres époques. Il accuse néanmoins la femme de méconnaître son rôle sérieux, ce qu'il ne manque pas d'attribuer le plus souvent à la stérilité calculée qui fuit les charges de la maternité, fait où il voit, dominé par ses préoccupations habituelles, le résultat de l'égalité des partages. Voici ce qu'il écrit à ce sujet : « Les femmes qui ne sont point soumises à un labeur forcé tombent dans un désœuvrement que leur imagination active ne saurait supporter ; elles s'ingénient à se créer hors du foyer des occupations futiles et des devoirs factices. C'est ainsi que, chez les classes aisées et jusque dans les conditions moyennes, on voit les femmes donner chaque jour davantage dans les écarts qui, au siècle dernier, ne se remarquèrent que chez les dames de la cour. Elles se livrent à tous les entraînements d'un luxe insensé ; elles s'entourent de mobiliers ruineux où brille moins le goût que la richesse de la matière ; elles ne craignent pas de se défigurer en accumulant dans un seul vêtement ce qui suffisait autrefois à l'habillement d'une famille ; elles prennent des allures en harmonie avec les extravagances de la mode ; elles semblent en un mot s'appliquer à détruire la démarcation qui jusqu'à ce jour avait été maintenue, même dans les apparences, entre le vice et la vertu. Leur occupation favorite est d'établir entre elles des rapports réguliers, bien au-delà du cercle de la famille et de l'amitié ; elles s'y entretiennent du théâtre, de la littérature légère, des événements du jour et surtout de ceux qui offrent matière à la médisance et au scandale. Elles prennent ainsi les habitudes de camaraderie déjà signalées aux mauvaises époques de l'Empire romain, mais qui, jusqu'à présent, n'avaient existé en dehors de la cour de Louis XIV et de ses successeurs que chez les hommes oisifs, éloignés des joies du foyer domestique par le célibat ou par des goûts déréglés. Ces nouvelles mœurs dénaturent peu à peu le caractère de la femme riche ; elles tarissent dans sa source même l'influence des classes dirigeantes et provoquent de sérieuses inquiétudes sur l'avenir de notre société[19]. »

On le voit : dans tout cela, il est question de devoirs et non de droits à étendre, du moins en dehors de la sphère de la famille.

---

[19] *La Réforme sociale,* par M. Le Play, ch. III, p. 189.

C’est à un spectacle tout différent que nous allons assister. Nous allons voir à l’œuvre la propagande des droits. Nous rechercherons ce qui, à travers des exagérations et des erreurs parfois insensées, peut se rencontrer de vérité et d’idées plus sages d’amélioration au point de vue de la famille.

Mais d’abord quel abus singulier de ce mot d’émancipation ! C’est à se demander si nous sommes dans ces contrées de l’Orient où la femme était et est encore souvent traitée en bête de somme ou comme un jouet dépendant du pur caprice, ou bien dans cette vieille Grèce qui ne lui laissait un peu d’indépendance que dans la situation d’hétaïre, ou enfin dans ces temps féodaux et à ces époques monarchiques où florissaient les oppressifs privilèges de la masculinité ! Le mot aurait eu sa justesse avant le christianisme, et encore n’eût-il pas été exagéré sous plus d’un rapport, appliqué à la femme romaine, après que le droit romain se fut adouci en sa faveur sous l’influence du stoïcisme plus humain de l’époque impériale ?

Émanciper, selon le sens étymologique, qu’est-ce sinon faire passer un esclave à l’état de liberté, une chose à l’état de personne ? Or, que nos femmes, nos mères, nos filles ne soient pas des choses, il serait superflu de le démontrer, et j’avoue que je ne prends pas au sérieux ces retentissantes affirmations que naguère encore les émancipateurs faisaient entendre dans un banquet tenu à Paris. Si l’on devait accepter les termes dans lesquels la question est posée, mais en vérité ce serait le germe de la plus grande révolution peut-être que le monde ait encore éprouvée, car ce ne serait pas moins que l’avènement de tout un sexe, c’est-à-dire de la moitié de l’espèce humaine, à des droits dont elle aurait été jusqu’ici en masse injustement dépossédée ! Que serait en comparaison l’abolitionnisme ? Qu’est-ce, eu égard à un tel résultat pour le nombre et pour l’importance, que l’affranchissement de quelques millions de pauvres noirs ? On a dit ce mot, que, le genre humain ayant perdu ses titres, Montesquieu les avait retrouvés — un bien haut honneur pour Montesquieu, qui peut rester grand sans avoir eu le mérite d’une pareille découverte ; mais si les femmes avaient perdu leurs droits ou ne ne les eussent jamais vu reconnaître, et que quelque génie privilégié les retrouvât sous l’amas des préjugés tout juste à ce point précis du temps où nous sommes, la gloire des Galilée et des Newton serait-elle trop pour ce bienfaiteur, pour cet inventeur aussi grand que hardi dans la sphère des découvertes morales ?

Cette « question de la femme », on en trouve partout la trace, même en Russie ; on a pu s'en convaincre dans plus d'un congrès international, où les dames moscovites n'ont pas paru les moins imbues d'idées radicales, parfois follement excentriques ; mais il est visible que l'Angleterre, les États-Unis et la France sont les principaux théâtres de cette campagne. Les moyens de propagande diffèrent à quelques égards comme chacun de ces peuples, qui y met son tour d'esprit, son humeur. Au fond, la question revêt partout à peu près les mêmes termes. Peu importe qu'elle s'attache là plutôt aux droits politiques, ici de préférence aux droits civils. Les principes invoqués sont les mêmes ; les conséquences ne paraissent pas devoir différer sensiblement. Ces principes et les applications qu'on en a tirés sont-ils réellement propres à donner à la famille plus de force et d'énergie morale ? Ces réformateurs, quand ils en respectent les bases, ce qui n'arrive pas toujours, n'aboutissent-ils pas à la compromettre par leurs remèdes héroïques ? Nous verrons de plus près tout à l'heure leurs griefs contre la famille actuelle. Pour réformer ses abus, et aussi au nom de prétendus droits, on veut la femme législatrice. Rendons-nous compte de ce mouvement. On nous pardonnera, nous l'espérons, d'entrer dans des détails justifiés, ce nous semble, par l'intérêt qu'ils présentent et le lien qu'ils offrent avec notre sujet. Même quand ils paraissent s'éloigner de la famille pour s'étendre à la société et porter sur les droits politiques, on ne tardera pas à voir comment c'est véritablement la famille qui est mise en question.

Nous dirons d'abord quelques mots de l'Angleterre. Non seulement nous y rencontrons un manifeste théorique, signé du nom de son principal économiste, qui est aussi un de ses publicistes les plus éminents, M. John Stuart Mill, manifeste qui fournit une base philosophique à l'examen, mais le mouvement émancipateur n'y manque pas d'étendue, et il apparaît avec un caractère pour ainsi dire législatif. C'est par voie de pétitionnement que la campagne se fait, et c'est devant le parlement que la question est portée. Un tel mouvement, assez puissant pour faire regarder des concessions comme possibles, plusieurs n'hésitent pas à dire comme vraisemblables, prouve à quel point s'est modifié l'esprit de l'Angleterre. Ce vieil esprit biblique et protestant se laisse donc aussi bercer par la sirène moderne ! Il prête, lui aussi, l'oreille à ce mot d'émancipation, où il eût vu un blasphème il n'y a guère plus de

cinquante ans ! N'exagérons rien. Le projet de loi qui sert d'objet au pétitionnement ne se présente pas au premier abord sous l'aspect d'une théorie. Il s'agit bien sans doute de faire voter les femmes, mais sous certaines conditions et dans certaines catégories. Le *bill* qui réunit pour une seconde lecture au parlement un nombre considérable et croissant de suffrages, non pas très éloigné de la majorité, ne prétend s'appliquer qu'aux femmes chefs d'établissement et payant l'impôt. En fait, cela ferait à peu près, dit-on, 190 000 femmes électeurs ; en principe, la femme n'est là envisagée que comme contribuable, et le droit de voter y paraît beaucoup plus inhérent à l'intérêt représenté qu'à la personne. Comment ne pas reconnaître pourtant, sinon dans l'idée fondamentale du bill, du moins dans plus d'un commentaire, une tout autre portée ? En prenant une part principale au débat devant la chambre des communes, M. Bright, dans la séance du 1er mai 1872, n'a-t-il pas présenté plus d'un argument qui dépasse la sphère d'un droit purement économique et fiscal ? Il combat en théorie l'incapacité politique des femmes. Le célèbre orateur voit en outre pour elles dans l'exercice des droits politiques un moyen d'améliorations ultérieures ; il ne craint pas d'assimiler sous ce rapport le bill à deux autres, celui de 1832, qui a eu des résultats profitables pour les classes moyennes, et celui de 1867, qui a produit les mêmes effets pour la classe ouvrière. Il est de toute évidence, en effet, que renfermer la question dans les limites posées par la condition de *house-holders and rate payers* est une idée des plus chimériques. Les femmes exclues ne se résigneraient pas à cet avènement politique d'une fraction de leur sexe. Suffirait-il que cette fraction justifiât son privilège par des motifs tirés du cens et de la direction d'une industrie ? A-t-on vu chez nous les hommes exclus de l'électorat à 300 et à 200 francs accepter cette exclusion comme définitive ? La brèche ouverte, il est certain que toutes voudraient y passer. C'est le danger qu'ont signalé plusieurs des orateurs qui repoussent le bill dans le parlement. Pour motiver ces craintes, M. Boverie remarquait même que, dans la Grande-Bretagne, les femmes sont plus nombreuses par suite de l'émigration d'une partie de la population mâle. L'orateur voit déjà la politique extérieure de l'Angleterre *s'efféminer*. Au dedans, quels périls non moins redoutables ! C'est à faire trembler tous les fonctionnaires du Royaume-Uni. Comment les femmes, qui ont la supériorité

numérique, manqueront-elles de tout accaparer ? Un écrivain de la *Fortnightly-Review,* c'est un souvenir que l'orateur rappelait avec effroi, n'allait-il pas jusqu'à demander pour les femmes l'entrée dans la milice ? Ces prévisions à longue échéance d'un mal jusqu'ici fort imaginaire peuvent nous faire sourire ; elles montrent du moins le degré de sérieux qu'on attache à la question de l'émancipation des femmes en Angleterre.

En dehors du parlement, la campagne de l'émancipation emploie d'autres moyens d'action. Tels sont les *meetings,* soit de circonstance, soit même permanents, comme celui qui s'est donné rendez-vous chaque semaine à l'église de Stamford-Street. C'est là qu'il faut voir M. Thomas Hughes, membre du parlement, M. Fawcett et bien d'autres discourir sur les capacités politiques méconnues de la femme et sur ses droits à venir. C'est là qu'on entendait naguère Mme Taylor s'écrier : « Il y a peu de temps, les apologistes de la servitude en Amérique déclaraient, par de bruyantes vociférations, les nègres impropres à la liberté. L'esclavage fut aboli, et les nègres prouvèrent qu'ils étaient aptes à la liberté ; abolissez l'incapacité électorale des femmes, elles prouveront elles-mêmes leur aptitude aux franchises ! » Dans un autre *meeting*, Mme Grote disait : « Dans votre dernier bill de réforme, vous avez investi d'un pouvoir représentatif plus étendu les classes ouvrières qui ne possèdent pas de propriétés et vivent de leur travail ; vous n'avez pas trouvé juste que la propriété fût en possession de tout ce pouvoir. Je pense que c'est une raison de plus d'accorder aussi les mêmes franchises aux femmes qui occupent la position du citoyen et en supportent les charges, qui payent l'impôt et ont toutes les responsabilités qui s'attachent à la propriété. » — « Le droit de suffrage, disait M. Robert Anstrüther, baronnet, accroîtra le sentiment de responsabilité de la femme, étendra le cercle de ses intérêts, et lui donnera un accroissement de vigueur pour le développement de ses facultés. » Mme Fawcett s'attachait à réfuter l'accusation faite au suffrage des femmes d'offrir trop de chances aux opinions ultra-conservatrices. Lord Amberley réclamait leur vote au nom de leur compétence dans les questions d'assistance, de charité, d'économie sociale.

Cette propagande des *meetings* se complète elle-même par l'emploi de moyens plus pratiques. Greffer une réforme qui constitue une réelle et grande innovation sur un vieux texte de loi est, on le sait, un

expédient cher à nos voisins. Ils concilient par là le respect de la tradition avec la satisfaction donnée aux besoins nouveaux. Or le parlement en 1851 a déclaré que le mot *homme*, employé dans les lois, s'étend également à l'autre sexe. C'est ainsi que quelques-uns soutiennent chez nous qu'il faut, toutes les fois que le code civil écrit *Français*, lire *Françaises* également. Cette interprétation légale est devenue en Angleterre le point de départ des réclamations des femmes qui veulent être admises à l'exercice des droits électoraux. Plus de cinq mille réclamations se sont produites à Manchester. Dans d'autres villes, les contrôleurs, *overseers,* ont admis ou rejeté ces réclamations selon leur opinion personnelle. Les hommes de loi chargés de réviser les listes, *revising barristers*, ont à leur tour décidé, sauf appel, si les réclamantes figureraient ou non sur les listes. À Londres, comme à Manchester, les noms des femmes ont été rayés uniformément.

Le mouvement émancipateur n'est pas moins marqué aux États-Unis. Il s'y distingue même par des traits plus accusés à certains égards. Les femmes aiment à y plaider elles-mêmes leurs droits sans cet intermédiaire masculin dont l'intervention rappelle encore je ne sais quelle supériorité protectrice. Sans doute il n'est point interdit au sexe masculin de venir rendre un libre hommage aux femmes sacrifiées dans leurs droits ; mais ces transfuges du camp des hommes, admis à apporter leur part d'assistance, doivent se contenter de ce rôle modeste. Voilà du moins une attitude pleine de dignité comme de logique. Qui parle dans les *meetings* ? Les femmes. Qui rédige des journaux spéciaux pour l'émancipation ? Les femmes. Qui adresse au sexe féminin des deux mondes de retentissants appels ? Les femmes. Elles se font recevoir médecins, avocats, professeurs, et même, cela, dit-on, n'est pas tout à fait sans exemple, ministres du saint Évangile. M^lle^ Élisabeth Stanton se présente à la députation de Pennsylvanie ; M^lle^ Victoria Woodhall, qui déjà préside « la Société de l'amour libre », pose sa candidature à la présidence des États-Unis avec l'appui du club radical de New York. M^lle^ Tennie sollicite le poste de colonel du 9^e^ miliciens, et invoque dans sa lettre de demande l'exemple de Jeanne d'Arc. Ce qui est plus sérieux, les femmes votent dans quelques États particuliers. À l'ouest, dans le Wisconsin, le droit de suffrage a été accordé aux femmes ayant plus de vingt-et-un ans. Nombre de journaux américains approuvent cette réforme, et demandent qu'elle soit généralisée.

Cette intervention des femmes dans la défense de leur propre cause ne rend pas la polémique moins âpre, loin de là. Le ton en est souvent fort arrogant. Outre la vigueur de tempérament qui appartient à la race, cette hauteur s'explique par une circonstance particulière tirée de la proportion numérique des deux sexes. Ici, l'arithmétique a moralement de terribles effets. On ne s'en forme pas une idée suffisante en constatant qu'en 1860 le nombre total des hommes dépassait aux États-Unis de 730 000 celui des femmes. Telles contrées, celles de l'ouest particulièrement, accusent des différences telles qu'en Californie par exemple il y a trois hommes contre une femme, à Washington quatre hommes contre une femme, huit dans la Nevada, vingt dans le Colorado. Il n'est pas probable qu'une femme recherchée par vingt hommes ou seulement par huit ou par quatre, et qui est maîtresse de son choix, restera aisément dans les termes de l'humilité et de la soumission chrétienne. Difficilement elle acceptera le rôle d'infériorité auquel elle ne peut tout au plus se résigner que dans une société où, pour parler le langage brutal des chiffres, l'offre et la demande des deux sexes se balancent à peu près sur le grand marché du mariage.

Cela est de grande conséquence à tous les points de vue. L'importance *individuelle* prise par chaque femme à mesure que le nombre total diminue relativement à celui du sexe masculin, n'aboutit pas à moins qu'à changer toutes les lois du monde moral. Il faut une dose de raison extraordinaire pour que la femme ne tende pas à devenir un despote capricieux, déployant toutes les ressources et les exigences de la coquetterie, sûre qu'elle est d'avoir toujours à sa suite un peuple d'adorateurs. D'un autre côté, la masse des hommes exclue du mariage sera fort exposée à développer tous les vices du célibat, la grossièreté, l'ivrognerie, tandis que la femme, perdant aussi une partie des qualités de son sexe, risquera de prendre quelque chose d'impérieux, de rude, de trop masculin en un mot. Il est vrai qu'à cette supériorité de situation elle devra d'être affranchie de ces travaux musculaires qui ailleurs l'accablent et la dégradent. Elle pourra enfin devenir un objet de respect, un but de jalouse émulation. Il n'en reste pas moins inévitable qu'ayant tant de supériorités dans la pratique elle soit prise d'une double tentation : elle voudra donner à ces avantages de sa situation une consécration théorique en substituant une morale

nouvelle aux vieilles maximes puritaines d'obéissance ; elle se proposera d'étendre les droits que la législation lui confère.

Les faits aux États-Unis ne sont que trop conformes à ces inductions. La supériorité masculine est traitée avec le mépris qui ne manque jamais aux pouvoirs que l'on sent sur le penchant de la ruine. Là, non plus qu'ailleurs, ne règne cette tolérance dont on parle tant et qu'on pratique si peu dans les deux mondes. On le prend de très haut avec le sexe fort, surtout dans l'Ohio, le Massachusetts, quelques autres États de l'ouest. La théorie de la supériorité de la femme y est parfois professée à mots peu couverts. Écoutez M^lle^ Élisa Farnham. « La femme, selon cet orateur, est positivement supérieure à l'homme, même sous le rapport intellectuel ; l'intuition, qui est son lot, n'est-elle pas supérieure à la réflexion lente et lourde, pénible et laborieux apanage du sexe masculin ? L'homme est condamné à rester grossier, quoi qu'il fasse. » En moins de mots, on nous signifie que la femme est à nous précisément « ce que l'homme lui-même est au gorille[20] ». En conséquence, le sexe masculin est invité à céder à l'autre moitié de l'espèce la direction des affaires. L'empire de la femme va marquer une nouvelle phase dans l'histoire de l'humanité. On veut bien ajouter que ce sera pour notre bonheur ; notre subordination nous rapportera plus que ne l'a fait notre domination misérable, marquée par tant d'injustices et de souffrances dont nous avons été les premières victimes. Pourquoi faut-il que nous nous obstinions à être insensibles à des promesses si engageantes ?

Est-ce donc à dire qu'il n'y ait aux États-Unis rien de fondé dans ces réclamations ? Pour revenir à notre objet, la constitution de la famille, on est assez généralement d'accord que la loi américaine est souvent sévère et exclusive à l'égard de la femme. Sur quelques points surtout on entend se produire des critiques qui n'émanent point nécessairement d'esprits chimériques : ce sont la garde de la personne de la femme, la garde et la surveillance exclusive des enfants par le mari, la propriété qu'il a des biens mobiliers de la femme et la jouissance de ses immeubles, enfin le droit absolu du mari à tout le produit de l'industrie de la femme. Pour changer des dispositions qui consacrent à l'excès la défiance à l'égard de la femme, dans un pays où la capacité ne paraît certes pas lui manquer, y avait-il la moindre

---

[20] V. un article de M. Émile Montégut sur *la Vie américaine* dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1^er^ mai 1868.

raison sérieuse de prêcher une croisade en faveur des droits politiques ? On se le persuadera difficilement. La liberté de discussion, si entière en ce pays, le droit de réunion, tous les moyens par lesquels les autres réformes ont été obtenues, suffisaient pour modifier, s'il y avait lieu, les rapports légaux, et l'on doit reconnaître que ces airs de révolte et ces fastueuses proclamations de nouveaux droits n'étaient point nécessaires. Hâtons-nous de rentrer en France.

Comme pour presque toutes les questions qui tiennent à la réforme sociale, la France a procédé ici philosophiquement, j'entends par principes absolus et théories abstraites. Il est de mode aujourd'hui de lui en faire un crime. Il est certain qu'elle a fort abusé de ce procédé *a priori*, dont l'abus mène au radicalisme. La méthode philosophique, quand elle est à sa place, donne pourtant aux questions une élévation morale et une ampleur que les Américains et les Anglais eux-mêmes, avec les procédés le plus souvent empiriques qu'ils emploient, n'atteignent que rarement. Serait-ce une infériorité d'esprit de savoir dégager la vérité sous sa forme la plus pure ? N'est-ce pas là l'idéal même, qu'il ne faudrait pas confondre avec la chimère, laquelle n'est que le faux idéalisé ? Encore une fois nous avons abusé de cette méthode. Avouons qu'un plus grand abus que celui qui en a été fait dans la déclaration des droits de l'homme, ce serait d'y ajouter une sorte de 1789 féminin. Voilà pourtant ce qu'on prétend faire aujourd'hui en allant plus loin que le dix-huitième siècle philosophique, qui, par ses plus illustres organes, n'étendait pas les attributions de la femme hors de la famille. Voltaire se serait moqué de l'idée de donner des droits politiques aux femmes. Rousseau, peu suspect d'injuste exclusion envers elles, montre assez, par son cinquième livre de *l'Émile*, à quel point la famille est pour lui le but suprême de leur destinée. C'est à croire que les thèses d'émancipation ne lui auraient guère causé moins d'horreur qu'à Bossuet lui-même, quoiqu'il eût mêlé sans doute à sa répugnance d'autres motifs plus profanes. Il aurait craint, j'imagine, de les enlaidir en leur faisant partager nos sombres et maussades passions. Est-il besoin de dire que les spirituelles mondaines du temps de Louis XV songeaient peu à étendre leurs droits dans la famille ? En fait de libertés, elles se contentaient de celles qu'elles prenaient. Comme influence, elles n'avaient rien à désirer ; elles régnaient par la mode et l'opinion. Les salons étaient leur tribune, et il leur suffisait d'y parler d'une voix

douce pour y déployer toute leur puissance, mieux qu'elles ne l'eussent fait par des votes déposés dans l'urne. Il est pourtant vrai que c'est par un philosophe et sous forme philosophique que la question des femmes, de ce qu'on appelle prétentieusement leur *émancipation*, même en dehors de la famille, a été introduite en France. Condorcet a eu cet honneur, si c'en est un. Au milieu d'autres passages, dans sa célèbre *Esquisse des progrès de l'esprit humain*, on trouve cette conclusion qui forme le point de départ et comme le résumé de toutes les affirmations émancipatrices : « Parmi les progrès de l'esprit humain les plus importants pour le bonheur général, nous devons compter l'entière destruction des préjugés qui ont établi entre les deux sexes une inégalité de droits funeste à celui même qu'elle favorise. On chercherait en vain des motifs de la justifier par les différences de leur organisation physique, par celles qu'on voudrait trouver dans la force de leur intelligence, dans leur sensibilité morale. Cette inégalité n'a d'autre origine que l'abus de la force, et c'est vainement qu'on a essayé depuis de l'excuser par des sophismes. » Tel est le symbole du nouvel évangile. Condorcet, comme savant, comme mathématicien, a certes une grande valeur : nous n'attachons pas la même autorité à ses vues morales et historiques, trop souvent exclusives et chimériques. Il raisonne sur l'homme et sur la femme comme sur des quantités mathématiques. Ce qui est fin, délié, lui échappe. N'en est-il pas ainsi d'un autre penseur dont les émancipateurs aiment à invoquer le nom en ce moment ? Sieyès, théoricien absolu, a réclamé le droit de suffrage pour les femmes au nom de ces formules qui lui sont chères, et qui satisfont aussi peu le philosophe que l'homme pratique. Il y aurait lieu d'en faire la remarque : ceux qui songent à faire sortir les femmes de la sphère da la famille ne sont peut-être pas ceux qui les aiment et les estiment le plus ; ce sont en général des esprits abstraits, épris d'un faux idéal et qui ne confondent les sexes politiquement que parce qu'ils n'ont pas appris assez peut-être à les distinguer par un sentiment plus délicat.

Les attaques contre la famille et le mariage ont été le grand véhicule de l'idée émancipatrice ; l'ère des revendications hautaines depuis la fin de la restauration, surtout sous le gouvernement de juillet, semble avoir sonné partout. C'est alors qu'on se met avec plus de force et d'ensemble que jamais à attaquer la propriété. L'austérité de la doctrine des devoirs ne satisfait plus ; seule la théorie des droits lève

fièrement la tête. Sans doute, à d'autres époques on avait, et non sans raison, réclamé des droits nouveaux pour la femme, droits consacrés par la législation de moins en moins dure et exclusive à son égard ; mais l'idée radicale de l'égalité du droit absolu, sans distinction de sexe, portant sur toutes choses, n'avait pas encore illuminé les esprits de lumières inattendues. Les nouveaux théoriciens ne se contentent pas de vouloir améliorer ; ils répudient toutes les traditions du passé, tous les enseignements moraux du christianisme, ces enseignements devenus l'essence même et la règle de la civilisation moderne. Le saint-simonisme assigne à la femme le rôle que l'on sait dans la famille, si tant est que la famille subsiste encore pour cette école, dans l'état et dans la nouvelle église. Les doctrines communistes, sous prétexte d'agrandir son rôle, ne la dégradèrent pas moins. Le fouriérisme établit sur la fantaisie les rapports des deux sexes. Femme libre, *génitrice*, courtisane, prêtresse, citoyenne, tout ce que l'on voudra, combien la femme sous toutes ces formes reste au-dessous de l'idéal sévère, modeste et charmant de cette civilisation chrétienne traitée comme arriérée par nos fiers réformateurs !

L'idée de l'émancipation féminine apparaissait bien aussi dans d'autres manifestations toutes littéraires, dans le roman, au théâtre, qui poétisaient l'amour libre, sanctifiaient l'adultère, et semblaient pour le moins réclamer, quand ils arrivaient à un semblant de conclusion, la facilité pour ainsi dire illimitée du divorce. C'était l'émancipation par la passion, une émancipation qui n'a jamais consacré que la servitude de la femme. Après la femme libre devait venir la femme citoyenne. Après tout, si l'idée était fausse, elle n'avait en soi rien d'immoral. Malheureusement les moyens employés parurent pires que le but. Nos clubs féminins, en discutant sur les droits de la femme en 1848, puis en 1868 et dans les années suivantes, nous ont montré ce que peut devenir en France une idée philosophique. Ces gestes épileptiques, ces cris qui plus d'une fois rappelaient les espèces inférieures, ces blasphèmes contre Dieu, cette violence à revendiquer le droit de perdre à la fois tout ce qui fait la pudeur et la grâce de la femme, ressuscitaient les souvenirs des clubs de femmes de 1793. On se prenait presque à regretter les saillies généreuses qu'une Olympe de Gouges mêlait à ses folies, le reste de bonne grâce et le jovial entrain que gardait une Rose Lacombe dans ses vulgarités révolutionnaires.

Il ne faudrait pas pourtant calomnier notre pays, le rabaisser au-dessous de ceux où les mêmes prédications émancipatrices se font entendre au préjudice de la pureté de la femme et de l'intégrité des liens domestiques. Dans cette voie de la prédication morale, nos émancipateurs sont loin d'avoir égalé les États-Unis. Nous ne contestons pas le bien qu'on peut dire de la famille aux États-Unis ; mais il est certain qu'on l'exagère. Les ombres sous ce rapport semblent s'accuser de plus en plus. Peut-être déjà M. de Tocqueville idéalisait-il un peu la femme américaine ; il n'en avait directement observé que les types excellents dans des intérieurs d'élite. Depuis bientôt cinquante ans que son livre a paru, ce type ne s'est-il nulle part altéré ? Les mœurs domestiques n'ont-elles rien perdu ? Sans entamer un parallèle avec l'état de la famille en France, en tout cas ce n'est pas chez nous que s'est établi le mormonisme ; ce n'est pas davantage en France qu'est le plus habituellement prêché « l'amour libre ». Nos mœurs s'accommodent peu de cette franchise extrême de la parole, et souffriraient moins encore le scandaleux spectacle de la polygamie, en quelque coin qu'elle allât chercher une retraite. Aux États-Unis, on trouve aussi dans les réclamations en faveur des femmes la nuance évangélique et chrétienne. Le mot d'émancipation, lorsqu'il est employé, n'a plus alors la même portée subversive. On rencontre en France la même nuance purement morale. Tels réclament pour la femme une extension de droits civils au nom même des idées de dignité et de perfectionnement. Ceux même qui vont jusqu'à demander pour elle le droit de suffrage sont souvent bien éloignés d'y voir un acheminement au relâchement des liens de famille. Comme en politique, il serait possible de signaler là aussi une extrême gauche radicale, communiste même, une gauche et un centre gauche, avec des nuances dans chacun de ces partis. Ainsi les réformateurs modérés maudissent les communistes et les immoraux plus encore peut-être qu'ils ne combattent les conservateurs trop fidèles, selon eux, aux coutumes et aux lois que l'usage a consacrées. Il serait injuste de confondre les unes avec les autres ces opinions différentes.

Il y aurait peu d'intérêt à relever en quelque sorte d'une façon épisodique les divers témoignages de ces tendances honorables. Il suffit de dire que nous avons sous les yeux plus d'un livre qui en fournit la preuve. *L'Histoire morale des femmes*, par M. E. Legouvé, a contribué à ouvrir cette voie. Tout y est sévèrement moral, alors même

que les extensions de droits civils réclamées en faveur des femmes ne semblent pas toutes réalisables. Un accent généreux, plus d'une fois éloquent, accompagne ces vœux de réforme. Pour M. Legouvé, la destinée de la femme c'est, avant tout, la famille. Il ne veut pas plus que nous de la femme *citoyenne* armée du suffrage. C'est à rendre la famille française plus digne, plus morale, que tendent ses efforts. L'académie de Lyon a couronné un ouvrage en trois volumes sur *la Femme pauvre au dix-neuvième siècle*. Un probe accent se fait remarquer dans ce consciencieux travail. Quel exact et humiliant tableau des misères de la femme ! L'auteur, dans sa candeur indignée contre certains abus immoraux de la force et de la corruption, croit pouvoir presque toujours changer à l'aide des lois ce qui ne peut être efficacement corrigé que par l'amélioration des mœurs. M^lle^ Daubié, elle aussi, a fort souci des devoirs et de l'excellence de la famille. Elle croit l'affermir en demandant la recherche de la paternité. Elle réclame aussi le droit de suffrage. Je regrette que ce mauvais mot d'émancipation se retrouve trop souvent sous l'honnête plume de M^lle^ Daubié, et ajoute parfois un air de déclamation à un travail aussi digne d'éloges et très solide surtout dans sa partie économique.

Ce mot d'émancipation, un savant jurisconsulte, M. A. Duverger, professeur de code civil à la faculté de droit de Paris, en repousse comme nous la légitimité. Il résume et apprécie la question dans un livre sur *la Condition politique et civile des femmes*, auquel il est bon de renvoyer ceux qui s'exagèrent à l'excès la facilité de changer les lois. L'auteur y combat, sans étroite prévention de jurisconsulte et sans fermer la route à de légitimes vœux d'amélioration, l'idée de l'émancipation politique des femmes. À de séduisants projets de réforme, portant sur leur condition dans la famille, il oppose, quand il y a lieu, des difficultés fondées sur la raison et sur l'expérience. Ce travail mérite d'être lu après les travaux antérieurs de M. Laboulaye, de M. Rathery, comme après le livre considérable de M. Gide, qui, d'un point de droit tout spécial, l'examen du sénatus-consulte Velléien, s'est élevé à des considérations générales d'une grande valeur. M. Gide demande, lui aussi, que le législateur étende graduellement la capacité civile de la femme. Il appelle le moment « où le principe d'une égalité civile pour les deux sexes, pénétrant plus profondément dans les mœurs et dans les lois, effacera jusqu'aux derniers vestiges du sénatus-consulte Velléien ». On voit par ces

exemples qu'il reste une marge suffisante entre l'esprit de routine qui met le signet au point précis marqué par les législations actuelles et l'esprit d'utopie qui ne reconnaît pas de bornes à l'innovation.

Si nous renonçons à l'examen détaillé de ces livres, quelques-uns très sérieux, où la question des droits des femmes est abordée au point de vue de la pratique plus souvent encore que de la pure théorie, quelle attention pouvons-nous accorder à tout ce tapage auquel donnait lieu naguère la question de la femme ? Laissons M. Alexandre Dumas, dans un livre où il se rencontre de tout, même des vérités spirituellement exprimées, poursuivre la femme adultère avec moins de miséricorde que le Christ, dont il invoque le nom et les enseignements. Que M. Émile de Girardin, effaçant jusqu'à la faute, lui réponde par un manifeste en faveur de la liberté du mariage, tout en protestant que cette liberté profitera au mariage lui-même, qu'enfin le même écrivain constitue sur des bases toutes neuves l'héritage du nom, qui viendra de la mère, et celui des biens, qui relèvera de la liberté testamentaire la plus absolue ; nous n'entrerons pas dans ce débat, plus paradoxal des deux côtés qu'il ne paraît être lumineux et concluant. La formule théorique sur laquelle repose l'idée émancipatrice nous est donnée par un livre consacré tout entier à la défendre. Le nom de l'auteur, si ce n'est toujours le mérite des arguments, suffit à commander l'attention. Il s'est fait quelque bruit à propos de ce manifeste de M. Mill. Les partisans français de l'émancipation féminine le vantent beaucoup ; il leur semble qu'ils ont trouvé la raison philosophique qui trop souvent manque à leur doctrine. La femme n'est-elle faite que pour la famille ? Quelle y est sa place ? Voilà les questions que nous allons rencontrer. Nous les examinons en vue de la France, que travaillent jusqu'à un certain point ces théories plus propres, selon nous, à ébranler la famille qu'à la consolider, et à la corrompre qu'à la purifier, comme on le prétend.

## II. — Examen des idées de M. John Stuart Mill sur l'assujettissement des femmes et sur leurs capacités politiques. Danger que l'application de ces idées aurait surtout en France.

C’est sans étonnement que nous trouvons le nom de M. John Stuart Mill mêlé à la question de l’émancipation de la femme[21]. Tout le monde sait quelle est la valeur de M. John Stuart Mill comme économiste. Ses travaux comme philosophe et comme publiciste possèdent aussi une légitime renommée. Nous nous croyons pourtant en droit d’adresser une critique à l’écrivain anglais ; il n’est pas suffisamment moraliste. En politique, en économie sociale, il abuse des méthodes abstraites. Que cela ne l’empêche point de rencontrer de grandes et fécondes vérités, nous le reconnaissons volontiers ; mais souvent le manque d’observation morale le conduit à d’étranges erreurs. On sait les singulières complaisances de l’économiste pour le communisme et pour les différentes écoles de socialisme. Un moraliste se formerait une tout autre idée de la permanence du rôle de la propriété personnelle. Il verrait d’immortels instincts, des besoins durables où le publiciste anglais ne reconnaît que des combinaisons purement contingentes. M. Mill a écrit sur *l’Assujettissement des femmes* un livre où les différences de sexe se perdent dans l’unité du type. Bien plus, ce qui semble étrange, ces différences sont niées systématiquement. Celles que nous sommes habitués à regarder comme les plus essentielles sous le rapport intellectuel sont présentées par l’auteur comme étant probablement toutes factices. Elles sont un résultat de l’éducation, le simple effet de la civilisation, il faudrait dire plutôt d’une barbarie dans laquelle la force n’a cessé de dominer et domine encore !

M. Mill soutient la thèse de l’égalité *intellectuelle* des deux sexes et même, bien peu s’en faut, de leur absolue parité. Cette thèse de l’égalité intellectuelle, l’auteur anglais la présente même comme une découverte. Ceux qui la contestent sont traités par lui d’esprits étroits et arriérés ; ils les compare aux ignorants fanatiques qui repoussèrent la découverte de Galilée. C’est se faire, on le voit, la part belle. Or, nous en demandons pardon non seulement à M. Mill, mais à tous les émancipateurs de la femme, leur thèse est loin d’être aussi nouvelle qu’ils le supposent, et quand bien même ils auraient pour eux la vérité qu’ils n’ont pas, leur originalité n’en paraîtrait pas moins douteuse.

Il faut tout notre laisser-aller, tout notre manque de mémoire, nous nous servons des termes les plus doux, pour accorder le titre

---

[21] Depuis que ces lignes ont été écrites, M. John Stuart Mill a été enlevé à la science et à son pays.

d'inventeurs aux écrivains qui mettent en avant la thèse de l'égalité intellectuelle de l'homme et de la femme. Il suffit, sans remonter plus haut, de jeter les yeux sur les controverses du seizième et du dix-septième siècle à ce sujet, pour voir que l'idée n'est pas nouvelle. Combien d'auteurs et d'ouvrages peuvent être mis au nombre des prédécesseurs de M. Mill et de ceux qui combattent aujourd'hui pour la même cause ! Nous en citerons seulement quelques-uns qui eurent leur jour d'éclat, suivi d'un complet oubli. En 1509, c'est un écrivain célèbre alors, Cornélius Agrippa, qui publie un *Traité de l'excellence des femmes au-dessus des hommes.* La thèse de l'égalité est, on le voit, dépassée du premier coup. Le livre d'Agrippa est divisé en trente chapitres, et dans chaque chapitre il démontre la supériorité des femmes par des preuves théologiques, physiques, historiques, cabalistiques et morales. Les Italiens, qui certes n'avaient pas besoin d'être piqués au jeu par un écrivain allemand dans ce genre de galant panégyrique, où excella Boccace, multiplient après lui des traités analogues. Ruscelli, en 1552, en publie un à Venise. Le platonisme, interprété par l'esprit de la renaissance, y est employé à défendre la même cause avec grand renfort de citations sacrées et profanes. Ne croirait-on pas qu'ils sont nos contemporains, les écrivains des deux sexes qui, embrassant la même opinion, se plaignent de l'entêtement des *préjugés* ? Telle est parmi les femmes une Vénitienne qui a écrit un enthousiaste panégyrique de son sexe, Modesta di Pozzo di Zorzi ; plus tard une autre Vénitienne, Lucrèce Morinella, intitulant son livre *la Noblesse et l'excellence des femmes avec les défauts et les imperfections des hommes*, titre presque textuellement répété plus tard en tête d'un autre ouvrage *: la Femme meilleure que l'homme*, paradoxe, par Jacques del Pozzo. Marguerite de Navarre, la première femme de Henri IV, avait défendu la même opinion dans un ouvrage en forme de lettres, et qui ne sait que l'autre Marguerite, dans *l'Heptaméron*, avait discuté déjà sur cette prééminence ? Au dix-septième siècle, la même controverse montre, par les titres de quelques ouvrages, que les prétentions féminines n'ont rien perdu de leur force. Elles s'étalent fastueusement dans ce titre d'un livre publié en 1643 : « La femme généreuse qui montre que son sexe est plus noble, *meilleur politique*, plus vaillant, *plus savant*, plus vertueux et plus économe que celui des hommes. » En 1665, une demoiselle publie un livre intitulé : *les Dames illustres, où par bonnes et fortes*

*raisons il se prouve que les femmes surpassent les hommes*. En 1673, autre ouvrage sur « l'égalité des deux sexes, discours philosophique et moral où l'on voit l'importance de se défaire des *préjugés* ».

Les plaidoyers en faveur des femmes s'expliquent fort bien à cette époque, autrement même que par un reste de chevalerie. Le Moyen-âge, sous certains rapports, avait relevé la femme, peut-être même sans mesure, comme lorsqu'il concédait à l'héritière d'un fief le droit de présider aux jugements civils et criminels, de battre monnaie, de lever des troupes, d'octroyer des chartes, etc. Plus souvent il l'avait rabaissée avec moins de mesure encore. La Renaissance, en faisant passer sur le monde un souffle de science et de liberté, en étendit le bénéfice aux femmes. Elles entrèrent plus avant et plus fréquemment dans le mouvement des idées et des études. On vit des femmes prêcher et se mêler de controverses, soutenir publiquement des thèses, remplir, en Italie surtout, des chaires de philosophie et de droit, haranguer en latin devant des papes, écrire en grec et étudier l'hébreu. De là ces écrits qui souvent ne font que rendre hommage à des aptitudes intellectuelles trop dénigrées. Les uns ont le ton sérieux de la conviction, les autres portent les livrées de la mode, éprise de ces jeux d'esprit qui remplaçaient les tournois et les passes d'armes. Les femmes trouvèrent aussi de nouveaux Plutarques pour raconter leurs hauts faits, comme Plutarque lui-même en a donné l'exemple plus d'une fois dans ses œuvres morales. On sait que Brantôme a célébré leurs mérites, de même qu'il s'est complu, dans un autre livre malheureusement plus connu, à étaler leurs scandales. Tous n'ont pas cette habileté de plume et n'offrent pas ces proportions modérées de développement. Un Hilarion de Coste, minime, publiait deux volumes in-quarto de huit cents pages chacun, contenant les éloges de toutes les femmes, du quinzième au seizième siècle, distinguées par la valeur, les talents ou les vertus. Il n'avait trouvé à y louer que cent soixante-dix femmes. Cela parut trop peu à l'Italien Pierre-Paul de Ribera. Il augmente le nombre, le porte plus d'au quadruple dans son livre des *Triomphes immortels et entreprises héroïques de huit cent cinquante femmes.* Huit cent cinquante héroïnes ! quel panégyriste avait jamais traité les hommes avec une pareille libéralité ?

Le passé n'a donc pas été aussi aveugle qu'on le prétend pour les qualités intellectuelles de la femme. Il n'a pas laissé à nos

contemporains le privilège de la thèse de l'égalité intellectuelle des sexes. Nous disons égalité intellectuelle, parce que c'est de celle-là surtout que M. Mill se préoccupe. Il suppose que nous mettons entre l'intelligence de l'homme et celle de la femme un abîme. À l'un toutes les qualités hautes et fortes, à l'autre rien que des dons inférieurs. À l'un une profonde culture, à l'autre une instruction à peine effleurée qui témoigne du mépris que nous faisons de son intelligence. Qu'en réalité il ne soit pas accordé suffisamment à la culture sérieuse des facultés féminines, qu'en principe trop d'hommes s'exagèrent le défaut d'aptitudes sérieuses dans le sexe féminin, nous ne le contestons pas. L'erreur est de croire à un parti-pris de dénigrement et même d'abrutissement. On ne paraît guère douter que tout le monde, excepté les émancipateurs de la femme, ne professe sur son intelligence et sur son rôle les idées du bonhomme Chrysale. Nous ne savons si l'école des Chrysale domine en Angleterre, ou plutôt nous savons le contraire. En France, on peut affirmer qu'elle n'a guère d'adeptes parmi ceux dont l'opinion compte. C'est bien à tort qu'on attribue parfois à Molière lui-même les idées des Chrysale et des Arnolphe. Sans aller beaucoup au-dessus d'un idéal tout domestique et encore bourgeois, ce ferme et judicieux esprit, se tenant à l'écart de toutes les exagérations, oppose des jeunes filles parfaitement élevées aux précieuses ridicules et aux sottes prétentions des fausses savantes ; il attaque, on sait avec quelle insistance et avec quelle verve, les idées surannées qui fondent la sécurité et le bonheur du mariage sur l'ignorance et l'esclavage des femmes. Le modèle qu'il propose n'est pas Agnès, c'est Henriette, et certes l'idée de donner aux femmes toute espèce d'instruction saine et solide eût trouvé sympathique l'esprit du grand comique moraliste, contemporain de tant de femmes distinguées. La remarque n'est pas déplacée au moment où le nom de Molière est plus d'une fois l'occasion de confusions assez étranges dans cette question de la femme[22].

C'est à tort que M. Mill a transformé ses contradicteurs en de serviles échos de ces temps où la femme est renvoyée exclusivement aux soins matériels. « Rentre chez toi, dit le fils d'Ulysse à Pénélope dans *Homère*, retourne à ton ouvrage, à ta toile, à ta quenouille,

---

[22] Notre illustre contemporain lui-même, Victor Cousin, n'a-t-il pas fait un peu cette confusion dans un morceau, aussi judicieux qu'éloquent, où il recommande de cultiver l'esprit des femmes et où il déclare n'être pas sur ce point de l'école de Molière ?

distribue leur tâche aux servantes, mais laisse la parole aux hommes, et surtout à moi qui ai l'autorité dans la maison. » À qui persuadera-t-on que nous renvoyons ainsi les femmes à la quenouille du bon vieux temps ? Bien volontiers nous leur donnons la parole ; nous demandons seulement que soit gardée la loi suprême de leur sexe, cette pudeur qui dans les assemblées politiques et les clubs met un sceau sur les lèvres, *infans namque pudor*, dit Horace. L'objet que s'est proposé M. Mill va bien plus loin. L'idée qu'il développe, c'est que la femme est pour l'intelligence, comme à tous autres égards, sauf peut-être pour la force physique, et encore il n'est pas bien sûr que notre avantage là aussi ne soit à ses yeux un pur effet de l'éducation, absolument l'égale de l'homme. Pour parler d'une manière plus conforme à son point de vue, elle est non pas son égale, mais sa semblable. C'est en effet sur cette thèse uniquement qu'il appuie la rigoureuse égalité des droits civils et des droits politiques pour les deux sexes, charte future de l'humanité dont il se présente comme le précurseur au nom de la raison et de la logique, et, comme il dit, de la justice.

Qu'elle porte sur l'intelligence ou sur tout autre point, nous avouerons que la querelle de préséance entre les deux sexes nous a toujours paru ridicule et oiseuse. Quant à l'idée de la parfaite égalité et plus encore de la parité intellectuelle de l'homme et de la femme, comment ne pas voir qu'elle est de tout point une idée fausse ? Et d'abord peut-on se flatter de la résoudre soit par de simples affirmations, soit par une argumentation purement logique comme celle que met en avant l'auteur du livre *l'Assujettissement des femmes* ? Établir en ce genre des parallèles est une opération des plus périlleuses, si même elle n'est tout à fait chimérique. Tel par exemple possédera ce genre de pénétration qui lit dans les cœurs, tel aura l'espèce de sagacité qui réussit à voir clair dans des problèmes scientifiques compliqués. À qui donner la préférence ? Je ne le sais, et j'ajoute qu'il m'importe assez peu de le savoir. Y a-t-il donc une commune balance où l'on puisse peser les écrits d'une Sévigné et les œuvres d'un Laplace ? Il y a des comparaisons qu'un bon esprit n'aime pas à faire, surtout avec le parti-pris de décerner une supériorité absolue ou de déclarer rigoureusement un *ex æquo*. Laissons les diversités à leur place, admirons des qualités admirables en effet, chacune dans leur genre, et gardons-nous bien de chercher mathématiquement la mesure de la valeur intellectuelle de

l'homme et de la femme. C'est ce que M. Proudhon a fait chez nous avec une ridicule prétention de rigueur à laquelle je ne fais pas certes l'injure d'assimiler entièrement le procédé de M. Mill. Proudhon, qui s'est proposé d'émanciper tant de choses, s'arrêtait devant l'émancipation politique de la femme et maintenait sa subordination dans la famille, en l'exagérant peut-être. Il déclare la femme inférieure sous tous les rapports à l'homme. Il prétend exprimer cette infériorité relative par des chiffres destinés à marquer la mesure en moins de ses capacités. Ainsi, il lui plaît de représenter la force physique de l'homme par 3 et celle de la femme par 2. Plus arbitrairement peut-être encore il représente par la même proportion la force intellectuelle des deux sexes, et même leur force morale, cette dernière infériorité n'étant pas moindre chez la femme, à en croire le paradoxal auteur de la *Justice et la révolution*. Multipliant ces trois infériorités les unes par les autres, le grave docteur du socialisme arrive à cette conclusion, digne des prémisses, que la part d'influence des femmes dans la société relativement à celle des hommes ne doit être que de 8 à 27. Ceci est bon à renvoyer à Rabelais. À quelle période de l'humanité rejetterait la moitié féminine du genre humain cette belle application d'une prétendue méthode mathématique ? Faut-il rappeler qu'un des griefs de ce défenseur résolu et systématique de l'idée de progrès était l'esprit religieux et conservateur des femmes, leur passivité, qui fait selon lui le fond même de leur nature à la fois exaltée et docile ? Ennemi du sentiment, il voyait un mal, le plus grand des obstacles, dans leur influence. Il en eût fait plutôt des servantes que des citoyennes.

Dans son parti-pris d'exalter les mérites intellectuels des femmes, M. Mill va jusqu'à regarder comme une concession injurieuse l'opinion qui leur accorde la plus glorieuse des supériorités, la supériorité morale. Il sort de son impassibilité habituelle pour traiter avec une singulière dureté, avec emportement même, cette opinion qui n'a rien pourtant que de fort honorable pour les femmes. Ne lui dites pas que, supérieures par le cœur le plus ordinairement, par le dévouement, les femmes ont aussi cet avantage, attesté par les statistiques officielles, de présenter un moindre nombre de crimes. Il ne voit là qu'un éloge ironique. C'est, dit-il, comme si on louait les nègres esclaves de ne pas commettre les crimes qu'entraîne l'état de liberté. Singulier honneur, pouvons-nous dire à notre tour, que leur

zélé panégyriste fait aux femmes ! Ainsi, il ne leur manque pour nous égaler par le mal que de les laisser libres ! Livrées sans frein à leurs instincts, elles rivaliseront avec nous sur la liste des crimes et délits ! Elles n'auront guère moins de détentions, de prisons et d'amendes ! Le bel éloge et la glorieuse perspective ! Heureusement, plus de justice, il faut reconnaître que c'est dans les classes mêmes où les femmes jouissent d'une plus grande liberté que leur criminalité attestée par les statistiques apparaît la moindre. Oui, dût M. Mill en être humilié pour ses clientes, dût-il accuser cette louange elle-même d'être, selon ses expressions, « un rabaissement niais des facultés intellectuel les et un sot panégyrique de la nature morale de la femme », nous leur reconnaîtrons, ce que tous n'accordent pas, d'être meilleures en général que le sexe fort, plus aimantes, plus constantes dans leurs affections malgré le dicton de François Ier et de tant de poètes, et charitables de telle façon que notre charité paraît toujours auprès de la leur bien pâle et bien froide, plus constantes aussi dans la douleur, plus patientes, plus résignées et douées de cette force d'âme qui accepte et brave la souffrance quand la conviction, le cœur est en jeu. Ces remarques irriteront fort les héroïnes de l'émancipation. De la souffrance, elles en ont assez ; de la patience et de la résignation, elles n'en veulent plus. Et pourtant cet éloge vaut pour le moins la supériorité intellectuelle. Or, cette supériorité intellectuelle, qui ne serait sans la valeur morale que le plus dangereux des présents, nous voulons aussi qu'on la leur concède pour certains genres. Non, on ne déprécie pas l'intelligence de la femme en reconnaissant qu'elle n'a ni ne peut avoir la force qui crée et qui combine, la puissance inventive au même degré que l'homme. Pourquoi n'a-t-il été donné à aucune, même dans les conditions de liberté qui ont permis à quelques-unes de prendre tout leur essor, de n'être ni un Homère, ni un Aristote, ni un Platon, ni un Newton, ni un Descartes, ni un Corneille, ni un Molière, ni un Bossuet, ni un Montesquieu, et, dans des sortes de talents qui paraissent un peu plus à leur portée, ni un Glück, ni un Michel-Ange ? Et à qui persuadera-t-on que, si cette force de combinaison et d'invention, cette faculté créatrice en un mot, qu'elle s'applique aux sciences, aux arts, à la mécanique, est moindre chez les femmes les plus heureusement douées, cela dépend de leur *assujettissement* et non de leur organisation naturelle, qui en donne l'explication si aisée et de tant de manières ?

Nous voici arrivés au point le plus important et le plus litigieux de la controverse. Les émancipateurs, au nom de l'égalité, réclament pour les femmes le droit de suffrage. Eh bien ! fallût-il accepter leurs conclusions sur ce point, nous ne donnerons pas raison pour cela à leur argumentation. Nous ne croyons pas qu'il y ait un rapport nécessaire entre les droits politiques et la proposition de l'égalité intellectuelle des sexes. On pourrait regarder la femme comme inférieure à l'homme en intelligence sans pour cela conclure à une incapacité absolue qui lui ôterait le droit de voter. Bien des individus inférieurs par l'esprit jouissent en fait de ce droit. On pourrait d'un autre côté accorder l'égalité d'intelligence chez la femme et lui contester l'usage des droits politiques, si la politique ne paraît pas être son vrai rôle et sa vraie destinée, et si cet usage entraînait pour la société moins d'avantages que d'inconvénients. Voilà de quelle façon, selon nous, la question doit être posée. Un vain parallèle sur la valeur intellectuelle respective des deux sexes n'a pas ici la portée qu'on lui suppose. Que m'importe que la femme soit aussi intelligente que l'homme, si son intervention dans la politique rencontre des obstacles naturels, si elle rend la famille impossible, si du moins elle la compromet gravement dans son existence physique et dans ses conditions d'harmonie morale, et si enfin, pour dernier surcroît, ces derniers inconvénients, je parle des inconvénients moraux, auraient en France, plus que partout ailleurs, pour résultat inévitable de troubler profondément la vie domestique, de la dissoudre en plus d'un cas ?

Cela ne veut pas dire d'ailleurs que M. Mill ait réussi à prouver les aptitudes politiques des femmes. Ses exemples historiques ont peu de valeur. Élisabeth et Catherine ont pu être de grandes souveraines ; s'ensuit-il nécessairement que les femmes aient en général les qualités qui font le bon électeur ? Et d'abord ces personnages pouvaient être des exceptions par leurs qualités innées, plus rapprochées de notre sexe que du leur ; plus d'une aussi parmi les femmes-rois dont l'histoire atteste le sage gouvernement a su employer souvent avec beaucoup de savoir-faire des ministres capables ; il faut remarquer surtout que ces personnages féminins faisaient ici leur métier, leur spécialité, de régner. La politique était leur vie, leur élément. Il serait déraisonnable d'attendre de l'immense majorité des femmes de notre société bourgeoise et démocratique si occupée, si concentrée dans les tâches intérieures, une vocation politique si exclusive, et rien ne

paraîtrait moins à désirer. D'une façon générale, l'aptitude politique est fort rare chez les femmes. Elles sentent plus qu'elles ne raisonnent. Je crois que cela s'applique particulièrement à la France. Une Anglaise serait peut-être moins incapable de ce genre de travail. Même politiquement, comment ne pas faire observer d'ailleurs que leur influence est grande quand elles se bornent à représenter les grands courants de l'opinion ? Elles s'émeuvent au nom du sentiment moral ; elles portent en bien, en mal, la flamme de la passion dans la politique. Raisonner de sang-froid et avec un peu de suite, raisonner sans que le parti-pris ait tranché la question, combien en est-il qui soient capables d'un tel effort ? N'est-ce pas vrai surtout de nos races latines ? Ne l'est-ce pas cent fois de nos spirituelles Parisiennes ? C'est sans doute ce qui faisait dire à un contemporain célèbre, M. de Lamennais, avec trop de sévérité, on peut le croire : « Je n'ai jamais rencontré de femme qui fût en état de suivre un raisonnement pendant un demi-quart d'heure. Elles ont des qualités qui nous manquent, des qualités d'un charme particulier, inexprimable ; mais, en fait de raison, de logique, de puissance de lier des idées, d'enchaîner les principes et les conséquences et d'en apercevoir les rapports, la femme, même la plus supérieure, atteint rarement à la hauteur d'un homme de médiocre capacité. L'éducation peut être en cela pour quelque chose, mais le fond de la différence est dans celle des natures. » Un moraliste qui a bien connu les femmes, La Rochefoucauld, avait vu à l'œuvre les femmes *politiques* du temps de la Fronde. Cela ne paraît pas lui avoir inspiré une admiration démesurée pour elles à ce point de vue. Ce qu'il remarque partout chez les femmes, c'est le sentiment. Parle-t-il de leur esprit, de leur raison, voici en quels termes il les loue : « Quand elles ont l'esprit bien fait, j'aime mieux leur conversation que celle des hommes ; on y trouve une certaine douceur qui ne se rencontre point parmi nous, et il me semble, outre cela, qu'elles s'expliquent avec plus de netteté et qu'elles donnent un tour plus agréable aux choses qu'elles disent. » En indiquant ce qui fait leur charme, il indique aussi ce qui fait leur force. C'est de la même manière que les a jugées La Bruyère dans un charmant et profond chapitre. Les femmes de la Révolution ne me font pas plus croire à leur vocation pour la politique que les femmes de la Fronde. Elles agissent par entraînement, passion, parti-pris, poussent sans cesse aux mesures violentes. On sympathise avec Marie-Antoinette, femme,

mère, martyre, mais ce n'est pas certes en elle l'homme d'État que l'on admire. Si grands que soient l'héroïsme et l'esprit de Mme Roland, quel cas peut-on en faire comme chef de parti et comme ministre ? Et nous citons la femme la plus distinguée de la Révolution ; nous abandonnons à l'horreur qu'elles inspirent la lie des politiques femelles de la rue et du ruisseau. Au reste Mme Roland ne plaidait point pour l'égalité intellectuelle de son sexe avec le nôtre ; loin de là. « Je crois, écrivait-elle à Bosc d'Antic, je ne dirai pas mieux qu'aucune femme, mais autant qu'aucun homme, à la supériorité de votre sexe à tous égards. »

En droit comme en fait, les arguments des émancipateurs de la femme au point de vue politique — et parmi ces derniers on peut chez nous citer M. Jules Favre, qui réclamait ces droits dans une conférence publique en 1870 — viennent échouer devant des objections que même le progrès intellectuel et moral des femmes, si grand qu'on le suppose dans l'avenir, ne saurait affaiblir sensiblement. C'est un droit pour les femmes de voter, dit-on. Est-il bien vrai ? La théorie, en elle-même fort contestable, sur laquelle on s'appuie pour conférer à tous les hommes le droit de suffrage, n'empêche pas des conditions d'âge d'être requises. On admet qu'on peut y joindre aussi des conditions de résidence et d'instruction. La qualité de créature humaine ne suffit donc pas par elle-même pour impliquer nécessairement le droit au vote, et, pour que le sexe cessât d'entraîner aucune incapacité et d'être, comme on le dit, « une circonstance aussi indifférente que la couleur des cheveux et de la peau », il faudrait établir ce droit sur des convenances d'utilité publique et l'appuyer sur un intérêt évident pour le sexe féminin lui-même. Qu'un certain nombre de femmes fût fort capable de l'exercer, cela ne fait pas question. Est-ce une raison suffisante pour lever la barrière ? On répondra non, si la constitution des femmes, sujette aux maladies, aux grossesses, leurs devoirs domestiques si étendus, si absorbants, leur nature vive, passionnée, y créent de sérieuses et habituelles difficultés. À ces raisons décisives, surtout si on les prend dans leur ensemble, on ajoutera que, quoi que prétende à cet égard M. Mill, les femmes n'ont aucun intérêt sérieux à voter, qu'elles ont d'autres manières d'exercer leur influence, soit dans les questions qui les touchent particulièrement, soit dans les intérêts généraux. On s'arrêtera devant ce péril de créer dans le ménage une source de divisions redoutables, ce qui, particulièrement

dans l'état de division où est la France, pourrait aller loin. Enfin, comment ne pas reculer devant une dernière conséquence ? La femme électeur, cela est de la dernière évidence, ne signifie rien, si l'éligibilité ne s'y joint. Il faut donc des corps représentatifs de femmes. Seront-ils confondus avec les hommes ? Seront-ils distincts ? Le ridicule, qui ne laisserait pas chez nous une pareille institution s'établir vingt-quatre heures, est plus qu'un jugement superficiel de pareilles combinaisons ; il accuse à fond l'erreur des principes. Si les femmes se comportent politiquement de manière à ne faire que doubler pour ainsi dire les hommes en prenant leur mot d'ordre, où est la nécessité de les faire électeurs et députés ? Si elles doivent agir contrairement, quel péril ! Ni la famille ni l'État n'y résisteraient. Cela ne serait pas même à discuter, si des noms comme ceux de Condorcet, de Sieyès, en France, ne commandaient l'examen et n'appelaient la réfutation. Il y a un mot connu en Angleterre, c'est que le parlement peut tout, excepté faire d'un homme une femme, et réciproquement. C'est à quoi ne réussira pas non plus la campagne émancipatrice. En vérité, le tort de M. John Stuart Mill n'est-il pas d'avoir écrit un livre pour ainsi dire sans sexe ? Est-ce bien en réalité des femmes qu'il y est question ? Nulle allusion à leur qualité de filles, de mères, d'épouses. Ces noms n'y sont même pas prononcés. On croirait qu'il s'agit non d'un sexe différent, mais d'une race opprimée, probablement d'une variété de l'espèce qui, moins robuste, est tenue dans la sujétion par une variété plus vigoureuse fort méchante qui unit aux plus pervers instincts les plus noirs calculs. Elle a ourdi en effet, cette race aussi astucieuse que cruelle, le plus savant complot pour soumettre la variété plus faible à un joug éternel. Elle a eu l'art perfide d'inspirer à cette variété subordonnée l'idée de sa propre infériorité. Elle entretient chez elle une ignorance systématique qui l'empêche de raisonner et n'en fait qu'une variété gracieuse, si l'on veut, un jouet aimable, un agréable instrument de sociabilité. C'est ainsi qu'il y a des gens qui crèvent les yeux au rossignol pour qu'il chante mieux. Laissons nos clubs tenir un tel langage, il est indigne de la philosophie.

III. — L'émancipation dans la famille. Abus du mot égalité. Le divorce. Améliorations désirables et possibles. De la situation légale des femmes dans la famille.

En France, le radicalisme de nos réformateurs s'attache surtout à changer le droit civil et la situation faite aux femmes dans la famille. Nous avons admis que leurs critiques sont fondées sur plusieurs points ; mais là encore comment leur concéder le point principal, l'égalité complète, absolue, des droits de la femme et du mari dans tout ce qui touche à la direction de la famille et à la gestion des intérêts ? Le pouvoir marital est battu en brèche. Et qu'on ne croie pas qu'il soit attaqué seulement par les enfants perdus du parti émancipateur ; tous veulent l'effacer de la loi. On ne peut s'exprimer là-dessus avec plus de netteté que M. Mill ne le fait. « Il est parfaitement évident, dit-il, que les abus du pouvoir marital ne peuvent être réprimés tant qu'il reste debout. » Citons encore cette phrase qui est un acte d'accusation en règle contre la constitution actuelle du mariage et l'affirmation la plus décisive de l'esclavage de la femme : « Le mariage est la seule servitude réelle reconnue par les lois ; *il n'y a plus d'esclave reconnu par la loi que la maîtresse de chaque maison.* » En France, comme aux États-Unis et en Angleterre, l'article du code qui parle de *l'obéissance* de la femme est dénoncé avec de véritables clameurs d'indignation. Ce mot malsonnant paraît une brutalité législative indigne des nations policées. Pas un seul des écrits, des discours où les droits de la femme sont revendiqués, dans lequel cet affreux article ne soit pour ainsi dire souffleté. Dans une conférence sur *la femme au dix-neuvième siècle*, M. E. Pelletan s'en prend à Napoléon Ier au sujet de cet article, dont il l'accuse d'être l'auteur. Parler de *l'obéissance* de la femme, c'est organiser le mariage comme un régiment ; parler de la *protection* due à la femme par le mari, c'est faire une injure gratuite aux hommes. Le malheur est que le coupable est non pas Napoléon, mais saint Paul. Il est assez singulier de voir les émancipateurs tirer à eux l'autorité du grand apôtre parce qu'il a dit que le christianisme « ne connaît ni libre ni esclave, ni homme ni femme », ce qui signifie que la loi chrétienne s'étend à tous. La soumission n'en est pas moins prescrite textuellement. Il est évident que cette soumission a pour limites la loi morale et la loi religieuse, et

qu'elle n'implique pas plus le droit au despotisme que la consécration de l'esclavage. Il est puéril de s'en prendre à une question de mots. Les idées de commandement et d'obéissance se fondent et doivent se fondre de plus en plus, cela est évident, dans l'entente mutuelle qui suppose dans les rapports une égalité de fait.

Quant à l'égalité absolue, il faut tout l'aveuglement des radicaux pour ne pas voir qu'elle est impossible. Ne faut-il pas qu'en cas de conflit la question de droit soit résolue ? Une autorité indivise, restant perpétuellement incertaine, aurait de tels inconvénients, présenterait de telles chances d'anarchie, qu'il vaudrait mieux trancher la question en faveur de la supériorité des femmes selon le système Farnham. La loi la résout en faveur de l'homme, constitué chef de famille. Une pareille loi est-elle donc à défendre ? N'est-elle pas fondée en raison, en nécessité, s'il est reconnu que l'homme a, pour ce rôle de gouvernement, plus de qualités que n'en offre habituellement la femme ? Est-il donc vrai, comme le prétend encore l'auteur du livre sur *l'Assujettissement des femmes*, que « *le plus souvent* la famille est pour son chef une école d'entêtement, d'arrogance, de laisser-aller sans limite, d'un égoïsme raffiné, etc. » ? Le mal que font des accusations si âpres et ainsi généralisées ne saurait être passé sous silence. Je ne connais pas d'injure plus grave jetée à la famille que ne l'est celle que M. Mill prend si peu de soin d'atténuer. Ainsi, *le plus souvent* la famille est corrompue dans son chef, et elle l'est par le fait de la législation, par l'action directe de la prescription de l'obéissance. En vérité, c'est accorder aux effets de cet article une importance bien exagérée, on peut dire qu'il n'a mérité « ni cet excès d'honneur ni cette indignité ». Où ont-ils vu, ces accusateurs de la famille, dans sa constitution présente cette obéissance prise ainsi à la lettre *le plus souvent* ? Est-ce que le mariage n'offre pas dans la plupart des cas l'image de ces compromis de volontés, de ces arrangements à l'amiable qui font que la société ressemble bien peu au code pris dans toute sa rigueur ? Et les supériorités véritables ne savent-elles pas bien aussi se faire leur part et leur place ? Serait-ce une fiction, un vain jeu de mots de prétendre que, dans les unions où la supériorité réelle est du côté de l'épouse, c'est le mari qui règne et bien réellement la femme qui gouverne ?

Que l'autorité maritale doive faire, dans un certain nombre de cas, la part *légalement* plus grande à l'initiative et au pouvoir des femmes,

que le code de la famille soit à quelques égards sujet à révision dans ce sens, nous l'accordons, en donnant gain de cause à quelques-uns des griefs allégués par M. Legouvé, bien que la mesure nous paraisse avoir été quelquefois dépassée par l'auteur de *l'Histoire morale des Femmes*. On répète sans cesse que les hommes ont fait les lois, et les ont faites pour eux. Ce dernier point est loin d'être aussi vrai qu'on le prétend ; mais il suffirait que la balance eût penché quelquefois de ce côté, ou que des lois qui ont eu leur raison d'être dans l'état social ne trouvassent plus la même justification dans les mœurs, pour que certaines dispositions légales fussent soumises à un nouvel examen. C'est le devoir d'ailleurs de la société de donner à la femme cette forte éducation qui augmente sa valeur morale et développe ses aptitudes.

Voilà en quel sens la société française peut accueillir les réclamations sur le défaut de protection suffisante à la faiblesse du sexe féminin, les plaintes sur l'impunité trop habituelle de la séduction, sur la trop grande indulgence avec laquelle est traité l'adultère de l'homme. Les plus modérés d'entre les émancipateurs ont un remède tout trouvé, non seulement pour ce dernier cas, mais pour tous les cas où le mariage n'offre pas l'image de l'harmonie : c'est le divorce rendu facile. Il est très douteux qu'ils entendent mieux ici qu'ailleurs le véritable avantage de la femme, si puissamment intéressée à l'indissolubilité du lien conjugal, hors un petit nombre de cas auxquels la séparation de corps suffit le plus souvent à obvier. Dans toutes ces questions la situation de la femme pauvre nous paraît mériter d'être prise en considération plus peut-être encore que celle de la femme de la classe riche et de la classe moyenne. Elle est trop souvent livrée aux mauvais traitements. Si dans la classe supérieure la femme obtient du mari des respects et des égards habituels, si le temps n'est plus où Beaumanoir écrivait « qu'il loist à l'homme de battre sa femme sans mort et sans méhaing (mutilation) », et prenait soin d'indiquer comme donnant ce droit, les cas où elle ne veut pas obéir, où elle le maudit, où elle le dément ; dans les classes ouvrières, les mauvais traitements allant jusqu'aux voies de fait ne sont pas rares. La séparation n'est-elle pas un remède bien héroïque ? Peut-on espérer d'arriver à une répression efficace de ces odieux abus de la force ? N'est-ce pas encore ici l'affaire moins de la loi que du progrès des mœurs ?

Dans les classes riches ou aisées, les dispositions légales relatives à la possession et à la disposition des biens restreignent trop, à certains égards, la part d'action laissée aux femmes. Il n'est que trop possible à un mari, qui peut-être doit tout à sa femme, de lui tout ôter, jusqu'à ses moyens d'existence. Des esprits pratiques, des jurisconsultes, inclinent à penser qu'il serait juste de réserver à la femme une partie de sa dot et de lui en laisser l'administration. Il y aurait là, selon eux, pour les femmes, une utile initiation à l'intelligence des affaires, une garantie contre les prodigalités ou les entreprises ruineuses du mari. Une telle mesure serait facilitée chez nous par le développement de la richesse mobilière. N'en rencontre-t-on pas, jusqu'à un certain point, l'analogue en Angleterre ? Les femmes, trop souvent annulées par l'omnipotence du mari, y trouvent une sorte de garantie dans la sage précaution qui fréquemment remet la dot à des fidéicommissaires, lesquels n'en servent que le revenu. Il ne faut pas non plus qu'à force de traiter la femme en incapable on la rende telle. C'est aller bien loin peut-être que de remettre, comme nous le faisons en France, au mari toute l'administration des immeubles *particuliers* de la femme, que d'interdire à la femme de signer un bail, d'aliéner même ses biens paraphernaux sans le consentement de son mari, d'entreprendre un commerce, même séparée de biens. Nous ne tranchons pas ces questions délicates. C'est à la discussion de montrer dans quelles limites sont possibles les extensions de droits qu'on réclame. Le passé nous fait voir d'immenses progrès accomplis au profit des femmes dans ces questions à la fois économiques et morales. La dot elle-même en fut un des plus décisifs. Elle a inauguré leur affranchissement. Quel pas aussi a fait l'égalité des filles et des enfants mâles devant l'héritage dans le droit moderne ! Il n'appartient à personne de prononcer que cette carrière soit achevée ; il suffit d'écarter les folies compromettantes.

Nous ferions dès à présent la part plus grande aux réclamations émancipatrices dans le champ du travail et de l'industrie. Quel cœur ne s'est ému des souffrances de la femme pauvre, obligée de gagner sa vie ? Ne sont-ce pas des publicistes, des économistes qui se sont dévoués à signaler le mal, à le décrire, à chercher les moyens de le combattre[23] ? Chez nous, certains défenseurs de la femme veulent,

---

[23] V. *l'Ouvrière* de M. Jules Simon, le livre de M. P. Leroy-Beaulieu : *le Travail des Femmes au XIX^e siècle*, couronné par l'Académie des sciences morales, etc., etc.

dans l'intérêt de la famille française, atteinte par le travail industriel, l'affranchir même de la loi du travail industriel. Nous avons lu là-dessus les lignes indignées de M. Michelet, et, quant au travail des manufactures, Blanqui, l'économiste, n'hésitait pas à le leur interdire. Et qui peut nier que le mieux est que la femme ne quitte pas le foyer domestique ? C'est l'idéal dont il faut s'écarter le moins possible, auquel on doit se proposer de revenir sans cesse. Seulement il s'en faut que toutes aient une famille, et combien de fois celles qui en ont une sont contraintes d'y apporter par leur travail un supplément de salaire ! S'il est vrai que les hommes usurpent plusieurs emplois, les femmes ne peuvent, sous la loi du travail libre, en être investies qu'à la condition de s'en montrer capables. C'est d'ailleurs aux chefs d'établissement à employer les femmes lorsqu'ils le peuvent sans préjudice. La loi n'agit directement que pour les administrations publiques où leur part s'est accrue, par exemple dans les postes, le télégraphe, etc., et où elle doit, selon nous, s'accroître sensiblement encore. Cela peut se faire sans préjudice et même souvent au grand profit de la famille. La loi, en favorisant l'instruction qui rend les femmes aptes à plus d'emplois variés dans les travaux mêmes de la main, aura aussi une heureuse influence en diminuant la concurrence exclusive qu'elles se font à leur détriment dans un petit nombre de carrières qu'elles encombrent. Nul doute qu'il n'y ait de ce côté beaucoup à faire ; nul doute que les femmes ne puissent être, et, selon toute vraisemblance, ne doivent être appelées à tenir une place croissante dans les professions libérales. Récemment le nombre des *étudiantes* de l'université de Zurich s'élevait à 63, dont 51 suivaient les cours de la faculté de médecine (44 Russes, 1 Anglaise, 3 Suissesses, 3 Allemandes), et 12 les cours de la faculté de philosophie. Il s'y ajoutait 17 élèves qui ont quitté l'Université depuis 1867, sans avoir fini leurs études, et 6 qui ont été reçues docteurs en médecine. Une dame, d'un mérite distingué, vient d'être reçue médecin à l'hôpital pour les femmes à Birmingham. Elle est le sixième des docteurs féminins qu'ait formés l'Université de Zurich. À Londres, à Boston, on cite des faits analogues. Les soins médicaux que réclament les femmes dans certains cas, et les enfants jusqu'à un certain âge, ne paraissent pas au-dessus des capacités féminines. De même, chez nous, plusieurs femmes ont, dans toutes les facultés, pris leurs grades. Ces symptômes ne doivent pas être négligés. Comment ne pas

remarquer que, dans cette voie, où il serait désirable qu'on eût avancé davantage, la France a plutôt rétrogradé ? Le passé faisait bien souvent aux femmes la part meilleure dans les professions libérales et dans le travail intellectuel.

Que l'on accueille de telles idées, nous y applaudissons de grand cœur[24]. L'émancipation de l'ignorance, de la misère et du vice, voilà la seule et la véritable émancipation. La loi peut y aider, elle doit le faire. Mais elle y échouerait en essayant de se placer en dehors de l'esprit de famille et en se confiant à de chimériques proclamations de droits. Le mouvement émancipateur se plaît à se présenter lui-même comme une des manifestations du généreux travail d'une société qui s'est donné pour tâche de sonder toutes les plaies pour les guérir. Il y aurait trop d'aveuglement à l'en croire sur parole. L'émancipation des femmes, dans les termes où elle se pose, est une application qui s'ajoute à beaucoup d'autres de l'idée de fausse égalité qui veut se faire accepter quand les conditions de la nature et de la société la repoussent : égalité niveleuse qui ne respecte pas plus l'intégrité de la famille que les droits du capital, qui s'inspire de l'orgueil et des passions sensuelles, et se reconnaît à ce signe qu'elle élève partout de jalouses compétitions et de haineuses rivalités. Elle parle toujours de droits, jamais de devoirs. Elle énerve et elle excite, elle met l'esprit de révolte au service des mots mal compris de justice, d'humanité, de progrès. Assurément, le ridicule joue dans quelques-unes de ces revendications un rôle qui semble en atténuer le péril. Suffit-il à le faire disparaître ? Ce serait une chose sotte, ne serait-ce pas une chose fâcheuse et redoutable aussi, qu'une absurde guerre de sexe s'ajoutant à une guerre de classes dans notre société troublée ? Les améliorations que nous cherchons dans la condition morale et matérielle des femmes doivent être cherchées le plus possible au sein de la famille même, dans des principes qui en respectent les conditions les plus essentielles. Les doctrines que nous avons examinées n'ont pu sans doute en entamer les bases assez fortes pour résister à de bien autres attaques ; on aurait tort de croire qu'elles ont été et restent sans influence sur la société en France. Elles font, surtout par le roman et le théâtre, une propagande de tous les jours plus efficace encore que celle des clubs et des livres ; elles s'insinuent partout, se glissent dans

---

[24] Voir le chapitre développé sur le travail des femmes et nos réclamations à ce sujet dans notre volume : *la Liberté du travail, l'association et la démocratie.*

les esprits, disposent les cœurs à la haine, menacent par là, non l'institution, mais la pureté du mariage, non l'existence, mais la paix des familles. Ce qu'elles ont amené de chutes, produit de dissensions intérieures, nulle *statistique* morale ne peut sans doute l'établir ; mais qu'elles aient causé un mal réel, fréquent, profond, c'est ce qu'il n'est pas possible de mettre en doute, et ce que nous ne pouvions non plus oublier, en tenant compte même des intentions généreuses des plus modérés et en faisant la part du vrai et du bien réalisable sans nous laisser décourager par de paradoxales déclamations.

# CHAPITRE IV

## L’éducation.

### I. — Raisons tirées de l’état de la société qui motivent la réforme de l’éducation.

On a pu se convaincre que le mal dont souffre la société actuelle est essentiellement un mal moral. À d’autres époques, les souffrances de la société semblaient devoir être rapportées surtout à la mauvaise organisation politique ou économique du pays, et c’est alors la réforme des institutions et celle du régime du travail qu’on a dû invoquer comme remèdes. Assurément, il y a encore, il y aura probablement toujours des réformes à faire dans l’ordre politique, administratif, économique. Mais combien de fois on s’aperçoit que celles-là mêmes relèvent de la morale et trouvent là, seulement là, leur vraie solution pratique ! Quelle plus grosse question économique que la misère, le paupérisme ? En accusera-t-on le régime économique ? Comment ne pas reconnaître qu’en somme, à aucune époque, l’homme, dans les grands États civilisés, et particulièrement en France, n’a été mieux défendu contre cette misère, soit permanente, soit générale ? Les progrès matériels accomplis depuis moins d’un siècle sont immenses, et il n’est pas douteux qu’ils l’aient été surtout au profit de la masse. On a rappelé souvent ce qu’elle a gagné quant à l’alimentation, au vêtement, à l’hygiène, aux moyens de transport, au taux des salaires. Le régime économique fondé sur la liberté du travail et sur l’égalité proportionnelle de l’impôt, a contribué, dans une mesure considérable, avec la puissance de la mécanique, à tous ces progrès qui n’ont pas atteint leur dernier terme. Les formes fécondes de l’association et du crédit sont loin notamment d’être épuisées. Mais ces nouveaux perfectionnements ne seront possibles et efficaces qu’à la condition de la moralité et d’une sage direction imprimée aux idées de l’ouvrier. Il faut se le dire, quelque triste que soit l’aveu : aujourd’hui la majeure partie de la misère doit être rapportée à la faute

des individus. Elle a pour source principale leur imprévoyance, leurs vices, leurs idées fausses. Je fais la part à la misère imméritée. J'accorde même tout ce qui doit se mêler d'indulgence pour ces écarts de la volonté et ces erreurs du jugement. Ces idées fausses, ceux qui y cèdent ne les ont pas inventées. Ces vices mêmes sont trop répandus pour n'avoir pas des causes générales ; elles ne suppriment pas sans doute la liberté humaine, mais on doit avouer qu'elles pèsent sur elle singulièrement. On n'est pas quitte avec les classes qui souffrent, même quand elles ne sont pas étrangères aux causes de leurs maux, par des sentences sur leurs défauts proclamés incorrigibles. Il y aurait un fatalisme pire encore que celui des pauvres qui s'abandonnent à leurs instincts, ce serait celui des gens éclairés qui les regarderaient comme voués à une inévitable dégradation. Non, l'infériorité n'est pas synonyme de l'incapacité et de l'indignité morale : il y a le salut par l'éducation ! Les faits eux-mêmes en témoignent. À ce moment du dix-neuvième siècle, ne voit-on pas des peuples mieux élevés que d'autres peuples ? N'y a-t-il pas des villes où les ouvriers ont de meilleures habitudes que dans d'autres villes ? De même, il y a des États, grands ou petits, où tout le monde a reçu des éléments d'instruction, et d'autres pays où un très grand nombre en est absolument dépourvu. Le scepticisme, le découragement, ont donc tort. S'ils regardent les nations comme *non guérissables*, malgré le mot biblique : *Deus fecit nationes sanabiles*, ils ont tort. Si c'est leur propre repos qu'ils cherchent, c'est une erreur de plus : à quel moment, je vous prie, l'ignorance et l'abrutissement de la masse ont-ils été un préservatif contre les agitations populaires ?

Je parlerai plus loin de l'éducation des classes ouvrières. Ce n'est pas par là que je crois devoir commencer. La réforme par le haut, telle est en quelque sorte la devise de ces études. Je dois donc établir la nécessité d'abord d'une éducation appropriée à l'état actuel de la société dans les classes élevées et moyennes. Il est en conséquence nécessaire de montrer, avec plus de précision en ce qui les concerne, la nature du mal qui appelle un tel remède, afin d'en conclure la direction que doit recevoir l'éducation de notre temps. Ces principes posés, on verra jusqu'à quel point les systèmes en vigueur y correspondent et ce qu'on peut faire pour les mettre en rapport avec les nécessités morales et sociales qui nous pressent aujourd'hui. Avant

de constater les formes particulières du mal, reconnaissons-en le commun caractère.

Pris dans sa généralité, il consiste surtout dans un affaiblissement du sentiment de la responsabilité qui se traduit tantôt par des désordres violents, tantôt par le relâchement du ressort même de la volonté.

Il n'est que trop vrai que l'altération des principes est pour beaucoup dans cet état moral. Les théories d'irresponsabilité sont à la mode. On les rencontre partout. Dans la philosophie, elles s'abritent trop souvent derrière l'athéisme ou le panthéisme ; dans l'histoire, elles ont établi le fatalisme de la force ; dans le roman et au théâtre, elles ont proclamé la fatalité de la passion. Elles ont leur expression en économie sociale. L'individu cherche à reporter sa responsabilité propre sur la société et demande à se décharger d'une grande partie de son travail sur des combinaisons qui lui assurent le bonheur tout fait. Cela se voit sans doute surtout dans les classes populaires. Mais des dispositions analogues se rencontrent dans les autres catégories sociales. La négation systématique des vieilles notions du bien et du mal s'ajoute à celle de la liberté humaine, qui se trouve ainsi sans boussole, alors même que l'on consent à lui laisser quelque réalité. Il est hors de doute que l'influence de ces théories crée comme une atmosphère qui nous enveloppe et nous pénètre comme à notre insu. Le langage même s'en ressent. Il s'est adouci dans la qualification des actes criminels, de même que s'est affaiblie l'horreur du crime. Le mot de *scélérat* a vieilli. On dit une *mauvaise nature*. Les instincts seuls sont coupables, ce qui veut dire que la volonté cesse de l'être. Comment les ressorts moraux ne se détendraient-ils pas ? Bien plus, il semble que la science y contribue. Qu'on ne nous impute pas la sottise d'attaquer la science, cette découverte successive des lois du monde. Mais plus elle met d'ordre et de suite dans les choses, plus il semble que la liberté s'efface, que l'individu s'anéantisse dans l'ensemble. C'est une illusion sans doute, car les masses ne sont composées que d'unités ; et, d'une autre part, toutes les vérités étant faites pour s'entendre, la science serait fausse si elle détruisait la morale. Il est impossible pourtant de ne pas reconnaître que cette habitude de chercher partout des lois générales, qui tend à assimiler les libres mouvements de l'humanité aux évolutions régulières du monde astronomique, conspire contre l'idée de la valeur individuelle.

D’autres causes, non plus métaphysiques, mais sociales, contribuent d’ailleurs à cet affaiblissement de la responsabilité, et on peut dire qu’elles frappent tous les yeux.

N’est-il pas vrai que notre société est ainsi faite que l’individu est comme perdu dans le nombre ? L’excès de centralisation qui supprime la vie locale y contribue. La démocratie en noyant l’individu dans la masse tend à augmenter sensiblement cet effet, qui résulterait déjà en grande partie de l’étendue même de nos grandes agglomérations nationales, lesquelles n’obtiennent l’ordre que par des moyens mécaniques qui semblent faire de chaque homme un rouage. Et admirons ici la contradiction : en même temps qu’elle efface l’individu devant la puissance collective, la société de notre temps est telle qu’elle surexcite l’individualisme ; chacun est ou peut croire qu’il est autant que ceux qui occupent les premiers rangs ; l’égale admission aux emplois, inattaquable en principe, est en fait une prime à toutes les ambitions. J’avoue qu’il y a là un correctif en un sens. C’est du même coup un appel à tous les efforts, et la concurrence tient en haleine les volontés. N’arrivera-t-il pas pourtant que chez la plupart ces efforts seront médiocres comme les buts auxquels ils visent, et que trop souvent l’intrigue tiendra lieu de mérite ? Cela ne risque-t-il pas toujours de se produire dans les démocraties où le nombre des emplois est très grand ? Chacun étant parvenu à la position qu’il a gagnée tant bien que mal, combien ne tardent pas à s’y endormir !

Allons plus loin : c’est dans les facilités mêmes d’une civilisation très perfectionnée que l’énergie du vouloir et le développement individuel rencontrent aujourd’hui un permanent obstacle. Que l’outrecuidance et l’étourderie contemporaines, qui nous attribuent sans façon toutes les supériorités, veuillent réfléchir une seule minute de combien de manières les sociétés moins avancées de l’Antiquité et du Moyen-âge *exerçaient* l’individu. Combien de ces supériorités, dont nous sommes fiers, nous créent à cet égard une infériorité d’un autre genre et une source de périls toujours imminents ! À quelle intensité, à quelle variété d’efforts l’individu n’était-il pas en quelque sorte condamné ! Le travail, bien moins divisé qu’aujourd’hui, lui en faisait une loi. L’industrie s’en trouvait mal, mais l’homme n’en était que plus fort et plus complet, tenu de faire face à plus de situations, de passer par un plus grand nombre d’apprentissages, moins confondu avec sa fonction, plus *quelqu’un* et moins exclusivement

*quelque chose*. Que n'était pas ou que ne pouvait pas être le même personnage, agriculteur, guerrier, magistrat, consul, orateur au barreau, orateur politique ? La patrie lui disait de quitter son champ, son occupation, sa ville, de partir, de combattre l'ennemi ou de gouverner une province, et il le faisait comme si c'eût été son unique métier. Sans que la patrie eût besoin de le lui dire, s'il était vaincu dans la lutte des partis, éloigné des affaires, on le voyait, dans une retraite élégante, ou dans la simplicité de la vie rurale, ayant fait l'expérience de toutes les formes que peut prendre la vie active, saisir quelqu'une des grandes études qui offrent carrière à l'esprit humain, et quelquefois en embrasser l'ensemble, écrire sur l'histoire, sur le droit, sur l'éloquence, sur la philosophie, comme si écrire sur chacune de ces choses eût été la vocation et l'exercice de toute sa vie. Que tous ne s'élevassent pas à cette hauteur, à laquelle parvint un Cicéron, peu importe, tous, ou du moins la plupart, passaient par cette succession d'occupations ; ils avaient vécu le double ou le triple de l'homme moderne par la puissance de l'activité et par la diversité multiple des emplois de l'intelligence.

Quant à notre Ancien régime, quant aux sociétés du Moyen-âge, d'autres considérations, outre quelques traits communs avec l'Antiquité, n'y contribuent pas moins à expliquer l'énergie du développement personnel. Tout, au Moyen-âge, dont les premiers siècles modernes reproduisirent les traits affaiblis mais subsistants, tout semble fait pour provoquer l'effort. Il faut qu'on « se tire d'affaire » au milieu d'une foule d'obstacles. La société, faiblement et mal organisée, présente peu de secours. Tout est piège et péril. La police et les routes se valent : l'hygiène et l'éclairage sont à peu près l'objet des mêmes soins. Souvent l'individu succombe dans cette lutte inégale contre les choses et les hommes ennemis, mais il s'y aguerrit et ne cède pas sans combattre, c'est-à-dire sans avoir bien des fois déjoué ou terrassé l'adversaire invisible. Que de peines pour s'instruire ! Les moyens d'instruction sont éloignés, rares, les livres manquent, les méthodes abréviatives font défaut. Il faut tout trouver en s'aidant de peu de secours. Aussi comme l'esprit s'y aiguise ! La puissance de l'autorité, de ce que l'on ose encore à peine appeler l'État, loin d'étouffer la vigueur individuelle, la met au jour par de perpétuels appels. Il faut payer de sa personne, lutter, monter à cheval, s'exercer au maniement des armes. Oh ! certes, la paix, la sécurité, la justice,

sont d'admirables conquêtes. Mais de combien d'efforts elles nous dispensent ! On se sait, on se sent protégé le jour, la nuit, partout, toujours. Les méthodes, les secours intellectuels de toute nature sont merveilleux aussi, mais combien ils tendent à tout réduire à un pur mécanisme ! Combien l'âme risque d'y perdre de sa chaleur et de sa liberté ! Combien l'intelligence, soutenue par tant d'aides étrangères, s'habitue moins à compter sur elle-même ! Ainsi la volonté se repose sur tout ce qui n'est pas elle. Ainsi on agit, ou plutôt on cesse d'agir en conséquence de cette situation commode, sur laquelle on s'est habitué à compter.

Ces raisons de fortifier la volonté et d'aguerrir l'homme moral par tous les moyens dont l'éducation dispose (nous parlerons de l'éducation physique dans un autre endroit), ces raisons sont générales. Toutes tendent à un affaiblissement continu, contre lequel il faut réagir artificiellement.

Cherchons maintenant dans les diverses classes sociales les indices de cet état moral, et essayons d'en pronostiquer les remèdes qu'il convient d'y appliquer.

Est-il vrai que nous soyons une génération de paresseux ? J'ai peu de goût pour ces formules absolues et pour ces jugements sommaires. Une énorme masse de travail se dégage pour ainsi dire des campagnes et des villes. Il est certain que le dix-neuvième siècle travaille beaucoup. Les savants, les ingénieurs, sont partout à l'œuvre ; les simples manœuvres rivalisent d'efforts avec les chefs d'industrie. Notre société est un laboratoire toujours en fermentation, en mouvement. Ce n'est pas dire assez : reconnaissons que l'effort a trop souvent un caractère d'intensité exagérée dans certaines tâches imposées par l'industrie et aussi, dans les classes lettrées, par certains examens. Les facultés intellectuelles veulent moins de tension monotone, les facultés morales plus de libre mouvement, le corps moins d'immobilité continue. La puissance et la fécondité des esprits, même la fraicheur et la vivacité des sentiments, comme la santé physique, doivent en souffrir et en souffrent beaucoup. Mais est-ce donc là tout ? Examinons rapidement chaque classe à part. À côté de l'ouvrier des manufactures qui souvent travaille trop, voyez l'ouvrier libre. Chez beaucoup combien de temps perdu ! Que signifie la déplorable habitude du chômage hebdomadaire ? Qu'est-ce que la préférence si habituelle donnée au travail à la journée sur le travail aux

pièces ? Et les campagnes mêmes ? Le paysan est en général laborieux. On rencontre pourtant là aussi bien de la *flânerie*, et les cafés de village sont peuplés d'oisifs plus souvent qu'il ne serait désirable. Je me hâte de revenir aux classes dites éclairées. Voyez l'état de notre jeunesse. Arrive-t-il souvent que nos étudiants aillent au-delà de la préparation des examens, à laquelle ils donnent, quand ils le lui donnent, juste le nombre d'heures nécessaires ? Les nobles études recherchées pour elles-mêmes, les fortes lectures, le désir ardent de s'instruire, tout cela ne touche que le petit nombre. La place est prise, de quelle façon ai-je besoin de le dire ? On objecte que la vie des étudiants à Paris n'était pas des plus édifiantes même au bon vieux temps, et sous le plus saint des rois. On cite des textes. Qui le nie ? Mais que prouve cela, sinon que la jeunesse a toujours eu des passions ? Ce que je crains, ce n'est pas l'écart d'une volonté ordinairement droite, ni la fougue de l'âge et ses entraînements, c'est cette corruption qui attaque le fond même de la moralité, ce sont ces vices qui produisent le sommeil de la volonté, c'est l'énervement du ressort interne. La jeunesse elle-même semble avouer parfois cette sorte d'affaissement. Nul n'osera dire que l'âge mûr en soit exempt. Il y a des professions où l'on travaille beaucoup. Dans beaucoup d'autres on en prend « à son aise » ; le mot est consacré. Les fonctions publiques encourent depuis longtemps ce genre de reproches qui empruntait naguère à nos désastres un nouvel accent de vivacité et d'amertume. Là aussi on trouve un petit nombre, comme l'on dit, de « bourreaux de travail » qui, de leur plein gré, semblent porter une administration tout entière sur leurs robustes épaules, infatigables à la peine, jusqu'à ce qu'ils y succombent. À part ces cas rares, un bureau, qu'est-ce ? un lieu de travail, je le veux, mais où il semble trop souvent que le problème quotidien à résoudre soit de se donner le minimum de peine, ce qui n'empêchera pas qu'on se propose le maximum d'avancement. Faut-il renoncer à cette dernière perspective, on en vivra d'autant plus doucement, dans une quiétude exempte d'ambition. Et quel usage fait-on de la plupart des heures où on n'est pas *employé* ? — J'insiste sur ces remarques. Elles ont une importance peu contestable dans un pays de fonctionnaires et de *bureaucratie.*

Que devient dans tout cela l'habitude de vouloir avec force, l'initiative, l'élan, le travail soutenu ? Que devient ce trésor de facultés, d'aptitudes, de goûts, de talents, que Dieu nous a donné la

tâche d'exploiter pour notre avancement et pour notre bien, comme pour l'avancement de la société et le bien des autres ?

L'État fait-il ce qu'il peut pour encourager les efforts intellectuels de ceux qui occupent une situation quelque peu élevée dans l'administration ou l'armée ? Les chefs se montrent-ils favorables aux travaux des subordonnés en dehors de la besogne routinière ? La médiocrité qui s'acquitte de sa tâche mécaniquement n'est-elle pas souvent vue de meilleur œil que ceux qui se distinguent par des travaux attestant des efforts et de l'étude ? Tout ce qui est personnel est suspect. De généreuses velléités de lectures et d'études dans la vie oisive de garnison se montrent en ce moment dans l'armée, qui a trop laissé voir lors des derniers événements ce qui lui manquait en connaissances nécessaires ou supplémentaires ; elles sont encouragées cette fois par le gouvernement et par les chefs militaires ; puisse cela durer et s'étendre aussi à d'autres services[25] !

Ainsi, dans toutes les parties de la société, il y a relâchement non seulement des efforts actuels, mais de la faculté de vouloir, de l'énergie laborieuse et entreprenante, laquelle paraît s'être rejetée presque tout entière avec une ardeur souvent fébrile sur le monde de la spéculation et les *affaires*.

Les habitudes de vie sensuelle ont fait de tristes progrès, même dans la classe ouvrière. Là, comme dans les autres classes, on aperçoit la

---

[25] M. Laboulaye, qui met au service de l'instruction des masses, comme d'autres idées utilement généreuses, une éloquence forte et simple, marquait récemment, dans un discours sur *l'Éducation du pays par l'armée*, la nature des lectures les plus convenables pour les soldats. Avec raison il plaçait l'histoire et la biographie militaires au premier rang : « Quant à la lecture, ce qui convient le mieux au soldat, c'est l'histoire ; c'est par elle qu'il est le plus facile de lui donner des sentiments moraux et d'éveiller son patriotisme. Mais l'histoire, pour des hommes qui ne sont pas très habitués à notre littérature, plaît surtout sous la forme de biographies. Une biographie bien faite sera toujours pour le soldat la lecture la plus attrayante. Il lui faudrait des biographies de Hoche, de Catinat, de Jeanne d'Arc, de Henri IV, des extraits, des livres faits exprès pour lui… En Angleterre on a écrit des livres pour le peuple, pour ce qu'on appelle le *million.* Il faudrait en France des livres semblables pour le soldat. Certainement, dans les livres d'histoire que vous donnez (*l'orateur s'adressait à la Société Franklin*), et dans quelques romans, il y a de l'agrément, mais ces livres ne sont pas faits spécialement pour le soldat, et il faut en faire. Qui peut faire ces livres ? Deux sortes de personnes : ceux qui ont l'amour du peuple, comme Charton, qui a passé sa vie à composer des livres populaires, et les officiers sortis des rangs de l'armée, qui ont vécu avec leurs compagnons d'armes, qui connaissent leurs idées, leurs faiblesses. Il y a là quelque chose à faire au point de vue patriotique et en même temps de grands résultats à obtenir. »

nécessité d'une forte culture de la liberté morale et de sentiments plus délicats et plus élevés, d'un appel à des idées, à des croyances plus fortes que celles qui dominent aujourd'hui. Ce mal, on a vu aussi qu'il existe en haut. On répond ici encore qu'il y a des époques où la mollesse des mœurs et la corruption ont présenté plus de scandales. On ne remarque pas assez que le mal paraissait en quelque sorte plus localisé dans une minorité. Lorsqu'on parle des corruptions du temps des derniers Valois ou des mœurs de la Régence, il ne faudrait pas oublier que la bourgeoisie et le peuple, sans être exempts de vices, restaient en dehors. Moins extrême aujourd'hui lorsqu'il se manifeste, l'amollissement est devenu plus général. Nous rappelions ces obstacles qui, dans les sociétés à demi barbares, provoquaient et tenaient en haleine la volonté, forcée de se déployer en tous sens. Est-ce assez qu'ils aient disparu en grande partie ? La civilisation moderne ne va-t-elle pas bien plus loin ? Ne semble-t-elle pas se proposer de procurer le plaisir sans la fatigue ? Elle vise au commode, à l'agréable, au *confortable*. Elle nous fait des couches molles, des meubles moelleux, de chauds vêtements pour l'hiver, des habits qui se proportionnent à tous les changements de l'atmosphère, des demeures à l'abri de toute intempérie, des transports sans secousse dans leur extraordinaire vitesse qui, en abrégeant le temps comme l'espace, semble vouloir nous épargner l'ennui aussi bien que les cahots des anciens systèmes de voiturage ; elle fait enfin régner dans nos repas cette abondance et cette variété excitante qui, sans rappeler les antiques excès du boire et du manger, lesquels n'étaient guère que des exceptions, nous crée des exigences mille fois plus tyranniques par la force de l'accoutumance. Je n'aime pas ces moralistes qui font à propos de tout la grosse voix. Mais enfin que signifie ce règne de la courtisane ? Est-ce que nous ne l'avons pas vu, de nos jours, impudemment s'étaler ? Autrefois il fallait au libertinage une certaine dépense d'esprit. Les roués parlaient de leurs « conquêtes ». Aujourd'hui l'argent est le seul conquérant. La jeunesse riche y dépense des trésors plus précieux que son patrimoine, sa santé et son âme. Si j'insiste sur ce fléau qui atteint la famille et corrompt toutes les sociétés riches, c'est qu'il y a eu aggravation du mal. Cette espèce a pullulé, elle forme un monde à part à divers étages, qui tend à se confondre avec le vrai monde. Non contente de s'habiller presque comme les honnêtes femmes qui, de leur côté, prennent l'habitude de

s'habiller trop souvent comme les courtisanes, la courtisane de nos jours semble exercer une profession régulière, avouable, fait des économies, se prépare une retraite honorable. Cette régularité dans le vice, qui n'en forme pas sans doute l'accompagnement habituel mais fréquent, blesse plus que la franche imprévoyance des appétits brutaux : cette vie de libertinage qui devient une carrière acceptée sans honte, une affaire conduite avec un artifice consommé, ces combinaisons d'une cupidité prévoyante, tout cela choque comme une anomalie. Je dis que ces progrès du plaisir facile et du vice calculateur sont un signe à quelques égards nouveau de l'état des mœurs, un symptôme inquiétant pour le présent et l'avenir de cette société, si un souffle nouveau ne vient pas la régénérer.

Nous ne parlons ni en Caton, ni en Alceste, ni en panégyriste du passé, ni en satirique du présent, ni en moraliste qui s'illusionne sur la faiblesse humaine. Nous ne demandons pas que le mal disparaisse. Nous demandons qu'il se limite. Nous demandons que ce laisser-aller de la mollesse et d'une corruption froide cesse d'être accepté comme une manière d'être en quelque sorte légitime. Si ces hommes étaient mieux élevés, si ces femmes qui ne le sont pas du tout avaient reçu les principes et les habitudes qui leur ont manqué, il y aurait des chutes sans doute, mais il n'y aurait pas une classe nombreuse adonnée à la débauche par habitude ou par état, et le vice ne se présenterait plus avec cette sorte de tranquillité de conscience et comme d'innocence effrontée qu'il semble affecter de nos jours.

Invoquons la grande loi du travail. Cessons de demander à l'oisiveté et au vice les jouissances qui donnent le secret de bien des défaillances. Revenons au sentiment de la responsabilité avec les devoirs qu'elle impose. Ces devoirs sont de tout genre : ils enveloppent l'individu, la famille, la société. Sur quoi pouvons-nous compter ? On a dit à cette nation que plus de liberté politique lui rendrait des mœurs. Certes il y a dans la liberté politique une force vivifiante, favorable à la moralité publique ; mais est-ce suffisant, est-ce même toujours bien efficace ? La morale privée a subi plus d'une fois de grandes éclipses dans les pays régis par les plus libérales institutions. Nous attendons encore les effets de cette régénération de la morale par la politique. Nous n'avons même pas su jusqu'à présent corriger nos modes exagérées. Nous les avons rendues seulement plus ridicules. En quoi ce peuple a-t-il l'air de se souvenir qu'il a été

vaincu ? Est-il devenu plus sérieux ? Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier. Or, ce que nous étions, je viens de le rappeler. Un instinct qui ne trompe pas les nations les porte, lorsqu'elles traversent de pareilles crises, à se reporter vers l'éducation de la jeunesse, seul moyen efficace de relèvement pour l'avenir. Ç'a été le premier cri de la France. Qu'elle ne l'oublie pas.

II. — Des principes et des ressorts moraux de l'éducation dans leurs rapports avec les besoins de la société contemporaine. L'honneur. L'intérêt bien entendu. Le sentiment du divin. Le christianisme comme idéal moral. Des systèmes qui prétendent à le supplanter dans l'éducation.

Les principes essentiels de l'éducation ne changent pas, mais chaque état social a ses exigences particulières qui varient selon la loi d'une double nécessité : il faut élever l'enfant pour le monde où il doit vivre ; il faut aussi réagir contre les penchants qui entraînent un temps dans la voie de certaines exagérations ou de certaines erreurs. Dans une époque de civilisation brillante et raffinée, on n'élèvera pas un enfant comme un rustre, mais on aura soin aussi de le prévenir contre les excès qui amollissent le corps et l'âme. Il en sera de même de toutes les situations non plus relatives à un temps, mais aux individus. Tel est élevé en vue d'une profession savante. Sera-ce une raison pour négliger son corps, pour le laisser s'affaiblir dans le repos, s'alourdir dans l'inertie physique, devenir maladroit faute d'exercices, pour ne pas cultiver son courage et en faire un caractère pusillanime ? Loin de là. L'éducation militaire, si peu semblable à celle qui est destinée à un ecclésiastique ou à un magistrat, ne devra-t-elle pas faire la part à la culture intellectuelle et morale, qui autrement risquerait de rester sans développement ? Faire dans toutes les situations des *hommes*, c'est-à-dire des caractères, des gens de devoir, des esprits munis d'une certaine culture, à la fois moyen de force et de jouissances pour chacun et lien commun entre tous les membres d'une même société, tel est l'objet à poursuivre. Il ne sera que trop facile de démontrer qu'il y a des raisons spéciales d'y tendre aujourd'hui. Les inconvénients seraient immenses de nos jours à ne pas élever un enfant en vue de son

temps ; il y en aurait de non moins graves à perdre de vue que cette société a aussi ses pentes funestes. Autrefois c'était la crédulité excessive, aujourd'hui c'est le contraire ; ce fut jadis la grossièreté presque farouche, c'est maintenant la délicatesse et le luxe ; ce fut la soumission poussée jusqu'à la servilité, c'est en ce temps l'esprit d'indépendance porté jusqu'à la révolte ; au lieu de l'inégalité oppressive, c'est chez nous l'égalité insolente entre personnes naturellement et moralement inégales. Nous demandons que l'éducation tienne compte de ces penchants pour leur opposer des correctifs indispensables. Il me semble que ce côté de la question a toujours été le plus négligé, et l'est aujourd'hui plus que jamais. Notre société se croit volontiers parfaite, et chaque individu juge presque toujours qu'il a été très bien élevé. Il ne s'aperçoit guère des lacunes et des imperfections de l'éducation qu'il a reçue, quoiqu'il lui arrive chaque jour d'en souffrir ou d'en laisser voir aux autres les défauts. Cette disposition est un des obstacles les plus habituels à tous les perfectionnements portant sur l'éducation : chacun se trouvant bien comme il est ne voit pas comment les autres peuvent avoir la prétention d'être autrement ; cela leur paraît presque une inconvenance. Si notre société n'a pas le bon sens et la liberté d'esprit nécessaire pour apprécier ses lacunes et ses défauts, ses pentes fatales, on peut dire que c'en est fait de nous : ne parlons plus de régénération sociale, de relèvement de la France ; donnons aux générations une éducation qui enfle leur orgueil sans augmenter leur force, élevons-les dans tous les préjugés régnants d'une démocratie ignorante ; dormons notre sommeil, sauf à en sortir de temps à autre par les réveils brusques et toujours inattendus qui nous secouent si terriblement ; et puis, à chaque catastrophe, répétons, avec une satisfaction inaltérable de nous-mêmes : « C'est la faute du gouvernement. »

Avant de constater les idées aux prises en ce moment sur la direction à donner à l'éducation française, disons qu'il importe, avant tout, d'en déterminer les principes et les ressorts moraux. Question qui ne saurait être ajournée ; car l'éducation n'attend pas ; elle prend l'enfant à peine né ; elle commence avant que l'oreille sache discerner le sens des mots, avant que la langue ait appris à les balbutier ; mais avec le langage vont entrer déjà plus clairement les premières idées, les impressions souvent ineffaçables. Et quand ces premières impressions eurent-elles plus de force et d'importance ? Quand isola-

t-on moins les enfants ? Nos appartements exigus les mêlent de bonne heure à la vie d'intérieur, et les mères, il faut les en louer, ne consentent plus guère, comme autrefois, à les faire nourrir et élever loin du domicile. Ce qui pénètre ainsi d'idées et de jugement, dès la plus petite enfance, est incroyable. Rien n'est plus grave : car, de même que l'éducation saisit l'homme tout d'abord à son entrée dans la vie, il faut ajouter qu'elle le saisit et l'enveloppe tout entier. On le disait récemment encore avec beaucoup de justesse : « Ce qui distingue l'éducation de l'instruction, c'est que l'instruction s'adresse à une faculté déterminée et que l'éducation profite à l'homme tout entier. L'instruction est une escrime qui donne la souplesse à certains organes, à certains mouvements ; l'éducation est une hygiène qui donne la santé et la vigueur à l'âme tout entière[26]. »

Effet d'autant plus puissant que l'éducation appelle à concourir les forces mêmes de celui qui la reçoit, devenu l'auxiliaire actif du bien, quand il ne devient pas à son insu le complice du mal. Elle l'intéresse *en conscience* à l'œuvre de sa propre formation. Il en doit être ainsi pour que l'éducation soit réelle et non purement superficielle, pour qu'elle modèle l'enfant selon un certain idéal, comme le marbre prend la forme déterminée que lui imprime le sculpteur ; mais ici c'est une matière vivante et non plus un bloc inanimé qui est en jeu, et cette matière aide ou résiste volontairement à la main qui la façonne. On peut surprendre son consentement, mais sans ce consentement rien ne se fait. « La loi du travail est la grande loi de l'éducation humaine. Nul n'est fait ici-bas pour ne rien faire. Toute créature intelligente et libre est essentiellement destinée à l'éducation. L'activité fait la force et la vie. L'oisiveté, le *far niente*, c'est l'anéantissement, c'est la mort. Aussi, je ne crains pas de l'affirmer, le talent principal de l'instituteur consiste à faire entrer courageusement son élève dans la voie du travail et de l'application personnelle : travail ou exercice du corps, qui donne de la vigueur à ses membres ; travail de l'esprit, qui forme en lui le jugement, le goût, le raisonnement, la mémoire, l'imagination ; travail du cœur, de la volonté, de la conscience, qui forme le caractère, fait naître les penchants honnêtes, les habitudes

---

[26] M. V. de Laprade, *De l'éducation libérale,* p. 10.

vertueuses[27]. » Voilà certes un idéal que tous les bons esprits et tous les cœurs honnêtes peuvent avouer hautement.

Malheureusement le conflit des principes, qui est partout dans notre société française, se retrouve ici comme ailleurs. On veut dominer sur l'homme, on se dispute l'enfant au nom des systèmes les plus opposés.

Le système radical élève là aussi des prétentions qui n'iraient pas à moins qu'à changer tous les fondements moraux de l'éducation. Le socialisme comprend toute la force du mot de Leibnitz, que *celui qui est maître de l'éducation est maître du monde.* Il part de la pensée de Rousseau : « L'homme est bon sortant des mains de la nature ; il s'est corrompu par la civilisation. » Comment d'une humanité excellente a-t-il pu sortir une société pervertie ? Comment, les parties étant individuellement bonnes, le tout est-il si détestable ? Comment, les instincts allant au bien, la résultante est-elle le mal ? Cela est difficile à comprendre ; toujours est-il que ce principe est celui de presque toutes les sectes socialistes. L'école de l'utopiste Ch. Fourier, l'école *phalanstérienne*, a plus que toute autre développé ce thème des instincts bons et *harmoniques*, aboutissant, par la même contradiction qu'on n'explique pas, au désordre social et à une épouvantable confusion. Le maître a fait plus d'une application à l'éducation des enfants de cette doctrine de *l'attraction passionnelle* réalisant le bien par l'essor *intégral des instincts*. Tout le monde connaît ses descriptions ingénieuses de la *petite bande* et de la *petite horde*, c'est-à-dire de ces compagnies d'enfants dont on fait servir les penchants, soit élégants et propres, soit grossiers et sales, à l'accomplissement de tâches utiles. Un disciple de Ch. Fourier, M. Victor Considérant, résumait ces idées dans un livre sur *l'Éducation naturelle et attrayante.* Éducation *attrayante*, en effet. Elle emploie, comme moyen d'attrait, une cuisine qui joue un grand rôle, une salle de spectacle où les divertissements ne manquent pas, d'agréables jardins où on s'ébat librement. Éducation non moins *naturelle* et surtout fort simplifiée, puisqu'elle est contenue dans cette formule : « L'enfant ne sera jamais désobéissant, parce qu'on ne lui commandera jamais rien. » Cela est admirable. Le problème n'existe plus. Il est résolu par l'absolu *laisser-faire,* remplaçant l'effort individuel et la prévoyance sociale : l'expérience abdique entre les mains du hasard. Nous voulons

---

[27] *De l'Éducation*, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, t. I, p. 7.

bien reconnaître à ces chimères la valeur d'une réaction contre les contraintes excessives et minutieuses dont l'enfance a été trop souvent la victime. On a eu le tort de faire trop fréquemment de l'éducation un système pénitentiaire, moins la faute qui le motive ; on semble avoir pris pour tâche d'y réunir le double vice du système préventif le plus soupçonneux à l'égard de tous les penchants naturels et du système répressif le plus impitoyable par la nature et la cruauté des châtiments. Certes il faut s'aider de la nature, mais en l'aidant aussi. Nous sommes loin de condamner toutes les idées de J.-J. Rousseau ; la pédagogie elle-même a su en profiter non seulement avec des hommes comme Pestalozzi, qui les poussèrent trop loin, mais avec l'Allemagne de nos jours. On le remarquait récemment[28] : la méthode d'enseignement en Allemagne a tiré le plus sage parti des idées de *l'Émile*, de cette idée surtout qu'il faut que l'enfant soit mis en état de beaucoup apprendre, de beaucoup *trouver* par lui-même. Rousseau n'a pas seulement protesté contre les langes qui comprimaient, étouffaient le corps de l'enfant au maillot ; il a eu raison de réclamer plus de liberté, ou plutôt plus de respect de la liberté dans l'éducation. Mais qui ne sait à quel point il a faussé cette idée en l'exagérant ? La première absurdité de son système, c'est *d'isoler* son élève. L'éducation sans la famille, quel étrange idéal ! Point de père qui entre en partage de l'autorité de M. le gouverneur ; plus de mère dès que l'enfant a des dents et marche tout seul, comme si la mère cessait avec l'allaitement ; nul frère émule des travaux et joyeux compagnon des jeux, nulle gracieuse apparition de sœur, pas de camarade, pas d'étranger ; *tout est perdu*, si quelqu'un vient déranger l'éternel tête à tête du maître et de l'élève ! La seconde absurdité, c'est l'indépendance absolue de l'élève, à la vérité plus fictive que réelle, car M. le gouverneur est toujours à deux pas de là, visible ou caché dans quelque coin, inquiet de savoir si son œuvre n'est pas en train de s'écrouler tout entière en une seconde. D'honnêtes pères ont eu la naïveté de prendre au mot ce système. Qui de nous n'a pu connaître des individus élevés *à la Jean-Jacques* ? On les avait abandonnés à eux-mêmes bien plus encore que la *petite horde.* Ils avaient vagabondé plus ou moins jusqu'à quatorze ans, n'entendant parler de rien de ce qui pouvait les instruire, mais ne s'en étant pas moins instruits de beaucoup de choses qui ne figuraient pas au programme. Ces éducations tournèrent souvent fort mal. Ceux

---

[28] M. Michel Bréal, *Quelques mots sur l'instruction publique.*

qui se tirèrent à leur honneur de cette dangereuse épreuve n'en sont pas moins restés presque toujours bizarres, incomplets par quelque côté, avec un fond de sauvagerie, malgré le vernis de manières qui le recouvrait. L'éducation *radicale* ne prêche pas, rendons-lui cette justice, l'insociabilité. Elle se borne à partir de l'excellence des instincts et de l'absence de contrainte, c'est-à-dire de l'idée la plus destructive de toute éducation comme de l'observation psychologique la plus fausse. Les bons instincts existent, les mauvais aussi, d'une façon non moins incontestable. On s'appuie sur les uns pour combattre les autres, en faisant appel à des idées plus hautes, à des règles plus fermes que l'instinct ne donne pas. La plus extravagante des propositions de Fourier est celle-là même que les instincts arrivent naturellement à l'harmonie. Nul homme ne naît *équilibré.* Il y a tantôt de l'excès, tantôt de l'insuffisance. Il faut employer le frein et l'aiguillon. Quel terrible conflit, quels penchants divers et trop souvent diversement mauvais se manifestent ! Ici, c'est l'orgueil et la colère ; là, ce sont les penchants bas et sensuels, c'est l'inerte paresse. Retenir, exciter, redresser, émonder, développer, voilà la tâche de l'éducation. C'est aussi à *la sueur du front* qu'elle accomplit son patient travail[29].

Nulle éducation sans l'idée du devoir. Assurément, cette grande et pure idée a aussi son attrait. Pourtant il n'est pas vrai de dire que le devoir soit facile, ni même qu'il le devienne jamais complètement. La pratique du bien en adoucit les aspérités, elle ne les supprime pas. Montaigne, lui aussi, le sage mais indolent philosophe, a trop mis

---

[29] Voici comment la question est résolue par le *Traité des études* de Rollin, vieux livre, toujours bon à consulter, empreint d'un esprit moral qu'on ne surpassera pas. C'est à peu près en ces termes que ce sage homme définit les devoirs de l'éducation : Nécessité d'opposer à la corruption naturelle de l'homme et au torrent des mauvaises coutumes de bons exemples et de bons principes : opposer à l'amour des richesses et des plaisirs qui devient le goût dominant les exemples de l'antiquité qui lui sont contraires : la connaissance du caractère et des vertus des grands hommes porte à les imiter, etc., etc. Ainsi la nature doit être surveillée et aidée. Je sais bien qu'on n'aime pas qu'il soit question des grands hommes de l'antiquité. Bastiat, l'aimable et ingénieux économiste, a écrit un pamphlet, où il semble que l'on infecte nos enfants des exemples empoisonnés de ces vertus intraitables et farouches qui font les Brutus. J'ai beaucoup observé l'enfance et la jeunesse de mon temps. J'avoue n'avoir aperçu chez elles aucun signe de cette tendance inquiétante à se jeter au nom de la patrie dans le gouffre, comme Curtius, ou à étendre la main sur un réchaud allumé, comme Mucius Scævola. Les pères de famille peuvent se rassurer là-dessus et les économistes calmer leurs alarmes. Ce n'est pas de ce côté que le vent souffle.

l'éducation dans le plaisir, trop cru l'acquisition de la vertu agréable, trop glissé sur l'effort ; tout en détestant les oppressions qu'il blâme, je crois que pour cette société qui a besoin d'énergie et de règle surtout dans l'emploi de sa force, la méthode du charmant auteur des *Essais* serait par trop aisée et coulante. Mêlons l'attrait à l'éducation, c'est désirable et c'est possible. Laissons-y le sévère devoir. Qu'il domine l'éducation tout entière. Que l'enfant apprenne à y croire, à l'aimer, du moins à s'y soumettre quand l'instinct se révolte. L'idée du devoir a sa clarté propre. Toute nature morale le comprend. *Fais ce que dois*. Malheur à l'éducation qui n'aurait pas sa base dans ce sentiment sacré, expression de tout ce qu'il y a d'obligatoire dans nos motifs d'action, source de tout ce qu'il y a de grand et de généreux dans le monde à travers la diversité des temps, des doctrines et des croyances !

L'*honneur* est le sentiment qu'il faut inculquer avant tout. Ne craignez pas d'aller ici jusqu'au fanatisme ; un tel genre de fanatisme n'est jamais à craindre.

Une des prétentions actuelles, c'est de supprimer de l'éducation l'élément religieux. On a vu cette idée se manifester avec une énergie brutale dans les derniers événements. Elle trouve des partisans dans l'école purement utilitaire, et a pour organes décidés les fauteurs de la morale dite indépendante.

Je veux dire d'abord un mot des *utilitaires*. Je ne prononcerai aucun nom propre : mais j'ai lu tous leurs manifestes. Dans quelques-uns j'ai rencontré, avec le parti pris d'éloigner toute idée divine de l'éducation, une telle crainte que la pensée du surnaturel ne pénètre dans l'esprit de l'enfant, qu'ils proposent d'interdire *l'Iliade*, *l'Odyssée*, *l'Énéide*, et bien d'autres ouvrages classiques, parce qu'on y voit intervenir les dieux d'une façon miraculeuse !

Reconnaissons-le d'ailleurs : les *utilitaires* ne veulent pas rejeter seulement la sanction de l'idée divine, ils repoussent l'idée morale pure. Ils n'admettent pas d'*obligation*, de justice distincte de l'intérêt. Ils dirigent l'éducation en vue de cette idée que l'intérêt est le seul régulateur de la vie. Ils en concluent qu'il faut, sans tarder, mettre l'enfant en présence de la conséquence directe de ses actes. Ainsi, on ne craindra pas de le laisser se brûler, pour lui apprendre à craindre le feu ; on lui laissera faire l'essai, jusqu'à un certain point, de tout ce qui peut lui nuire. — Tout cela ne serait pas à condamner dans de

telles limites, et il n'est guère de sage éducation qui n'emploie ces moyens avec mesure. De même, l'éducation n'a pas attendu l'école utilitaire pour montrer la peine au bout de la faute, la récompense à la suite de l'effort méritoire. Mais la prétention de la théorie utilitaire va bien plus loin. Elle ne laisse subsister aucune idée de morale désintéressée ; c'est là une illusion *mystique*, selon le langage de son principal maître, Bentham. Cette théorie a été plus d'une fois réfutée en elle-même. Appliquée à l'enfance, elle garderait tous ses défauts sans avoir les heureux correctifs qui les tempèrent chez un certain nombre d'esprits philosophiques, lesquels, à force d'étendre et de généraliser l'utile, en font sortir plus ou moins complètement la doctrine du bien général. Elle ne serait bonne qu'à engendrer, chez ceux qui se résigneraient à l'accepter, un égoïsme précoce et féroce. Elle aboutirait à une étroitesse d'âme et d'esprit incroyable. L'habitude de tout soumettre au calcul est un défi jeté à la nature franche et spontanée de l'enfant, et je ne crois pas trop flatter mon pays en ajoutant, de l'enfant français. Allez donc lui faire entendre que la sympathie n'est qu'un égoïsme qui s'ignore ! Allez lui dire que le devoir n'est qu'un égoïsme raisonné ! Les élans de son cœur, la fière générosité qui lui font concevoir la justice comme une des notions les plus naturelles, feront taire les arguments alambiqués qui démontrent que c'est par un amour de soi raffiné qu'on adore sa patrie et que le comble suprême de l'intérêt bien entendu est de marcher en son nom au feu ou à l'échafaud ! Pourtant rien ne résiste à un mauvais enseignement. L'enfance a aussi ses instincts calculateurs. Il y a même, il y a, c'est Fénelon qui le dit, « des enfants qui naissent politiques ». Pousser l'enfance de ce côté, ce serait la pousser du côté où verse notre société. Je n'aime pas ces petits héros du doit et de l'avoir qui ne donnent rien pour rien. Je n'aime pas ces petits jeunes gens qui portent déjà intérêt aux choses de la Bourse, et qui n'attendent que leur sortie du collège pour réaliser l'unique objet de leur jeune ambition : gagner beaucoup d'argent.

Est-ce à dire que nos jeunes gens doivent être tenus exclusivement dans les régions de l'idéal, comme si l'histoire de l'humanité n'était que la mise en œuvre du bien et du beau ? Sans parler du mal qui y joue trop souvent son rôle, il y a aussi l'utile, le commerce, l'industrie, les *intérêts généraux*. Une éducation complète ne rejette aucun des grands éléments de la nature humaine. L'intérêt sage et réfléchi en est

un. Même en repoussant énergiquement le principe de l'école utilitaire, nous pouvons retenir d'elle le principe de l'harmonie du bien et de l'utile, montrer la loi qui attache la souffrance au désordre. Notre éducation a tort de ne pas assez faire usage de cette vérité d'expérience qui mériterait des leçons plus mâles, plus simples, plus directes que celles des *historiettes* morales mises entre les mains des enfants, et où la vertu est récompensée, le vice puni dans des tableaux souvent trop peu réels et non sans quelque niaiserie. Bien loin donc d'exclure l'idée de l'utile, je voudrais qu'on s'en servît plus et mieux. Là s'arrêtent mes concessions, qui ne sont qu'un hommage rendu au bon sens. Pas plus qu'elle ne supprime l'idée pure de l'honnête, l'idée de l'utile ne supprime l'idée divine. L'homme est un être religieux. Même quand ce sentiment ne serait pas un auxiliaire de la morale, il exigerait donc pour lui-même une culture régulière. Mais ce caractère d'auxiliaire du bien moral qu'on lui conteste si follement aujourd'hui, n'est-il pas l'évidence elle-même, évidence que Voltaire n'a pas plus contestée en principe que Bossuet ou Fénelon ? Dieu est la base et le couronnement de toutes les vérités, la sanction du devoir, le témoin et le frein secret des pensées comme des actions, la sauvegarde de l'enfance et de l'innocence des mœurs. Au nom de l'utile, on ne le peut supprimer, tout au contraire ; l'ajournera-t-on ?

On dit : « Élevez l'enfant en dehors de toute religion positive. Respectez la liberté de sa conscience et de son jugement. » C'est ainsi que le même auteur de *l'Émile* ne voulait pas que jusqu'à quinze ans on prononçât devant l'enfant le nom même de Dieu ; en vertu de quoi, nul culte, nulle église. Eh bien ! nous pourrions répondre au nom de l'utile qu'on se prive d'une immense force ; nous répondrons au nom de la plus simple logique que c'est l'éducation morale tout entière qu'on sape, car il n'y a pas un seul enseignement qui ne soit à la lettre un *préjugé* que vous inculquez à l'enfance, si par préjugé il faut entendre toute croyance non encore soumise à l'examen. Il n'y a pas une parole prononcée affirmativement devant l'enfant qui, en un sens, *n'attente* à sa liberté. Depuis quand l'éducation ne repose-t-elle plus sur la faculté de croire ? Faudra-t-il lui donner pour base la faculté de penser avant que celle-ci soit née ? L'enfant reçoit la religion du foyer comme il en reçoit l'influence morale, comme il y apprend la langue maternelle. Est-ce qu'on attend, pour lui enseigner le devoir, qu'il ait comparé les théories des philosophes sur le

souverain bien ? Est-ce que, pour expliquer les mots, il attendra la définition des grammairiens ? Est-ce que la prière attendra la solution méthodique des objections qui en contestent l'efficacité ? Attendre, dites-vous, mais que se passera-t-il pendant que vous attendrez ? La religion n'est-elle donc pas une partie essentielle, la plus essentielle même, de cette *tradition* que se transmet l'humanité ? Sous les formes différentes qu'elle revêt chez les différents peuples, formes qui sont certes bien loin d'être égales entre elles, n'est-elle pas une explication de la destinée humaine ? N'est-elle pas toujours Dieu rendu visible et sensible à l'homme, et lui révélant ses prescriptions et ses ordres ? L'examen viendra plus tard. C'est à ses risques et périls que l'homme mûr adoptera le symbole qu'on lui propose, ou l'interprétera soit dans son ensemble, soit dans telle de ses parties. Demander que l'enfant attende qu'il soit en état de choisir parmi toutes les religions de l'univers, en entassant, en compilant, en consultant livres sur livres, c'est lui demander ce que peu d'hommes plus tard sont en état de faire eux-mêmes. Quelle chimère de croire qu'on devient religieux comme on devient érudit ! Est-ce qu'on *acquiert* une religion ? on la reçoit. Il y a cent à parier que l'enfant pour qui on n'a pas choisi ne choisira jamais. Le résultat net, c'est qu'il aura été privé de l'aliment le plus nécessaire pour son cœur, pour sa pensée, pour son imagination, pour sa conduite. Même pour l'humanité arrivée à l'âge de maturité, on ne réduira jamais la religion à une pure philosophie, ce qui serait l'anéantissement de la religion même, et on laisserait dans un vague indécis, aussi éloigné de la philosophie que de la religion, l'enfance qui a besoin de symboles précis, de croyances arrêtées, et à qui s'adapte si merveilleusement toute cette poésie enchantée des grandes images et des pures émotions dont le christianisme notamment est la source intarissable !

La morale indépendante ne répond guère mieux que l'utilitarisme aux nécessités de l'éducation. Elle conserve l'idée de désintéressement, de dévouement, d'obligation, mais sous quelle condition ? De la tirer de l'homme qu'elle confine en lui-même. Elle supprime ainsi ce qu'on a appelé, dans un langage aussi juste que magnifique, « la chaîne d'or qui unit le ciel et la terre ». Qu'est-ce qu'une morale qui n'engage après tout l'homme qu'envers lui-même, qui n'a nul type extérieur et supérieur, aucune substance à laquelle elle se rattache, aucun vivant modèle ? On peut bien s'exalter sur cette

idée de morale qui, dit-on, se suffit à elle-même, s'en faire une sublime idole, dût-on, en fin de compte, arriver comme les stoïciens à l'ataraxie et au désespoir. L'homme, dans sa faiblesse, a besoin d'un autre appui, comme l'esprit humain exige autre chose dans son impérieuse logique[30]. Qu'entend-on par la morale indépendante ? Est-ce l'indépendance d'un dogme particulier ? Qui donc a prétendu qu'il n'y a pas une morale naturelle ? Ce n'est pas l'Église. Elle condamne même, sous le nom de traditionalisme, la doctrine qui refuse à l'homme la possibilité d'arriver par les lumières naturelles à Dieu, à l'âme, à la distinction du bien et du mal. Elle proclame que la révélation complète ces notions en y ajoutant une consécration divine. Platon, Cicéron chez les anciens, n'avaient pas tiré du dogme païen leur noble morale. Mais la morale indépendante prétend bien l'être de toute idée divine. Or, si cette prétention en principe est fausse, en pratique on la verra toujours pour l'immense majorité se confondre avec la doctrine du bonheur et signifier pour la masse la liberté de se faire une morale à son gré.

C'est ce que beaucoup de disciples de cette école ne craignent pas d'avouer. Ils déclarent que la morale n'est pas faite encore, qu'elle est

---

30 L'idée d'exclure de la morale la pensée vivante de Dieu, sa source, sa règle, son objet suprême, a été combattue par le spiritualisme philosophique le plus libre. Je pourrais citer bien des noms. M. Caro, il n'y a pas longtemps, discutait de la manière la plus *scientifique*, comme on dit, dans sa chaire de la Sorbonne, la morale indépendante. Un autre maître de la philosophie spiritualiste moderne, M. P. Janet, vient d'établir aussi le rapport de la morale et de la pensée religieuse dans un traité de morale. Je ne résiste pas à la tentation d'extraire du chapitre final, en avertissant de la nécessité où je suis de faire quelques retranchements faute d'espace, de courtes citations suffisamment caractéristiques : — « C'est ici qu'on voit le lien de la religion avec la morale. Peut-être n'en est-elle pas le fondement théorique ; mais elle est le fondement de son efficacité. C'est ce que Kant a profondément démêlé en faisant de l'existence de Dieu le postulat de la morale… » (Suit toute une argumentation qui se résume ainsi :) « En un mot, et pour finir, si Dieu est une illusion, pourquoi la vertu ne serait-elle pas aussi une illusion ? Pour que je croie à la dignité et à l'excellence de mon âme et de celle des autres hommes mes frères, il faut que je croie à un principe suprême de dignité et d'excellence. Rien ne vient de rien. S'il n'y a nul être qui aime les hommes, et qui m'aime moi-même, pourquoi suis-je tenu de les aimer ? Si le monde n'est pas bon, s'il n'est pas fait pour le bien, si le bien n'est pas son origine et sa fin, qu'ai-je à faire ici-bas, et que m'importe cette fourmilière dont je fais partie ? » — « Encore une fois, je puis et je dois m'oublier moi-même et laisser à l'éternelle justice ou à la divine bonté le soin de veiller à mes destinées ; mais ce que je ne puis oublier, ce qui ne peut me laisser indifférent, c'est le règne de la justice dans le monde. Il faut que je puisse dire : *Adveniat regnum tuum.* » (P. Janet, *La Morale*, p 611-612.)

en voie de formation, qu'on en aperçoit seulement quelques linéaments. Les amis de la morale indépendante énoncent encore de singuliers scrupules. Ils redoutent d'abaisser la morale en y mêlant l'idée de craintes ultérieures à la vie et d'espérances célestes. Ils ne s'aperçoivent pas que c'est mutiler la nature humaine et ôter à l'énergie du bien une partie de sa force, au bien lui-même une de ses prises sur notre âme. Mutilation qui serait de grande conséquence dans l'éducation de la jeunesse, outre que rien ne la justifie. Dites, ô stoïciens, que le devoir porte en lui-même sa récompense, que le bien est le bien et qu'il doit nous être sacré et cher, même indépendamment des conséquences, cela est vrai, mais n'abusez pas de cette maxime, et, selon le mot de Pascal, craignez *de faire l'ange*. On ne saurait avoir l'orgueilleux désir d'arracher à l'homme l'amour de soi ; on ne saurait faire que le juste dans ses épreuves, le coupable lui-même dans ses repentirs, n'aient besoin de chercher plus haut un asile pour s'y réfugier. Le pur amour du devoir en morale est l'équivalent de la doctrine du pur amour de Dieu en religion, et la plupart des arguments de Bossuet contre cette dernière doctrine se retourneraient aisément contre la première. Vous craignez qu'espérer le ciel ne soit une dégradation de la vertu. Calmez ces craintes sublimes. Le voile qui couvre une autre vie n'est pas tellement transparent que cette aspiration puisse jamais avoir le caractère bas d'un calcul. Les saints, qui ont porté si loin l'esprit de charité et de sacrifice, n'ont pas eu de ces scrupules raffinés si honorables pour nos sages. Ils ne se crurent pas *dégradés* parce qu'ils espérèrent en Dieu, et le monde, abusé sans doute, n'a pas encore consenti à ne reconnaître en eux que des usuriers de vertu.

Qu'on cesse donc de soutenir que l'éducation du dix-neuvième siècle se montrera plus *virile* en se passant de la religion pour devenir exclusivement rationnelle dans le sens de l'intérêt ou du devoir. Il y a peu de virilité à se placer en dehors de toutes les conditions de l'humanité, et cette sorte de virilité intellectuelle ne pourrait en tout cas être imposée au jeune âge sans contradiction dans les termes. Il n'est pas moins singulier de faire un cas de conscience aux pères de famille, s'ils ne pratiquent pas la religion, ou bien s'ils n'ont pas conservé l'intégrité de la foi, de mettre l'enfant à un régime qui lui serait funeste selon leur propre jugement. Pourquoi seraient-ils tenus de lui communiquer des doutes qui risquent de lui ôter une force

morale et de dessécher prématurément son âme ? De quel droit bien plutôt le priveraient-ils de sa part du commun héritage religieux de sa race et de son pays ? Pour le père de famille croyant il n'y a pas de question ; pour le père de famille même incrédule, s'il est convaincu de la bonté morale de la religion, il ne doit pas y en avoir. Voilà ce qu'il faut rappeler aujourd'hui pour ne pas consacrer sous une fausse apparence de liberté une véritable oppression de l'enfant par le père qui confisque son intelligence au profit de ses systèmes particuliers. Que cela n'autorise aucune église à prendre l'enfant de force à la famille, est-ce que cela fait question ? Ce n'est pas le droit du père que à nous contestons, c'est l'usage du droit. Le droit légal le plus indubitable empêche-t-il que tel abus qu'on en fait ne soit condamnable moralement ?

On va jusqu'à contester que le christianisme soit un bon moyen d'éducation. On nie qu'il soit une école de responsabilité. On prétend que la loi de grâce est opposée à la loi de justice, objet de la société moderne ; que la liberté, même morale, à plus forte raison politique, est incompatible avec cette doctrine de mysticisme et de résignation trop absolue, de prédestination, d'arbitraire divin, etc. Qui n'a lu ce qui, de nos jours notamment, a été écrit sur ce thème[31] ? Les faits répondent. Le christianisme a élevé des générations imbues du sentiment de la responsabilité le plus fort et le plus délicat, de la trempe la plus énergique ; il inspire le respect de l'homme et le zèle des œuvres ; il est vie et fécondité. Les abus du monachisme en Espagne et dans quelques pays sont de faibles preuves en face de cette puissante démonstration qui repose sur les siècles et sur des masses d'exemples. Si la doctrine de la grâce empêche de former des âmes fortes et libres, alors les nations protestantes, qui ont fait à cette doctrine la plus large part, seront les plus asservies ? C'est tout juste le contraire. Le catholicisme ne compte-t-il plus de peuples libres et d'esprits libéraux ? Son *essence* s'oppose-t-elle à ce qu'il y en ait davantage ? Malgré les apparences du jour, je ne le crois pas. Le christianisme reste donc un ressort d'éducation indispensable au point de vue de cette responsabilité qui fait vivre l'homme sous l'œil de la conscience et de Dieu. Faut-il prêter l'oreille à cette autre crainte que l'enfant ne soit élevé dans une doctrine de haine contre les autres

---

[31] Toute la polémique de M. Michelet en particulier ne repose pas sur une autre base.

communions ? On insiste beaucoup là-dessus[32]. On oublie que ces excommunications haineuses ne sont guère de notre temps. La religion est enseignée aux enfants par ses côtés positifs, par son action sur le cœur, plus que par ses côtés répulsifs et au point de vue des controverses d'église à église. Le moment d'éliminer la morale chrétienne serait mal choisi. Craint-on que nous nous aimions trop les uns les autres ? La charité court-elle risque d'effacer le sentiment du moi ? La foi surabonde-t-elle dans les âmes ? Le frein imposé aux passions les domine-t-il si bien que nous devions redouter de tomber dans les rigueurs d'un ascétisme qui s'interdit jusqu'aux plus innocents plaisirs et flagelle la chair sans mesure comme sans pitié ? Les espérances célestes tiennent-elles tant de place dans nos pensées que nous ne songions plus aux choses de la terre ? Enfin, l'humilité nous inspire-t-elle à l'excès cette salutaire défiance qui, pour le vrai philosophe comme pour le vrai chrétien, est le commencement de la sagesse ?

C'est pourtant sérieusement qu'on propose de remplacer le christianisme catholique ou protestant, ou le judaïsme, qui offre la même morale quant au fond, par la religion *positiviste*. Je dis religion : en effet, si ce n'est qu'une doctrine philosophique, le positivisme tombe sous les critiques que nous avons déjà adressées à la théorie utilitaire ou à la morale indépendante, plus qu'insuffisantes à former des hommes et à élever des enfants. Mais le *positivisme* lui-même a fini par sentir le besoin d'un idéal et d'un culte. Il avoue (quel aveu n'est-ce pas de sa part !) « qu'il n'y a pas de société possible sans religion », et que c'est surtout en matière de religion « qu'on ne détruit que ce qu'on remplace ». Ainsi, selon le positivisme lui-même, l'humanité continuera à ne pas pouvoir se passer de cet élément religieux qui accompagne chaque phase de son existence[33]. Que disons-nous ? Il prétend constituer un corps de prêtres ! « La religion positive, c'est la religion de l'humanité, c'est le culte du cœur, le culte des grands hommes, c'est l'adoration du dévouement. Bien loin qu'il

---

32 M. E. Quinet, par exemple, *De l'enseignement du peuple.*

33 V. *l'Exposition de la philosophie et de la religion positive*, par M. Célestin de Blignières, quatrième partie. Nous devons reconnaître pourtant qu'il y a sur ce point scission et qu'Auguste Comte n'a pas été suivi dans ses transformations religieuses par tous ses disciples. Le plus éminent d'entre eux, M. Littré, proteste contre toute cette partie des idées du maître et réduit le positivisme à une simple philosophie.

nous fasse peur, nous l'eussions inventé, ce mot d'adoration, s'il n'avait été fait. Nous adorons donc, et nous adorons ceux qui ont le plus aimé et qui aiment le plus. Nous adorons le dévouement et le génie. *Nos dieux sont les grands hommes*[34]. » Voilà ce que l'on propose pour former l'âme de l'enfance et de la jeunesse du dix-neuvième siècle et des âges futurs. On veut, au nom de quoi ? je le demande, obliger l'homme à *adorer* l'homme, sans s'apercevoir que l'on rétrograde jusqu'aux demi-dieux du paganisme, par-delà le catholicisme qui se borne à *honorer* les saints. L'adoration de l'homme, en tant qu'homme, est un sentiment impossible. Adorer l'espèce est une idée creuse. Quant aux individus d'élite qu'on veut que j'adore et que j'imite, le calendrier positiviste a beau me dire que je dois ce genre d'hommage à Mahomet, à Lycurgue, à Junius Brutus, à Cromwell, à Carnot, je suis fort embarrassé de savoir comment m'y prendre pour adorer ces personnages. Platon recommandait la ressemblance à Dieu comme type du bien, δμοίωσις Θεῷ. L'Évangile propose le Christ comme modèle idéal et divin. L'humanité comprend ce langage. Elle cherche hors d'elle et au-dessus d'elle l'objet de son adoration.

Rentrons donc dans la réalité. Ne craignons pas plus l'influence chrétienne que l'esprit libéral de la société moderne. Invoquons-la sans renoncer à la liberté de conscience dans laquelle la religion a son fondement non moins que la philosophie. Les principes moraux de l'éducation restent le devoir, la sage expérience qui dans les fautes voit aussi les conséquences pour le bonheur et le malheur, et le sentiment religieux. On n'innovera pas contre ces bases éternelles de l'éducation. Nous n'avons qu'une pensée : montrer sous quelles formes elles s'approprient à la société française. C'est un sujet qu'on ne saurait trop approfondir, car c'est la condition de la précision et de l'efficacité dans les systèmes d'éducation. Ainsi l'idée de devoir, d'honneur, aura jusqu'à un certain point un tour nouveau, une direction déterminée par notre état social, fondé sur cette idée que chacun doit *mériter* sa situation faite ou à faire par des effets continus et par sa valeur personnelle ; c'est une question de devoir et d'honneur de se mettre en état de satisfaire à cette exigence de la société moderne, qui demande au riche d'apporter son concours direct au travail social, au chef d'usine comme à l'officier dans l'armée de

---

[34] Même ouvrage, p. 544.

montrer qu'il est digne par son intelligence, sa capacité, sa ponctualité, du poste supérieur qu'il occupe. L'intérêt aussi subit cette influence de l'état social. Il est tenu d'embrasser un plus vaste horizon. Plus qu'autrefois l'individu aujourd'hui part du souverain, agit sur son propre sort par ses idées générales et sa manière d'apprécier la société. De plus, l'état social moderne lui a ôté toutes sortes de tutelles qui servaient jusqu'à un certain point d'appui à sa faiblesse, et atténuaient pour lui les conséquences de ses faux calculs. Bien entendre ses intérêts est donc devenu un art à la fois plus savant et, sous certains rapports, plus important encore que par le passé. De même enfin un sentiment religieux peu éclairé, portant à l'inaction ou à une intolérance étroite, serait plus que jamais un malheur pour le jeune homme isolé dans son temps et incapable d'en comprendre et d'en accepter les plus légitimes et les meilleures conditions.

# CHAPITRE V

## L'éducation de famille et l'éducation publique, et leurs conditions actuelles en France.

### I. — L'éducation dans la famille et ses conditions présentes.

Grâce au progrès des idées, des mœurs et de la législation, les droits de la famille sont reconnus et consacrés en France comme dans presque tout le reste du monde civilisé. L'abominable doctrine du droit absolu de l'État sur l'enfant n'est plus soutenu que par la démocratie révolutionnaire. C'est assez, nous le savons, pour affaiblir dans les esprits et dans les âmes dépourvues du sens moral la foi dans la famille, non pour lui faire courir un danger de mort qui entraînerait la décomposition de la société moderne. On a raison de réunir dans une cause commune la famille et la propriété, qui sont étroitement unies. Mais il est une chose que nous nous laisserions arracher moins encore que la propriété des biens, c'est la personne, c'est l'âme de nos enfants. La société sait d'ailleurs quels sont ceux qui la demandent et ce qu'ils veulent en faire. Ils attribuent à une vérité de convention et de fraîche date, dont ils se portent les promoteurs et les représentants, un droit de prise de possession sur l'enfant, un pouvoir antérieur et supérieur que nous refuserions de reconnaître à la plus morale, à la plus autorisée, à la plus divine des Églises. Ce droit absolu, la famille elle-même ne l'a pas sur l'enfant, et c'est avec raison que la loi française ne consent pas à le lui reconnaître. Que le père de famille refuse à l'enfant la nourriture du corps, qu'il lui fasse subir de mauvais traitements, qu'il le dresse pour le vice ou le crime, la loi ne reste pas désarmée. La supériorité morale de notre société, c'est de voir dans l'enfant déjà une personne. Une inviolabilité s'attache à cette vie à peine formée, à cette conscience, à cette âme qui commencent à se développer seulement. Nos lois punissent de peines graves, et qui ne le sont peut-être pas encore assez, l'infanticide commis sur le nouveau-né et l'avortement. Hommage rendu à ce qu'il

y a de sacré dans l'être humain ! Ce n'est d'ailleurs qu'avec des ménagements, qui ne pourraient être sacrifiés sans une insupportable inquisition, que la loi recherche et atteint les mauvaises influences morales qui peuvent vicier l'air de la famille. Ces scrupules de respect pour la liberté, c'est en faveur de l'État qu'on s'en dessaisirait ! Un tel abandon, coloré par le patriotisme, explicable, par les circonstances sociales chez les anciens, revêtu de je ne sais quelle apparence de sauvage grandeur, quand il s'autorisait du génie d'un législateur, jetant dans un moule uniforme les mœurs et l'âme de tout un peuple, serait aujourd'hui sans prétexte. Des sophistes haineux, des municipalités grossières, des législateurs de hasard, armés de formules inflexibles, sans cœur et sans entrailles, voilà les Lycurgues qui réussiraient, dit-on, mieux que les pères et les mères dans cette œuvre délicate, difficile, variée comme la nature : élever un homme ! Le délire d'un tel orgueil n'a d'égal que la vanité de son impuissance. La France actuelle le sait et le sent. Malgré les justes critiques que mérite la famille, à aucune époque elle n'a été plus résolue contre le despotisme de l'État. L'idée que la famille est une unité vivante, un tout indissoluble, un asile inviolable à la volonté arbitraire d'un despote royal ou d'un pouvoir démocratique, est profondément ancrée dans les cœurs. Ce sentiment est partout, dans les classes élevées, dans les classes moyennes, dans les classes inférieures, dans les villes et dans les campagnes ; il sera plus fort que toutes les attaques.

Ce n'est pas le côté tendre et affectueux qui est en péril dans l'éducation que donne la famille en France ; c'est le côté sévère, c'est la discipline et le respect. On a vu comment cette situation est en partie amenée par l'état des mœurs et par la division des fortunes. Vivant sous le même toit, très rapprochés les uns des autres, destitués de prestige factice, comment appliquerions-nous dans nos intérieurs la maxime : *major e longinquo reverentia* ? Nous agissons sous les yeux sévèrement critiques de l'enfance et d'une jeunesse injuste comme l'inexpérience, clairvoyante comme l'opposition. Pour obtenir dans de telles conditions le respect complet, absolu, il ne suffirait point d'être des anges, et nous n'en sommes pas ! Joignez à cela l'esprit raisonneur du milieu environnant, la révolte sourde qui est partout contre les autorités, les tendances égalitaires du siècle, vous comprendrez de quel côté peuvent venir les périls.

Qu'importe que le passé nous montre des fils irrespectueux ailleurs que dans les comédies de Molière ? qu'importe même que de nos jours le respect se concilie avec une affection souvent plus tendre pour les parents et se prolonge bien au-delà de la période de l'enfance ? notre société démocratique n'en rappelle pas moins parfois cette peinture qu'a faite Platon de l'intérieur des maisons dans un état social ayant comme le nôtre la démocratie pour fondement : « Lorsque l'intérieur des familles est en proie à une insolente égalité, tout, jusqu'aux animaux, semble respirer l'anarchie. Le père craint et respecte son fils, et le fils traite bientôt le père comme son égal. Il n'a plus pour son père et sa mère ni crainte ni respect, il veut pouvoir dire en tout : « Je suis libre. » Dans un tel pays… le précepteur craint et flatte ses disciples, et les disciples méprisent leurs maîtres et se moquent de leur autorité. Les jeunes gens veulent marcher de pair avec les vieillards, et les vieillards, de leur côté, descendent aux manières des jeunes gens et affectent le ton léger, l'esprit badin, et, pour éviter d'avoir l'air fâcheux et despotique, ils ne savent qu'imiter la frivolité de la jeunesse[35]. »

Il faut donc lutter contre ce que l'on a nommé si justement la *décadence du respect*, ce mal de la société française, qui a pour pendant dans l'ordre intellectuel la décadence de l'attention. Comment douter que ce ne soit par la famille qu'il faille commencer ? On ne se respectera guère, ni soi-même ni les supérieurs, si l'on n'y a appris d'abord à respecter les parents et si l'on n'y a contracté l'habitude de la règle. C'est le triomphe du sentiment religieux d'inspirer aux enfants une pieuse vénération même pour des parents qui n'en seraient pas dignes de tout point. Cette piété filiale qui baisse les yeux, qui s'abstient de juger ou de condamner trop sévèrement lorsqu'elle juge, rien ne saurait la remplacer, et quelle perfection est assez grande pour la rendre inutile ? Si elle manque, adieu la sainteté de la famille ! Combien de fois la division morale, pire que la dispersion matérielle, a commencé par le crime de Cham ! Dur avertissement pour ces instituteurs naturels qu'on appelle un père et une mère ! Quel danger pour eux de mettre à une trop grande épreuve ce sentiment d'un respect qui ne se soutient que par une sorte d'effort en contradiction avec la triste réalité ! Combien de temps pourra-t-elle être gagnée, même par un bon fils, cette sublime gageure d'un respect voulu à

---

35 Platon, *De la République*, liv. VIII.

l'égard d'un père, livré à l'ivrognerie, violent, brutal, dans les classes inférieures, ou léger, frivole, libertin, dans les classes élevées ? Comment une fille le gardera-t-elle intact, ce sentiment de vénération, pour une mère qu'elle voit futile, vaniteuse, peu soucieuse de ses enfants, abandonnée à la coquetterie et au luxe ? Tout cela ne revient-il pas à dire qu'il faut que la réforme de l'éducation pour être efficace commence par la réforme des parents ?

Nous osons affirmer que c'est là une situation en grande partie nouvelle, et qui doit être pour l'avenir une cause très sérieuse soit d'amélioration morale, soit d'irrémédiable faiblesse. La contagion du bien et celle aussi du mal sont plus inévitables, plus puissantes que jamais dans la famille telle qu'elle est établie de nos jours. Qui ne voit là ce qu'il y a de délicat et de grave ? D'excellents exemples venant de personnes aimées et respectées ne sont pas toujours suivis ; de mauvais exemples donnés chaque jour par ceux que l'on considère comme la règle vivante, le sont presque infailliblement ; car il ne faut pas trop compter sur ces réactions salutaires que la vue du désordre inspire aux natures bien douées. Autrefois, quand la fille allait au couvent, quand l'aîné des fils, lorsqu'il n'était pas élevé dans l'intérieur, était envoyé au collège, et le second dans une maison d'éducation religieuse, alors, dans cette séparation même, il y avait sans doute des chances de perte, mais il s'y rencontrait aussi des ressources. Aujourd'hui sans doute cette dispersion de la famille est fréquente encore, elle l'est souvent trop. Mais on peut dire qu'en général le père, la mère, les frères, les sœurs, sont moins séparés moralement et matériellement. Il faut tirer de cette situation le meilleur parti. Ne comptons pas la changer.

La vieille lutte entre l'éducation domestique et l'éducation publique se présente aujourd'hui sous des traits qui, sans avoir varié pour le fond, sont cependant eux-mêmes l'image d'une société renouvelée et en état de crise. Nous maintenons, comme plus nécessaire que jamais, l'éducation de famille. Nous ajoutons que, plus qu'à aucune autre époque peut-être, elle est insuffisante.

Le temps n'est plus où Rousseau, pour combattre l'insouciance des mondaines de son temps, était forcé de plaider, avec autant de raison cette fois que d'éloquence, la cause de l'enfant à la mamelle. On n'envoie plus guère les enfants en nourrice, alors même que les mères ne peuvent pas ou croient ne pas pouvoir les nourrir elles-mêmes. Les

soins physiques de la première enfance n'ont jamais été peut-être empreints de plus de sollicitude. L'exil ne commence guère que vers neuf ou dix ans pour le garçon que l'on envoie au collège, et souvent aussi pour la jeune fille mise au pensionnat ou dans un couvent. Je dirai plus tard ce que je pense des inconvénients de l'internat. Je vais dire ici seulement ce qui me paraît militer aujourd'hui en faveur de l'éducation domestique comme élément d'une éducation complète dans la France actuelle.

Il y a dans l'âpreté des luttes de ce temps, non moins que dans ses habitudes calculatrices, quelque chose qui menace bien plus que dans le passé les élans, de l'âme, les nobles sentiments du cœur. La simple bienveillance, si commune autrefois, cette qualité si française, est devenue presque rare. On se demande si cette rudesse si fréquente chez des esprits cultivés parfois jusqu'au raffinement ne tient pas au manque dans l'enfance des affections douces et des mutuels égards que la famille développe. Il est difficile de ne pas attribuer à l'absence ou aux défauts de cette éducation la grossièreté pour les femmes et ces vices brutaux qui font un contraste si choquant avec le caractère aimable de la jeunesse. Par là encore s'expliquerait un défaut moindre, mais grave et plus fréquent qu'autrefois, la timidité extrême, qui, lorsqu'elle n'est pas une grâce, est bien près d'être un vice, et cette gaucherie embarrassée qui pousse à chercher la solitude ou les mauvaises compagnies. La séparation absolue des sexes dans l'enfance et dans l'adolescence, que l'on semble considérer comme très morale, est fort immorale au contraire. D'abord on ne supprime pas impunément la douce et continuelle influence de la mère. C'est une remarque commune, justifiée par l'histoire, que les meilleurs et les plus grands hommes l'ont subie plus que tous les autres. Quelles lacunes morales n'observe-t-on pas pendant toute leur vie chez ceux à qui elle a manqué ! Parmi les bienfaits de tout genre qu'offre cette présence habituelle de la mère, elle a cet inappréciable mérite de faire apparaître la femme au jeune homme sous une image pure et vénérée. Mais, en dehors de ce cercle composé de la mère et des sœurs, ce n'est pas sans inconvénient, même grave, que la jeunesse de l'homme est privée de la conversation des personnes de l'autre sexe, mêlées dans toutes les réunions. Il y a dans ces relations quelque chose qui avive l'esprit, l'affine, donne au sentiment une délicatesse à peine soupçonnée par la plupart de ceux qui n'ont reçu que l'éducation du

collège. Peu habitués à cette familiarité, pour eux la femme est un mystère, objet d'une curiosité troublante. Combien il est à craindre que dans ces passions qui fermentent le physique ne domine, n'étouffe le moral ! — Certes, il n'est pas donné à la vie de famille de prévenir toujours les écarts de l'imagination et de la conduite des jeunes gens qu'elle a élevés. Mais avec une éducation bien surveillée, elle tend à modérer les passions, à les retarder, elle a toutes chances pour les empêcher de dégénérer en débauches grossières. La délicatesse est une fleur qui se développe dans la famille ; même dans l'âge des passions elle gardera toujours quelque chose de son premier parfum.

L'éducation de la famille se recommande aujourd'hui à un titre spécial qu'on aurait tort de négliger, je veux dire comme initiation aux réalités de la vie. Les enfants apprennent à s'intéresser à la vie commune. Nous trouvons bien plus d'avantages que d'inconvénients dans ce spectacle fortifiant, instructif, des efforts auxquels se livrent sous leurs yeux des parents laborieux, sagement économes. Ils ne sont plus si tentés de croire que le bien vient comme de soi, à titre gratuit, et sont disposés à plus de reconnaissance. L'esprit n'y profite pas moins que le cœur. On a l'air de trouver beau que l'enfant ne vive que dans le monde idéal. À Dieu ne plaise que nous consentions à l'y arracher pour le détourner vers la préoccupation des intérêts positifs ! Mais faut-il donc que cette vie dans les livres soit absolument absorbante ? Je me défie, l'avouerai-je ? aujourd'hui surtout, des tendances de la jeunesse à l'abstraction pure. C'est elle qui fait les raisonneurs à outrance, les censeurs prématurés de la société. Je me défie de ces rêveries où se plonge l'adolescent, loin de l'atmosphère salubre de la famille : monde imaginaire où se déploient à la fois les idées dans leur téméraire inexpérience et les passions dans leur exubérant essor. Non, l'expérience précoce, acquise à un certain degré au sein de l'intérieur, n'est pas de celles qui dessèchent et qui glacent. L'enfant est trop en fonds d'espérances et d'illusions pour que l'initiation au sérieux pratique de la vie ait autre chose que d'heureuses conséquences. Il est bon que la transition entre le monde enchanté et un peu factice où nous transporte l'enseignement classique et les terrestres réalités qui nous saisissent aussitôt après, soit suffisamment ménagée. Le jeune homme risquera moins de les aborder avec ces dédains exagérés qui ont produit moins de vrais philosophes que de faux sages et de dangereux déclamateurs.

Ainsi, aujourd'hui surtout, la famille me paraît l'école nécessaire de cette sagesse moyenne, de cette vérité pratique qui manque aux jeunes générations élevées dans des idéalités auxquelles rien ne fait contrepoids. En même temps qu'elle sait donner à la morale, qu'enseignent peu les maîtres du dehors, ce ton pénétrant qui s'insinue et s'impose, et qui a son commentaire dans la voix, le geste, les yeux ; en même temps qu'elle transmet cette chaleur de cœur, foyer vivant des grandes actions, elle est aussi un enseignement d'expérience mondaine de plus d'une façon encore. C'est là qu'on rencontre encore ces bons vieux dictons, ces familières maximes qui passent du père au fils, ainsi que les exemples qu'on raconte des grands-parents morts depuis longtemps. Il n'y a pas besoin de compter des quartiers de noblesse pour qu'ait lieu cette tradition orale qui perpétue dans nos familles le salutaire respect des braves gens et l'imitation des bonnes œuvres. On citait plus autrefois, je le reconnais, mais on cite encore ces sentences qui gravent d'un trait l'expérience des siècles, qui ne furent dédaignées ni d'un Hésiode ni d'un Franklin, et dont abondent les saintes Écritures. Ces proverbes, que la vieille France aimait, étaient tantôt des maximes de morale élevée, tantôt des aphorismes de sagesse vulgaire, qui représentaient cette sagesse d'autant mieux dans son équilibre qu'ils disaient parfois tout juste le contraire les uns des autres. Combien de fois plus tard ces honnêtes sentences, au moment où l'esprit sera près de s'égarer, la volonté de faillir, se rappelleront à nous subitement comme des sons de cloche pour nous ramener au bon sens et à la vertu ! Telle nous remettra en mémoire un père, une mère ; telle un vieux maître ; telle une circonstance touchante de notre enfance, et il aura suffi peut-être d'une expression familière, d'un mot frappé à la marque des aïeux, pour réveiller tout un passé endormi, et pour empêcher la chaîne sacrée de se rompre.

La morale pratique ne dédaigne pas ces détails, car elle en vit. Évitons d'être trop sublimes dans nos théories d'éducation. On n'arrive trop souvent ainsi qu'à tomber de plus haut. Il existe une vertu modeste qui n'est ni stoïcienne, ni épicurienne, ni mystique. Elle va partout demandant des appuis. Il est beau, je le sais, mais il est peu sûr de chercher la force dans l'exclusif. Quelquefois l'homme ressemble au naufragé. Il a vu sombrer le superbe et puissant vaisseau qui devait affronter la tempête : la plus petite barque fait son salut.

Que de vertus chancelantes que retint un léger fil !... Elles retrouvaient le lendemain le câble plus fort auquel elles avaient attaché leur destin.

Si l'éducation de la raison a besoin de la famille, l'éducation de la volonté ne la réclame guère moins. Ce n'est pas que je me dissimule ce qui peut y faire obstacle. L'autorité paternelle peut se montrer tour à tour trop sévère ou trop relâchée, et qui ne sait ce qu'on doit craindre des maternelles gâteries ? C'est aux parents à se faire une idée exacte de leur rôle, comme à se surveiller attentivement eux-mêmes dans l'accomplissement de leur tâche.

« Le grand but de l'éducation, a dit M. Guizot, est d'apprendre à l'homme à s'élever lui-même lorsque d'autres auront cessé de l'élever[36]. » Rien n'est plus vrai, et cela indique à la fois le but et la limite des efforts qui s'imposent à l'autorité paternelle. Il s'agit de créer, selon la formule usitée, des *individus*, c'est-à-dire des personnes qui sachent se diriger par elles-mêmes à l'aide d'un juste sentiment et d'une notion précise de leurs droits et de leurs devoirs. Nous avons dit comment concourent à cette œuvre des principes moraux qui ne sauraient avoir en dehors de la famille toute leur action et tout leur jeu. La famille tient seule aussi suffisamment compte de la variété des caractères, les fait concourir au but définitif en mêlant à propos le frein et l'aiguillon. Les gens de bien ne sont pas tous vertueux de la même manière. Ce n'est pas non plus de la même façon que les enfants peuvent apprendre à le devenir. Tel, doux, timide, paresseux, en même temps bon et sensible, redoute les gronderies, d'abord parce qu'elles l'affligent, ensuite parce qu'elles l'étourdissent, l'effraient ; quoique honnête et loyal, il pourrait mentir rien que pour se soustraire à l'ennui des reproches. Tel, plus actif et plus hardi, peu soucieux de la réprimande, pourvu qu'il parvienne à son but, pourra commettre la même faute afin d'y arriver, sauf ensuite à l'avouer sans crainte, tant son ardeur se porte tantôt au bien, tantôt au mal : montrant jusque dans ses défauts l'indépendance et la fierté qui forment le fond de son caractère. Il est clair que l'on ne saurait s'y prendre de la même façon avec deux enfants de dispositions si contraires. Est-ce un maître du dehors qui comprendra que l'un a constamment besoin d'un appui, que l'autre veut être dirigé et surveillé ; qu'il faut inspirer confiance au caractère timide que briseraient les châtiments trop sévères ; que si l'on ne peut espérer d'en faire un homme très énergique, il est

---

[36] *Méditations et études morales*, p. 327.

possible du moins de lui faire trouver dans ses scrupules mêmes et dans la crainte des conséquences pénibles qu'entraînent les fautes, la fermeté dont il aura besoin ; que sans recourir avec l'autre à cette sévérité excessive qui a pour effet, selon Montaigne, *de rendre les âmes plus lâches ou plus malicieusement opiniâtres*, il faudra qu'il apprenne à plier son amour-propre et sa fierté ? Où veut-on que ces différences soient bien saisies et règlent la conduite, sinon dans une famille judicieuse ?

Jadis il fallait adoucir la rigueur paternelle, s'élever contre l'abus des châtiments. Aujourd'hui on incline trop à l'excès d'indulgence. Nul doute que la fermeté n'ait fléchi et qu'il ne faille s'attacher à la relever pour former ces mœurs viriles que réclament la situation présente et l'avenir, tel qu'il nous est permis de l'entrevoir. Il y a cependant un degré de réaction excessive dont il faut se défier. Certains réformateurs ne craignent pas, dans leur zèle, d'aller jusqu'à redemander pour l'éducation de l'enfance le fouet et les coups. Il leur semble qu'il manquera toujours quelque chose à un honnête homme s'il n'a point passé par cette forte discipline. L'un d'eux, s'il nous en souvient, considère le fouet et les soufflets reçus par l'enfant comme un excellent préservatif contre les coups de bâton qui peuvent menacer l'homme mûr ; c'est ainsi que l'inoculation nous garantit de la petite vérole. Faut-il n'user jamais de ces moyens avec les enfants, ou très rarement, comme le veut Rollin, qui ne fait qu'à regret cette concession à certain conseil de *l'Ecclésiaste* sur l'emploi de la verge ? En tout cas, n'oublions pas qu'en matière d'éducation comme en toute autre, il y a une *sobriété de perfection* ; le mot est de saint Paul. Il serait bon que ces faux réformateurs se le remissent en mémoire.

*Sit rigor, sed non exasperans ; sit amor, sed non emolliens*, dit le pape saint Grégoire.

Est-il vrai que pour remplir la partie sévère de sa tâche, l'autorité du père soit, comme on le soutient, *désarmée* ? Que veut-on dire par là ? S'agit-il de ses propres faiblesses et du relâchement de l'autorité en général ? C'est le mal qu'il faut combattre. Prétend-on que la loi refuse au père les moyens d'action et de répression ? J'ose donner un démenti à cette assertion. On a déjà vu ce qu'il en est à propos de la loi de succession, qui est un des grands griefs invoqués, et à quoi se réduit cette impuissance du père, toujours libre de dépenser sa fortune ou d'en disposer entièrement de son vivant. Non, les moyens

d'autorité conférés au père par le code ne manquent pas. Le droit absolu de direction jusqu'à vingt-et-un ans, le droit de correction judiciaire jusqu'à seize, le droit d'opposition au mariage jusqu'à vingt-cinq, le droit absolu et complet de refus de dot, le droit partiel d'interdiction, n'est-ce pas assez, et peut-on vouloir davantage ?

La loi paraît donc suffire à toutes les exigences raisonnables de la sévérité paternelle. Mais prendrons-nous aussi facilement notre parti de l'état des mœurs qui semblent contester au père jusqu'à ses droits, ou du moins en limiter l'usage par des habitudes de discussion intempestives ? Proclamerons-nous avec un écrivain assez en fonds d'idées fines et neuves pour se passer de paradoxes, que « le temps des pères absolus est passé et que le temps des pères constitutionnels est venu » ? Si pouvoir absolu signifie déraisonnable, oppressif, tyrannique, nous voulons bien que le temps des pères absolus ait cessé d'être. Si le pouvoir absolu signifie pouvoir indiscutable, qui doit être obéi sans être perpétuellement obligé de rendre des comptes, comment nier que telle soit l'essence même de l'autorité paternelle ? Nous en demandons pardon à M. Legouvé, les *pères constitutionnels* ne représenteraient pas le progrès, mais la décadence de la famille. Celle-ci ne peut s'arranger des pères qui règnent et ne gouvernent pas. Il n'y a point de pouvoir limitatif de cette autorité à la fois délibérante et exécutive. Quoi ! les fils représentent les deux chambres, les fils sont les journaux ! J'aurai chez moi, contre moi, à mon foyer, à ma table, dans la personne de messieurs mes enfants, la liberté de la tribune et la liberté de la presse ! C'est à abdiquer ou à s'enfuir. C'est ce que font au reste souvent les rois constitutionnels eux-mêmes, quoiqu'ils soient, dit-on, protégés par une irresponsabilité que personne sans doute ne songe à demander pour les pères.

Nous avons établi, eu égard particulièrement à la situation actuelle de la société, la nécessité de l'éducation dans la famille. Quelques esprits s'en montrent tellement pénétrés qu'ils voudraient qu'on s'y tint, à l'exclusion de l'éducation publique. Voilà bien des siècles que dure ce parallèle de deux éducations rivales, inclinant tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Les deux sortes d'éducation ont persisté à se développer simultanément, cela fait présumer que les raisons sur lesquelles chacune se fonde ont une valeur et une durée que rien n'ébranle. Voyons ce qu'il en est pour notre pays.

## II. — L'éducation publique. Sa nécessité et ses raisons d'être actuelles.

Au point où a été menée la question, si souvent et si vivement discutée de nos jours, des droits de la famille et de l'État, et des avantages ou inconvénients réciproques de l'éducation domestique et de l'éducation publique, il semble que toute réforme sociale ayant la morale pour base ne puisse plus songer à s'appuyer exclusivement sur l'une ou sur l'autre.

Sans la famille, les parties les plus essentielles de la nature morale sont en péril et le seraient plus que jamais ; sans l'éducation publique, l'individu présente des lacunes qui le rendent incapable de satisfaire aux exigences de la vie contemporaine, et qui risqueraient même, en certains cas, de créer entre lui et elle un trop complet désaccord.

Nous devons donc maintenir contre certains scrupules, aussi contre certaines faiblesses, qui se déguisent souvent sous les apparences du devoir, la nécessité de l'éducation publique.

Les raisons générales, qu'il suffit de rappeler brièvement pour se convaincre que notre temps ne fait que les fortifier et y ajouter encore, ont été données dès longtemps. Quintilien, d'accord avec les principaux auteurs de l'antiquité, les présentait déjà avec précision[37], et Rollin ne faisait que les reproduire en y mettant sa couleur chrétienne. Les objections qu'on fait aujourd'hui étaient à peu près les mêmes. C'est ainsi par exemple que les pères de l'époque païenne connurent aussi ces alarmes au sujet de la pureté des mœurs qui préoccupent ceux de notre temps. Horace nous apprend que son père les éprouva, qu'il accompagnait lui-même son enfant à ses leçons, et c'est grâce à ces soins qu'il préserva son innocence des souillures de cette société corrompue.

*Ipse mihi custos incorruptissimus omnes*
*Circum doctores aderat. Quid multa ? pudicum*
*Qui primus virtutis honos, servavit ab omni*

---

[37] Quintil., lib. I, cap. I.

*Non solum facto, verum opprobrio turpi*[38].

Rien ne prouve que dans l'éducation publique ce danger soit toujours plus grand. Excepté dans les familles modèles et à la condition de grandes précautions, les externes sont peut-être plus exposés à la contagion. Les conversations libres, imprudentes, tenues devant l'enfant, viennent fréquemment de la famille ; il y est souvent question des scandales du monde, des théâtres, etc. Avons-nous cessé de justifier ce que dit Quintilien ? « Quelquefois c'est des parents mêmes que vient le mal par le mauvais exemple qu'ils donnent à leurs enfants. Ceux-ci voient tous les jours et entendent des choses qu'ils devraient ignorer longtemps encore. Les enfants se trouvent vicieux avant de savoir ce que c'est que le vice. Ainsi, ne respirant que luxe et que mollesse, ils ne prennent pas le désordre dans nos écoles, mais ils l'y apportent. » L'avancement dans les études sera, croit-on, plus grand à la maison, où le précepteur n'a qu'un écolier à instruire. Cette circonstance, répond le même écrivain, n'est-elle pas plus que compensée par d'autres ? Quels stimulants plus efficaces offrent et l'émulation qui règne dans les écoles, où l'enfant profite de ce qu'on lui dit à lui-même et de ce qu'on dit aux autres, et le mouvement, la vivacité qu'un nombreux auditoire communique au maître souvent un peu languissant dans le tête à tête des explications avec un seul écolier ! L'éducation publique est une école pour le caractère qu'elle trempe fortement, habitue à la contradiction. « Elle enhardit un jeune homme, lui donne du courage, l'accoutume de bonne heure à ne point craindre le grand jour, et le guérit d'une certaine pusillanimité qu'inspire naturellement une vie retirée : dans le secret et en particulier, il languit pour l'ordinaire, il s'abat, il se rouille, pour ainsi dire, ou *bien il tombe dans une extrémité opposée, qui est de s'enfler d'un sot orgueil*, et de se mettre au-dessus des autres parce qu'il n'a personne avec qui il se puisse mesurer. » Un de nos contemporains célèbres, M. de Talleyrand, exprime la même idée : « La vie privée produit en général sur le caractère des hommes ce que l'éducation particulière produit sur celui des enfants : les intérieurs sont comme toutes les petites pièces, où toutes les odeurs, l'encens surtout, portent à la tête. » M. de Bonald est encore plus sévère. « L'éducation privée, dit-il, présente dans le très jeune âge de petits prodiges. Mais à trente ans, ils ne savent rien,

[38] *Sat.*, VI, lib. I.

et je veux qu'ils ne sachent rien à neuf ans, pour savoir quelque chose à trente. Je me défie beaucoup de ces petits merveilleux qui ont tout vu, tout appris, tout fini à onze ans ; qui entrent dans la société avec une mémoire sans jugement, une imagination sans goût, une sensibilité sans direction, et qui, mauvais sujets à seize ans, sont nuls à vingt. » Ce contact avec de nombreux condisciples est comme un premier apprentissage de la vie. Là naissent les camaraderies, là puisent leur origine de fortes et durables amitiés. Là seulement enfin l'enfance prend l'habitude si précieuse de l'exactitude et de l'obéissance à la règle. Écoutons un illustre magistrat des siècles passés : « Mon père, écrit Henri de Mesmes, disoit qu'en cette nourriture du collège il avait eu deux regards : l'un à la conversation de la jeunesse gaie et innocente, l'autre à la discipline scholastique, pour nous faire oublier les mignardises de la maison, et comme pour nous dégorger en eau courante. Je trouve que ces dix-huit mois de collège me firent assez de bien. J'appris la vie frugale de la scholarité et à régler mes heures. » Rollin conclut par la préférence donnée à un système mixte : « Entre les deux manières ordinaires, dit-il, d'élever la jeunesse, qui sont de les mettre pensionnaires au collège ou de les instruire en particulier, il y en a une troisième qui tient le milieu et semble les réunir : c'est d'envoyer les enfants au collège pour y profiter de l'émulation des classes, en les retenant le reste du temps dans la maison paternelle. Par là on évite peut-être une partie des dangers, comme aussi l'on se prive d'une partie des avantages du collège, parmi lesquels on doit compter pour beaucoup l'ordre, la règle, la discipline qui, par un coup de cloche, marquent d'une manière uniforme tous les exercices de la journée, et la vie simple et frugale qu'on y mène, éloignée des douceurs et des caresses de la maison paternelle, qui ne sont propres qu'à amollir les enfants[39]. »

C'est sur ces qualités viriles qu'il faut insister aujourd'hui, bien plus encore que dans les temps de calme où écrivait le judicieux auteur du *Traité des études*. L'énergie, le courage, l'audace même, l'habitude de se trouver aux prises avec les difficultés, l'habileté à se tirer d'affaire sont des conditions requises dans une société livrée à tous les chocs de la concurrence et à toutes les nécessités de la lutte au dedans, et peut-être, à un moment plus ou moins prochain, à l'extérieur. L'état politique et la situation de la France en Europe demandent qu'on fasse

---

[39] *Traité des études*, liv. VI, art. II.

toute autre chose que des solitaires. Il faut tendre par l'éducation publique les ressorts du patriotisme, inspirer aux jeunes gens les idées générales et généreuses qui en sont le fondement, et, par la vie en commun et les luttes du collège, donner comme un avant-goût du combat de la vie et un apprentissage précoce de l'existence publique. La tendance à se porter du côté de l'éducation publique s'est plus d'une fois manifestée dans des temps analogues aux nôtres, même chez les princes. Henri IV avait été écolier dans un collège de Paris. Le grand Condé avait fait toutes ses études au collège d'Angoulême, d'où il était obligé d'écrire à son père une lettre en latin, toutes les fois qu'il voulait obtenir de lui quelque faveur. Avant eux, le roi Jean de Bohême, mort glorieusement à Crécy dans les rangs de la chevalerie française, avait été élève de l'Université de Paris. Nous avons vu le roi Louis-Philippe, qui savait par expérience ce que c'est qu'un collège (lui-même, pendant la tourmente révolutionnaire, avait été professeur dans un collège de Suisse), mettre ses fils dans un lycée, où ils s'initiaient avec honneur aux épreuves de la vie publique et se préparaient les nobles ressources des lettres pour l'adversité.

Quand toute l'instruction ne se composait guère que du latin, du français et de quelques notions d'histoire, de géographie et de mathématiques, la famille pouvait suffire ; le gouverneur n'avait guère qu'à se compléter par les maîtres d'agrément. De nos jours, l'enseignement, par la diversité et l'élévation des matières qu'il embrasse, et aussi par l'application des procédés qu'il emploie, est devenu une science. Il requiert, non plus un seul maître, mais plusieurs professeurs spéciaux. Il faut des écoles où ils se forment, des concours où leur talent se développe, des expériences, des laboratoires. Il est devenu presque impossible qu'une éducation complète soit donnée à demeure.

L'éducation publique attire en conséquence à la fois les pauvres, qui ne sauraient faire les frais d'une instruction si variée et si coûteuse, et les riches qui n'en réuniraient pas aisément les éléments compliqués.

Malgré ses lacunes, l'éducation publique rend en France d'inappréciables services. Il serait injuste de méconnaître ce que l'Université ne cesse pas de faire pour maintenir l'enseignement à un niveau élevé et ce que les jeunes générations doivent au zèle et aux lumières de ses maîtres qui, pour le savoir, forment une véritable élite. J'ajoute que, presque seule, dans les grands travaux de critique

savante, littéraire, historique, philosophique, elle préserve notre pays d'une profonde décadence. On peut se montrer fier et reconnaissant de ces résultats sans fermer les yeux sur les défauts de notre système d'éducation publique.

Il est certain que l'éducation, même intellectuelle, y est insuffisante. Je distingue l'instruction de l'éducation intellectuelle qui n'emplit pas seulement l'esprit de notions plus ou moins utiles, mais développe les facultés par un exercice actif et fécond, les met en état de se plier aux difficultés imprévues, de suffire à toutes les tâches qui requièrent l'emploi vigoureux et agile de l'intelligence. Je suis loin de croire que l'éducation des établissements universitaires ne donne pas à un degré même notable chez les meilleurs élèves cette discipline aux facultés intellectuelles, je soutiens seulement qu'elle fait trop peu, et j'adresse la même critique, au moins aussi fondée en ce qui les concerne, aux établissements ecclésiastiques organisés sur un modèle analogue. L'éducation intellectuelle a beau être aujourd'hui plus forte dans les établissements de l'État que partout ailleurs, elle ne m'en paraît pas moins en décadence. On apprend beaucoup plus de choses assurément qu'au dix-septième siècle. L'éducation intellectuelle, qui forme l'instrument pensant, n'en est pas plus forte, au contraire. Comme gymnastique, l'éducation du Moyen-âge elle-même, trop purement *formelle*, et nourrissant trop l'esprit d'abstractions, avait un certain avantage sur la nôtre. L'intelligence en sortait singulièrement aiguisée, même en admettant que la subtilité y profitât plus que la sûreté, et le raisonnement que le jugement. Mais la force interne qu'acquérait l'esprit était grande, capable de soulever des fardeaux que nos esprits alanguis osent à peine regarder en face. Les exercices dialectiques et logiques, qui conféraient à la pensée une puissance devenue si rare aujourd'hui chez les esprits les plus cultivés, ne devaient plus suffire au dix-septième siècle. Sans les abandonner, il donnait un aliment plus substantiel à la formation de la raison et à la culture du goût. Port-Royal fut le chef-d'œuvre de ce genre d'éducation. On sait quels hommes se sont formés à cette forte école. Tous ont un caractère commun : la solidité. Les grâces du génie, les agréments de l'esprit sont comme portés par ce fond admirable de raison et de logique excellente. Il triomphe dans Pascal, il subsiste chez Racine au milieu de tous les mouvements de la passion et du plus grand charme du style. Toutes les intelligences de cette grande époque s'en ressentent,

même chez les femmes, tellement que les lettres les plus légères gardent ce fond de raison et de force sans lequel toutes leurs grâces ne les auraient pas préservées de l'oubli. On retrouve encore la trace de cette ferme éducation intellectuelle jusque chez les spirituelles contemporaines de Voltaire. C'est cette force de raison qui bien certainement a fléchi. Notre littérature est presque toute en images et en sensations. Le moindre souci, après celui du jugement sain et de la vérité morale, est celui de la logique qui préside à l'ordonnance d'une œuvre. Le public, mis à ce régime excitant et affaiblissant tout ensemble, ne fait aucun cas de ces mérites estimés autrefois indispensables. Le génie paraissait consister surtout à les porter au comble ; il semble trop souvent se réduire à la fantaisie. Les journaux frivoles flattent ces dispositions, les aggravent par là et les perpétuent. Il faut voir de quel ton ils parlent des travaux qui font le plus sérieux honneur à notre temps. Écrire sur les matières relatives à la philosophie, à la haute critique, à l'érudition, est devenu une désignation à une sorte de malveillance railleuse. La foule, qui se croit lettrée parce qu'elle lit ces feuilles et quelques romans, en y joignant pour tout complément de culture des pièces de théâtre, se montre imbue des mêmes préventions dédaigneuses. Jusqu'à quel point faut-il en accuser notre enseignement ? Il est difficile du moins de ne pas l'en rendre responsable dans une certaine mesure. Une surcharge superficielle, quelque curiosité du côté des résultats scientifiques, à condition que les vulgarisateurs se chargent d'en rendre l'accès facile, l'amour de la science *aisée*, comme il y a eu autrefois la mode de la dévotion *aisée*, en littérature un éloignement instinctif pour toutes les hautes et délicates études, le goût des nouveautés qui flattent un instant une imagination sensuelle, n'est-ce pas là l'état de cette masse qu'on persiste à nommer cultivée, parce qu'elle a *fait*, dit-on, *ses études*, et qu'elle a passé l'examen du baccalauréat ? Il faut en accuser deux causes : la première, c'est assurément l'esprit du temps qu'on ne change pas à volonté, parce qu'il dépend de circonstances plus fortes peut-être que tous les systèmes d'enseignement ; la seconde peut-elle être autre chose que ce mode d'éducation que nous recevons, mode inefficace, s'il ne nous transmet ni la vigueur intellectuelle, ni la pureté du goût, ni cette flamme généreuse qui s'attache au beau et au grand ? Le beau, le grand, c'est là ce qu'on prétend enseigner à la jeunesse ; or, c'est précisément ce qui est

aujourd'hui le plus rarement apprécié : comment ne pas avouer que c'est là une fatalité singulière et une contradiction bien étrange ?

Ainsi c'est *l'esprit* même qui est atteint, ce vieil esprit de l'enseignement public dont on disait qu'il consistait à savoir apprendre, à savoir aimer les lettres, plus encore qu'il ne donnait des résultats immédiats et palpables, cet esprit que caractérisait Rollin dans des paroles qui marquent le vrai but de l'éducation intellectuelle et restent comme un vivant programme : « Pour peu qu'on fasse usage de sa raison, on reconnaît aisément que le but des maîtres n'est pas d'apprendre à leurs disciples seulement du grec et du latin, ni de leur enseigner à faire des thèmes, des vers, des amplifications ; à charger leur mémoire de faits et de dates historiques ; à dresser des syllogismes en forme, à tracer sur le papier des lignes et des figures. Ces connaissances, je ne le nie point, sont utiles et estimables, *mais comme moyens et non comme fin*, quand elles nous conduisent ailleurs, et non quand on s'y arrête, quand elles nous servent de préparatifs et d'instruments pour de meilleures choses, dont l'ignorance rend tout le reste inutile. Les jeunes gens seraient bien à plaindre s'ils étaient condamnés à passer les huit ou dix plus belles années de leur vie à apprendre à grands frais et avec une peine incroyable une ou deux langues, et d'autres choses pareilles, dont ils n'auront peut-être que rarement occasion de faire usage. Le but des maîtres, dans la longue carrière des études, est d'accoutumer leurs disciples à un travail sérieux, de leur faire estimer et aimer les sciences, *d'en exciter en eux une faim et une soif* qui, au sortir du collège, les leur fasse rechercher, de leur en montrer la route, de leur en bien faire sentir l'usage et le prix, et par là de les disposer aux différents emplois où la Providence divine les appellera[40]. » *Cette faim et cette soif*, qui doivent faire rechercher plus tard les sciences et les lettres, est-ce là le résultat le plus fréquent de l'enseignement actuel ? Nous avons déjà répondu.

L'éducation morale présente encore plus d'imperfections. Théoriquement on avoue que l'esprit n'est pas tout, que ce qui tend à satisfaire la curiosité et n'exerce sur les cœurs aucune influence ne contribue guère à faire des caractères, des mœurs, à créer de saines et fortes habitudes. « Dionysius, dit Montaigne, se mocquoit des grammairiens qui ont soing de s'enquesrir des mauls d'Ulysse,

---

[40] Rollin, *Traité des études*, liv. VI, 1re partie, art. 11.

ignorent les propres ; des musiciens qui accordent leurs fleutes et n'accordent pas leurs mœurs ; des orateurs qui estudient à dire justice, non à la faire. Si nostre âme n'en va un meilleur branle, si nous n'en avons le jugement plus sain, j'aimerois aussi cher que mon escholier eût passé le temps à jouer à la paulme ; au moins le corps en seroit plus alaigre[41]. » Même dans l'instruction littéraire, n'y a-t-il pas un fonds d'idées morales ou sociales auxquelles tout ce qu'on lit ou apprend vient aboutir en fin de compte ?

*Quid fas optare, quid asper*
*Utile nummus habet : patriæ charisque propinquis*
*Quantum elargiri deceat : quem te Deus esse*
*Jussit, et humana qua parte locatus es in re ;*
*Quid sumus aut quidnam victuri gignimur…*[42]

Ce côté de la vie ne ressort pas de notre éducation publique. L'instruction même, dans l'ordre des idées morales, y est faible. Mais elle serait plus forte que cela serait encore d'un médiocre secours pour la pratique. Des dissertateurs ingénieux et subtils ne sont pas plus des sages que des parleurs de stoïcisme ne sont des héros. On se trompe, soi et les autres, par ces beaux étalages de maximes. Aimer le bien, apprendre à le pratiquer, cela est soumis à d'autres conditions dont on ne paraît pas se préoccuper. Il est peu consolant, dans un système où l'internat absorbe une population si nombreuse d'élèves, d'entendre un ministre déclarer : « Qu'à l'égard de l'éducation dans les meilleurs collèges, les efforts même les plus éclairés et les plus soutenus n'ont qu'une puissance bornée, que ce n'est pas le collège mais la famille qui commence l'éducation, que c'est la société qui l'achève. » Fort bien : mais, entre ce commencement et cette fin, il y a un long intervalle. Et de son côté, M. Saint-Marc Girardin dit non sans tristesse : « Nous ne faisons pas plus des citoyens que des dévots dans nos collèges. Que faisons-nous donc ? Nous instruisons, nous n'élevons pas : nous cultivons et développons l'esprit, mais non le cœur. » Je ne voudrais pas que l'on abusât de ces dernières paroles. L'excellent esprit de qui elles émanent aurait su y apporter lui-même

---

41 Montaigne, *Essais*, liv. I, chap. XXV.

42 Perse, *Sat.*, III.

toutes sortes d'équitables réserves. Disons-le avec un juste mélange de blâme et d'éloge. Premièrement, l'éducation morale, proprement dite, est loin d'être ce qu'elle devrait dans nos établissements publics ; les maîtres d'études, malgré des réformes excellentes, sont ou insuffisants ou même très peu propres pour cette tâche ; elle est trop souvent étrangère aux proviseurs et aux professeurs qui ont affaire à un trop grand nombre d'élèves avec lesquels ils sont peu en contact. Tous n'ont pas d'ailleurs, dans le corps enseignant, ces aptitudes éducatrices qu'on ne fait rien pour développer. Secondement, hâtons-nous d'ajouter que la part d'éducation morale contenue dans l'instruction classique est plus réelle pourtant qu'on ne le croit. Sans doute il faut le concours des maîtres, très inégalement doués de ce feu sacré qui s'anime à la vue du beau et du bien, et rend cette chaleur communicative ; mais, quant à cette éducation morale contenue dans l'instruction classique, c'est à tort qu'elle frappe peu le public. Les livres mis entre les mains de l'enfance et de la jeunesse ont un caractère d'élévation et de généralité qui agissent perpétuellement sur les idées et les sentiments, et laissent, du moins sur un grand nombre de jeunes gens, une réelle empreinte. On entend encore tous les jours discuter sur les mérites comparés des sciences et des lettres dans l'instruction de la jeunesse. Il est certain qu'elles sont nécessaires les unes et les autres, et qu'elles contribuent diversement à former l'instrument intellectuel ; mais la plus grande part de l'éducation morale revient aux lettres. C'est le monde moral avec ses vérités sublimes et familières qui forme le fonds commun des grands écrivains, des moralistes, des historiens, des orateurs de l'antiquité et des temps modernes.

L'éloquence y est employée à rendre ces vérités plus vivantes, à les échauffer des flammes de l'imagination et du cœur. Il faut une sorte d'abrutissement exceptionnel ou beaucoup de légèreté, ce qui est moins rare, pour que cela glisse sans aucun effet.

Cette part d'éducation morale se trouve aussi mêlée à l'étude de la philosophie. Elle l'est moins qu'elle ne pourrait l'être, et j'y reviendrai. Elle l'est néanmoins d'une manière inévitable. Cet enseignement de spiritualisme élevé, quoique donné parfois d'une manière un peu sèche, a toujours une certaine action sur les âmes. Il n'appartient pas à la philosophie de parler comme la religion à l'imagination et au cœur ; pourtant les hautes perspectives qu'elle

ouvre ont aussi leur effet moral. On a cru faire merveille, il y a quelques années, en retranchant cet enseignement philosophique et moral pour le réduire à la logique. On croyait faire une concession agréable au clergé. Jamais calcul ne fut plus trompeur. Pendant dix ans, les classes de philosophie furent désertes. Depuis ce temps, et dans l'intervalle de cet enseignement, le matérialisme s'est emparé de l'esprit d'une bonne partie de la jeunesse peu prémunie contre ses arguments[43]. Si l'on dit que ce résultat doit être attribué surtout à l'esprit qui souffle, nous répondrons que cela est une raison de plus qui s'impose de le combattre. Ce n'est pas seulement l'intelligence qui s'abaisse profondément dans une éducation d'où disparaissent Platon, Aristote, Descartes, Malebranche, Leibnitz ; c'est le cœur même, c'est la conscience. Rien n'est plus fait pour agir sur l'âme d'un jeune homme que de voir les plus beaux génies de l'humanité prendre à leur compte et défendre par la raison ces grandes idées de Dieu, de devoir, de bien moral, de vie future qu'il ne connaissait guère que par le catéchisme, c'est-à-dire sous les auspices d'un dogme spécial qui s'impose à la foi plus encore qu'il ne se démontre, et d'une Église qui, si grande qu'elle soit, laisse en dehors de ses croyances la majorité du genre humain[44].

Il importe extrêmement d'éviter qu'il ne s'établisse deux courants opposés dans l'éducation en France. Nous admettons comme utile la concurrence que se font les établissements de l'État et ceux des congrégations, mais pour qu'ils se complètent sans se contredire radicalement. Nous ne voulons pas entamer entre ces deux sortes d'éducation un parallèle en règle. Les établissements tenus par le clergé passent pour prendre en général un soin plus affectueux de l'enfance, pour s'occuper davantage des individus et de la formation

---

[43] C'est ce que remarquait un des défenseurs éminents du spiritualisme, M. Franck, dans une lettre adressée à M. Duruy qui en faisait usage dans la discussion engagée devant le sénat sur la liberté de l'enseignement supérieur en 1868 : « C'est en dix ans une élite de dix mille jeunes gens qui, à leur entrée dans la vie, se sont trouvés sans idées philosophiques, sans arguments éprouvés, sans connaissances sérieuses, par conséquent sans armes en présence de doctrines négatives qui éblouissaient leur esprit comme les suites nécessaires de la science. Comment s'étonner que quelques-uns aient été au premier choc vaincus et subjugués ? » etc.

[44] On n'a rien répondu, parce qu'il n'y a rien à répondre, à moins de vouloir supprimer la philosophie elle-même, à la très belle défense de l'enseignement philosophique, prononcée devant la chambre des pairs, le 2 mai 1844, par M. V. Cousin. 5e série, *Instruct. publ.,* t. II.

du cœur. S'ils ont cette supériorité, elle est grande, et elle serait décisive aux yeux de bien des familles, si elles-mêmes devaient renoncer à s'occuper de l'éducation de leurs enfants. Croire que tout soit irréprochable au point de vue de l'éducation dans les maisons religieuses est une erreur pourtant. Elles ont leurs défauts propres. Nous ne ferons qu'une remarque. Tout, dans les maisons d'éducation congréganiste, relève de la religion, du catholicisme, enseignement, morale même. Le mal y est présenté surtout comme une infraction positive à un commandement ; la morale pure, le *fais ce que dois*, s'y détache beaucoup moins avec ses obligations étroites. N'y a-t-il pas excès déjà dans ces tendances à tout faire porter sur le dogme et dans la pratique sur le mysticisme ? Il faut beaucoup de sagesse pour ne pas exagérer ces pentes naturelles. Dans les établissements de l'État, au contraire, la morale a bien plus rarement le caractère religieux. Elle fait presque exclusivement appel au devoir, à l'honneur. Faut-il donc aller jusqu'à créer une opposition radicale ? C'est une thèse du radicalisme de vouloir exclure l'enseignement de la morale religieuse de nos établissements d'instruction publique. Rien de moins fondé que cette prétention. L'État est le délégué des familles qui veulent un enseignement religieux, dans lequel, outre sa valeur propre, elles voient un auxiliaire puissant de la morale. On dit avec raison que l'État est laïque. Laïque, oui, mais non pas athée. Dieu intervient dans les actes de la vie civile par le serment. De plus, l'État protège toutes les religions qui ne blessent pas la morale. Ne s'agit-il là que d'assurer la liberté et la sécurité aux adhérents de ces cultes ? Non, toutes renferment un élément commun, l'élément divin, qui représente à ses yeux une grande vérité et un grand intérêt de l'ordre social. Ce n'est donc que par un singulier abus de l'idée *laïque* qu'on veut exclure des établissements d'instruction l'enseignement religieux. Il est d'autant plus nécessaire de le maintenir que, sans lui, les trois quarts des enfants éloignés de leurs familles ne sauraient que bien imparfaitement ce que c'est que la religion chrétienne. Il serait absurde de dire que le christianisme ne sera connu et enseigné que dans les maisons religieuses. Il est d'une importance extrême de maintenir ce lien commun entre les citoyens au point de vue moral. Il sera complet entre gens professant la même foi, élevés d'ailleurs par l'État ou par l'Église ; il établira du moins un point de contact entre les croyants et les non-orthodoxes ; les différences qui les séparent ne

doivent pas faire d'eux comme deux peuples étrangers l'un à l'autre ; il restera, grâce au ciel, bien des mots communs qu'ils prononceront ensemble d'un même esprit et d'une même âme. Ainsi nous écartons l'enseignement exclusivement laïque qui met la religion à la porte, sans dissimuler nos craintes à l'égard de l'esprit des maisons religieuses, s'il se sépare absolument de l'esprit laïque pour faire prédominer un mysticisme excessif et des idées incompatibles avec l'indépendance de l'état moderne. Ne sont-ce pas des exagérés de cette nature qui voulaient naguère supprimer les auteurs classiques, et, comme le fameux abbé Gaume, y substituer les Pères de l'Église ? Manquent-ils de nos jours, les sectaires qui contestent à la loi humaine sa sphère de liberté ? Avec quelle aveugle passion eux aussi s'attachent à creuser l'abîme, sur lequel il faudrait plutôt s'efforcer de jeter un pont ! Si cet esprit achevait de prévaloir, s'il parvenait à s'établir dans l'éducation, où il rencontre encore des limites, comment ne pas prévoir un conflit effroyable dont il ne serait pas juste de rendre responsables uniquement les radicaux de l'idée laïque ? Est-ce donc en poussant chacun son principe à son degré le plus extrême d'exclusion, c'est-à-dire en opposant excès à excès, qu'on préviendra ce choc terrible auquel on ne peut songer sans frémir, car, sans parler de ses effets sur les âmes, il peut avoir pour l'existence même de la France d'incalculables conséquences ?

Comme l'éducation privée, et même plus encore, l'éducation publique exige la diversité des forces et de la concurrence, non pas en vue d'une lutte à mort, mais d'une variété qui ne saurait être la paix sans doute, ni même l'équilibre, mais qui admet la coexistence et le déploiement d'éléments se surveillant, se contrôlant, et, même malgré eux, se complétant les uns par les autres : seule unité possible dans un état social qui ne saurait avoir l'uniformité des sociétés régies par un seul principe écrasant tout ce qui lui fait obstacle. La lutte est la condition de la société moderne : tâchons de la rendre féconde ; évitons le plus possible ce qui la rendrait destructive par la prétention insensée d'anéantir tel ou tel principe essentiel à l'esprit humain et à la civilisation, la religion ou la philosophie, l'autorité ou la liberté, la société ou l'individu.

L'unité sans oppression, une liberté qui n'ait pas l'anarchie pour terme, tel est l'objet aussi indispensable que difficile à atteindre qu'il faut se proposer. Dans l'enseignement, nous retrouverons le même

problème sous d'autres formes. Sans unité, point de nation, point de vie commune, rien que des spécialités isolées ; sans variété, rien qui satisfasse à la diversité des carrières. Les systèmes actuels qui se disputent la domination semblent osciller entre ces deux extrêmes. Les uns jettent volontiers dans un même moule tous les jeunes Français pour ne se préoccuper que de ce qui à leurs yeux constitue exclusivement l'homme *bien élevé*. Ils prendraient volontiers leur niveau trop haut, au risque de l'adapter mal aux natures médiocres et à des situations qui ne peuvent y être assujetties faute des loisirs nécessaires qu'exigent des études longues, absorbantes, sans application bien directe. Le Français qu'ils élèvent serait souvent un peu un Français d'Ancien régime, se casant dans les trois ou quatre grandes professions savantes et libérales qui représentaient autrefois à peu près toute la société française. Les autres n'ont guère en vue cette espèce de perfection, ce souci d'une culture à la fois générale et raffinée ; ils se piquent d'être des esprits pratiques et de leur temps, et leur tendance est de traiter l'homme comme un instrument qu'on dresse et prépare pour une tâche spéciale. En réalité il est de toute nécessité que ces deux sortes d'éducation coexistent dans notre société, et elles peuvent s'unir jusqu'à un certain point dans les mêmes individus.

C'est à cet idéal de conciliation que nous allons tâcher de répondre en approchant le plus possible de la solution, si nous ne pouvons entièrement l'atteindre.

# CHAPITRE VI

## L’enseignement supérieur.

I. — Pourquoi nous commençons par l’enseignement supérieur l’examen de l’instruction publique en France. Son influence sur l’éducation du pays sous ses diverses formes, générales et spéciales.

L’enseignement supérieur répond à la haute éducation intellectuelle du pays, éducation qui offre plus de lien qu’on ne le suppose avec son état moral, quoique la relation ne paraisse pas immédiate et même ne doive pas être cherchée trop directement. Cet enseignement représente en effet l’indépendance de la science dans sa sphère propre : or, le caractère le plus éminent de la science comme de l’art, c’est de se suffire et d’être en quelque sorte son propre but, ce qui n’empêche pas l’influence de la vraie science et du grand art d’exercer sur les âmes une action d’autant plus profonde peut-être qu’elle n’a pas été préméditée. Il y a une vertu purifiante dans le mouvement même imprimé à l’esprit, dans la mise en circulation des idées scientifiques et littéraires. Ce qu’il y a de plus à redouter pour les peuples, c’est la stagnation. En fait, nous tenons que l’étendue et la liberté des horizons de l’esprit humain dans les régions élevées et la fécondité qu’il y développe valent mieux que toutes les moyennes prises d’en bas pour mesurer la valeur d’une nation et la place qu’elle occupe dans le monde civilisé. Nous sommes très frappés de l’importance de l’éducation et de l’instruction des classes populaires. Mais nous croyons qu’ici encore il faut se préoccuper du haut, en vue d’arriver à ce double but qui nous paraît très incomplètement atteint aujourd’hui : créer un grand esprit général qui se répande ensuite de proche en proche dans les applications, et, d’autre part, former des élites dans les diverses spécialités, quelque chose, en un mot, comme des têtes de colonne, un excellent corps d’officiers en tous les genres. On a dit que de nos jours c’étaient les soldats qui gagnaient les batailles. C’est un mot vide de sens. Les meilleurs soldats, mal conduits, seront toujours

battus. Les victoires de la science, de l'art et de l'industrie, n'ont pas été mises à d'autres conditions. Sans doute, la valeur personnelle des soldats compte beaucoup, mais elle est subordonnée à l'âme qui anime et vivifie, à l'ordre supérieur qui règle tout ; l'idée de faire venir d'en bas la force décisive peut être très démocratique, elle est aussi parfaitement fausse, et, de plus, tout à fait contraire au génie de la France et à sa manière séculaire de procéder. C'est à sa philosophie générale qu'elle a toujours dû sa supériorité. Au dix-septième siècle, tout le développement intellectuel relève de l'esprit de Descartes. Au dix-huitième siècle, des sciences physiques sont créées de toute pièce comme la chimie, et des sciences sociales, comme l'économie politique, sous l'influence des méthodes philosophiques. En aucun pays, l'industrie n'est plus gouvernée par l'idée de la beauté et de l'élégance. Le travail industriel en France, bien plus qu'ailleurs, descend de deux sommets, la science et l'art. Quand le froid se fait sur ces hauteurs ou que l'air s'y corrompt, les mêmes effets se font sentir dans toutes les branches de l'activité qui se dessèchent ou s'altèrent sans qu'on se rende toujours bien compte des raisons qui produisent ces conséquences.

Notre enseignement supérieur répond-il à ce beau programme ? Assurément, il en remplit une partie. N'oublions pas, en le critiquant, les services qu'il rend et l'éclat dont il a brillé et brille encore. L'Europe n'a pas beaucoup de noms à mettre à côté ou au-dessus des Cousin, des Villemain, des Guizot, des Cuvier, des Arago, et de bien d'autres qui se pressent sous la plume dans les lettres et dans les sciences. Mais la moyenne, surtout en province, languit. L'insuffisance est reconnue. Avant d'en indiquer les causes et les remèdes, il n'est pas inutile de signaler en quoi consiste en ce moment chez nous cet enseignement ; il revêt des formes trop différentes pour que les mêmes raisonnements s'appliquent à toutes ses parties.

L'enseignement supérieur comprend, sous une dénomination commune, les établissements les plus divers par leur but comme par leur organisation. Ainsi, nos facultés de droit et de médecine sont consacrées à une spécialité embrassée dans ses variétés nombreuses et dans toutes ses dépendances et annexes ; tandis que les facultés de lettres et de sciences renferment les spécialités les plus diverses, rattachées entre elles par un lien souvent nul, et ne pouvant en avoir d'autre que celui que met entre les branches multiples de la culture

intellectuelle l'esprit philosophique ; aussi, quand cet esprit manque, voit-on chaque spécialité s'isoler dans son existence propre, s'y confiner souvent jusqu'à l'exclusion jalouse de tout ce qui n'est pas elle. C'est manquer un des objets que tout enseignement supérieur doit se proposer. Un tel enseignement ne consiste point seulement à creuser un point particulier, quoique ce but soit aussi nécessaire, mais il a pour mission, pour essence même, de se rattacher à des principes élevés et généraux. En style d'école, la synthèse n'y doit pas être sacrifiée trop à l'analyse. Les facultés des sciences et des lettres s'adressent à la fois à des jeunes gens qui viennent s'y préparer aux grades ou y compléter leurs études classiques, et aux hommes mûrs cherchant, soit une instruction générale, soit, eux aussi, quelque étude particulière poussée jusqu'aux détails et aux applications techniques. Tout cela, on le voit, ne laisse pas d'être assez compliqué, et on court le risque que ce qui convient aux uns ne s'adapte pas parfaitement aux autres. — Les *écoles* sont ouvertes pour les jeunes gens qui se destinent à une profession. À côté des écoles publiques, il y a aussi les écoles *spéciales* fermées, à nombre limité, où l'on n'est admis qu'après épreuve, comme les écoles normale et polytechnique. Nous n'avons pas besoin d'insister pour établir qu'on ne peut parler confusément de toutes ces institutions. S'il y a quelques vérités communes qui s'appliquent à toutes, il y en a aussi de distinctes pour chacune. On ne doit pas l'oublier, si on veut mettre dans ses jugements un peu de netteté, et donner un caractère positif et pratique à ses vœux de réforme.

Je n'en citerai qu'un exemple. Appliquera-t-on les mêmes règles à des établissements tels que les écoles de droit et de médecine qu'à un établissement comme le Collège de France ? Évidemment non. Après tout, le premier de ces enseignements ne dépasse pas, ne doit pas dépasser, si ce n'est peut-être tout à la fin du cercle des études, des cadres élémentaires. Enseignement supérieur, soit, par opposition *à secondaire*, mais serrant de près les faits, se gardant des témérités hypothétiques et des excursions de l'esprit novateur, laissant le curieux et le rare pour s'attacher à ce qui est solide et bon pour le commun usage. Par respect pour la science comme pour le jeune auditoire aussi ardent que peu expérimenté qui fréquente ces cours, et que leurs familles y envoient pour apprendre une profession, l'enseignement scientifique y aura cette sage circonspection qui ne fait

qu'ajouter à sa force et à son sérieux. Un établissement comme le Collège de France sera le centre et le foyer de la science pure, faite ou en voie de formation, s'adressant à des hommes qui ont non seulement un jugement mûr, mais des connaissances spéciales. On y enseignera aussi toutes les spécialités *rares*, réunissant ainsi ce que la philosophie des sciences peut avoir de plus profond, la recherche intellectuelle de plus nouveau, et l'instruction, confinée sur tel ou tel point, de plus particulier. Si rien ne ressemble moins qu'un tel établissement à nos écoles publiques, il ne se confond pas davantage avec nos facultés, ayant un objet plus général, accessible à un plus grand nombre d'esprits cultivés. Tout cela n'a d'ailleurs rien d'absolu et paraît même trop souvent oublié dans la pratique. Nous sommes loin d'exclure la science pure et progressive des facultés, pour les réduire au rôle d'Athénées de littérature et de conférences agréables sur les sciences mises à la portée des gens du monde. Nous demandons pourtant pardon à un juge éminent qui a parlé de ces réformes d'enseignement avec son habituelle supériorité de vues, M. E. Renan, si nous inclinons peu à les *spécialiser* tout à fait autant qu'il semble le vouloir dans le désir très légitime de voir cet enseignement gagner en précision, en fécondité[45]. Les facultés des lettres surtout ont, à Paris et en province, un auditoire de fonctionnaires, de gens de loisir que je ne voudrais pas en écarter. Songeons qu'il n'y a que là qu'il soit question de choses générales. Là seulement, on entend parler sur la philosophie, la littérature, l'histoire. Une direction purement spéciale, portant sur des points excellents pour faire des thèses de doctorat, serait l'exclusion de ce public que je ne puis me résigner à traiter comme un *profanum vulgus*. On lui fermerait une source de lumières, j'allais dire un foyer de chaleur morale ; il n'y en a pas tant en France ! Il y a plus d'avantages que d'inconvénients à ce qu'une du moins des deux leçons dont se composent généralement chaque semaine nos cours de faculté, conserve ce caractère. Pour les professeurs eux-mêmes, cela a ses côtés excellents. La forme littéraire est une qualité toute française qui a bien son prix dans l'enseignement. Le don de se faire comprendre universellement, si naturel qu'il nous soit, veut être entretenu comme tous les autres, et la parole est un des moyens les plus sûrs qu'il ne se perde pas. On semble reprocher un peu à nos professeurs leur *talent* même comme ne valant pas ce qu'on y sacrifie.

---

[45] V. ses deux ouvrages : *Questions contemporaines* et *La réforme intellectuelle et morale.*

Ne tâchons pas trop de les en corriger. La parole du professeur doit être rarement oratoire, soit : mais la clarté, l'élégance et même le charme sont aussi une bonne fortune pour le succès légitime de l'enseignement et l'accomplissement d'un de ses meilleurs buts, qui consiste à aviver et à perpétuer l'amour des choses de l'esprit.

Cette réponse est celle aussi que nous adresserions à un autre critique de notre enseignement supérieur. Nous avons été très frappé, comme tout le monde, du livre si net, si incisif, si plein de vues, que M. Michel Bréal, professeur de grammaire comparée au Collège de France, a publié sur l'instruction publique. Il y a lieu de tenir compte d'une très grande part de ses remarques. Mais comme tout ouvrage destiné à réagir contre une tendance exclusive, il est exclusif à son tour. Ce qui préoccupe le savant écrivain, c'est le renouvellement des méthodes, le mouvement incessant de la découverte ; il ne songe qu'à faire des érudits et des critiques ; l'enseignement n'est pour lui que la transmission à un certain nombre de disciples par le maître des instruments perfectionnés du travail. Je sais gré à l'auteur de s'attacher à ce point de vue fécond si contraire à la banalité et à la routine. Mais cette méthode, excellente pour le Collège de France et les écoles spéciales, et que réalise l'école des hautes études pratiques, me paraît trop sacrifier un autre objet, l'étude du beau éternel[46], l'explication des grands résultats réalisés et de l'état des questions devant un public qui n'a pas d'autre moyen d'initiation[47].

---

[46] Cela ne veut pas dire que j'approuve la façon ultra-réglementaire dont le grand organisateur de l'université, Napoléon, statuait sur ce point comme sur d'autres, avec un médiocre souci de la liberté individuelle, et une prédominance de la discipline uniforme qui en ces matières ne peut aboutir qu'à une routine stérile. Il était bon, selon nous, de considérer les facultés des lettres comme ayant pour but le maintien des grandes traditions, mais quelle excessive monotonie dans ce programme : « Le professeur de littérature grecque prendra pour sujet de ces leçons dans la première partie de son cours les auteurs en prose, et dans la seconde les poètes. Le professeur de la poésie latine développera les beautés des grands poètes du siècle d'Auguste ; il fera connaître aussi les poètes latins de second ordre. Le professeur d'éloquence latine expliquera les traités de rhétorique de Cicéron et de Quintilien, et les plus beaux morceaux dus à la pensée des auteurs latins. » (Statut du 16 février 1810.) Est-il bien nécessaire que tous les professeurs des facultés expliquent à la fois Quintilien en même temps et cela… *in sæcula sæculorum* ?

[47] La seconde leçon, plus ou moins proprement nommée *petite leçon* par les professeurs de faculté et qui se fait de meilleur matin, pour les candidats à la licence, au doctorat, à l'agrégation, a pour tâche de répondre à cette critique que l'on trouve formulée avec une égale sévérité dans le livre de M. Cournot : *Les institutions d'instruction publique en France.*

L'enseignement supérieur concourt, on vient de le voir, par des voies très diverses, à l'éducation du pays. Toutes sont légitimes et même nécessaires à certains égards. Nous n'avons à en sacrifier aucune, et il n'en est pas une qui ne mérite d'être développée. Il s'en faut que les plaintes qu'on fait entendre portent sur toutes ses parties également. Le nombre des élèves qui fréquentent les écoles publiques de droit et de médecine n'a pas cessé d'être considérable dans la plupart des villes où ces écoles existent. Le niveau des études y est en général à peu près ce qu'il doit être. Les lacunes que nous aurons à y signaler sont d'une autre nature. L'état d'un grand nombre de nos facultés des sciences et des lettres cause de plus justes préoccupations. Les cours sont très inégalement suivis, et ce n'est pas toujours leur mérite intrinsèque qui en assure le succès. Il n'est pas facile de faire accepter à des auditoires mobiles, souvent peu préparés, la science pure, même présentée avec clarté et un suffisant agrément. Du moins n'est-ce guère vers des cours pareils que va la très grande vogue, et, si les professeurs cherchent à augmenter leur auditoire en faisant appel à des allusions politiques ou à une éloquence d'apparat, il faut bien avouer que le public, par sa curiosité légère et son goût du spectacle, est pour beaucoup dans ces écarts. Le plus attrayant des enseignements, l'enseignement littéraire, réussit pourtant assez souvent sans ce genre d'assaisonnement. Nous avons assisté aussi à des cours de philosophie et d'histoire qui réunissaient un nombreux public sans se permettre aucune excursion en dehors de leurs programmes. Que les professeurs sachent se contenter de ces modestes mais très honorables succès. C'est une mode récemment introduite, je veux dire depuis les dernières années de la restauration, que celle des applaudissements ; elle devrait être interdite presque à l'égal de ces démonstrations inconvenantes en sens contraire, qui ont été le scandale de l'enseignement public depuis nombre d'années. Il n'y a pas de plus mauvaise mesure de la valeur réelle d'un cours public. Demandez-en leur avis, même aux professeurs applaudis, qui ont conservé du calme dans le jugement. Les passages et les leçons qui ont donné lieu à ces démonstrations bruyantes sont-ils ceux dont eux-mêmes étaient le plus satisfaits dans leur for intérieur ? On n'applaudit guère que le lieu commun qui est souvent l'opposé de la science, ou le trait d'esprit qui du moins ne doit pas être cherché en vue du succès. Rien ne remplace le sérieux chez le public et le devoir chez ceux qui

enseignent. Notre corps si distingué de professeurs ne peut dans sa grande masse que gagner à le mettre en pratique dans sa sévérité. Nous avons insisté sur ces observations, parce qu'elles ont une opportunité peu douteuse et qu'elles signalent une réforme de première nécessité. Nous avouons d'ailleurs que ce genre d'inconvénients est infiniment moindre dans nos départements. Il y a une sorte d'honnêteté provinciale et une modestie dans la plupart des professeurs qui s'y opposent également. Occupons-nous maintenant des moyens proposés ou qui nous paraissent à nous-mêmes praticables pour ranimer dans son ensemble ce haut enseignement. Nous aborderons cet examen sans découragement, car nous sommes convaincu qu'une somme de bien très réel peut être réalisée ; mais aussi, nous devons l'avouer, sans trop d'illusion sur la portée absolue de remèdes qu'on présente à tort, nous le craignons, comme des panacées.

## II. — Premier moyen proposé pour ranimer l'enseignement supérieur : la décentralisation du haut enseignement et le groupement des facultés provinciales.

Il y a longtemps que l'on a signalé l'excès de la centralisation de l'enseignement supérieur à Paris ; malheureusement il est plus facile de le signaler que d'y porter remède. Ce qu'on a appelé l'immense attrait de Paris (c'est le mot dont se sert M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, dans l'exposé des motifs d'un projet de loi, en 1847), n'a guère cessé d'agir sur la jeunesse française malgré nos révolutions, lesquelles semblent être un attrait de plus. C'est bien assez que les arts, la politique, l'ivresse des plaisirs grossiers et le charme des jouissances délicates, l'espoir ou l'éclat de la fortune, tout conspire à donner au seul nom de Paris, d'un bout de l'Europe à l'autre, un effet véritablement magnétique. N'y a-t-il pas lieu d'être surpris qu'un grand système d'éducation paraisse disposé de manière à favoriser cette soif d'émotions et de hasards qui précipite des générations à peine écloses vers le centre commun de toutes les ambitions et de toutes les jouissances ? Ce qu'une corporation enseignante devrait avant tout rechercher pour ceux qui lui ont

consacré leur vie, comme pour ceux qu'elle doit rendre à la vie commune, ce sont les loisirs laborieux de la réflexion, la modération des désirs, l'activité réglée des études. Voyez ce qui se passe en Angleterre, à Oxford, à Cambridge, à Eton. Voyez aussi ce qui avait lieu autrefois non seulement en France, dans des centres d'études paisibles, mais dans d'autres contrées, en Italie, par exemple ; c'était dans de tranquilles foyers comme Bologne que se concentraient de préférence les études. Jamais du moins on n'avait vu une ville toute de plaisirs, où la licence est une habitude qu'on ne prend pas la peine de cacher, devenir le lieu d'attraction de toute la jeunesse nationale que d'honnêtes familles envoient là précisément, au sortir des collèges, dans l'âge de l'effervescence et des entraînements faciles, loin de la vue des parents, des compatriotes, pour s'y livrer à des études qui ont besoin d'être fortes, absorbantes, et se préparer sérieusement à une carrière. Certes, quelques-uns des griefs adressés au système universitaire ont perdu une partie de leur force. On a établi des collèges de plein exercice dans beaucoup de chefs-lieux de départements. On peut désormais rêver même la gloire des succès au concours général sans s'éloigner beaucoup de sa ville natale, le concours ayant cessé de s'étendre seulement aux élèves des lycées de Paris. On n'en voit pas moins pourtant des industriels récolter dans les départements les élèves de belle espérance et y pratiquer au profit de la capitale la traite des sujets distingués. Un peu plus tard commence la grande émigration provinciale qui vient remplir nos écoles et peupler le quartier latin. Voilà déjà un auditoire enlevé à la plupart des facultés de province. Que sera-ce si, pour les professeurs eux-mêmes et pour les fonctionnaires de tout ordre, la province n'est qu'un lieu d'exil, un stage que l'on traverse le plus rapidement possible ? Pour ceux qui résident dans une ville qu'ils considèrent comme leur patrie, la Faculté est comme un centre d'affection et un point de ralliement ; on s'y intéresse comme à une des gloires de la cité, à une portion notable de ce qui en fait la vie. Mais pour ces nomades qui vivent là dans l'attente impatiente de l'avancement, quel intérêt peuvent-ils porter à ces établissements d'instruction ? C'est ainsi qu'une bonne partie de l'auditoire naturel des facultés se trouve distraite et comme écartée. L'avancement sur place, l'amélioration sous toutes les formes de la condition des professeurs et des fonctionnaires ne serait-elle pas un des meilleurs remèdes à cette situation ? Ce serait de la

décentralisation à un certain degré qui ne troublerait aucun des arrangements existants et ne serait exposée à aucun mécompte.

On propose une décentralisation plus complète des facultés elles-mêmes de départements eu égard à Paris, ou, pour parler plus exactement, un groupement des facultés existantes qui en diminuerait considérablement le nombre et les réduirait à cinq ou six pour toute la France. M. A. de Broglie développait cette idée, il y a près de vingt-cinq ans, dans un remarquable travail[48], et proposait un plan détaillé d'organisation. Nous voyons la même pensée mise en avant par M. V. de Laprade[49]. M. E. Renan la prend à son compte et y insiste avec une grande vivacité : « Les écoles spéciales, dit-il[50], imaginées par la Révolution, les chétives facultés crées par l'empire, ne remplacent nullement le grand et beau système des universités autonomes et rivales, système que Paris a créé au Moyen-âge et que toute l'Europe a conservé, excepté justement la France qui l'a inauguré vers 1200. En y revenant, nous n'imiterons personne, nous ne ferons que reprendre notre tradition. Il faut créer en France cinq ou six universités, indépendantes les unes des autres, indépendantes des villes où elles seront établies, indépendantes du clergé. » M. Renan supprime du même coup les écoles spéciales, école polytechnique, école normale, etc., institutions inutiles, selon lui, quand on possède un bon système d'universités, et qui empêchent les universités de se développer, absorbent leur auditoire, leurs forces vives. Je crains que ce que proposent les écrivains que je viens de citer ne soit pas réalisable par décret. Il ne l'est guère plus qu'un autre vœu beaucoup plus général dont l'accomplissement ne serait pas moins désirable, c'est à savoir l'existence de grandes divisions régionales, correspondant à peu près à nos anciennes provinces, et faisant de leurs principales villes autant de foyers distincts de lumières et de vie locales. Il est plus facile de faire de la centralisation par décret, quand l'ensemble des circonstances y pousse, que de la décentralisation après coup par ordonnance. Le résultat net serait la suppression de grandes écoles dont l'une, particulièrement l'école normale,

---

[48] Les défauts généraux de notre système d'éducation publique sont signalés dans cette étude avec une grande force : *Études morales et littéraires* (1re partie, p. 19 et suiv.)

[49] *Éducation libérale*, p. 330 et suiv.

[50] *La réforme intellectuelle et morale*, p. 101.

susceptible de perfectionnement, rend d'éminents et indispensables services. On sacrifierait un avantage certain pour un bien incertain, car il n'est nullement sûr que la vie supprimée dans quelques centres spéciaux se raviverait pour cela et se distribuerait dans la masse du pays : on aurait décapité *l'Université*, aurait-on donné un corps aux *universités*[51] ? En général, la décentralisation semble avoir plus perdu que gagné aux derniers événements. Les tendances *communalistes* et anarchiques lui ont porté un coup dont il est à craindre qu'elle ne se relève pas. Les partis eux-mêmes qui, depuis quarante ans, vivent sur cette idée de la décentralisation, n'en parlent plus guère. Cela ne veut pas dire qu'il faille renoncer à toutes ces réformes dont on a fait trop grand bruit parce qu'on s'exagérait leur étendue possible. Il y a des extensions à donner à la vie locale, mais n'attendons rien de grand et de décisif en ce genre. La France ne serait pas aujourd'hui en état de supporter une opération de cette nature. D'inquiétants symptômes, peu prévus avant 1870, nous mettent en éveil sur son unité. Or, la création d'universités multiples n'est que l'annexe d'un système général : ce ne saurait guère être une organisation que l'on puisse établir isolément.

Les raisons qui font languir le goût de la haute culture sont malheureusement trop fortes pour céder devant des mesures administratives. Là où ce goût manque, et tant qu'il manquera, les instruments les plus parfaits languiront. À quoi sert la source la plus abondante et la plus limpide à des gens qui n'éprouvent pas le besoin de s'y abreuver ? La politique, les affaires, la littérature futile, les livres à bon marché, tuent les cours publics comme les bibliothèques. Vienne un souffle nouveau et tout changera. Pouvons-nous l'espérer ?... On dira que cela équivaut à conseiller de se croiser les bras et de ne rien faire. Non, telle n'est pas notre pensée. On doit toujours viser à faire toute la somme de bien possible, et il est toujours bon de réveiller, d'utiliser, de développer tout ce qui subsiste de vie.

---

[51] La rareté même de ces centres, qui exigerait le déplacement des jeunes gens des provinces quittant leur ville natale pour établir leur séjour à des distances souvent éloignées, ne serait-elle pas aussi une cause d'abandon ? Beaucoup n'en prendraient que plus facilement le parti qu'un si grand nombre adopte déjà de venir à Paris. On a dit aussi avec raison qu'il y a en Allemagne de *petits centres* d'études très florissants. — Ces objections méritent d'être prises en considération. Je n'incline pas moins à penser que si le système des universités multiples avait pu s'établir *naturellement*, les avantages l'emporteraient d'une manière sensible.

Le *groupement* des facultés présente quelques côtés pratiques. Elles doivent être le plus possible rapprochées les unes des autres : car elles se complètent les unes les autres.

Malgré les obstacles, il faut tendre à réaliser le vœu que formait M. V. Cousin, comparant les universités de l'Allemagne avec nos académies et nos facultés de province, et signalant le mal de cet isolement des différents enseignements : « Le plus inouï, disait-il, est de voir en Prusse les diverses facultés dont se compose une université allemande séparées les unes des autres, disséminées et comme perdues dans l'isolement. Ici des facultés de sciences où se font des cours de physique et de chimie, d'histoire naturelle, sans qu'il y ait à côté une faculté de médecine qui en profite ; là des facultés de droit sans faculté des lettres, c'est-à-dire sans histoire, sans littérature et sans philosophie. En vérité, si l'on se proposait de donner à l'esprit une culture exclusive et fausse, si l'on voulait faire des lettrés frivoles, des savants sans lumières générales, des procureurs et des avocats au lieu de jurisconsultes, je ne pourrais indiquer un meilleur moyen pour arriver à ce beau résultat que la dissémination et l'isolement des facultés[52]… »

## III. — Deuxième moyen proposé pour ranimer l'instruction supérieure : la liberté de l'enseignement.

Nous n'entrerons pas dans les discussions théoriques qui ont longtemps défrayé la tribune et la presse sur la liberté de l'enseignement à titre de droit. Ce droit existe, mais il n'est pas sans limites. Le droit de parler en public, de prêcher, d'enseigner, d'ouvrir un cours sur la médecine, sur la politique, comporte des conditions qu'il n'est pas de notre sujet de déterminer avec précision. Sous ces réserves, la liberté de l'enseignement, qui existe déjà pour l'enseignement secondaire, est destinée à s'établir aussi pour l'instruction supérieure : c'est dans le mouvement du temps pour ainsi dire. En fait, nous pensons qu'elle excite des espérances et des

---

[52] Rapport sur l'instruction publique en Prusse. Nous devons ajouter que M. Cousin se prononce lui aussi pour « de grands centres scientifiques rares, mais bien placés ». Nous avons dit comment ces grands centres courraient risque aussi d'être peu suivis.

craintes également exagérées. La liberté qu'il faut, avant tout ici, c'est *l'indépendance* de l'enseignement supérieur, dans les cours particulièrement qui s'adressent aux hommes mûrs par les procédés de la démonstration scientifique. Tant que ces cours ne sont pas des provocations, des prédications qui font appel aux passions, abus qui relèvent des moyens disciplinaires, nous ne comprenons pas qu'il y soit fait obstacle au nom de l'autorité publique. Aller chercher sur leurs hauteurs abstraites Kant ou Hegel, et les en faire descendre administrativement parce que la *conséquence* présumée de telle ou telle partie de leur système peut être réputée dangereuse, est une idée que l'Allemagne n'a jamais admise. Elle est en effet parfaitement incompatible avec la liberté intellectuelle et ouvre la porte à toutes les persécutions. À ce compte il faudrait ôter la parole à Galilée parce qu'il enseignerait le mouvement de la terre autour du soleil, à tel géologue ou naturaliste qui exposerait des opinions jugées peu faciles à mettre d'accord avec la Bible. Autant vaudrait supprimer franchement tout enseignement laïque. Ces principes sont encore trop peu consacrés dans la pratique : l'idée que la pensée sous toutes ses formes est soumise à la police de l'État, au bras séculier, est très difficile à arracher de la plupart des esprits. L'intolérance laïque existe au reste en France au moins au même degré que l'intolérance religieuse. Nous en sommes encore aux mœurs de la force ; notre premier mouvement est de clore la bouche de l'adversaire.

L'indépendance des recherches scientifiques, de la haute critique, des méthodes, n'est pas ce qu'on appelle la liberté de l'enseignement supérieur. Cette liberté, c'est le droit commun d'élever des chaires. C'est de celle-ci que nous croyons qu'on attend trop de bien ou qu'on redoute trop de mal. En matière de haut enseignement, nous estimons l'action de l'État beaucoup plus féconde que celle de la concurrence, à laquelle nous sommes loin de dénier au reste une réelle utilité pour combler les lacunes de l'enseignement officiel et pour stimuler le zèle des professeurs. Nous voulons dire seulement que l'action de la liberté se borne à féconder les germes existants. Elle s'attache pour les satisfaire aux besoins les plus sentis et ne craint pas même de se plier aux caprices de la mode. Il ne lui appartient pas de provoquer et de contenter ces besoins élevés de l'esprit humain que l'enseignement supérieur a précisément pour mission de développer. Les plus hautes et les plus rares facultés manqueraient de représentation si on s'en fiait

à la liberté pure. La recherche désintéressée y périrait presque tout entière. La métaphysique, les hautes mathématiques, la critique historique et érudite, la philologie, la littérature et les langues orientales, la recherche des origines, seraient sacrifiées comme choses « peu demandées ». Faut-il ajouter que ce serait un triste calcul ? Il n'est pas nécessaire d'avoir lu les belles considérations, par lesquelles Fontenelle ouvre son Histoire de l'Académie des sciences, pour savoir que ces hautes recherches les plus *inutiles*, dit-on, sont précisément celles qui, en dehors des prévisions de leurs auteurs, se sont traduites par les résultats les plus merveilleux pour les arts, l'industrie, la navigation, le commerce, la richesse nationale. L'État seul, cela est visible surtout en France, peut pourvoir à ce grand et utile luxe de l'esprit humain. Seul il dispose d'assez d'autorité morale et de ressources matérielles pour fonder, organiser, doter un enseignement supérieur.

L'expérience des pays où la liberté de l'enseignement supérieur est établie, dépose en faveur des idées que nous exprimons ici. Il n'est pas d'exemple plus frappant en ce sens que celui qui nous est donné par la Belgique. Il ne sera pas inopportun de citer à ce sujet l'opinion d'un publiciste belge, très autorisé en ces matières[53], qui n'hésite pas à étendre ses conclusions de la Belgique à la France. Peut-être s'exagère-t-il la prépondérance probable du clergé pour notre pays. Sa concurrence, qui ne serait pas sans avantages, serait loin, selon nous, d'être écrasante, car il est peu à croire qu'il soit de longtemps en mesure de lutter à forces égales avec les maîtres laïques dans les matières de l'enseignement supérieur. Avouons-le, nous redouterions davantage les chaires élevées à la fausse science et au charlatanisme. Quoi qu'il en soit, voici ce qu'écrit M. de Laveleye : « La liberté complète de l'enseignement n'a produit en Belgique aucun des maux que l'on redoutait, nul ne regrette la suppression absolue de toute mesure préventive[54]. Les seuls établissements qui ont pu s'établir et persister sont ceux qui répondaient aux besoins et aux idées des deux

---

53 M. Émile de Laveleye, *l'Enseignement supérieur en Belgique.*

54 L'auteur admet bien pourtant une de ces mesures préventives : il impose en effet à ceux qui voudraient exercer certaines professions l'obligation de subir un examen de nature à prouver qu'ils peuvent le faire sans danger pour leurs clients. Il accorde que, si toutes les facultés libres peuvent conférer des grades scientifiques, aucun privilège légal ne sera attaché à ces grades.

grands partis politiques qui se divisaient le pays ; mais d'autre part la liberté n'a pas produit les heureux résultats qu'on en espérait, parce que des examens multipliés devant des jurys combinés ont imposé l'uniformité des méthodes et des études, affaibli la spontanéité scientifique chez les professeurs, imposé de purs exercices de mémoire aux étudiants, et en somme fait triompher le lieu-commun et la routine. Si l'on accorde aux institutions privées un droit de représentation égal à celui des facultés officielles, on s'engage dans une série de difficultés sans issue. Le principe ayant été admis en Belgique, depuis près de quarante ans, on n'est point parvenu à sortir du provisoire, et ni ministères, ni commissions, malgré d'incessants travaux, ne sont arrivés à proposer un système satisfaisant. La seule solution, que tous les partis pourraient accepter, et qui rendrait à la science son libre essor, consisterait à permettre à toutes les facultés de délivrer des diplômes scientifiques, en réservant à l'État le droit de s'assurer, par un examen professionnel, si les gradués peuvent pratiquer sans inconvénients. Ce contrôle ne paraît indispensable que pour les notaires, les pharmaciens et les médecins. Pour les avocats, il pourrait être supprimé, la corporation adoptant d'ailleurs telles mesures d'ordre et de garantie qu'elle jugerait utile. En Belgique, c'est l'Église qui a su le mieux profiter de la liberté de l'enseignement supérieur. Disposant de la confiance des mères de famille et des contributions plus ou moins volontaires des fidèles, les évêques ont organisé une université catholique très puissante, en tout soumise aux ordres de Rome. Il en sera de même en France. Si ce n'est pas une raison pour reculer devant la liberté, c'en est une pour bien organiser l'enseignement de l'État. Si l'on ne veut pas que la majorité des jeunes gens soit formée sous l'influence des idées ultramontaines, il faut à tout prix constituer des universités publiques, pour lesquelles on fasse au moins ce que font pour les leurs les plus petits États de l'Allemagne. Il est probable qu'en France l'organisation de l'instruction supérieure devra être notablement fortifiée. À Paris, l'État pourra facilement soutenir la lutte ; mais supposez qu'en province, à Lyon, à Bordeaux, à Lille, il s'établisse des universités catholiques, soutenues par les municipalités, à qui elles apporteraient des avantages matériels non moins qu'intellectuels, appuyées par la propagande active de tout le clergé et organisées d'une façon complète en corporation enseignante, comme celle de Louvain, est-il probable

que les facultés officielles, isolées et peu encouragées comme elles le sont maintenant, puissent résister à la concurrence qui leur sera faite, à la guerre qui leur sera déclarée ? L'énorme terrain que le clergé a gagné en moins de vingt ans dans le domaine de l'instruction primaire et moyenne donne la mesure des conquêtes qu'il fera dans celui de l'instruction supérieure. Ce n'est certes pas le parti opposé aux idées ultramontaines qui pourra lutter, sauf encore à Paris. Il est trop divisé en nuances diverses, trop peu habitué à la discipline et à des efforts persévérants, pour résister à un adversaire qui tient le cœur des mères, et qui pratique la vertu militaire de l'obéissance passive. L'État seul sera de force à faire équilibre à l'épiscopat. Il faudra que le gouvernement ne recule point devant les sacrifices et les réformes indispensables. Sinon, partout en province, le clergé parviendra, après un certain temps, à s'assurer un véritable monopole. »

Nous avons dit en quoi une partie de ces conclusions nous paraît exagérée, pour un pays comme la France, en ce qui concerne l'influence cléricale. Mais il y a peu de doute à élever sur la vérité de ces observations, eu égard à la liberté. Tout le bien que nous sommes disposé à en attendre ne saurait aller, selon nous, jusqu'à une rénovation complète de l'enseignement supérieur. Elle en étendra les applications, nous doutons qu'elle en élève le niveau. Est-ce à dire que le ressort de la concurrence ne puisse être mis en jeu plus complètement et d'une manière efficace ? On a cru tout faire sous ce rapport en établissant le concours comme moyen de recrutement des titulaires de nos Facultés. C'est un moyen insuffisant, et même défectueux dans beaucoup de cas. Il ne met presque toujours en relief que des qualités superficielles. Il a été combattu très fortement pour les Facultés de médecine par M. Cousin et par M. le baron Thenard, lors de la discussion de 1847, devant la chambre des pairs[55]. Le principe du concours a prévalu à l'école pour l'agrégation, mais les chaires sont données à la présentation. Il n'y a point d'agrégation pour le Collège de France. Les professeurs eux-mêmes et la section de l'Institut qui correspond à la chaire vacante dressent une liste soumise à la nomination ministérielle. Pour nos facultés des lettres et des sciences, le concours ne prévaut plus seul comme mode de recrutement. Nous croyons qu'on a bien fait d'en généraliser un autre qui se fonde sur la notoriété des candidats. Ce mode n'exclut pas

---

55 V. Cousin, *Instruction publique en France*, t. III (5e série).

nécessairement l'élection. L'idée de conférer aux docteurs le droit d'enseigner dans une Faculté à titre d'agrégés libres se soutient aussi par des raisons très plausibles. On sait avec quel succès ce système des agrégés libres fonctionne en Allemagne, et comment il devient un honorable moyen d'existence par la rétribution uniforme que les auditeurs ont l'habitude de verser entre les mains du trésorier. Le mouvement, la variété de l'enseignement ne pourraient qu'y profiter. Il ne suffit pas d'alléguer qu'une telle innovation pourrait contrarier le titulaire, lui créer une concurrence fâcheuse, l'exposer peut-être à l'infériorité devant un concurrent plus jeune. Il a pour lui l'avantage de l'expérience, un mérite prouvé, et il ne dépend que de lui de chercher le succès dans des voies autres que ses rivaux. On ne voit pas pourquoi au surplus un régime que supportent des professeurs allemands paraîtrait intolérable aux nôtres. Nous avons vu récemment s'établir à Paris d'autres concurrences plus ou moins analogues, constituées en dehors des établissements universitaires. Tel est, par exemple, pour les sciences de l'ordre moral et social, la *Faculté libre des sciences politiques*, qui traite plus d'une matière enseignée au Collège de France et à la Sorbonne, mais en vue des applications. Telle est aussi, avec un caractère plus officiel, *l'École des hautes études pratiques*, institution féconde qui embrasse à la fois les sciences physiques, les sciences historiques et philologiques. Cette dernière école a en outre le mérite de remplir, nous l'avons dit, au point de vue du renouvellement des méthodes et de leurs applications savantes, une partie du *desideratum* reproché à nos Facultés des sciences et des lettres. Voilà par quels moyens la liberté et la concurrence peuvent concourir à vivifier l'enseignement supérieur ; nous n'avons pas entendu d'ailleurs préjuger ni contester tous les modes possibles de leur action future.

## IV. — Autres moyens de donner plus de vie et de développement à l'enseignement supérieur.

C'est à améliorer la situation actuelle qu'il faut s'appliquer surtout. Et d'abord, il est indispensable de demander des sacrifices à l'État. Les pouvoirs publics, rendons-leur justice, y sont mieux disposés,

quoique ce mouvement n'ait pas tout l'élan désirable. De tels sacrifices sont des placements à gros intérêts. On a voté un accroissement de fonds pour les Facultés, même assez considérable pour les bibliothèques. Mais combien dans l'ensemble n'est-ce pas encore insuffisant[56] !

Dans un livre récent, un écrivain spécial, M. Hillebrand, montrait combien l'enseignement supérieur est plus libéralement doté en Allemagne qu'en France. Tandis qu'une université allemande coûte en moyenne un demi-million par an, la France seule, parmi les États civilisés, s'est fait un revenu des frais d'inscription que paient les étudiants. En 1863, les neuf facultés de droit ont rapporté 1 million 200 000 fr., elles n'en ont coûté que 870 000 fr. En Belgique, remarque encore M. Laveleye, les deux universités de l'État coûtent

---

[56] Le mouvement est donné, et tout fait espérer qu'il sera fécond. J'aime à m'appuyer à ce sujet sur l'avis et sur les paroles mêmes de M. Bersot, directeur de l'École normale supérieure, dans une communication toute récente à l'Académie des sciences morales et politiques. J'en reproduis les termes que j'emprunte à un compte-rendu de journal, en leur laissant leur familiarité expressive et le caractère presque confidentiel de certains détails qui n'ôtent rien à leur autorité, tout au contraire : « On sait, disait M. Bersot, ce que notre pays a fait pour l'enseignement primaire ; il entend le faire maintenant pour l'enseignement supérieur. C'est la pensée constante du public et du gouvernement. M. Duruy, en créant des cours de lettres savantes, a suscité plusieurs enseignements littéraires et assuré des subventions à des laboratoires. M. Jules Simon a mis au service de la cause du haut enseignement son esprit, son éloquence, son pouvoir ; M. Batbie avait annoncé la demande de larges crédits ; le ministère actuel fait une enquête très précise, très détaillée sur l'état de nos établissements d'enseignement supérieur, afin d'appliquer et de proportionner le remède au mal. Que M. Maxime Du Camp (dont M. Bersot présentait un livre à l'Académie) se rassure donc : l'idée est lancée, elle ne s'arrêtera plus. M. Bersot ajoute qu'il parlera de ce qu'il a sous les yeux. Il écoutait ces jours-ci M. Pasteur, lui racontant l'origine de son laboratoire de chimie. Lorsque M. Pasteur entra, comme administrateur, à l'École normale, en 1857, n'ayant point de laboratoire, il s'en installa un entre quelques poutres dans un grenier ; plus tard, il se fit donner une petite construction de quelques mètres, créée par les architectes pour la symétrie à une loge de concierge, puis il obtint des agrandissements, et, de progrès en progrès, il est arrivé à un état qui doit être bien satisfaisant, puisqu'il déclare qu'il lui suffit. Près de lui encore M. Bersot voit le laboratoire de M. Henri Sainte-Claire Deville. Autour de ces maîtres et partout où il y a des maîtres, il y a une élite de jeunes gens qui vivent presque de rien, travaillent et se forment à leur tour. Vraiment, on ne se lasse pas d'admirer nos savants français, avec combien peu ils font de grandes choses, et on calcule ce qu'ils feront quand ils auront de quoi faire. On a compté, et on a eu raison, sur leur désintéressement personnel, sur leur courage et leur industrie ; mais il n'a pas été mal de s'apercevoir qu'il ne convenait pas de laisser des hommes comme M. Claude Bernard dans un laboratoire médiocre, sans l'ombre d'un budget, etc. »

environ 900 000 fr. par an, ce qui équivaut au prix d'entretien des universités allemandes, et elles ne rapportent rien, attendu que les inscriptions sont abandonnées aux professeurs. Chaque université compte ordinairement trente-huit professeurs ; leur traitement fixe va de 5 000 à 10 000 fr., et ils le conservent intégralement quand ils obtiennent « l'éméritat ». Les inscriptions ont produit en 1867, à Gand, 47 168 fr. ; à Liège, 79 715 fr. L'inscription générale aux cours est de 200 ou de 250 fr. Le produit des inscriptions se partage dans chaque faculté d'après le nombre d'heures que chaque cours comporte. En y ajoutant les examens, quelques professeurs arrivent à un revenu total de 15 000 fr. On serait mal venu en Europe à montrer de la parcimonie pour l'enseignement supérieur, quand on voit les sacrifices que s'imposent pour cet objet des sociétés naissantes. Otago, dans la Nouvelle-Zélande, une ville dont les maisons sont encore construites en bois, vient d'ériger une chaire de littérature ancienne et une autre de littérature moderne avec des traitements de 600 livres sterling, non compris le produit des inscriptions. Le vice-roi d'Égypte a créé une chaire d'antiquités égyptiennes avec un traitement de 35 000 fr. Il n'y a pas un pays qui fasse moins que la France pour le matériel et le personnel du haut enseignement. Nos collections scientifiques sont misérables dans presque toutes nos facultés : les laboratoires existent à peine. La Faculté de droit de Paris ne compte pas moins de 2 500 élèves, mais la salle de bibliothèque n'en peut recevoir que 25, et les livres sont en partie relégués dans une soupente. La Faculté de médecine a 4 000 élèves en cours d'études, et une salle pour 125 lecteurs : les livres sont en nombre tout à fait insuffisant. Des chaires essentielles manquent. Les besoins sont de tout genre. Voilà le langage que tiennent, non pas des esprits dénigrants, des adversaires de l'Université, mais quelques-uns de ses amis les plus dévoués, et en tête des ministres qui cherchent à remédier au mal.

L'idée de vouloir réaliser des profits sur le haut enseignement est, répétons-le, déplorable. On voit par la *statistique de l'enseignement supérieur* de 1865-1868 que, tandis qu'en 1847 l'ensemble de nos Facultés des lettres coûtait annuellement à l'État 216 000 fr., somme assurément modique, la dépense est déjà réduite en 1853 à 125 000 fr. Par un nouvel et notable progrès fait dans la même voie, l'État est parvenu en 1865 à réaliser sur ses facultés des lettres 52 800 fr. de bénéfice. Si nous prenons maintenant en bloc les Facultés de

théologie, de droit, de médecine, des sciences, des lettres, les écoles préparatoires et supérieures de médecine et de pharmacie, et tout ce qui se rattache aux facultés, nous constatons qu'en 1847 l'excédent de la dépense sur les recettes était de 1 155 000 fr. ; en 1855, l'excédent de dépense est réduit à 981 000 fr., et enfin, en 1865, pour tous frais, l'État n'a plus à débourser que 180 000 fr. En Allemagne, le budget annuel des universités peut être estimé à dix millions de francs, non compris les écoles spéciales et les frais extraordinaires.

Amélioration du matériel, amélioration de la situation personnelle des professeurs, laboratoires, bibliothèques, etc., voilà les moyens qui se recommandent.

Nous croyons que les cours ne seront suffisamment suivis que par *l'obligation* imposée, non plus illusoirement, mais d'une manière sérieuse, à la jeunesse des écoles, de suivre deux cours des facultés des lettres et des sciences. Les écoles de droit et de médecine ont leur complément nécessaire dans l'enseignement des autres facultés. C'est un tout qui ne saurait être scindé sans un grave préjudice. Aussi voudrions-nous que les grades cessassent d'être conférés exclusivement par ces écoles : nous pensons que, pour les deux examens, correspondants aux cours suivis, il faudrait appeler à figurer les professeurs des facultés. On établirait ainsi des rapports constants entre les grands établissements d'instruction supérieure. Le niveau y gagnerait, les facultés reprendraient vie et mouvement. On pourrait de même exiger cette fréquentation de tous les candidats à la licence et au doctorat. La question mérite d'être étudiée. Il suffit que nous la posions en la recommandant à tous les juges compétents.

## CHAPITRE VII

### Nécessité de développer les études politiques, administratives et économiques, dans l'enseignement supérieur.

Les sciences politiques et économiques marquent une énorme lacune dans l'instruction supérieure de la France. On croit s'acquitter avec les premières par un cours de droit administratif et quelques éléments de droit constitutionnel dans un certain nombre d'écoles de droit. La politique, comme science, mérite un meilleur traitement. Qu'est-ce que l'État ? Quelles sont ses fonctions ? Comment se divisent les grands pouvoirs ? Quelles solutions les grands publicistes ont-ils données à ces questions ? Quelles sont les constitutions diverses qui régissent le monde aujourd'hui ? Voilà de la politique scientifique, expérimentale, qui aiderait fort à faire un peu moins de la politique d'ignorance et de déclamation. Combien de théories sociales, de systèmes constitutionnels qu'on croit neufs, qui perdraient ce caractère grâce à une étude historique, et se dépouilleraient par l'examen de leur prestige usurpé ! Outre ce côté, qui n'est pas le moins important, quelle source d'instruction utile ! Connaître les rouages qui composent le mécanisme gouvernemental, non seulement abstraitement mais pratiquement, et les relations internationales par des principes qui s'appuient sur les faits, n'est-ce pas de première nécessité dans l'éducation d'un citoyen ? Peut-on se dire un homme éclairé si on ignore ces choses élémentaires ? L'esprit d'utopie et d'opposition vague y trouverait un obstacle et la marche des affaires un appui efficace. La place d'un tel enseignement n'est pas seulement dans les écoles de droit. Qu'on lui donne tel ou tel nom, morale sociale, étude historique ou exposé théorique des constitutions, toujours est-il que ce genre d'instruction est un complément nécessaire des études libérales[57]. Revenons par des motifs encore plus pratiques à l'idée d'une grande école des sciences administratives.

---

57 Le *Cours de politique constitutionnelle* de M. Rossi offre déjà une sorte de modèle en ce genre.

Il en est de même des études économiques. Leur légitimité, leur nécessité, l'examen des objections qu'on oppose à cet enseignement, ont été plus d'une fois, dans ces derniers temps, traités devant le tribunal de l'opinion. Je l'ai fait pour mon compte avec développement, il y a quelques années, dans un *discours d'ouverture* au Collège de France. Je n'aurais rien à changer de ce que je disais alors : les événements n'ont même fait qu'y ajouter une démonstration de plus. Je demande à reproduire textuellement les principaux passages de mon argumentation.

Après quelques considérations préliminaires, je continuais : « Ne pensez pas que l'ignorant en ces matières s'en tienne modestement à reconnaître son peu de lumières. Non : il inventera mille panacées. Curieux de savoir, il lui faudra une explication telle quelle des faits dont se compose la trame quotidienne de la vie humaine. L'agriculture aura ses rêveurs, le crédit ses illuminés. Une voix secrète murmurera à l'oreille du pauvre : « Il y a des moyens de s'enrichir sans travail et sans épargne. »

« On dira peut-être qu'à défaut de cette science économique, bien nouvelle encore, il y a le bon sens de chacun dont les lumières peuvent servir de guide ; qu'à défaut des économistes qu'on accuse de plus d'une manière, il y a les hommes d'État dont l'utile ambition n'a jamais manqué au service de l'humanité, qu'il y a la sagesse de ce personnage collectif, le public, que Luther appelait *Herr Omnes* (*monsieur tout le monde*), personnage auquel on attribue aujourd'hui plus de puissance qu'aux plus grands potentats et plus d'esprit qu'aux plus renommés savants et aux plus profonds philosophes.

« C'est à l'histoire que je demanderai ses enseignements sur ce que peuvent le sens commun et la logique de l'humanité, privés du concours de la science et livrés à eux-mêmes.

« La première pensée qui s'empare de l'humanité en songeant combien la production des biens matériels est indispensable à la conservation de son existence, c'est qu'il faut qu'il y ait *quelqu'un* qui s'occupe d'assurer la régularité et les bonnes conditions de cette production. Elle ne peut, en effet, manquer un seul jour sans que la vie des hommes soit compromise ; elle ne peut avoir lieu d'une manière défectueuse sans entraîner de vives souffrances et l'exploitation du faible par le fort. Ce quelqu'un, quel sera-t-il, sinon le représentant de de l'intérêt général, c'est-à-dire l'AUTORITÉ ? Ne cherchez point

une autre explication à l'établissement et au triomphe du système ultra-réglementaire de l'industrie et du commerce, système qui n'a point été exclusivement propre à la France, mais qui s'est appliqué au monde entier.

« L'idée très sensée, ce semble, qu'il ne fallait pas abandonner, comme on disait, au *hasard* des volontés individuelles, l'approvisionnement public, a été la cause de tant de règlements préventifs si souvent funestes, qui déterminaient jusqu'au nombre des fils entrant dans la composition d'une pièce d'étoffe, jusqu'aux substances et aux engins devant concourir à la formation de tous les produits, qui reléguaient chaque métier dans une corporation fermée, qui ont donné l'idée de mille charges coûteuses et ridicules, comme celle d'essayeur de beurre salé, et tant d'autres, lesquelles auraient suffi pour justifier ce mot connu que « toutes les fois que le roi crée une place, Dieu crée un sot pour la remplir », qui enfin prohibaient tantôt l'entrée, tantôt la sortie, et s'unissaient au génie intéressé du fisc pour multiplier les douanes et aggraver les droits au double préjudice de la production et de la consommation nationales. Ces règlements, tantôt par les pénalités fort dures dont ils étaient armés, tantôt par le seul effet des gênes dont ils accablaient l'invention traitée comme un manquement à la discipline et le travail emprisonné dans ses cadres officiels, à quoi aboutissaient-ils ? À faire mourir de langueur l'industrie qui vit de liberté. Il fallut qu'un paradoxe qui mit longtemps à faire son chemin, paradoxe de quelques savants d'abord isolés et mal vus des sages de la politique aussi bien que suspects et odieux aux intéressés, il fallut que le paradoxe qui consiste à soutenir qu'il n'y a, sauf certains cas spéciaux qui réclament l'intervention de l'État, qu'à laisser chacun faire à sa guise pour obtenir le plus grand progrès et même le plus grand ordre possible de l'industrie, vînt prendre la place de ce prétendu bon sens, qui s'arrête aux premières apparences et aboutit droit à l'erreur.

« Il ne serait que trop facile de multiplier les exemples de cette incapacité du sens commun superficiel, de cette insuffisance naturelle de la logique élémentaire pour guider l'humanité d'un pas ferme et assuré dans la voie de ses destinées. Permettez-moi d'en citer un qui ne laisse pas d'avoir tenu dans le monde une place considérable par ses conséquences désastreuses.

« Les hommes, race ingénieuse et inventive, ont imaginé, il y a bien longtemps déjà, un moyen extrêmement curieux, quoique l'usage nous en dissimule aujourd'hui le caractère singulier, de se livrer à leurs échanges. Ils ont extrait du sol des métaux doués d'un vif éclat et utiles à plusieurs emplois. Profitant de leur dureté naturelle et de leur divisibilité, ils les ont découpés en disques solides et brillants. Quand vous n'aviez à offrir que votre blé, votre vin, votre tabac ou votre travail, il y avait bien des gens peu disposés à s'en accommoder ; tout le monde sourit au contraire à votre or et à votre argent. Qu'en a conclu ce sens commun superficiel si prompt à se rendre aux apparences ? Il s'est dit, il a dû se dire à la vue de l'or : « Voici la richesse, la vraie richesse, puisqu'avec celle-là on obtient toutes les autres. » La logique des hommes d'État qui se croit plus profonde, et dont la profondeur n'a consisté plus d'une fois qu'à donner un tour plus systématique et plus arrêté au préjugé régnant et à rendre dangereuse une erreur innocente, en a tiré cette conséquence qu'un pays ne saurait avoir trop d'or et trop d'argent, qu'il fallait en empêcher le plus possible la sortie, même par des peines sévères (la peine de mort elle-même n'y fut point épargnée) ; qu'il fallait tout faire par la même raison pour les attirer par le négoce. C'est ainsi que le commerce est devenu une guerre. Tous les peuples ont travaillé à se soutirer mutuellement leur or. Tous ont cherché leur avantage dans la ruine les uns des autres. Les plus grands esprits politiques, comme Colbert, les plus beaux génies philosophiques, comme Montesquieu, ont payé tribut à cette erreur. Le premier, apprenant la nouvelle de l'arrivée d'un navire apportant des métaux précieux, en accuse réception dans des termes enthousiastes qui semblent montrer qu'à ses yeux nulle richesse ne valait celle-là ; l'une des données fondamentales de son système de commerce ne fut-elle pas de faire en sorte, par l'encouragement à l'exportation des produits manufacturés, que le plus grand solde en numéraire fît retour en France ? On eût étonné ces grands hommes en leur disant que la houille et le fer présentaient des valeurs bien supérieures à celles des mines du Mexique et du Pérou, et que ces grossières substances étaient plus encore que l'or et l'argent les vrais métaux précieux de l'industrie. La science économique, en apparaissant sur la scène du monde, n'a point détrôné de leur rang de richesses utiles l'or et l'argent qui jouent un rôle si indispensable dans le mouvement des échanges ; elle les a mis

à leur place véritable ; elle a fait entrer en partage de leur souveraineté d'autres richesses qui ne concourent pas moins au progrès de la civilisation et du bien-être. Elle a donné la paix commerciale aux nations qui se croyaient dans une hostilité radicale d'intérêts, en établissant leur solidarité fondée sur ce principe, que les richesses agricoles et industrielles peuvent se développer en tous lieux à la fois, avec un avantage réciproque, puisque, selon une théorie et une expression célèbres, elles se *servent de débouchés les unes aux autres.*

« Transportez-vous à Paris sous la régence. Assistez à ces scènes tumultueuses dans une rue d'une célébrité historique, la rue Quincampoix ; voyez-y se déchaîner l'agiotage et s'élever ces fortunes rapides, éblouissantes, qui, comparables aux saturnales de l'antiquité, égalent les plus pauvres aux plus riches par un simple tour de roue, depuis ce cocher enrichi éclaboussant avec son carrosse son maître ruiné, depuis ce Savoyard, nommé Chambéry, qui devint millionnaire parce que, reçu en qualité de frotteur chez un banquier de la rue Saint-Martin, il avait eu pour spéculer des occasions favorables ; depuis cette mercière de Namur, appelée la Chaumont, qui gagna en quelques mois de quoi acheter des terres seigneuriales en province, et à Paris l'hôtel où demeurait l'archevêque de Cambrai, jusqu'au bossu célèbre qui fit fortune rien qu'à louer son dos comme pupitre aux spéculateurs. Que s'était-il donc passé ? Un Écossais du nom de Law s'était présenté à la France au nom de cette idée que la monnaie n'est qu'un signe purement conventionnel des valeurs, dont il avait tiré cette conclusion qui eût été vraie si le principe l'eût été, qu'on pouvait à l'aide d'une banque savamment combinée, adopter pour signe autre chose que l'or et l'argent qui coûtent à acquérir et sont trop limités — le papier par exemple — et y attacher la même valeur. Vous savez quelles furent les conséquences. Une immense ruine succéda à une prospérité passagère. De tragiques désastres financiers eurent lieu. Les assassinats et les suicides y mêlèrent leurs horreurs. La noblesse française agenouillée, dans quelques-uns de ses représentants les plus illustres, devant le banquier réformateur dont elle sollicitait des actions, et mêlée aux manœuvres de l'agiotage, y perdit jusqu'à son prestige, la dernière force qui lui restât depuis Richelieu et Louis XIV.

« Les assignats de la Révolution concluent dans le même sens. Leur conception primitive avait pu paraître raisonnable au premier abord,

on avait prétendu les hypothéquer sur l'immense valeur territoriale des biens du clergé. Mirabeau, le grand orateur, Mirabeau qui s'est montré parfois meilleur économiste, et qui, même dans cette circonstance, se défendait fort de demander une création de papier-monnaie, qu'il appelait une « *orgie du despotisme en délire* », croyait répondre à tout en disant que la terre est le plus solide des gages, ce qui semblait fort judicieux à des gens qui ne se rendaient pas compte que la convertibilité du papier en terre, fût-elle réalisée, ne saurait être l'équivalent de la convertibilité du papier en or ou en argent ; que la terre ne convient pas à tout le monde, qu'elle n'est point transportable, et que l'offre en masse qui en est faite aux détenteurs de titres tend à en avilir la valeur dans des proportions presque illimitées.

« L'opinion, cette maîtresse d'erreur, comme on l'a appelée, peut mettre la richesse où elle n'est pas, en s'en tenant aux apparences superficielles, tout aussi bien qu'elle a fait pendant de longs siècles graviter le soleil autour de la terre immobile. Elle peut aboutir à de véritables folies. Or la folie, du moment qu'il s'agit d'économie politique, vous le savez, c'est la ruine.

« On se demande quelles objections peuvent être faites contre la propagation de l'enseignement économique, de cet enseignement dont l'Europe entière a montré qu'elle sent toute l'utilité. Car l'Europe entière enseigne l'économie politique. L'Angleterre a ses écoles populaires où cette science est l'objet de milliers de cours pour les ouvriers, et elle possède en outre des chaires importantes à l'usage des esprits plus cultivés. Vous savez quel est l'effet de cet enseignement général de l'économie politique en Angleterre. On demandait un jour à un homme d'État anglais s'il ne redoutait pas pour son pays la propagande du communisme. « Non, répondit-il, nos ouvriers savent trop bien pour cela l'économie politique. » L'Allemagne compte autant de chaires de ce genre que d'universités. La science économique y fait partie de ces fameuses sciences *camérales* qui embrassent l'ensemble des connaissances nécessaires aux administrateurs, auxquels on paraît supposer chez nous une capacité innée. Enfin la Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Italie, cette première patrie des études économiques, qui, à peine au début de sa renaissance nationale, leur a prodigué les encouragements et les fait enseigner dans toutes ses grandes villes, l'Espagne, la Russie même, ont leurs

chaires en très grand nombre. Est-il une objection qui puisse tenir contre un exemple si universel ?

« Pourtant, on argumente contre la nécessité d'étendre l'enseignement de l'économie politique. On l'accepte au Collège de France. On admet qu'elle parle devant une élite de jeunes gens de notre école des ponts et chaussées par l'organe d'un de ses plus habiles interprètes[58]. On souffre qu'un savant éminent en traite accessoirement dans le cours du Conservatoire des arts et métiers, sous le passeport de la législation industrielle[59]. Mais rien de plus. Si un ministre éclairé[60] forme le projet de l'annexer aux écoles de droit, et réussit à faire adopter son projet par une commission de la chambre des pairs ; si d'autres demandent pour elle droit de cité dans les facultés des lettres, comme une digne alliée de la philosophie morale, que l'illustre Adam Smith n'en séparait pas dans son enseignement d'Édimbourg ; si un des hommes qui eurent au plus haut degré l'esprit politique et le sentiment des besoins du temps, M. Rossi, émet le vœu que le peuple lui-même en reçoive quelques notions élémentaires, il n'est pas rare pourtant qu'on se montre peu bienveillant, inquiet même.

« On se demande si l'économie politique offre un corps de doctrines assez arrêté, présente suffisamment le caractère scientifique pour être enseignée généralement et avec fruit. On s'étonne de rencontrer cette objection parfois dans la bouche d'autres sciences morales, qui ne sont peut-être pas toutes constituées au même degré et que l'on enseigne néanmoins avec l'approbation unanime. Franchement ne sommes-nous pas fondés, sans être ni curieux ni querelleurs, à demander à laquelle d'entre elles il convient de jeter à l'économie politique la première pierre, et de prétendre tirer une fin de non-recevoir contre elle d'accusations dont nulle science morale ou politique n'est exempte ?

---

58 M. Joseph Garnier.

59 M. Wolowski.

60 M. de Salvandy. — Nous devons ajouter que, depuis que ces paroles ont été prononcées, un cours d'économie politique a été introduit par M. Duruy à l'École de droit de Paris, et quelques cours complémentaires de la même nature dans plusieurs Facultés de département ; mais l'indispensable sanction des examens fait défaut.

« Sera-ce la philosophie qui aura ce droit, la philosophie qui est enseignée dans les facultés, dans les lycées et dans les séminaires, la philosophie déjà bien ancienne sans doute, à ne la faire dater que de Socrate, et pourtant toujours jeune, elle-même l'avoue, puisqu'elle recommence sans cesse à frais nouveaux une œuvre éternelle, et qu'elle ne fait que voyager, selon un de ses plus illustres interprètes, du spiritualisme au matérialisme, du mysticisme au scepticisme, avec une persévérance que rien ne décourage et une confiance que rien n'abat ? Je ne reprocherai point à la philosophie d'être dans ses plus hautes parties plutôt une grande étude qu'une science positive, je ne lui ferai point un crime de ses obscurités, je ne répéterai pas le mot satirique de Voltaire, aussi spirituel ennemi des métaphysiciens qu'intraitable adversaire des théologiens : « Quand celui qui écoute ne comprend pas et que celui qui parle ne se comprend plus, c'est de la métaphysique. » Il y a de la légèreté à nier un besoin impérieux et universel, et de l'ingratitude à ne pas reconnaître les grands services rendus au monde par la philosophie. Point de progrès dans lesquels on ne retrouve son nom et son influence. Ses recherches sont pour l'intelligence, indépendamment de leur objet, un exercice utile et fortifiant. Ses audaces même font honneur à l'esprit humain. S'il manque, en se mettant en route sur sa parole, le but sublime auquel elle prétend et qui n'est pas moins que le secret des choses, il trouve en chemin bien des vérités précieuses, auxquelles souvent il ne songeait pas ; semblable à un navigateur qui, parti dans l'orgueilleux espoir de découvrir un nouvel univers, ajoute du moins quelques contrées de plus au domaine de l'ancien monde.

« Sera-ce le droit qui reprochera à l'économie politique ses incertitudes et ses controverses intérieures ? Assurément les mérites de cette belle science du droit, qui est une des plus vieilles gloires de notre France, ne sauraient être exagérés. La seule prétention que nous ne puissions lui concéder, c'est le parfait accord de tous les jurisconsultes entre eux. Leurs disputes sont célèbres. Elles retentissent dans les tribunaux. Elles remplissent les bibliothèques. Il est presque aussi rare de voir deux jurisconsultes que deux philosophes s'accorder ensemble au-delà de quelques instants. Ils ne s'entendent pas sur la base de leur science, c'est à savoir s'il y a un droit naturel. On pourrait même signaler, dans cet enseignement salutaire, quelques propositions regrettables. Lorsqu'il s'agit

d'expliquer un principe de première importance, le principe de propriété, la plupart des jurisconsultes font dériver le droit de la loi positive, ce qui le rend aussi variable qu'elle, aussi dépendant qu'elle des volontés du pouvoir. Peut-être le voisinage d'une science comme l'économie politique, qui honore le travail sous toutes les formes, aurait-il pour effet d'effacer de la science juridique quelques préjugés qui tendent à ravaler un peu trop ce qu'une réminiscence romaine s'obstine à appeler encore le travail *servile*. Vous connaissez les distinctions établies entre le mandat et le louage. On veut que le mandat soit un contrat plus noble que le louage ; on attribue au premier les professions *libérales*, au second les arts mécaniques ; on distingue entre le prix, le salaire, l'honoraire. Cujas, Coquille, beaucoup d'autres sont entrés dans ce débat qui occupe encore nos jurisconsultes. Nous ne nions pas qu'il y ait quelque fondement dans ces distinctions dont un jurisconsulte économiste[61] a du moins fort infirmé la valeur. Permettez-moi de mettre sous vos yeux quelques lignes d'un des princes de la jurisprudence, savant très sensé et fort ennemi d'ordinaire des arguties ; vous jugerez si elles n'égalent pas les captieuses subtilités dont s'est tant moqué Pascal. Voulant à toute force démontrer la gratuité du mandat, Pothier, l'illustre Pothier, s'exprime comme il suit : « Je vais, dit-il, trouver un célèbre avocat pour le prier de se charger de la défense de ma cause. Il me dit qu'il veut bien s'en charger. Je l'en remercie, et je lui dis que, pour lui donner une faible marque de ma reconnaissance, je lui donnerai le *Thesaurus* de Meerman qui manquait à sa bibliothèque. Il me répond qu'il accepte volontiers mon présent, que je lui offre de si bonne grâce. » Seulement, tout compte fait, le client juge qu'il vaut mieux convertir ledit *Thesaurus* en argent, et l'avocat consent à subir cette transformation du gage de sa reconnaissance. Cela n'empêche pas ces services d'être gratuits, assure-t-on, mais sans confondre l'ordre et le rang des services ; cela ne rappelle-t-il pas un peu aussi le père de M. Jourdain qui, selon Covielle, n'était pas marchand, mais « tout ce qu'il faisait, c'est qu'il était fort obligeant ; fort officieux, et comme il se connaissait fort bien en étoffes, il en allait choisir de tous les côtés, les faisait apporter chez lui, et en donnait à ses amis pour de l'argent » ? Nos jurisconsultes n'accepteront-ils pas enfin tous franchement et sans ambage cette conclusion virile de l'économie

---

[61] M. Ch. Renouard

politique qu'il y a de la dignité et non de la honte à vivre de son travail ? Ne reconnaîtront-ils pas que « toute peine mérite salaire », selon le proverbe, et qu'il ne sert de rien de déguiser ce salaire sous les voiles pudiques de circonlocutions désormais inutiles ? Le Code civil est une œuvre justement admirée. Cependant il a ses lacunes et ses défauts qui s'expliquent, presque tout le monde est aujourd'hui là-dessus d'accord, par l'insuffisance et par l'oubli des principes économiques. La France presque seule maintient intacte la législation de 1807 sur le taux de l'intérêt. Tout ce qui regarde les associations est, dans nos codes, ou insuffisant ou absent. Un avocat général à la cour de cassation signalait naguère dans un discours de rentrée les lacunes et les vices des lois qui régissent les compagnies par actions. Croit-on que, pour éclairer toutes ces questions et d'autres encore, le concours de l'économie politique soit inutile, et le droit entend-il bien ses propres intérêts quand il repousse avec une hauteur dédaigneuse ou méfiante l'auxiliaire de l'enseignement économique ?

Dirai-je un mot d'une autre objection, d'une de ces objections qui feraient croire que nous sommes une nation d'anges osant à peine toucher du bout de leurs ailes les réalités de ce bas monde ? On craint, en occupant de jeunes esprits de questions économiques, de rabaisser leur vol, de matérialiser leur intelligence. Je ferai deux réponses à cette objection qu'on rencontre quelquefois avec un peu d'étonnement dans certaines bouches.

« Et d'abord les intérêts matériels existent-ils, oui ou non ? Acheter et vendre sont-ils, oui ou non, des actes qui jouent un grand rôle dans la vie ? Rien ne fera que le genre humain, qui « ne vit pas seulement de pain », n'en vive aussi pourtant d'abord. Rien ne fera que l'échange ne soit un moyen indispensable de se procurer ce pain et le reste. Rien ne fera que le jeune homme ne soit comme enveloppé par les créations de l'industrie et par les phénomènes auxquels donnent lieu, dans leurs complications infinies, le travail et le capital. Renoncer à s'en rendre compte parce qu'ils sont visibles, palpables, c'est trop de délicatesse. Ah ! vous ne vous occuperez pas de la misère parce qu'elle est matérielle ! Il est bien heureux que la charité ne raisonne pas comme ce faux spiritualisme et qu'elle ne craigne pas de se dégrader et de se souiller en touchant de ses mains pures et saintes les plaies les plus rebutantes. Et que penserait-on d'un jeune élève qui dirait à son professeur de physique ou de chimie : « Quoi ! vous me parlez de gaz

et de liquides, d'oxygène et d'azote, mon Dieu ! tout cela est bien matériel ! » L'homme est esprit et corps. La physiologie et l'anatomie s'occupent de corps. Les en blâme-t-on ? S'il y a une physiologie des sociétés comme il y en a une du corps humain, s'il y a une médecine et une hygiène à l'usage de ces grands corps vivants qui s'appellent les nations, où est la raison de ne pas s'en occuper ? Où est la raison de penser qu'en s'occupant de ces faits si variés, si peu connus, si dignes de l'être et sur lesquels il importe tant de ne pas se tromper, l'esprit humain se dégradera ?

« La seconde réponse à faire est aussi simple. Cette réponse, c'est que l'économie politique est une science non matérielle, mais morale. Oui, morale par son point de départ et par son but. Elle part de la volonté, de l'activité libre, et ce fait initial s'appelle le travail. Elle a pour but le soulagement de la misère, le développement de ce bien-être qui s'applique à des créatures morales, incapables de s'élever à leurs plus nobles destinations tant que le corps reste asservi aux souffrances du besoin et aux exigences d'un labeur purement matériel. Morale, elle l'est aussi par son effet général sur l'esprit humain, par cela seul qu'elle est une science, et que l'effet de toute science est de manifester des lois sublimes, et de reporter les regards de l'humanité vers Celui qui sait ce qu'il fait et qui n'agit point selon les lois d'une fatalité sans conscience. Il y a un monde économique comme il y a un monde astronomique. Il a pour force d'impulsion la liberté individuelle, et pour centre d'attraction la justice vers laquelle il gravite avec une certitude que les déviations elles-mêmes n'altèrent pas. En montrant que les profits et les salaires obéissent à cette loi de justice, et ne peuvent s'en écarter longtemps sans que l'équilibre troublé ne ramène l'ordre par la souffrance même, en établissant que les prix se déterminent selon des règles fixes au milieu d'écarts passagers ou apparents, que la concurrence est à la fois l'aiguillon et le frein qui excite et qui modère l'activité industrieuse des individus associés dans une grande œuvre collective et solidaire de conservation et d'amélioration, en donnant enfin la preuve éclatante que l'ordre est au fond de ces phénomènes tumultueux qui bouillonnent à la surface des sociétés humaines, l'économie politique a renversé le hasard du trône qu'il occupait depuis des siècles aux yeux trompés de l'ignorance dans la sphère du travail et des intérêts.

« Qu'on ne parle donc plus d'abaissement de l'esprit de la jeunesse par l'économie politique. Celle-ci a sa grandeur comme son utilité, et il en est de même de ce qui lui sert de fondement, le travail. Lucrèce décrit en vers magnifiques la naissance et les progrès de l'industrie, Virgile célèbre l'agriculture dans ses *Géorgiques*. — N'y a-t-il pas une sorte d'émotion morale et mystérieuse, semblable à celle dont Newton se sentait touché religieusement à la pensée de l'admirable loi qu'il avait découverte, toutes les fois que l'homme frappé de la beauté d'autres lois dans tous les ordres de recherches peut s'écrier : « Je vois ici, je sens ici le doigt de Dieu » ?

« Simple interprète de cette science, je n'aurai pas la prétention d'indiquer comment pourrait être organisé cet enseignement devenu plus général. Il me sera seulement permis d'exprimer cette opinion qu'il ne serait inutile à aucun degré de l'échelle de l'instruction, et qu'il pourrait trouver sa place sous une forme élémentaire dans les écoles populaires, à côté des notions rurales et industrielles que l'on sent de plus en plus la nécessité de donner à nos populations laborieuses. Nos ouvriers et nos paysans doivent être instruits. Il le faut en face des éventualités nouvelles créées à l'industrie française par le traité de commerce. Il le faut pour affronter avec succès les chances de la concurrence universelle. Il le faut, parce que, s'ils ne reçoivent pas les vraies lumières, ils recevront les fausses, celles qui trompent et rendent malheureux, souvent après avoir rendu coupable. Il le faut pour la prospérité publique et pour le repos du pays. Ah ! repassons dans notre mémoire ces journées si pesantes durant lesquelles on sentait pour ainsi dire se former la foudre, et qui précédèrent les néfastes événements de 1848. Nos boulevards étaient chaque soir encombrés de groupes nombreux, agités, qui se composaient comme toujours d'un certain nombre d'hommes remuants, mais d'un plus grand nombre encore de promeneurs et de curieux. Peut-être avez-vous présents à l'esprit les étranges discours tenus de tous les côtés par la population ouvrière. Ici c'étaient les machines que l'on accusait de faire au travail et au salaire une concurrence meurtrière et que l'on parlait de détruire. Ailleurs on s'en prenait à l'existence même de la monnaie. Dans un autre groupe, on prétendait embrasser l'industrie tout entière dans une immense association ouvrière soustraite à ce qu'on appelait la tyrannique exploitation du capital, et organisée sur le pied de l'égalité des

salaires. Du moins on voulait que ces salaires fussent fixés législativement. Plus loin, un ouvrier demandait à son interlocuteur embarrassé si, au bout d'une année, on trouvait une pièce de 5 francs de plus au fond d'un sac de 100 francs, faisant entendre ainsi que l'argent ne devait pas porter intérêt. Lorsqu'on a assisté à de pareils spectacles, on ne les oublie plus. Honte et malheur aux sociétés sur lesquelles ils glisseraient ! Elles prouveraient seulement leur inaptitude à devenir libres en montrant leur incapacité obstinée à devenir éclairées[62] !

« L'esprit humain en France a donné de grands spectacles. Au dix-septième siècle il s'est élevé jusqu'au sublime de la pensée et de l'éloquence ; il a produit Descartes et Bossuet. Au dix-huitième siècle, il s'est fait encyclopédique et réformateur. Le monde entier s'est mis à son école. Au dix-neuvième siècle, il s'est montré scientifique et industriel. Avec Cuvier, il est descendu dans les entrailles du sol, retrouvant, à l'inspection d'un fragment d'os, l'histoire des mondes détruits. Il s'est donné un serviteur nouveau d'une agilité et d'une puissance incroyables dans la vapeur, dont la soumission paraît douée d'intelligence, et dans l'électricité qui porte et renvoie ses ordres à travers l'espace, par un agent dont la rapidité égale le mouvement même de la pensée. Que manque-t-il donc à ses grandeurs et à ses gloires ? On éprouve un sentiment de peine à le dire, il lui manque, dans la grande majorité des membres dont se compose une société qui s'intitule démocratique et qui se vante d'être souveraine, tout simplement de savoir lire. Cela n'empêche pas cette société de s'effrayer de ses propres lumières et de s'écrier tous les jours qu'elle va périr par un excès de civilisation. Et ce que cette société, qui sait tant de choses, ignore le plus au monde, c'est elle-même, ce sont les conditions et les lois de sa vie morale, politique, économique. Elle sait, souvent avec une étonnante précision, les mouvements célestes, et la distance des astres entre eux ; elle sait à quelle heure, à quelle minute doivent avoir lieu les éclipses prédites longtemps à l'avance ; elle sait les révolutions des planètes, le volume même et le poids de ces grands corps entraînés dans notre système ; elle possède même la description géographique assez avancée de la lune, — et la terre lui échappe, en ce sens que ses moyens y restent fort au-dessous de sa

---

62 Le tableau que nous avons présenté plus haut des idées de la Commune ne confirme que trop la vérité de ces réflexions.

science, et sa condition misérablement inférieure à la portée de son esprit. Si son intelligence a tout pénétré, il s'en faut encore que sa puissance ait soumis tout ce qu'elle peut soumettre, tout ce qu'elle soumettra. Il en est aujourd'hui de l'humanité elle-même comme du globe qu'elle habite, elle demeure aux trois quarts inculte et misérable. De toutes les forces répandues dans le monde et qu'elle a, quoique incomplètement, disciplinées et fait servir à la satisfaction de ses besoins, c'est sa propre force dont elle a le moins appris à se rendre compte et qu'elle sait le moins diriger.

« Et pourtant tout nous le dit, il y a des raisons particulières et pressantes pour que cette société apprenne à se connaître et applique à l'analyse des conditions qui la font vivre, des lois qui la gouvernent, du but qu'elle doit poursuivre, la puissance d'observation et de réflexion dont les sciences physiques savent tirer déjà un parti si fécond. Personne de nous qui ne s'en convainque au premier regard jeté sur la société française, je devrais dire et il faudra dire de plus en plus sur la société européenne. Un désir immense, inconnu, de bien-être en parcourt tous les rangs, descendant du degré le plus élevé de l'échelle où celui qui possède la richesse tend à l'accroître, jusqu'au degré le plus bas, où celui qui n'a que son intelligence et ses bras cherche à en tirer parti pour l'amélioration de son sort. Ce fait, quelques-uns peuvent le déplorer, bien qu'il offre un caractère trop universel et trop irrésistible pour n'être pas dans les desseins de la Providence. C'est la Providence, disait un philosophe illustre, peu enclin à flatter la démocratie, M. Royer-Collard, c'est elle qui veut appeler un plus grand nombre de ses créatures au partage du bien-être et des lumières restés jusqu'à présent le privilège trop exclusif d'une faible minorité favorisée. C'est elle qui, tout en condamnant les recherches de la sensualité, les raffinements du sybaritisme, le culte idolâtrique du veau d'or, voit d'un œil favorable tout généreux effort fait par le plus humble de ses enfants déshérités pour trouver, dans un peu plus d'aisance, un peu plus de loisir qui lui permette de s'initier à la vie intellectuelle et morale. Le suffrage universel fait plus, il appelle chacun à se prononcer sur les questions de capital, de salaires, de crédit, d'impôt, etc., par la nomination des mandataires. Ceux qui sont appelés aux carrières administratives et aux professions libérales n'ont-ils pas sur tout cela une part plus grande encore de responsabilité ?

Il faut régler le cours du fleuve qui peut être fécond, tâcher d'éviter qu'il ne se change en torrent qui dévaste. Toutes les puissances qui ont prise sur l'homme sont appelées à concourir à cette œuvre. La religion peut et doit modérer, moraliser l'énergique tendance des sociétés modernes vers le bien-être, elle ne saurait la combattre ; et pourquoi en vérité la combattrait-elle ? N'est-ce pas elle qui a civilisé les Barbares ? Ne peut-elle donc le faire encore ? Les grandes sociétés chrétiennes ne sont-elles pas en même temps les plus industrieuses et les plus avancées de l'univers ? La justice et la charité, ces deux grandes vertus du christianisme, sont-elles donc, dans de puissantes nations, étrangères au travail et à la richesse ? À l'économie politique appartient la tâche indispensable d'éclairer et de gouverner ce mouvement impétueux auquel il faut, non moins que des digues pour le contenir, un phare pour le diriger.

« Parmi les questions les plus importantes et les plus vivantes de nos jours, se placent celles qui se rapportent à la répartition de la richesse. C'est à elles que s'appliquent ces paroles éternellement vraies : *Dives et pauper obviaverunt sibi* (*le pauvre et le riche se sont rencontrés*). Se rencontreront-ils dans la haine ou dans la concorde ? Leurs intérêts seront-ils en harmonie ou en désaccord ? Ces douloureux frottements, que la charité seule peut adoucir, se résolvent-ils dans une incompatibilité fondamentale ? Selon quels principes se règlent le salaire des travailleurs, le profit des capitalistes, la rente du propriétaire ? Comment intervient dans ce règlement la loi de la population ? Qu'est-ce que cette inégalité dont la plupart murmurent ? Questions graves, solennelles, qui travaillent la société moderne dans ses plus intimes profondeurs. À les fuir, il y aurait lâcheté, il y aurait péril. »

Nous ne pouvons, après plus de dix ans, que répéter ces paroles qui ont reçu des événements une douloureuse confirmation, que renouveler ces vœux un peu mieux entendus, mais non encore exaucés.

# CHAPITRE VIII

## L’enseignement secondaire.

### I. — Avantages de l’enseignement classique. Insuffisance et dangers qu’il peut offrir pour un certain nombre. Nécessité des réformes.

Le bruit soulevé en ce moment même par les questions relatives à l’enseignement secondaire prouve assez que le public y voit un intérêt de premier ordre, tant pour l’avenir des enfants que pour la réforme de la société elle-même liée au système d’instruction publique et en particulier à l’enseignement qui s’adresse à la partie de la nation la plus en vue et la plus influente. On peut presque dire que l’importance de la question ne saurait être exagérée. Il s’agit là d’un système d’instruction à peu près complet, conçu selon de certaines idées qui ne peuvent être essentiellement changées sans ébranler tout le système, qu’aussi bien, en ce moment, il s’agit de modifier, non d’abolir. On pourra agrandir encore et multiplier les ailes et les dépendances de l’édifice universitaire ; mais, à moins de le détruire, il faudra en respecter le fondement, qui consiste dans les humanités, dans les études dites *classiques*. Quel est le but que se propose cet enseignement, et que disent ses partisans pour justifier l’intervention de l’État ? Ce but est de donner à l’esprit une culture générale, de le développer, de le perfectionner comme instrument. On prétend le rendre plus fort, plus flexible à la diversité des applications que ne saurait le faire aucune direction spéciale trop précoce, lui donner des ouvertures sur tout, le rendre accessible à ce qu’il y a dans les idées de plus général et de plus élevé, aussi bien qu’au sentiment du beau, surtout littéraire, par une initiation délicate du goût. L’État a-t-il tort dans la prétention d’être seul en mesure de maintenir un tel niveau par une sorte d’enseignement-type, donné au moins à ceux à qui il peut servir, c’est-à-dire à ceux d’abord qui ont le loisir nécessaire et les moyens d’en faire les frais, ou que des secours exceptionnels permettent d’en profiter, s’ils sont sans fortune ? L’État, dis-je, a-t-il

tort d'élever cette prétention ? Alors un seul parti reste à prendre : livrer l'enseignement au régime pur et simple de la libre concurrence. Nous n'avons pas à discuter cette opinion en ce moment. La question ne se pose nulle part en ces termes absolus dans la pratique ; j'ose dire même que théoriquement l'abstention de l'État ne compte guère de partisans en dehors des défenseurs de l'enseignement purement clérical qui se présente, en cas d'abdication de la part de l'État, comme l'héritier immédiat et direct de la même pensée.

Faudra-t-il pourtant considérer l'enseignement secondaire comme relevant d'une sorte de type absolument immobile, à la façon chinoise, parce que son fonds ne peut guère changer ? Sera-t-il la reproduction exacte des traits qu'il a pu recevoir du Moyen-âge et d'époques moins arriérées, mais engagées dans les mêmes errements ? Ne tiendra-t-il enfin aucun compte des développements de l'esprit humain et des besoins de la société de notre temps ? Le même problème de conciliation entre l'élément de stabilité et l'élément de changement ne se pose-t-il pas là comme ailleurs ? Nous savons bien qu'il y a dans toutes les questions où se rencontrent ces deux termes un moyen de solution commode et expéditif, c'est d'en retrancher un. Mais quand on a fait ainsi, il se trouve que cette simplicité trompeuse n'a rien résolu. Les difficultés qu'on s'imagine avoir supprimées survivent et se redressent. Ici encore il n'y a guère d'alternative entre la déstructuration radicale de l'enseignement secondaire aux mains de l'État ou un essai de conciliation qui aura pour objet d'associer ce qui dans cet enseignement offre un caractère permanent, et ce qui a pour but direct de satisfaire à des exigences contemporaines. Comment cela irait-il sans tiraillements ? Le temps n'est pas malheureusement susceptible de s'étendre comme la science et avec les besoins, et l'adage *vita brevis* reste aussi vrai que par le passé, alors que le reste du proverbe : *ars longa*, contient chaque jour plus de vérité. La journée n'a toujours que le même nombre d'heures. Voilà un obstacle au partage satisfaisant d'occupations devenues plus nombreuses. Ajoutons que chaque étude s'arroge le premier rang et se soucie très peu de sa voisine. Les lettres voient avec inquiétude les sciences, leurs envahissantes rivales. Le latin n'ose plus dire d'un ton de supériorité : *Græcum est, non legitur*, mais, s'il s'est réconcilié avec le grec, il est brouillé avec l'anglais et affecte de ne pas connaître l'allemand. Les vers latins, intraitables, lancent un *Quos ego* aux réformateurs qui

parlent de les supprimer. C'est ainsi que chacun ne veut rien céder. Le monde de l'enseignement ne fait que reproduire ici les intolérantes diversités et les nuances presque aussi irréconciliables entre elles que les partis qu'on rencontre dans le monde politique. En somme, l'Université dont l'organisation primitive était plus simple, ne s'est-elle pas vue successivement forcée, à son corps défendant, de s'enrichir de nouveaux accroissements, et a-t-elle fait autre chose que capituler depuis un demi-siècle ? Je l'en loue, loin de l'en blâmer, en remarquant seulement qu'elle a dû s'écarter de ce qui formait le pur fonds classique d'autrefois, pour accepter des mains d'un siècle toujours en mouvement ces additions successives. Ceux qui nient qu'elle ait marché ont tort de méconnaître le nombre et l'importance de ces changements. À son ancien fonds latin, le grec et surtout le français se sont joints de plus en plus ; puis sont venus divers éléments de l'enseignement littéraire ; le cercle des études philosophiques s'est accru ; l'histoire, enseignée par de nouvelles méthodes, datant surtout des Guizot, des Thierry, et qui par cela même éloignent le reproche dont on abuse de faire de nos écoliers des petits Spartiates et des petits Romains, a pris une importance inconnue autrefois ; l'enseignement scientifique, tout moderne aussi d'inspiration et de méthode, puisqu'il date des Laplace, des Monge, des Cuvier, des Arago, des Dumas, a gagné plus encore en force, en étendue ; aucune comparaison à faire entre cet enseignement presque nul sous l'Ancien régime et le rang qu'occupent aujourd'hui les mathématiques, la physique, la chimie, l'histoire naturelle. Ce n'était pas assez ; dès longtemps on a introduit les langues vivantes, mais trop souvent sans efficacité réelle ; aussi les voit-on réclamer aujourd'hui, ou plutôt c'est nous qui les réclamons, par des raisons qu'il est à peine besoin d'indiquer. Les études géographiques dans lesquelles nous avons fait preuve d'une si préjudiciable ignorance prennent un nouveau degré d'étendue et de précision. Voilà certes un vaste programme d'études et de grandes innovations réalisées. On ne peut guère nier que le jeune homme qui aurait acquis toutes les connaissances données au lycée par des maîtres dont il n'est pas possible de contester le rare savoir serait muni de tout ce que la culture littéraire et scientifique offre de plus essentiel. Il n'aurait plus qu'à demander aux écoles si nombreuses de sciences et d'arts de compléter l'œuvre et de préparer l'homme pour la profession. Tout cela pourtant ne supprime pas la question de savoir

quelles lacunes et imperfections subsistent, quelles réformes sont à introduire.

Ce revers de médaille existe en effet. Nous avons indiqué plus haut l'objet et en partie le programme de l'enseignement secondaire. Cette indication a pu en faire ressortir l'importance et les bienfaits : elle a dû aussi en montrer les dangers possibles. Cet enseignement est général, vise à être complet sous certains rapports, s'abstient des applications avant que l'instrument ait acquis toutes ses qualités, il garde un caractère d'élévation, de délicatesse ; cela est fort bien ; comment ne pas craindre pourtant que le vague, le superficiel, la surcharge d'éléments multiples, n'en soient le résultat trop fréquent ? Tous sont-ils de force à profiter d'un tel enseignement quand on supposerait le système irréprochable et combiné de façon à porter les meilleurs fruits pour les plus intelligents et les plus laborieux ? Le bon élève en sortira avec un développement remarquable de ses facultés intellectuelles, ayant des clartés sur tout, sachant déjà beaucoup, et aussi, comme on dit, ayant appris à apprendre, enfin très en état de profiter de cette forte discipline de ses premières années. Mais le mauvais élève, et le médiocre ? Faudra-t-il dire que le mauvais n'en sort préparé à rien, capable de rien, et que l'écolier médiocre n'en a tiré qu'un parti tellement insuffisant qu'on pourra toujours se demander si un autre système plus terre à terre et moins étendu, en se proportionnant mieux à ses moyens, n'aurait pas beaucoup mieux réussi ? Quoi ! on prétendrait que ce n'est pas un malheur pour le jeune homme que cette instruction si générale, ébauchée à peine et trop peu applicable ; que ce n'est pas un malheur pour lui, s'il n'en a retiré que la vanité et l'ambition, et s'il n'a su que s'y gonfler sans s'y remplir, et un malheur égal pour la société condamnée à recevoir ces non-valeurs, lesquelles ont déjà coûté cher à produire, qu'il faut prendre encore à sa charge pour l'avenir, et qui risquent de la troubler, comme tout corps étranger dans une organisation où il n'a pas sa place marquée ? On l'a vu par l'exemple de la Commune : les *fruits secs*, les *déclassés*, dont l'ambition n'a d'égale que l'impuissance, voilà le mal de notre société qui met tout en jeu pour exciter les compétitions ardentes de l'égoïsme et de l'orgueil, et presque rien pour les diriger et les contenir.

J'essayerai plus loin d'indiquer le seul remède efficace, selon moi, à cette situation pleine d'inconvénients et de périls : c'est l'organisation en grand de l'instruction primaire supérieure et de l'enseignement

moyen avec le concours des villes. Hors de là, on ira d'essais en essais sans s'arrêter jamais à rien de satisfaisant. Mais, que ce vœu soit ou non réalisé, et je n'ignore pas les motifs qui s'opposent à ce qu'il le soit immédiatement, ce n'est pas une raison pour porter aux améliorations de notre enseignement secondaire une moindre attention : il garde toujours dans la société française une importance de premier ordre ; il la doit non seulement à sa valeur propre, mais à tous les secours qu'il emprunte soit à l'opinion, soit à la loi. Si, comme nous en sommes convaincu, trop de jeunes gens s'y engagent, c'est d'abord à la vogue, au parti pris des familles que revient la responsabilité de l'abus. Il leur plaît de n'accepter trop souvent, comme mode d'instruction, que ce qu'il y a de plus complet et de plus raffiné, sans tenir compte ni de leur situation, ni des aptitudes des enfants qu'elles tendent naturellement à s'exagérer ; elles commencent par mettre leurs fils au lycée, internes ou externes ; tant pis si le loisir manque à l'élève qui devra être placé le plus tôt possible, et peu importe la carrière qu'il suivra ! Ne faut-il pas, avant tout, se mettre au niveau du monde *distingué* ? Sotte application de l'idée d'égalité ! On voudra l'éducation classique, où que l'on aille, futur avocat ou horloger, médecin ou commis de banque. Nous n'y verrions aucun mal si ces études étaient sérieuses et si elles n'absorbaient un temps précieux. Soyez un employé à 1 800 francs et procurez-vous les nobles jouissances des lettres antiques et modernes, qui aideront à vous consoler de votre situation médiocre, il n'y a rien à dire ; mais de combien est-ce la destinée ? Combien n'ont réussi qu'à ânonner le latin et le grec, qu'ils ont pris en horreur, sans en excepter les classiques français ? Cela n'est pas absolument la faute de la société, quoiqu'elle ne fasse pas tout ce qu'il faudrait et n'offre pas toujours des secours suffisants en dehors de cette routine. La vanité des familles est donc le mauvais auxiliaire qui accroît le nombre de ceux qui se préparent au baccalauréat ; car voilà le grand mot lâché ! Hors du baccalauréat, point de salut pour beaucoup de gens que rien n'y oblige ! Une autre contrainte s'exerce, non plus seulement morale, mais légale, pour les professions savantes et les fonctions publiques. Il faut être bachelier pour en avoir l'entrée ; et qui fait le programme, qui confère les grades ? L'État. Peu importe ici que les lycées et collèges rencontrent la concurrence de maisons particulières et surtout des vastes établissements possédés par le clergé. Le même programme

s'impose à tous, ainsi que le même jury d'examen. Donc l'État est le maître de l'enseignement secondaire, directement ou indirectement. Par là aussi on peut appeler *sociale* cette question dont les pouvoirs publics tiennent la clef entre leurs mains. Sociale, elle l'est encore et surtout par le lien qui unit l'éducation à l'instruction, particulièrement dans un système où l'internat occupe une grande place.

De là ressort l'importance sous tous les rapports de questions qui ne risquent pas de perdre de leur opportunité, même après que le Conseil de l'instruction publique, qui s'en occupe en ce moment, aura apporté quelque nouvelle solution, ou maintenu le *statu quo* pour quelque temps.

Plus que jamais les circonstances où nous nous trouvons nous imposent l'obligation d'agiter ces problèmes, qui nous laissent apercevoir leur gravité à la lueur des éclairs toutes les fois que l'abîme s'entr'ouvre, sauf à nous à les subordonner le lendemain à des préoccupations politiques plus faites pour passionner ; je dis subordonner, car je ne saurais croire qu'on les oublie même dans le plus oublieux des pays.

La plupart de ces problèmes viennent d'être traités méthodiquement dans un livre remarquable, dû au promoteur lui-même des derniers projets de réforme. Qu'on approuve ou non ces projets, la compétence non plus que la valeur de leur auteur ne peuvent être mises en doute. Il faudrait de même que ceux qui ne partagent pas les idées de l'auteur en politique missent un parti pris qu'il serait déplorable de mêler à aucun degré dans de telles questions, pour ne pas reconnaître que M. Jules Simon a pour parler de ces matières des titres autant que personne en France. Philosophe moraliste, professeur célèbre, auteur de livres qui attestent les connaissances les plus spéciales, on compterait encore avec sa pensée comme publiciste quand il n'y aurait pas à compter avec les desseins qu'il a pu concevoir comme ministre. En tout cas les questions qu'il discute restent posées, et il sera plus facile, selon nous, de les combattre que de les éluder.

II. — L'éducation dans l'enseignement secondaire. L'éducation physique. Alimentation. Habitation. La gymnastique. Les promenades. Moyens de gagner du temps sans inconvénient pour les études.

« On a prétendu, disait récemment M. de Moltke devant le Parlement allemand, dans un discours dont il faut bien reconnaître la force et la portée, on a prétendu que le maître d'école avait remporté nos victoires. La science seule n'élève pas l'homme jusqu'au point où il est prêt à sacrifier sa vie pour une idée, pour l'accomplissement de son devoir, pour l'honneur de sa patrie ; il faut pour cela toute l'éducation de l'homme. » C'est à l'éducation que l'auteur trop illustre de la campagne de France rapportait l'honneur d'avoir cultivé dans la race allemande la vigueur du corps, la fraîcheur de l'esprit, l'ordre et la ponctualité, la fidélité et l'obéissance, l'amour de la patrie et le courage viril.

Pour répondre au programme tracé par M. de Moltke, il faudrait tout un traité d'éducation. Quelles questions se dresseraient ici : la part qui doit être faite à la religion dans le système d'enseignement public, les influences morales de toute sorte qui doivent être mises en jeu pour former des hommes ayant bon vouloir, force et lumières ! Sans agiter toutes ces questions, M. J. Simon en examine quelques-unes à fond. Il fait consister l'idéal de l'éducation dans la volonté éclairée par la raison. Il faut traiter l'homme comme une volonté raisonnable et qui vaut d'autant plus qu'elle se soumet à la raison, cette lumière du vrai et du bien. Une telle pensée demande à être expliquée. Chargée de fortifier la volonté, l'éducation suppose son concours libre déjà et ne peut se comporter même à l'égard de l'enfant comme si c'était une chose passive. Est-ce à dire qu'il faille en faire trop prématurément une personne supposée complète, laisser sa liberté agir seule, sous sa responsabilité ? Ce serait l'abandonner à la paresse et au désordre. C'est là, nous l'avons vu dès les premiers pas, le problème terrible de l'éducation qui doit diriger, contraindre même par la discipline, sans étouffer sous la règle et sous la gêne d'une force extérieure la naissante intelligence et la jeune liberté. On manque le but, qu'on fasse de l'éducation soit une sorte d'abbaye de Télème, avec la devise « fais ce que voudras », soit une maison de force. Tremper l'homme futur pour les luttes de la vie, contre les obstacles, contre « l'homme ennemi », c'est bien le but, quoique cette dernière formule ait peut-être une âpreté qu'il convient de tempérer par le développement des côtés affectueux, par toutes les vivifiantes influences destinées, comme on disait jadis, à « former le cœur », lequel risquerait trop de

s'enfler d'ambition et de se dessécher chez des gens toujours armés en guerre. Au sentiment de la force confiante en elle-même et prête à combattre et à résister il ne sera pas non plus déplacé d'ajouter aujourd'hui surtout le sentiment des faiblesses et des misères de notre nature ; il fait que nous regardons un peu plus à nous-mêmes pour nous juger sévèrement, un peu moins aux autres. Cela vaut mieux, pour préserver des utopies sociales, que cette confiance absolue dans la nature humaine, tant de fois démentie par une cruelle expérience.

L'auteur du livre sur la *Réforme de l'enseignement secondaire* remarque que la personne de l'enfant n'est pas assez souvent mise en jeu ; qu'il joue un rôle trop constamment passif, observation très fondée ; il oppose sur ce point la pratique de plus d'un grand pays à la pratique française. Mais pour former des âmes capables de vouloir fortement et hardiment, n'est-il pas nécessaire de leur donner pour support des corps sains et vigoureux ? Ce n'est pas seulement l'adage : *Primo vivere, deinde philosophari*, qui nous l'apprend, c'est Montaigne, devançant en cela et répétant aussi des maîtres illustres ; avec quelle fermeté il marque le rapport des deux éducations ! « Ce n'est pas une âme, dit-il, ce n'est pas un corps qu'on dresse, et comme dict Platon, il ne fault pas dresser l'un sans l'autre, mais les conduire également, comme un couple de chevaulx, attelez à mesme timon. » Qu'on se demande si l'éducation physique dans nos lycées répond à cette judicieuse pensée, et, si la réponse est négative, comment ne pas s'efforcer de combler sans délai cette déplorable lacune ?

J'ai traité plus haut, dans sa partie générale, de l'éducation morale et de l'éducation intellectuelle. Le moment est venu de traiter de l'éducation physique, d'en dire du moins quelques mots. La mémoire, le jugement, l'énergie du vouloir exigent impérieusement dans l'enfance des organes qui ne soient pas affaiblis ou malades. N'est-ce pas aussi le droit du corps de se fortifier à cet âge de formation ? Combien de fois ne voit-on pas se produire, sous l'influence de mauvaises conditions matérielles, l'alanguissement des facultés intellectuelles, l'ennui, une sorte d'atrophie morale, et des vices qui, nés d'abord de ces causes, ne font qu'y ajouter une puissance funeste ! Toute cette partie de l'éducation physique est traitée avec beaucoup de force et de charme par M. Jules Simon. Il semblerait que dans ces pages, écrites sur le ton d'une causerie attachante, où les plus humbles détails sont exprimés avec une grâce ingénieuse, ait passé quelque

souffle des dialogues familiers de Platon. Il se plaît, ce semble, à parcourir les différentes parties du régime physique qui convient à l'enfance, non pas avec les détails d'une science technique ici peu à sa place, mais avec ce degré de précision qui suppose des connaissances exactes. Le bon sens et la médecine qui, de nos jours, s'est fort rapprochée du bon sens, seraient d'accord pour confirmer certains conseils culinaires et pour améliorer la nourriture des collèges : pourtant est-ce ce dernier point que M. Simon réclame le moins. Je ne sais si mes souvenirs ne le trouveraient pas trop indulgent sur ce chapitre. Qui de nous ne garde un peu de rancune à ce régime qualifié par les prospectus de « sain et abondant », et qui mérite trop peu la seconde épithète pour être complètement digne de la première ? Qui ne se rappelle ces légumes proverbiaux, plus fréquents qu'assaisonnés, et cette maigre pitance, qui n'avait pour correctifs que le pain à discrétion et la grâce d'état qu'on nomme la jeunesse ? Ce que je disais des *forts* et des *faibles* au sens intellectuel s'est vérifié plus d'une fois sous nos yeux au sens physique. Les forts n'en allaient que mieux peut-être, s'en tirant par le pain et par le jeu, éprouvant moins de préjudice en tout cas de ce qui pouvait faire défaut qu'ils n'en auraient éprouvé du trop ; les faibles souffraient d'anémie, vieille chose, quoique le mot ne fût pas aussi usité qu'il l'est aujourd'hui. Le régime s'est amélioré depuis dans nos grands établissements, il laisse fort à désirer dans nombre de maisons. Il serait bon que la réforme de l'alimentation commençât par le collège : nous débutons par une tempérance plus que pythagoricienne, pour aboutir à des excès opposés. Pour l'écolier une soupe plus riche en principes nutritifs, plus de rôti substantiel. Pour les hommes mûrs !... Ah ! qu'il est donc vrai de dire qu'aujourd'hui on mange mal et trop ! Quelle corruption, inconsciente d'elle-même, que nos grands dîners, surchargés et monotones ! Que de mets moins nourrissants qu'excitants ! Quelle cuisine violente, quelles sauces incendiaires ! Et comme l'ordinaire se ressent chez les riches de ce régime, simple abus de la coutume tyrannique, quand il s'agit de traiter les autres, les jours de gala, mais qui devient un attentat criminel quand il entre dans la vie de tous les jours ! « Un corps appesanti par les excès de la veille fait sentir son poids même à l'âme et rabaisse vers la terre cette portion du souffle divin. »

*… Quin corpus onustum*
*Hesternis vitiis animum quoque prægravat una,*
*Atque affigit humo divinæ particulam auræ*[63].

Le régime du pauvre est pire encore. La charcuterie, le vin frelaté, les alcooliques, voilà son ordinaire. On nous dit que les grands excès de boire et de manger d'autrefois ont disparu. J'avoue qu'ils sont en général en dehors de nos habitudes ou plutôt au-dessus de nos capacités dégénérées. En avons-nous moins, de ce côté, trop d'habitudes prises, d'amour des aises, de besoin soit de variété soit de raffinement, de désir que rien ne manque, en un mot trop d'exigences ? Et cela ne se retrouve-t-il pas dans la partie quelque peu aisée de la classe inférieure ? Dans la dernière guerre ne vit-on pas trop souvent montrer de ces exigences imprévues sur les vivres, le café, l'exactitude des heures ? Un régime sain, suffisamment agréable, voilà ce qui est à désirer. L'auteur voudrait que nos demoiselles, elles-mêmes, apprissent à faire un peu de cuisine. Sage conseil à donner à nos bourgeoises presque autant qu'aux jeunes ouvrières que ce genre d'incapacité met souvent hors d'état de retenir la famille à l'intérieur, au grand détriment de la morale et du bonheur !

Comment ne pas songer aux conditions de l'habitation ? Sur ce point d'hygiène et sur d'autres nous trouvons un modèle cité, que dis-je ? célébré par M. J. Simon, c'est Vanvres, près de Paris, où plutôt à Paris même, à l'extrémité de la banlieue, Vanvres, avec son parc, avec ses arbustes et ses fleurs, ses jardinets que l'enfant remue à la force du poignet, avec son gymnase, avec ses cours spacieuses, ses dortoirs salubres, son air et sa lumière partout répandus avec abondance, Vanvres, un petit paradis, paraît-il, dont on devrait bien multiplier les exemplaires ! La propreté y est fort en honneur, et l'on y connaît l'usage des bains de pieds et des bains entiers, ce qui mesure un progrès inexprimable sur le vieux règlement universitaire qui enjoignait (1769) aux écoliers de « se laver les mains une fois chaque jour », règlement peu exigeant et qui ne reçut jamais qu'une superficielle exécution. Ne soyons pas injustes, même à cet égard, pour la vieille Université. Voici quel était, au dernier siècle, le statut relatif à cet article : « Les maîtres doivent prendre soin que leurs disciples n'aient rien dans leur extérieur de malpropre, de rebutant, ni

---

[63] Horat., *Sat.*, II, liv. II.

de grossier ; que dans leurs vêtements ils ne fassent point paraître une négligence marquée, qu'on ne leur voie point des habits déchirés, des cheveux mal peignés, des mains sales. Car on doit s'appliquer non seulement à leur donner le bon goût de la littérature et des sciences, mais aussi leur apprendre la politesse et le savoir-vivre qui sont si nécessaires pour la société et le commerce de la vie[64]. » Malheureusement ces prescriptions ne furent pas fort exactement suivies, et cela tenait peut-être à un mépris non seulement de l'hygiène, mais de tout ce qui tient au corps. L'odorat n'était pas seul affecté péniblement, la santé fut souvent compromise. La philosophie, d'accord avec l'hygiène, voit aujourd'hui dans la propreté une prescription de la morale, qui fait partie de la dignité, du respect de soi, ajoutons aussi des autres. Les mœurs et les habitudes concourent dans le même sens. Le temps n'est plus où la science et la vertu se croyaient tenues à la saleté :

*Asperitas agrestis, et inconcinna, gravisque*
*Quæ se commendat tonsa cute, dentibus atris,*
*Dum vult libertas dici mera, veraque virtus,*
*Virtus est medium vitiorum, et utrinque reductum*[65].

L'usage de l'eau froide, pour se frictionner comme pour se laver, est encore un des grands moyens de la thérapeutique moderne, dont l'application devrait commencer dès le collège. Le vêtement n'aura-t-il pas enfin sa place parmi les sollicitudes d'un sage instituteur ? On habillait autrefois les écoliers en petits moines, qui obéissaient à la cloche ; on en a fait de petits soldats, mis en mouvement par le tambour, ce qui a paru les flatter davantage. Leur uniforme laisse-t-il pourtant une liberté suffisante à leurs mouvements et à leur respiration ? M. Jules Simon y substitue une blouse de laine. Cela ne risque-t-il pas un peu de sembler bien égalitaire aux yeux des mères ? Cela paraîtra-t-il assez viril à nos jeunes gens de dix-sept ans ? Que du moins le vêtement soit souple et large ! Éloignez surtout de l'adolescence les afféteries de la toilette, ces précieuses recherches de nos petits hommes déjà si joliment décrites, si lestement fustigées par

---

64 Rollin, *Traité des Études*, liv. VI, 2e partie, art. IV.

*65* Horace, Ép.

M. Legouvé dans son livre : *Les pères et les enfants* ! Pire encore que ce mauvais luxe naissant est la mollesse, son habituelle compagne :

*In cute curanda plus quam operata juventus*
*Cui pulchrum fuit in medios dormire dies.*

Horace n'a pas moins raison de signaler ce dernier abus que le premier. Ne semble-t-il pas que notre éducation y conspire par l'abus des précautions ; système énervant, qui, appliqué à la masse, compromet la santé et les forces ? Le service obligatoire, outre d'autres avantages physiques et moraux, aura pour effet, nous l'espérons du moins, de combattre avec efficacité cette cause d'affaiblissement.

Combien de questions se posent ! On veut fortifier le corps : comment ne pas se demander si le régime des punitions est en rapport avec les conditions de l'hygiène ? Nous avons fait à cet égard d'heureux progrès. On ne frappe plus, on emprisonne rarement, on met en retenue. Or, comment éviter que ce soit au détriment du grand air et du mouvement ? Ne jamais punir, est-ce possible ? L'auteur propose de faire faire l'exercice aux élèves retenus, une promenade militaire sans repos et conversation.

Trop de claustration, point assez d'air, de mouvement, de vie, pour celui qui vit là caserné, *éducation homicide*, a dit M. de Laprade dans des observations éloquentes. Eh bien ! malgré tout ce que nous avons dit et tout ce qu'on peut ajouter encore, le mot n'est pas seulement dur, pris à la lettre il serait injuste. Est-ce moralement que l'on parle ? Il n'est pas vrai que la grande majorité de ces jeunes gens subisse cette asphyxie des facultés qui serait la mort intellectuelle et morale. C'est bien assez qu'il y ait insuffisance d'éclosion, de vitalité, de développement ! On s'élève contre la corruption. Où donc ces chances de corruption n'existent-elles pas pour l'enfance et la jeunesse ? Cela certes ne veut pas dire qu'il ne faille se garder de ce qui les aggrave. Est-ce physiquement que prétend s'appliquer cette dure sentence ? M. Jules Simon, qui n'est pas dans ses critiques suspect d'indulgence exagérée, établit, chiffres en mains, l'inexactitude de cette assertion, expliquée d'ailleurs depuis et amendée par son auteur. Il n'est pas vrai que la mortalité soit plus considérable et les maladies plus nombreuses dans les collèges que partout ailleurs. Un membre de l'Académie de

médecine, M. Vernois, chargé de cet examen en 1867, est arrivé à des résultats tout opposés à cette affirmation pessimiste. Tout ce qu'on veut dire et tout ce qu'il faut répéter sans se lasser, c'est que, pour un certain nombre, il y a étiolement, et que, pour la masse, elle aurait l'intelligence plus vigoureuse et le corps plus dispos avec un régime qu'il est facile de concevoir et de rendre beaucoup meilleur.

À cette insuffisance du développement physique, quels seront les autres remèdes ? La réduction des heures de travail, les promenades, la gymnastique. Il y a bien quelque chose de paradoxal à réduire le nombre des heures de travail, quand les heures qui existent ne suffisent pas à la quantité des études exigées. L'auteur du livre sur l'enseignement secondaire a cherché à se mettre en règle avec cette objection qui équivaudrait à une fin de non-recevoir. Il gagne du temps par la suppression des programmes actuels d'examens, et par une disposition des heures qui, dans sa pensée, donne à tout sa juste place. En moyenne, la vie de l'écolier compte neuf heures de sommeil et quinze heures de veille. Le lever, le coucher, les récréations, les sorties, les allées et venues pour les externes, les leçons d'agrément, comme l'escrime, la musique, en occupent une partie. On aurait aujourd'hui à ce compte environ douze heures de travail sédentaire, de véritable contention d'esprit, le jeudi excepté. C'est beaucoup, et dans l'état actuel, ce n'est pas assez. Quoi donc ! Faudra-t-il arriver à cette conséquence qu'une partie des devoirs exigés doit être *brochée*, ou non faite, même s'il s'agit d'un élève laborieux et exact ?

S'appuyant sur des expériences connues et sur des autorités respectables, M. de Laprade et M. Simon avec lui pensent qu'il y a lieu de séparer chaque exercice par quelques minutes de récréation. Ainsi faisait-on au gymnase de Francfort quand M. Cousin, qui approuve fort cette méthode, le visitait en 1831. Tel est l'usage suivi pour les écoles primaires, à Bâle, à Zurich, et dans d'autres villes de la Suisse allemande ; la santé et les études n'ont qu'à s'en louer ; le corps s'y détend, l'attention s'y rafraîchit et s'y ranime. C'est sur la durée des classes plus que sur celle des études que l'auteur fait porter la réduction. On peut, selon lui, accepter sans inconvénient, comme temps du travail intellectuel, trois heures de classe et cinq heures ou cinq heures et demie d'études, selon les âges, ou, ce qui vaudrait mieux encore, cinq classes d'une heure et trois heures d'études. Nous n'avons pas à juger ces détails fort importants d'ailleurs. Nous

croyons, et nous pourrions peut-être, sur ces points et sur quelques autres, dire que nous savons, par une certaine expérience, que le principe général est juste. L'attention, même chez les hommes, et l'immobilité du corps ont des limites marquées. Il faut qu'un professeur de Faculté soit bien intéressant pour pouvoir impunément dépasser une heure. Les pères de famille qui ont eu l'occasion de donner des leçons à leurs enfants savent aussi à quoi s'en tenir à ce sujet. L'utopiste Ch. Fourrier abuse fort des petites séances dans son système de travail. Était-ce une réaction contre nos séances, sans intervalle, dans l'étude et dans l'atelier ?

Peut-on trop insister sur la nécessité de la gymnastique, qui avec la force donne aussi l'adresse, laquelle, selon l'heureuse définition de Montesquieu, « n'est autre chose qu'une juste dispensation des forces que l'on a » ? En vain l'on croirait y suppléer par les jeux et exercices des récréations, trop souvent remplacés par l'usage, qu'on a tort de tolérer, des promenades et conversations à pas lents aux heures de récréation. Rien ne remplace cette science et cet art du mouvement varié et combiné qui développe chaque membre, rien, non pas même l'exercice du laboureur et du soldat. Les anciens l'ont bien compris, et il a fallu dans notre vieille organisation universitaire toute une série d'écarts et de singuliers oublis, d'ailleurs historiquement explicables, pour produire cette grande lacune dont nous souffrons dans nos corps, et trop souvent même dans nos facultés intellectuelles et morales. Ce n'est pas seulement la force que nous cherchons, c'est l'équilibre des forces, cette condition en toutes choses du bien, de la vertu et du bonheur comme de toute santé. Platon n'était pas, sans doute, un philosophe matérialiste, c'était l'idéalisme en personne. Qui donc a fait à la gymnastique une part plus grande, qui en a parlé en termes plus magnifiques ? Quel législateur, quel philosophe ancien n'a fait de même, excepté Sénèque, et de nos jours est-il un moraliste et un médecin qui ne tiennent le même langage ? Plus habiles que les universitaires, les jésuites l'ont compris. Dans leurs principaux établissements, du moins, ils soignent le corps de toute manière, en général sans excès de mollesse, de même qu'ils varient et multiplient les jeux amusants et les exercices fortifiants. Ils s'appliquent à rendre agréable l'internat dont ils abusent fort.

Viennent les promenades hygiéniques, instructives, donnant sous les formes les plus diverses un éveil et un aliment à l'esprit. Idée qu'on

peut faire remonter à Rabelais, comme tant d'autres sur la méthode d'enseigner qui revoient le jour en ce moment même. Avec quelle gravité soudaine, quelle élévation judicieuse, ce génie bouffon traite de l'éducation ! Quel admirable chapitre ! Et quel accord avec Montaigne pour donner à l'élève plus de loisir et de liberté d'esprit, moins de gêne physique, moins de contrainte exagérée ! Quelle critique impitoyable du régime des collèges de son temps, auxquels, pour être juste, les pires maisons d'éducation d'aujourd'hui ne sauraient être assimilées ! Parlant de l'éducation de Pantagruel : « Son père aperçut que vrayment il estudioit très bien et y mettoit tout son temps ; toutefois que en rien ne prouffictoit. Et qui pis est, en devenoit fou, niays, tout resveur et rassoté. De quoy se plaignant à dom Philippe des Marais, entendit que mieux luy vauldroit rien apprendre, car leur sçavoir n'estoit que besterie, et leur sapience n'estoit que moufles, abastardissant les bons nobles esprits et corrompant toute fleur de jeunesse. » Rabelais gardait rancune au collège de Montaigu, où l'on fouettait les petits enfants ; il prétend que les pédagogues de ce collège sont damnés, et réduits à fouetter le chien attelé à la roue d'Ixion. Plutôt que de mettre Pantagruel dans aucun collège : « Mieulx l'eusse voulu, dit-il, mettre entre les guenaulx (gueux, gens vêtus de guenilles) de Saint-Innocent pour l'énorme cruaulté et vilennie que j'y ai congnëue : car trop mieulx sont traictés les forcés entre les Maures et les Tartares, les meurtriers en la maison criminelle, voire certes les chiens en vostre maison, que ne sont ces malautrus audict collége. Et si j'étois roy de Paris, le diable m'emporte si je ne mettois le feu dedans, et ferois brusler et principal et régents qui endurent ceste inhumanité devant leurs yeulx estre exercée. » Tout dans cette éducation tend à rendre le travail agréable, autant que profitable ; les méthodes dont se sert le maître excitent l'activité sans fatiguer l'attention. S'agit-il de l'astronomie ? « Laisse-moy, lui écrit son père, l'astrologie divinatrice et l'art de Lullius, comme abus et vanités. » Le soir, Ponocrates et lui « en pleine nuict, devant que soy retirer, alloient, au lieu de leur logis le plus découvert, veoir la face du ciel ; et là notoient les comètes, si aulcunes estoient, les figures, situations, aspects et conjonctions des astres. » Le matin, en se levant, « ils considéroient l'estat du ciel, si tel estoit comme l'avoient noté au soir précédent, et dans quels signes entroit le soleil, aussi la lune, pour icelle journée. » S'agit-il des mathématiques ? Ils apprenaient, à l'aide

de cartes, « mille petites gentillesses et inventions nouvelles et faisoient mille joyeux instruments et figures géométriques. » S'agit-il enfin de ce qui formait alors le domaine des sciences naturelles ? Pendant leurs repas même, « ils commençoient à deviser joyeusement ensemble, parlans de la vertu, propriété efficace et nature de tout ce qui leur estoit servy à table ; du pain, du vin, de l'eaüe, du sel, des viandes, poissons, fruicts, herbes, racines, et de l'apprest d'icelles. Ce que faisant, apprint en peu de temps tous les passaiges à ce compétens en Pline, Dioscoride, Galien, Aristotelés, Élian et aultres. Iceux propous tenus, faisoient souvent, pour plus estre asseurés, apporter les livres sus-dits à table. Et si bien et entièrement retint en sa mémoire les choses dictes, que pour lors n'estoit médecin qui en sceust à la moitié tant comme il faisoit[66]. »

Comment les promenades n'auraient-elles pas joué un rôle important avec ce mode de libre enseignement ? C'est en se promenant que l'élève apprenait la botanique. « Passans par quelcques prez ou aultres lieux herbus, ils visitoient les arbres et les plantes, les conférans avec les livres des anciens qui en ont escript… et en emportoient leurs plaines mains au logis : desquelles avoit la charge un jeune page, nommé Rhizotome, ensemble des pioches, bêches, tranches et aultres instruments requis à bien arboriser. » Si le temps pluvieux ne leur permettait pas d'aller herboriser, « ils visitoient les boutiques des drogueurs, herbiers et apothécaires, et soigneusement considéroient les fruicts, racines, feuilles, gommes, semences pérégrines, ensemble aussi comment on les adultéroit. » Ces visites s'étendaient souvent à toute la science que nous appelons technologie ; car, « semblablement ou alloient veoir comment on tiroit les métaulx, ou comment on fondoit l'artillerie, ou alloient veoir les lapidaires, orfebvres et tailleurs de pierreries… les tissutiers, les veloutiers, les horlogers… imprimeurs, teinturiers et aultres telles sortes d'ouvriers, et partout, donnans le vin, apprenoient et considéroient l'industrie et invention des mestiers[67]. » Pourquoi ne pas

---

66 Gargantua, ch. XXIII et XXIV.

67 Il est à peine besoin de dire que la gymnastique figurait aussi parmi les exercices de l'élève de Ponocrates. « Il luictoit, couroit, saultoit, non à trois pas un sault, non à clochepied, non au sault d'Alemant, car (disait Gymnaste, son écuyer), tels saults sont inutiles et de nul bien en guerre ; mais d'ung sault persoit ung foussé, voloit sus une haye, montoit six pas encontre une muraille, et rampoit en cette façon à une fenestre de la hauteur d'une lance. »

faire servir aujourd'hui les promenades à l'étude de la topographie, faire de l'herborisation, visiter un vieux château, des usines importantes, une collection d'objets d'art, une mine, etc. ? Il n'y a peut-être pas à faire grand bruit de ces innovations, en vérité bien peu téméraires. Je trouve qu'il y a quelque sottise à les ridiculiser et quelque légèreté à les dédaigner. Y joindre comme en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, des exercices qui ne sont que les compléments de la gymnastique, et dont, en outre, chacun présente un profit particulier, tels que les exercices militaires, l'équitation, l'escrime, la natation, c'est tellement indiqué que l'on a peine à concevoir les réclamations de la routine. Où est le tort de vouloir étendre ce qui se fait aujourd'hui mal ou trop incomplètement ? La comparaison, sous ce rapport, du jeune Français d'autrefois et du jeune Français d'aujourd'hui, prouve qu'il y a au fond plus de tradition que d'innovation dans ce retour à de fortes coutumes.

En vérité, il faut que la routine nous tienne bien à cœur et que le faux spiritualisme qui dédaigne dans les études tout ce qui offre un caractère d'utilité pratique ait un grand empire sur nos esprits. Peut-être Rabelais aura-t-il paru une autorité trop peu idéaliste. Eh bien, Fénelon n'encourra pas, je suppose, le même soupçon. Qu'on imagine cette page écrite d'hier et signée de tout autre nom, que de gens crieraient qu'on abaisse la pensée à des détails trop matériels ! C'est lui qui s'exprime ainsi, le pieux et mystique évêque : « La curiosité des enfants est un penchant de la nature qui va comme au-devant de l'instruction ; ne manquez pas d'en profiter. Par exemple, à la campagne ils voient un moulin, et ils veulent savoir ce que c'est ; il faut leur montrer comment se prépare l'aliment de l'homme ; ils aperçoivent des moissonneurs, il faut leur expliquer comment ils font, comment on sème le blé et comment il se multiplie dans la terre. À la ville, ils voient des boutiques où s'exercent plusieurs arts et où l'on vend diverses marchandises ; il ne faut jamais être importuné de leurs demandes, ce sont des ouvertures que la nature vous offre pour faciliter l'instruction : témoignez-y prendre plaisir, par là vous leur enseignerez insensiblement comment se font toutes les choses qui servent à l'homme, et sur lesquelles roule le commerce. Peu à peu, sans étude particulière, ils connaîtront la bonne manière de faire toutes ces choses qui sont de leur usage, et le juste prix de chacune, ce qui est le vrai fondement de l'économie. Ces connaissances ne doivent

être méprisées de personne, etc.[68] » Ainsi voilà Fénelon se préoccupant de l'enseignement des *choses*, et presque surpris en flagrant délit d'économie domestique et politique. Est-ce lui qui doit s'humilier, ou ne seraient-ce pas nos idéalistes à outrance de l'éducation, qui se trouveraient avoir tort ?

Sur la partie purement morale de l'éducation n'y a-t-il rien à faire ? On n'enseigne que la morale abstraite dans le cours de philosophie. Or cela suffit-il ? Ne pourrait-on l'animer davantage par des exemples ? Ce n'est point par des maximes hautes et sèches, si vraies soient-elles, que l'on dispose à aimer et à faire le bien. Nous voudrions aussi que l'accord général de l'utile et du devoir fût rendu plus sensible ; que l'expérience tînt plus de place dans ces démonstrations jusqu'ici moins vivifiantes qu'élevées, où la lumière, quand elle s'y trouve, est presque toujours sans chaleur et sans flamme, où manquent trop la persuasion efficace et l'onction qui pénètre.

Les maîtres laïques sont-ils aussi incapables que le prétendent les partisans exclusifs de l'enseignement clérical, de ces qualités si nécessaires pour l'éducation morale ? J'hésite à le croire, et les exemples ne manquent pas autant qu'on se l'imagine qui peuvent faire présumer le contraire. Même dans les plans du ministre novateur, qui cherche par plus d'un moyen et par plus d'un enseignement, celui de l'histoire notamment, à inculquer la morale, je ne trouve pas que la morale pratique soit assez directement représentée. On me répondra qu'elle est partout, et qu'il y aurait peut-être plus de pédantisme que d'utilité à la mettre à part en relief. Je pressens cette réponse et les motifs dont elle s'appuierait ; ai-je tort s'ils ne me convainquent pas[69] ?

Cette pensée de Sénèque ne doit-elle pas nous être présente, si j'osais dire, plus que jamais ? « *Longum iter est per præcepta, breve et efficax per exempla.* » Je l'appliquerais surtout à la morale expérimentale. Nos maîtres ne peuvent-ils faire davantage ce que Rollin recommande avec tant d'insistance dans

---

[68] Fénelon, *Éduc. des filles*, chap. III.

[69] Au reste, ce que nous disons ici n'est pas pour diminuer l'importance de la partie théorique de l'enseignement de la philosophie, bien loin de là ; nous voudrions le voir s'étendre comme la plus forte école de l'esprit, et nous pensons qu'il y aurait lieu de consacrer très utilement deux années à cette étude qu'accompagneraient d'autres études et plusieurs sciences qui se trouveraient bien de son voisinage.

son *Traité des Études* ? Cela sans air de recherche et d'abondance de cœur ; mais quels maîtres il faut pour cela ! Manquent-ils, ou n'osent-ils sortir des froides routines ? Je voudrais aussi dans nos cours de morale quelques sages conseils de prudence mondaine, un peu à la façon de ce que faisait le père d'Horace pour le futur poète, lorsqu'il tournait tout en leçons, en exemples. « Quand il m'exhortait à vivre avec économie, frugalité, content de ce qu'il m'avait lui-même amassé : « Ne vois-tu pas, me disait-il, comme le fils d'Albius a de la peine à vivre, quelle est la détresse de Barrus ? grande leçon pour ceux qui seraient tentés de dissiper leur patrimoine ! » Pour me détourner des sales et mercenaires amours, il me disait : « Prends garde de ressembler à Sectanius… » Un philosophe, ajoutait-il, te fera comprendre par quelles raisons telle chose est à éviter, telle autre à rechercher. Qu'il me suffise de me conformer aux traditions du passé, et tandis qu'il te faut encore un gouverneur, de préserver, s'il m'est possible, tes mœurs et ta réputation. Quand l'âge, avec le corps, t'aura fortifié l'âme, tu nageras seul et sans aide, etc. »

*Quum me hortaretur, parce, frugaliter, atque*
*Viverem uti contentus eo quod mi ipse parasset,*
*Nonne vides Albi ut male vivat filius ? atque*
*Barrus inops ? magnum documentum ne patriam rem*
*Perdere quis velit ! A turpi meretricis amore*
*Quum deterreret : « Sectani dissimilis sis. »*
*… Sapiens vitatu quidque petitu*
*Sit melius causas reddet tibi : mi satis est si*
*Traditum ab antiquis morem servare, tuamque,*
*Dum custodis eges, vitam famamque tueri*
*Incolumem possum : simul ac durarevit ætas*
*Membra animumque tuum, nabis sine cortice*[70]…

Sauf les exemples contemporains qui ne peuvent être convenablement allégués devant les jeunes gens réunis, n'y a-t-il aucun parti de ce genre à tirer de l'histoire et de l'explication des textes ? Non, plus on y songe, plus on se convainc que quelques chapitres de morale pratique fortifiés par des exemples ne seraient pas superflus. Commentez le devoir militaire par Drouot, le dévouement

[70] Horat., *Sat*. IV, lib. 1. Traduit par M. Patin.

par d'Assas, l'économie par Franklin, la dissipation par Sheridan ou Mirabeau, montrez les conséquences de ces vertus et de ces vices, etc., bien entendu variez ces exemples à votre convenance, et sachez y mettre le ton, je vous réponds qu'un tel cours n'aura rien de niais et de ridicule.

## III. — L'internat. Son développement excessif. Remèdes indiqués pour y remédier.

À la question de l'éducation s'unit intimement celle de l'internat, institution relativement récente dans l'Université. Dans l'origine, les seuls pensionnaires des collèges étaient des boursiers ; ceux qui ne l'étaient pas étaient confiés par leur famille à des correspondants, ce qui donna lieu à beaucoup d'abus. Peu à peu il se fonda des établissements analogues à nos *institutions* et *pensions*, puis les collèges s'accoutumèrent à recevoir des pensionnaires libres. Nous n'avons pas à entrer dans les détails de cette transformation lente et mêlée de péripéties diverses. En 1793, l'Université comptait 1 046 boursiers, 1 970 externes et 1 984 pensionnaires. La dispersion des jésuites, qui dès longtemps avaient fait leur principale affaire d'augmenter le nombre de cette dernière sorte d'élèves, dut contribuer à pousser l'Université dans cette voie. Elle convenait aux fondateurs de l'Université impériale, favorables de tous points à la pensée de centraliser et à l'intervention de l'État. On sait assez quelles graves objections ont été élevées contre l'internat. M. V. de Laprade, dans son *Éducation libérale*[71], et d'autres s'en sont faits les organes véhéments. M. Jules Simon reconnaît les inconvénients de cette éducation claustrale, et il cherche soit à les atténuer, par quelques mesures qui tendent à diminuer l'isolement moral et à combattre l'inertie matérielle d'une telle vie, soit à les supprimer tout à fait. Pour atteindre ce dernier but, deux moyens sont proposés : l'un consiste à confier l'enfant à des intermédiaires, à des *tuteurs*, système qui joue un grand rôle en Angleterre, et notamment à Eton, où le système tutorial est même poussé à l'excès ; l'autre consiste dans le mélange de l'éducation domestique et de l'éducation publique, qui aboutit à

[71] *Éducation libérale*, deuxième partie, chap. V.

l'externat. L'auteur de la *Réforme de l'enseignement secondaire* a-t-il réussi à formuler le premier moyen d'une manière complètement satisfaisante, ou plutôt, à vrai dire, est-il possible d'y arriver ? Les petites pensions ne nous inspirent, nous l'avouerons, sauf des exceptions constituées en général par des établissements accessibles seulement aux familles riches, qu'une assez médiocre confiance. Ce n'est point là l'image de la famille ; la surveillance y laisse assez à désirer, et rien n'y ressemble aux soins affectueux et à l'autorité morale du père et de la mère. Nous les préférons sans doute aux trop vastes établissements du même genre, dans lesquels l'élève n'est qu'un numéro. Mais il n'est pas bien sûr que certains lycées eux-mêmes, avec une surveillance exacte, un personnel bien choisi, n'offrent pas moins d'inconvénients ; cela soit dit, nous ne saurions trop le répéter, en mettant à part un petit nombre de pensionnats modèles qui se placent immédiatement au-dessous de la famille, quoique à un grand intervalle. Quant aux professeurs des lycées et collèges qui se chargent de prendre durant la journée des élèves à demeure, ils ne peuvent agir que sur une faible minorité, et ce système porté à un certain point ne les condamne-t-il pas eux-mêmes à se consumer dans des répétitions qui risquent de ne leur laisser ni du temps pour d'autres travaux, ni les forces et la fraicheur d'esprit que réclame la classe une ou deux fois par jour ? M. de Salvandy écrivait : « *Le désir de s'enrichir par des répétitions voue l'enseignement à une froide routine.* » Est-ce à dire qu'il faille effacer d'un trait de plume l'internat des lycées, même en faveur de ces modes jugés moralement plus avantageux ? La spéculation ne manquerait pas de faire son profit d'une solution si absolue et si hâtive. On aurait chance de ne faire que déplacer l'internat, soit en le transférant aux maisons dirigées par le clergé, soit en le faisant passer aux mains d'une industrie peu scrupuleuse. Raison de plus pour recommander dans le régime intérieur des lycées des réformes dont la moins sérieuse n'est assurément pas celle des maîtres d'étude. Il y a déjà de l'amélioration de ce côté. Jusqu'à quel point faut-il compter sur ce que M. J. Simon appelle les conférences libres entre élèves, et sur l'institution des élèves moniteurs remplissant le rôle de surveillants ? L'efficacité de ces combinaisons n'a rien qui me frappe beaucoup et elles ne me paraîtraient pas sans objection. Rien ne vaut le mélange de l'éducation domestique et de l'éducation publique. On

ne saurait le recommander au reste d'une manière plus pressante que ne le fait l'auteur du *Devoir*, qui juge ces questions en moraliste. Mais est-ce là un système toujours praticable ? Combien de familles sont hors d'état de pourvoir à cette tâche ! Pour les unes, ce sont des impossibilités physiques ; le père est appelé au dehors par ses occupations ; la mère, en supposant premièrement qu'elle ait l'aptitude, secondement que son temps ne soit pas absorbé par ses filles ou par des enfants en bas âge, restera-t-elle donc seule en face d'une tâche trop au-dessus de ses forces ? Il faudrait ne pas savoir ce que c'est que la famille pour ignorer la lutte à laquelle on peut être condamné par un enfant qui n'est point soumis à une autre discipline que la discipline maternelle ; combien de chances pour que la mère s'y use sans réussir ! Avoir un gouverneur, un précepteur, c'est bon pour les riches. À ces difficultés combien de fois se joignent chez le père lui-même des incapacités intellectuelles ou morales telles que la tâche serait compromise ! Comment soumettre enfin à la régularité parfaite qu'exigent les heures de travail ainsi que le lever et le coucher de l'enfant et du jeune homme, le train un peu capricieux de la vie des familles, sans qu'on les suppose même lancées dans le tourbillon même des habitudes mondaines ? Tout cela ne doit pas décourager de la propagande en faveur de l'externat. Ce n'est que devant la pleine conscience de l'impuissance de suffire à sa tâche que la famille doit consentir à s'en décharger ou à la partager avec d'autres. Il ne suffit pas qu'elle allègue que « cela n'est point commode ». La famille aussi a besoin de se réformer en France, et nous ne connaissons pas de meilleur moyen de réforme que la présence des enfants au foyer domestique avec les exemples qu'elle prescrit et les devoirs qu'elle impose. Le respect qu'inspire l'enfant et celui qu'on veut lui inspirer, nous persuadent de nous respecter nous-mêmes, et nous défendent encore mieux peut-être que les plus beaux préceptes de la morale. Comment une mère, comment un père ne se ressentiraient-ils pas les premiers de l'effet de la salutaire atmosphère qu'ils ont créée autour d'eux pour y faire vivre leurs enfants ?

La sagesse païenne a pu dire :

*Maxima debetur puero reverentia ; si quid*
*Turpe paras, ne tu pueri contempseris annos.*
(Juvénal.)

Le progrès chrétien des idées et des mœurs doit aller plus loin. L'enfant apprend au père à se respecter lui-même. Ne séparons donc les membres de la famille qu'en cas d'absolue nécessité. Tous ont besoin de tous. La famille, bien réglée, est une école mutuelle où chacun s'améliore, en cherchant à rendre les autres meilleurs et plus heureux.

IV. — Système et programme des études. Le baccalauréat. Examen de passage. Système des interrogations. Collation des grades. Les bourses Réformes diverses.

Les soins à donner à l'éducation du corps et de l'âme sont évidemment liés au système des études ; ils ne le sont pas seulement par la relation qui unit l'éducation et l'instruction ; ils le sont plus étroitement encore par l'étendue du programme d'examen qui, s'il absorbe tout le temps, supprime tout loisir matériel et moral. De telles exigences ont pour conséquence ce système *d'entrainement* qui, chez les animaux, produit des résultats merveilleux, mais qui, chez l'homme, a tous les inconvénients d'une culture épuisante sans les racheter jamais par la beauté des produits si chèrement achetés. Une préparation spéciale, hâtive, mettant des apparences à la place des réalités, préparation à fleur de peau, c'est-à-dire ici à fleur de mémoire, tel sera le résultat pour la masse. Cette préparation aura pour corollaire une triste industrie, la fabrication des bacheliers de serre-chaude ; ou, pour changer la comparaison, on aura des éponges en peu de temps gonflées, mais bientôt vides comme devant. Voilà l'écueil des programmes trop surchargés. Qu'on ne pense pas que les meilleurs élèves eux-mêmes n'aient pas à en souffrir. Qui peut être prêt sur tout ? Sans doute le programme du baccalauréat a été sensiblement diminué pour les auteurs grecs et latins et pour l'histoire. Ce qui en reste est fort excessif. J'avoue que quelques-unes des épreuves écrites me paraissent peu justifiables. Qu'on demande à un licencié, à un docteur une composition écrite en latin, je le comprends, mais qu'un simple bachelier soit obligé d'en passer par là, c'est ce qu'il n'est guère facile d'admettre. On a aboli l'ancien programme du

baccalauréat en 400 articles pour le réduire à 69 articles, qu'on a jugé aussi nécessaire plus récemment de supprimer. Les habitudes n'ont pas changé. M. Jules Simon et M. l'évêque d'Orléans, qui ne marchent pas toujours d'accord dans la question de l'enseignement classique, s'entendent ici dans l'indication d'un des remèdes : c'est le dédoublement de l'examen du baccalauréat. Une épreuve sera subie après la rhétorique, mais ne pourra l'être avant seize ans ; l'autre le sera après la philosophie, les deux épreuves étant séparées l'une de l'autre par une année d'intervalle et d'études. Le premier examen comprend les lettres, l'histoire et la géographie ; le second, la philosophie, les sciences et les langues vivantes. Tout ne sera pas résolu par une telle réforme qui vient d'être décrétée avec quelques variantes de ce programme[72]. Ce sera du moins un pas fait vers le sérieux qui manque encore trop à cette épreuve finale.

Simplifier le programme qui aujourd'hui domine le système entier et pèse à la fois sur l'élève, sur le maître, sur le père de famille, ne suffit pas. Comment ne pas approuver l'idée de reculer la limite d'âge pour l'admission à la plupart des écoles ? Aujourd'hui il faut pour être prêt des efforts exagérés, souvent funestes pour l'équilibre intellectuel, pour le cerveau, et pour la vie quelquefois. Peu de nos candidats à l'École polytechnique sont doués comme M. Joseph Bertrand, admis à onze ans à l'école, à titre d'essai, pour y être reçu le premier à dix-sept ans. Il y aurait tout avantage à remplacer la préparation hâtive, fiévreuse, par une préparation mieux ménagée, qui porterait des fruits sérieux, même pour les vaincus d'une lutte où la défaite même peut n'être ni sans mérite ni sans honneur. Ne pas laisser perdre le bénéfice d'études solides et consciencieuses, cela n'est-il pas encore plus important que d'assurer l'avenir d'un petit nombre d'élus ? Nous ne saurions trop y insister, le tort de notre mode d'instruction est de trop sacrifier les faibles à l'élite. Les faibles, les faibles ! faut-il être sans

---

72 Voici ce décret inséré au *Journal officiel* du 11 avril 1874 : « L'examen du baccalauréat ès lettres comprend deux séries d'épreuves. La première porte sur les lettres et sur les parties de l'histoire et de la géographie enseignées dans le cours des études classiques jusqu'à la rhétorique inclusivement. La deuxième partie sur la philosophie, sur les sciences et sur les parties de l'histoire et de la géographie enseignée dans la classe de philosophie, et sur les langues vivantes. » Suivent diverses dispositions sur les conditions d'âge, l'intervalle des examens, etc.

égard, sans pitié pour eux ? Voulez-vous donc à tout prix les écraser sous un niveau trop élevé ? Ces pauvres faibles ne sont pas toujours des paresseux, et beaucoup ne le sont devenus que parce qu'ils se sentaient trop attardés. C'est pour ceux-ci qu'on invente plus tard ces classes dites de français, cet enseignement spécial qui ne nous semble nullement le fait de l'Université. Ces classes nous font l'effet d'une perche tendue à des gens aux trois quarts noyés, c'est rarement un moyen de salut. La place de ceux qui suivent ces cours serait dans d'autres écoles. Dans une même classe, il nous a toujours paru que l'écart entre la force des uns et la faiblesse des autres est par trop grand. J'admets des arbres d'inégale venue, non pas d'obscures et chétives plantes. Que les *forts* soient une aristocratie, soit ; mais ne nous la faites pas acheter au prix d'une plèbe trop nombreuse, la plèbe des *cancres* !

M. Jules Simon veut l'unité de baccalauréat. C'est déjà trop, disent les uns ; c'est bien assez, disent les autres. Oui, certes, s'il s'agit de baccalauréat obligatoire. Mais un baccalauréat ès arts facultatif, couronnement de l'enseignement moyen, et donnant aux familles des garanties, un titre et comme un certificat officiel aux jeunes gens, serait-il si chimérique ? Il est bien entendu que ce n'est pas l'Université qui le conférerait. Des commissions *ad hoc*, nommées à cet effet, ne pourraient-elles s'en acquitter avec toutes les conditions requises d'impartialité et de compétence ?... J'entends le *tolle* qui s'élève... Peut-être la question mérite-t-elle du moins d'être examinée de plus près qu'elle ne l'a été jusqu'à présent.

N'y a-t-il pas à faire fond sur les examens de passage d'une classe à une autre pour rendre, d'une part, de la solidité et du sérieux aux études, et de l'autre, pour éliminer les éléments incapables et parasites ? « On croit que, pour garantir la société contre l'influence des déclassés, il suffit de rendre les derniers examens difficiles. C'est cette opinion qui a pendant longtemps enflé démesurément les programmes et causé aux études un mal incalculable. » Il faut donc arrêter l'incapacité en chemin, s'inspirer encore ici de quelques exemples heureusement empruntés à l'étranger, et s'efforcer de rendre cet examen sérieux et sévère. Nous inclinons à croire quant à nous que dans la pratique il ne pourra pas l'être assez et qu'on reculera devant la nécessité de décimer trop sensiblement des classes nombreuses, ce qui serait nécessaire si on voulait les réduire à la quantité de sujets en

état de tirer un réellement bon parti des études classiques. C'est là ce qui nous paraît recommander comme seul remède efficace l'organisation de l'enseignement spécial et moyen, constitué surtout par les villes. La peinture lamentable, faite par M. Cousin, et reproduite avec non moins de force dans l'ouvrage que nous discutons, des petits collèges, nous porte également à en conclure la nécessité de ne pas encombrer l'enseignement secondaire. Au-dessous d'un certain niveau, l'État n'a plus rien à faire, et même en fait d'enseignement moyen, s'il s'en occupe, nous ne croyons cette intervention utile que pour la création et l'entretien de quelques établissements modèles. Ces réserves faites, et nous ne cherchons pas à en dissimuler la gravité, nous applaudissons aux réflexions judicieuses et fines que cet usage des fréquents examens inspire à l'auteur du livre sur la réforme de l'enseignement secondaire. Il rattache cet usage à des considérations non seulement intellectuelles, mais morales, qui commandent également de mettre l'élève dans la nécessité de « payer de sa personne ». Il lui semble même que ce n'est pas seulement par des examens placés à de certains intervalles qu'il faudrait y tendre, mais par un système d'interrogations perpétuelles. Nous ne trouverions pour nous qu'avantage à ce que un quart au moins du temps de la classe y fût consacré. Nous n'entendons pas parler ici seulement de ces explications d'auteurs ou de ces démonstrations au tableau demandées à un petit nombre, mais de ces interrogations rapides, portant vivement sur quelques points et forçant *tous* les écoliers à s'expliquer sur ce qu'ils doivent savoir. Nul excitant n'est plus fécond peut-être, plus propre à éveiller l'attention de *tous* et à maintenir chacun en haleine. Rien de plus vrai pour établir les mérites nombreux du système des interrogations que les observations contenues dans ces lignes : « L'examen donne à l'esprit de la promptitude ; au langage, de la fermeté et de la précision. Il a pour l'esprit tous les avantages de l'escrime pour le corps. Il ne faut pas en abuser comme l'ancienne Université, de peur qu'il ne déshabitue l'esprit de la réflexion et ne le tourne vers les subtilités dialectiques. Renfermé dans de justes bornes, il est un puissant stimulant pour le travail. » — Et encore : « Le talent de répondre immédiatement à une question en bons termes, et de discuter au besoin contre l'interrogateur, suppose une mémoire cultivée et présente une certaine fermeté dans les opinions et un esprit fécond en

ressources. Quand la discussion est bien conduite et qu'elle met en lumière, d'un côté, beaucoup d'érudition et d'idées, de l'autre, beaucoup de connaissances et de jugement précoce, il y a profit pour l'auditoire, pour le candidat, et quelquefois pour le juge. Rollin voulait qu'on donnât dans toutes les classes de la solennité à ces épreuves ; c'était d'ailleurs un usage établi de son temps pour les classes supérieures. En philosophie notamment, on employait deux fois par mois la classe du samedi à des actes publics, appelés *sabbatines*, où les docteurs et les régents les plus célèbres ne manquaient pas de se rendre avec les élèves en théologie du collège. La présence de ces derniers était obligatoire. Les *philosophes* argumentaient contre tout venant, soutenaient et développaient des thèses. C'était un reste des anciennes coutumes de la rue du Fouarre, considérablement atténué. Rollin transformait sagement ces argumentations en un simple examen, et, sagement aussi, il tenait ces examens pour une pratique excellente. »

À d'autres égards, quelle importance la collation des grades, et, sous d'autres rapports, celle des bourses, présentent dans l'organisation de l'enseignement secondaire ! L'Université doit-elle seule conférer les grades de bachelier ès lettres et ès sciences ? M. Jules Simon se prononce fortement pour l'affirmative. Des grades conférés par des Universités multiples lui semblent, comme certificats de capacité, avoir tout juste la valeur d'assignats. Le système des commissions mixtes, qui forme en Belgique le jury d'examen, a l'inconvénient grave de ne satisfaire personne. C'est donc un monopole que l'auteur de la réforme de l'enseignement propose de maintenir en faveur de l'Université, ajoutant qu'il n'a rien d'opposé à la liberté d'enseignement, puisqu'il n'empêche de rien enseigner ni aucune école de s'ouvrir. Il voit dans l'impartialité du corps enseignant toutes les garanties désirables, et pense, en outre, qu'un corps seul de professeurs possède l'art, plus difficile qu'on ne croit, de bien poser les questions.

Est-ce exagérer que d'attribuer à la question des bourses une importance sociale ? Un système de faveur ouvre à des jeunes gens qui y ont peu d'aptitude une carrière qu'ils ne seront pas en état de poursuivre avec succès. À vrai dire, nous ne repoussons pas aussi absolument l'idée de prendre en considération, ici et en d'autres

choses, les services des pères, non plus que nous ne professons cette indifférence peu pratiquée, même en république, à l'égard du nom reçu en héritage. Cette part indestructible d'aristocratie et, si l'on veut, de privilège, dans la démocratie la plus libre et la plus égale, y consacre tout ce qui peut y subsister de la force des traditions sous la forme d'un hommage reconnaissant rendu au passé. Les familles elles-mêmes y trouvent l'engagement d'honneur et l'encouragement puissant qui les portent à persévérer dans l'estime publique. Mais, malgré notre peu de goût pour ce qui sent la démocratie pure, nous admettons que ces considérations doivent être, sinon sacrifiées, du moins subordonnées à celle du mérite personnel manifesté par le concours. On ne peut s'en tenir aujourd'hui ni à un système de faveurs ministérielles, ni au caractère presque exclusivement charitable qui marque les anciennes bourses ainsi que les anciennes fondations scolaires en France comme en Angleterre. L'Angleterre elle-même l'a senti, malgré son attachement pour les anciens usages, et a su faire des bourses, dans quelques grands établissements, des récompenses du travail intelligent et des moyens d'émulation. Le recrutement des bourses mises au concours parmi les élèves des écoles primaires est une bonne pensée. C'est faire ce que le passé lui-même a fait avec moins de suite sous d'autres formes, ouvrir aux enfants du peuple l'accès des professions savantes et des fonctions, justifié par un mérite exceptionnel. Qu'importe qu'on objecte que plusieurs de nos révolutionnaires, tristement célèbres, aient été des boursiers ? Faudrait-il en conclure qu'il ne faut ni instruire ni aider les pauvres ? Nous sommes frappé, d'ailleurs, de ce fait, que peu d'entre eux sortaient des classes ouvrières et rurales. C'est à des secours de ce genre que beaucoup d'hommes distingués ou illustres, sous l'Ancien régime, ont dû d'être mis à même de montrer leur valeur et d'en faire profiter leur pays. Régulariser ce mouvement ascendant sans le précipiter aveuglément, est le devoir d'une société démocratique dans le meilleur sens, qui se propose de proportionner les situations et les rôles à la valeur individuelle, et de développer toutes les forces autrement enfouies et stériles.

Nous n'avons pas encore parlé de ce qui a causé le plus d'émotion dans les projets de réforme de l'enseignement secondaire, la suppression des vers latins, étendue en très grande partie aux thèmes, la diminution des versions dictées, remplacée dans une très forte

mesure par la préparation et l'explication orale des auteurs, l'abandon des *excerpta*, le développement des exercices de langue et de littérature françaises et des compositions, offrant plus de simplicité dans le choix des sujets et l'exécution, etc. Pour juger de ces idées, il faut les examiner en elles-mêmes, sans doute ; on ne doit pas oublier non plus le point de départ, la nécessité de gagner du temps et de faire une place aux langues vivantes, que tout le monde sait en Europe, excepté nous. Nous comprenons certains regrets, et nous ne nous associons pas au mal qu'on dit des vers latins, ni de la forme oratoire des compositions françaises. Le discours latin est un excellent exercice pour cinq ou six élèves sur soixante. Mais nous voyons des professeurs de rhétorique eux-mêmes, M. Deltour, par exemple, qui déclarent qu'à un extrêmement petit nombre près, le latin qu'on envoie au concours général depuis quelques années n'a pas de nom qui puisse en caractériser la qualité. Quant au thème, cet exercice indispensable pour bien apprendre une langue, il est trop prolongé dans les classes élevées et tient trop de place. Il faut faire des sacrifices : sur quoi les fera-t-on porter ? Prenez garde, si vous ne voulez rien accorder aux nouveaux besoins, qu'il ne faille, sous la pression d'exigences impérieuses, tout abandonner, et d'abord sacrifier l'étude obligatoire du grec, idée que des esprits amis pourtant du système classique ont mise en avant, dans la pensée que le latin étudié plus à fond suffirait. Nous n'avons pas l'intention d'examiner une à une les réformes projetées. Nous ne serions pas sans objection sur plusieurs. Les *excerpta*, par exemple, ne paraissent pas devoir être jugés si sévèrement, pourvu que les morceaux qui les composent soient replacés dans leur milieu, ce qui est l'affaire des maîtres. L'honnête *Selectæ* contient la plus pure morale. — Est-ce à des philosophes de repousser ce catéchisme de morale philosophique, accompagné des plus beaux exemples et d'anecdotes qui se gravent à tout jamais dans l'esprit ? Peut-on expliquer tout Cicéron, tout Tite-Live ? — Il y a trop de devoirs écrits, soit. N'oublions pas pourtant que là se manifeste le vrai travail personnel de la traduction qui se résout dans une multitude de petits problèmes à résoudre, et qui contraint l'esprit à un double et fécond effort de jugement sagace et de langue exacte heureusement nuancée. M. Jules Simon veut avec raison qu'on mette moins de temps dans les classes inférieures à se traîner sur les règles abstraites, qu'on apprenne à lire dans les textes

facilement, couramment, sans quoi l'ennui tuera ces livres, où l'on se sera alangui si longtemps, jusqu'au point d'en rendre odieux le souvenir même. En tout, il paraît désirer que l'on connaisse des ensembles, et c'est aussi pour cela qu'il veut qu'on mêle à l'explication des auteurs des connaissances biographiques et littéraires. Cette délicate question des explications détaillées de textes à joindre à la connaissance seule intéressante d'une œuvre prise dans son tout n'est pas pratiquement d'une solution trop difficile. Nous sera-t-il permis de dire que nous avons essayé de la résoudre modestement dans la pratique comme père de famille, en l'appliquant à des traités de morale de Cicéron et à la Cyropédie de Xénophon ? Nous expliquions à fond une page, puis nous en lisions en français plusieurs à la suite ; on reprenait encore l'explication du texte, tantôt rapide, tantôt en insistant sur les remarques grammaticales et autres ; l'enfant ne perdait jamais ainsi la suite des idées, il s'y intéressait, la leçon était vivante et portait ses fruits[73].

L'idée de mêler les notions, beaucoup trop négligées, d'histoire littéraire à l'enseignement classique ne pourrait être abandonnée sans grave inconvénient. Il n'est pas seulement honteux mais préjudiciable pour l'intelligence d'ignorer les grands hommes dont on lit et dont on explique les livres. Ces notions peuvent être données avec sobriété. Une part aussi nous paraît devoir être faite à l'enseignement historique de la langue française ; mais la question de temps fait ici encore difficulté. Rien d'ailleurs de mieux motivé que l'utilité de cet enseignement, recommandé récemment par M. Michel Bréal[74] qui, après avoir allégué d'autres raisons purement philosophiques, s'exprime ainsi : « On traite généralement au collège les cinq ou six siècles qui ont précédé Malherbe comme une période préparatoire

---

[73] Bossuet, sur cette nécessité de saisir les ensembles, s'exprime ainsi dans sa *Lettre sur l'éducation du Dauphin :* « Nous n'avons pas jugé à propos de lui faire lire les ouvrages par parcelles, c'est-à-dire de prendre un livre de *l'Éneide*, par exemple, ou de César, séparé des autres. Nous lui avons fait lire chaque ouvrage entier, de suite et tout d'une haleine, afin qu'il s'accoutumât peu à peu, non à considérer quelque chose en particulier, mais à découvrir tout d'une vue le but principal d'un ouvrage et l'enchaînement de toutes ses parties : étant certain que chaque endroit ne s'entend jamais clairement et ne paraît avec toute sa beauté qu'à celui qui a regardé tout l'ouvrage comme on regarde un édifice et en a pris tout le dessein et toute l'idée. »

[74] Quelques mots sur l'instruction publique.

nécessaire à la lente éclosion du grand siècle. Mais, outre qu'on mutile singulièrement notre histoire littéraire, en la subordonnant ainsi au court espace de temps qui va de la fin du seizième siècle jusqu'à nos jours, ce n'est peut-être pas une vue sur laquelle, avec de jeunes gens, il convienne de beaucoup insister, que cette image déjà lointaine d'un instant de perfection dont nous nous écartons de plus en plus. La vieillesse d'une nation dépend en partie de l'opinion qu'elle se fait de son âge : il n'est rien qui double le poids du temps comme de toujours regretter ses belles années. On peut étudier et admirer les chefs-d'œuvre du dix-septième siècle sans y faire converger toute notre histoire. En étendant nos regards sur l'ensemble de la littérature française, sur ses alternatives d'originalité et d'imitation, d'affaissement passager et de subit relèvement, nous éloignerons les idées de jeunesse, de maturité et de décadence qui ne conviennent jamais qu'imparfaitement à un peuple. L'étude du Moyen-âge aurait encore cet autre résultat qu'elle tempérerait ce que la culture classique a d'exclusif. Soyons par le goût les fils des Grecs et des Romains. Mais, quoi que nous fassions, nos attaches historiques sont ailleurs. Par son éducation purement latine, le collège n'a pas peu contribué à élargir l'hiatus qui existe dans notre société et à former des hommes étrangers ou indifférents à la vie intellectuelle du peuple. Notre jeunesse instruite serait ramenée vers les couches inférieures, où tant de fragments de la vieille France gisent ignorés et méprisés. Des vocations d'un genre nouveau se déclareraient ; entre la masse de la nation et les classes éclairées, on verrait s'opérer des rapprochements sur un autre terrain que sur celui des alliances éphémères de la politique. J'indiquerai un dernier avantage de cette étude. L'habitude d'écrire en latin nous a rendus timides dans le maniement de notre propre langue. Nous commençons à la traiter comme une langue morte : on demande des autorités pour les mots, on condamne les tours qui ne sont pas dans les grammaires. Je vois beaucoup de juges sévères toujours disposés à en retrancher quelque chose : mais les accroissements qu'elle reçoit sont ou nuls ou de si mauvais aloi qu'on n'y peut voir un gain véritable. En remontant jusqu'aux sources de l'ancien français et jusqu'aux temps où la langue avait plus de liberté dans la formation des mots et dans la construction de la phrase, nous retrouverions quelque chose de cette initiative et de ce don d'heureuse invention qui ne sont pas moins nécessaires à la vie

d'une langue qu'à celle d'une littérature. On reconnaîtrait bientôt, à la saveur et à la propriété de leur langage, ceux qui auraient lu Joinville. Pour les commencements une chrestomathie suffirait : j'y voudrais, outre les Serments de Strasbourg, la Cantilène de sainte Eulalie et la vie de saint Alexis, des extraits de la chanson de Roland, du livre des Rois, du roman de Renart, ainsi que des morceaux de Villehardouin, de Joinville et de Froissart. Pour nos Français du Midi, un certain nombre de pièces provençales devraient être ajoutées au volume, que compléteraient une grammaire et un vocabulaire. »

Nous avons touché, à propos du livre de M. Jules Simon, sur l'enseignement secondaire, à bien des points, nous en avons omis d'autres. Nous aurions pu par exemple insister davantage sur l'histoire telle qu'elle doit être enseignée dans les lycées. Nous ne saurions admettre qu'il y soit question du présent, non seulement d'aujourd'hui, mais d'hier. L'histoire du jour et celle même de la veille a un nom, c'est la politique, c'est-à-dire ce qui n'est pas jugé encore et ce qui nous divise le plus. Nous n'envoyons pas nos fils au lycée pour y prendre les opinions personnelles d'un professeur ou les opinions toutes faites d'un programme, et pour y entendre le procès fait aux convictions et aux affections que nous exprimons dans la famille. L'histoire doit, dans les lycées, écarter ce qui est de pure érudition par d'autres motifs. Charger la mémoire de dates inutiles et de petits faits, c'est aller directement contre le but qu'on doit se proposer. Un tel enseignement doit être esprit et vie. La morale et la patrie en forment l'âme : le clair enchaînement des choses en est l'esprit. Il faut enseigner deux choses : la société dans sa marche, ses institutions, les grands hommes dans leur caractère et dans leur influence. Intéressez les jeunes esprits à ce qui est général et généreux ; laissez là les nomenclatures stériles et fastidieuses. Combien de points encore que nous avons touchés à peine ! Peu importe, s'il se dégage de cette étude quelques vues essentielles, comme la nécessité de former l'homme physique et moral, de ne sacrifier ni l'élément permanent des études, ni celui qui répond aux besoins de notre temps, ni la discipline, ni la liberté. Moins convaincu que l'éminent écrivain de l'aptitude de l'Université et de l'enseignement secondaire à résoudre toutes les questions qu'il a posées, nous croyons aussi que cet enseignement réclame des réformes qui peuvent avoir sur l'avenir de la société française une

influence incalculable. Nous ne sommes pas partisan des moyens termes impossibles, qui ne laissent à rien son vrai caractère. Mais faut-il admettre que la conciliation des éléments divers soit, comme on l'a dit, pour cette question, insoluble ? En tout cas, même en matière d'instruction, c'est souvent par de judicieuses réformes qu'on évite les révolutions trop radicales.

# CHAPITRE IX

## Organisation de l'enseignement moyen.

I. — Nécessité d'un enseignement moyen pour les classes industrielles. Ce qu'il faut entendre par ces classes et par les mots : Enseignement moyen.

Nous avons montré déjà que l'état de notre société donne à la question de l'enseignement une opportunité plus pressante que jamais ; malheureusement, les points de vue qui nous divisent si profondément en rendent peut-être plus que jamais aussi la solution difficile. Nous avons ajouté que ce qui complique les difficultés, c'est la quantité des matières qu'il faut, jusqu'à un certain point, faire marcher de front, et dont chacune prétend bien se faire sa place en gardant son rang de dignité et d'importance. Cela explique l'extrême instabilité des programmes qui ne sont appliqués qu'à l'état d'essais, quand ils ne restent pas à l'état de projets sans exécution.

La pensée qui nous domine dans ces études, c'est qu'il faut plus d'un mode d'instruction dans l'état de la société française. Écartons, sans doute, les systèmes étroits, exclusifs, qui trop absolument sacrifient les unes aux autres, soit les lettres, soit les sciences, soit la théorie, soit la pratique. Mais dans chaque système d'instruction il faut qu'il y ait un élément nettement prépondérant.

Or, l'élément prépondérant dans les études classiques, ce sont les lettres, et quant à la part qu'on y fait aux sciences, c'est la théorie qui domine.

Voilà pourquoi les études classiques ne conviennent ni à tous les esprits, ni à toutes les situations.

Elles exigent par leur nature même beaucoup de temps, et, même quand ce temps est bien occupé, il y en a une bonne part qui, fût-il parfaitement employé pour la formation de l'intelligence, reste perdue pour le profit pratique qu'il sera permis d'en tirer. Par là, nos établissements universitaires ne sont pas sans quelque rapport avec

l'École polytechnique, qui mérite d'être placée très haut comme école de science pure, mais où une faible partie de ce qu'on y apprend doit trouver son emploi dans les carrières auxquelles on se destine.

Vouloir faire d'un mode d'instruction qui présente de telles conditions un système universel d'éducation nationale, est une conception fausse en elle-même et pleine d'inconvénients en pratique.

On soutient, il est vrai, que dans le lycée même le temps consacré aux langues mortes pourrait être sensiblement réduit par un meilleur aménagement et par des méthodes plus rapides. Nous croyons cela possible dans une certaine mesure. Mais ne nous faisons pas d'illusion : il est de l'essence des études classiques d'exclure les méthodes trop expéditives. On n'apprend pas le grec et le latin pour les parler, c'est surtout à titre d'exercice qu'on étudie ces deux grandes langues littéraires. On se propose, en même temps qu'on y acquiert l'intelligence d'œuvres éminentes au point de vue du génie et du goût, d'y développer par le travail de la traduction la sagacité de l'esprit, l'exactitude du langage dans le choix des mots, le vif et fin sentiment des nuances. Pour cela, il ne faut pas dire que « le temps ne fait rien à l'affaire. » Il en faut beaucoup, sous peine de n'atteindre le but qu'incomplètement. Les études classiques ont donc ce double caractère d'être éminemment des études littéraires et de demander un nombre d'années qu'on peut réduire, mais pas trop. Ces deux caractères suffisent pour en écarter ceux pour qui une instruction pratique, dont ils doivent vite tirer parti, est une impérieuse nécessité.

Il suffit d'avoir lu nos observations sur l'enseignement secondaire pour qu'on ne nous attribue pas l'opinion que les langues vivantes et les sciences sont des étrangères dans les établissements universitaires ou dans ceux du même genre qui sont entretenus par le clergé. Nous pensons seulement qu'elles y sont des hôtes, ou si l'on veut, des habitants, mais non pas des indigènes. Nous exceptons le français, depuis longtemps nationalisé dans cette patrie du latin, et qui fait la matière d'une comparaison perpétuelle avec les langues mortes. Mais l'anglais, l'allemand, mais les sciences, à mesure qu'elles visent davantage aux applications, ne sont pas là dans une maison qui ait été bâtie pour eux ; on les y loge, mais ils n'occupent ni les appartements d'honneur, ni même toujours des emplacements fort commodes. Faisant allusion à cet effort méritoire, sans doute, où tout ne sera pas stérile, mais peut-être excessif, qui consiste à vouloir trop *moderniser*

l'Université, nous nous demandons si ce ne serait pas faire là ce que l'Évangile appelle *mettre du vin nouveau dans de vieilles outres*, au risque de ne pas améliorer le vin et de faire éclater les outres.

C'est, selon nous, en dehors de l'Université, et nous achèverons de l'établir à la fin de ce chapitre, qu'il convient de constituer l'enseignement de la majeure partie des classes moyennes, de ces classes que nous appelons classes *industrielles* : nous donnons à ce mot le sens étendu qui comprend l'agriculture, aussi bien que les affaires, et en général, toutes les professions ayant pour objet l'exploitation des forces naturelles et leur mise en valeur. L'avènement de ces classes est, au point de vue social, l'événement capital des temps modernes. Ne pas lui faire dans l'éducation une place proportionnée à son importance serait une faute énorme. Jusqu'à présent, il n'y a de véritablement organisé, et encore non d'une manière parfaite, que l'enseignement qui a en vue les carrières savantes et les fonctions publiques. Pour les catégories qui s'y préparent, on peut sans doute modifier l'enseignement classique, le compléter sur quelques points, nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de le supprimer, ni de le changer très essentiellement ; nous venons d'exposer les raisons qui nous font tenir à cette opinion fort attaquée, aujourd'hui surtout. L'enseignement moyen, au contraire, n'est pas complètement organisé, ou plutôt il n'est pas encore assez répandu ; il commence à peine, quels que soient les remarquables spécimens qu'il présente à notre étude à l'étranger et en France même.

La nécessité de cet enseignement tire ses raisons d'être de motifs généraux et de causes qui se rapportent d'une manière toute spéciale à l'état de notre société. On s'occupe beaucoup de l'instruction primaire, avec raison, sans doute, mais on aurait tort de s'en occuper trop exclusivement ; les classes hautes et moyennes ont pour le moins autant d'importance. Ce n'est pas ici un édifice où il faille d'abord assurer les fondements, en réservant à plus tard la construction du milieu et du faîte. Cette analogie toute matérielle ne donnerait pas une idée exacte de l'œuvre à accomplir ; elle demande, au contraire, qu'on travaille à la fois à toutes les parties pour en faire un ensemble. Il faut qu'on donne satisfaction simultanément à des besoins aussi recommandables les uns que les autres, si tant est, comme nous l'avons indiqué, que le haut n'importe pas plus encore que le bas, et que l'état de richesse et de civilisation d'un peuple ne s'y mesure pas

encore plus exactement qu'au nombre des individus sachant lire et écrire. N'y eût-il qu'égalité entre les deux termes, toujours est-il que l'instruction primaire ne suffit pas à résoudre la question de l'enseignement des classes moyennes, ni même toute la question de l'instruction pour ce peuple laborieux qui a besoin d'être initié aux éléments d'un métier. L'instruction primaire, c'est là son mérite et son but, reste fort générale. Avant tout, elle donne à l'enfant ces notions, sans lesquelles un homme demeure comme en dehors de la civilisation ; elle lui remet entre les mains ces merveilleuses acquisitions, qui sont de précieux instruments de culture et de travail, et qu'on appelle lire, écrire et compter. Elle lui apprend à connaître un peu le globe terrestre et l'histoire de son pays. Elle n'est pas, tant s'en faut, l'équivalent de l'éducation morale, mais elle contient un élément de moralisation. Par elle-même elle tire l'intelligence d'une sorte d'abrutissement, et ensuite elle lui ouvre par la lecture toutes les sources où sont déposées les vérités morales : d'ailleurs tout ce qui ennoblit moralise. Elle contribue à adoucir les mœurs, nous parlons en général. Combien d'actes d'atroce barbarie naissent de l'ignorance aujourd'hui encore, une brochure de M. Ch. Robert nous l'apprenait récemment. Elle sert enfin à écarter les tentations qu'engendrent la faim et la misère ; mais pour cela ne faut-il pas qu'elle soit bien dirigée ?

Qui ne sait, en effet, qu'à défaut de cette dernière condition, elle peut créer une tentation nouvelle, un moyen de plus de mal faire ?

On saura lire : que lira-t-on ? On saura écrire : quel usage fera-t-on de cette acquisition ? N'a-t-elle jamais fait de mal, si elle a produit beaucoup de bien ?

Assurément on n'a pas le droit de reculer devant de telles craintes que tout progrès et toute liberté peuvent également faire naître. Il y aurait aveuglement à ne pas leur faire une juste part dans ses préoccupations, en des temps aussi troublés que le nôtre. Serait-ce la première fois que des progrès réels auraient amené des transitions difficiles et des crises ? Il faut conjurer ces souffrances par tous les moyens possibles, et c'est à l'éducation plus complète et mieux appropriée qu'il faut demander de réparer les lacunes et les maux d'une instruction très incomplète.

Les moyens en réalité nombreux dont dispose l'instruction n'atteignent ce but que d'une façon insuffisante ou défectueuse. Pour la masse, une instruction provisoire des plus imparfaites ; pour l'élite,

des études classiques seulement ébauchées, voilà le tableau de la réalité.

La société en souffre intellectuellement, moralement ; elle en souffre aussi matériellement.

On se plaint de l'encombrement des professions savantes et des fonctions publiques. On a raison : mais où est la cause ? c'est qu'elles sont l'objet des compétitions exclusives de tous ceux qui ont fait des études sans autre application possible. Le remède, employé dans une certaine mesure, de rendre l'entrée plus difficile par des conditions devenues plus sévères, est illusoire en grande partie : il vient presque toujours un moment où la sévérité fléchit. Il « faut bien » que ces jeunes gens se placent ; et que deviendront-ils s'ils ne sont aptes à aucune des carrières que présentent l'industrie et le commerce, si l'agriculture, la banque, les administrations privées ne leur ouvrent pas volontiers leurs portes, ou si ces sérieux et modestes emplois ne leur inspirent que répugnance ?

Qu'on ne dise pas que cet encombrement tient à l'excès de population, puisqu'il est avéré que la population augmente peu en France. D'un autre côté, mille découvertes ont ouvert à l'activité humaine de nouveaux débouchés, tellement que, quoi qu'on en dise si souvent, c'est moins, selon nous, sauf dans quelques emplois trop courus, l'homme qui manque à la tâche que la tâche qui manque à l'homme.

C'est l'uniformité des études, jointe à leur insuffisance, qui produit cet encombrement dans les mêmes carrières, où tous se précipitent sans que tous y aient une véritable aptitude. C'est la même cause qui enfante l'esprit de mécontentement si répandu. Sans doute cet esprit inquiet, chagrin, trouve dans l'état moral de la société d'autres causes profondes. Mais comment veut-on que ceux qui ne se placent pas ou se placent mal dans les cadres trop restreints des carrières savantes et des fonctions publiques, quoi qu'on ait tout fait pour les élargir à l'excès, celui notamment des fonctions administratives, ne se croient pas les victimes d'une révoltante injustice sociale ? Non, on ne leur a pas fait injustice. Mais auraient-ils donc tort absolument si c'était une erreur sociale qu'ils accusaient dans leurs plaintes amères contre l'ordre établi ?

Le mal du déclassement nous travaille. J'avoue que ce n'est pas seulement d'aujourd'hui non plus que date le demi-savoir avec son ambition orgueilleuse en même temps qu'impuissante.

Dès le seizième siècle, Montaigne parlait de ces « métis », qui, étant sortis de l'ignorance *abécédaire*, sans arriver à cette seconde ignorance, fruit de la science même, laquelle reconnaît les limites de notre esprit, sont « *dangereux, ineptes, importuns*. » — « *Ceux-cy,* dit-il, *troublent le monde.* » Combien cette race des *métis* ineptes et dangereux n'a-t-elle pas pullulé ! Combien de prétendus philosophes et de politiques sans études, qui croient tout savoir et tout pouvoir, si on leur laisse la société à gouverner ! Bons à tout faire et bons à rien faire sont devenus des expressions presque synonymes.

Soyons-en certains : bien des gens qui veulent aujourd'hui réorganiser le monde de fond en comble, le tiendraient pour suffisamment bon s'ils y occupaient convenablement une modeste place.

Il ne suffit pas, pour atteindre ce résultat, de donner l'instruction, nous insistons sur ce point, il faut savoir *l'approprier*. À ce prix on aura peut-être moins d'intrigants et moins de révolutionnaires.

Pour constituer cette instruction des classes moyennes, cet enseignement moderne, on rencontre, comme premier obstacle, des préjugés, des désignations inexactes destinées à consacrer de blessantes distinctions. Pourquoi dire que les études classiques préparent seules aux professions *libérales* ? Pourquoi ce singulier anachronisme de langage ? Veut-on dire par là que l'agriculture, l'industrie, le négoce, le crédit sont indignes d'un homme *libre* ; que les études qui ont pour but d'y former l'homme sont des études *serviles* ? On n'oserait l'avouer, et j'admets qu'on ne le croit pas. Ces locutions ne répondent pas moins à des sentiments nés d'autres temps ; elles ont pour effet pratique de consacrer une sorte de gentilhommerie du grec et du latin qui fait considérer comme atteints d'une infériorité humiliante ceux qui ne les ont pas appris.

Le préjugé est en baisse, je le crois, mais il subsiste, et garde encore trop de force : héritage d'un passé où le latin était le signe de la caste intellectuelle dominante, où tout ce qui ne savait pas le latin était une plèbe. Ce préjugé, dont on prétend faire un argument, se dresse à l'entrée des établissements nécessaires aux classes industrielles. Ce n'est pas au fond, répétons-le, car autrement on grandirait l'obstacle à

plaisir, que la dignité du travail fasse doute sous aucune forme. Ce n'est pas que ce qu'on nomme *l'industrie* d'un nom générique ne tienne presque dans notre société le haut du pavé. Elle a même, cette industrie si fière de ses découvertes, fière plus encore peut-être de sa richesse et de son rang, elle a, dans sa plus puissante représentation, été plus d'une fois accusée d'orgueil et d'un esprit de domination. Mais l'industrie et l'agriculture semblent garder encore, en souvenir de l'Ancien régime, dans leurs représentants plus modestes, une idée trop humble de leur nature ; elles ne se croient *nobles* que si elles font les mêmes études que le clergé, la magistrature et le barreau.

Comment ne pas dire un mot encore d'une désignation très consacrée, qui nuit à l'organisation rapide et complète d'un enseignement moyen ? On le désigne sous les noms excellents à leur place de *spécial* et de *professionnel*, mais trop peu en rapport, on va le voir, avec l'enseignement dont nous parlons. Il faudrait dire *industriel*, comme nous venons de le faire, par allusion à une masse de professions, ou *moyen*, *intermédiaire*, plus conforme à la nature même de cette instruction, qui se place entre l'instruction primaire et l'enseignement secondaire classique. C'est sous ce nom d'instruction intermédiaire que les classes industrielles, et on pourrait presque dire la classe moyenne, l'ont vu se présenter à elles il y a bien des années déjà. Peut-être vaudrait-il mieux combiner les deux mots et dire : enseignement moyen industriel. Je n'insiste pas sur ces nuances, mais il est indispensable de s'entendre sur les termes.

L'enseignement *spécial* prépare aux écoles.

L'enseignement *professionnel* donne les connaissances nécessaires à une profession déterminée.

L'enseignement *moyen ou intermédiaire* donne, sous une autre forme que les établissements classiques, l'enseignement général nécessaire à toutes les professions qui sont contenues en dehors des carrières savantes et publiques.

Cet enseignement industriel peut avoir deux degrés : l'un primaire supérieur, l'autre secondaire. On verra que ce second type ne saurait être aussi répandu que le premier, les classes riches, qui ont plus d'ambition intellectuelle et plus de loisir, continuant à envoyer leurs fils dans les établissements universitaires ou dans les maisons d'éducation tenues par les congrégations religieuses.

L’apprentissage est encore quelque chose à part qui a aussi ses conditions comme il a sa nécessité.

Distinguons toutes ces idées et tous ces termes, qu’on ne peut confondre sans brouiller tout et sans fausser le système de l’éducation nationale.

Nous venons de dire que l’instruction intermédiaire peut comporter deux degrés. Cela se déduit des nécessités auxquelles elle répond.

En dehors de la clientèle de l’enseignement classique, on aperçoit trois classes d’individus distinctes. L’une, composée de la majorité des paysans et des ouvriers, se contente de l’instruction primaire, en y joignant l’apprentissage spécial. La seconde se compose de ceux qui sont nés dans les rangs les plus modestes de la bourgeoisie ou dans la partie supérieure de la classe ouvrière. Ceux-ci réclament l’instruction primaire supérieure telle à peu près qu’elle existe définie par la loi de 1833. Vient ensuite cette portion plus élevée et plus aisée de la bourgeoisie qui, renonçant à pousser ses enfants dans les carrières savantes et dans les fonctions, compose en quelque sorte l’état-major de l’industrie ; c’est elle qui doit donner des chefs à l’agriculture, aux usines, au négoce, à la banque, aux administrations des grandes compagnies. Pour ceux-là, l’instruction intermédiaire doit être plus complète ; pour les autres, elle comprend encore du plus ou moins, par exemple selon l’importance des localités. Bien que conservant à peu près les mêmes cadres, les établissements qui se forment dans une très grande ville ne peuvent être tenus an même degré que des communes de plusieurs milliers d’âmes.

Quelles sont les conditions les plus nécessaires d’un tel enseignement ? C’est ce que nous croyons utile de rechercher avant tout, sans avoir la prétention de rien inventer, car les types de ce genre d’instruction existent déjà dans divers pays. Mais n’oublions pas qu’en France on se jette vite dans les extrêmes. Beaucoup de personnes croient ou semblent croire que, pour bien organiser l’enseignement moderne à l’usage des classes qui destinent leurs enfants aux professions industrielles, il suffit de prendre le contre-pied des études classiques. C’est comme l’antithèse de cette autre tendance qui paraît vouloir fonder ce système moderne d’instruction, ayant ses conditions toutes spéciales, sur quelque chose de fort approchant des études universitaires. Un examen plus réfléchi de la question mène à une solution tout autre et qui se résume dans la nécessité d’admettre

certains éléments communs avec le système classique et d'autres qui en diffèrent. Je me propose de montrer ces points de rapport et de dissemblance.

## II. — Points communs et différences de l'enseignement moyen avec l'enseignement classique.

Le premier et le plus important des points communs, c'est qu'il faut garder une certaine généralité dans les études.

Voilà à quoi ne répond en rien l'idée d'enseignement *spécial* ou purement *professionnel* qu'on s'efforce de propager, et que repoussent justement des familles. L'enseignement professionnel, accusé de laisser des vides énormes et déplorables à ce point de vue, n'a jamais pu que balbutier d'assez mauvaises réponses. C'est sans doute quelque chose de former un bon outil pour une tâche déterminée ; mais cela même n'est pas toujours possible si l'instrument général n'est pas suffisamment façonné par une éducation qui s'adresse à toutes les facultés. Déjà l'instruction primaire répond en une certaine mesure à cette dernière nécessité ; il ne s'agit que de continuer l'œuvre à peine commencée. C'est ainsi que l'enseignement scientifique lui-même doit rester général dans le système de l'instruction intermédiaire. Cela signifie simplement, en d'autres termes, qu'il ne s'agit pas de former un menuisier, un charron, un parfait commis ; il s'agit de donner à tous les candidats de tous les arts et métiers ou manufactures une instruction générale qui exige une idée nette de l'ensemble des sciences. — Mais, dira-t-on, c'est ce que font les lycées. — Oui, mais ils le font autrement. L'enseignement scientifique y revêt surtout un caractère un peu théorique. J'avoue que je ne suis pas de ceux qui s'en plaignent. Il faut bien que la science à l'état pur soit quelque part, et où serait-elle mieux placée que dans un enseignement qui, surtout s'il restait ce qu'il doit être, ne s'adresserait qu'à ceux qui ont du temps ? Dans les carrières qu'ils se proposent, les études classiques ne dispensent en rien d'un nouvel apprentissage qui se fait par l'exercice de la profession et les leçons de l'expérience. Là il est bon que les méthodes gardent leur pureté rigoureuse, la science son élévation et sa profondeur, ce qu'on peut appeler son haut désintéressement. C'est là

ce qui constitue la forte culture, la vraie satisfaction donnée à ce besoin de savoir qui ne cherche pas l'utilité pratique immédiate. Dans les établissements, quel que soit le degré, destinés aux classes industrielles, les sciences sont encore enseignées dans ce qu'elles ont de général, mais surtout de façon à préparer et à conduire aux applications. L'enseignement technique particulièrement y occupe une place qu'il n'a pas dans les établissements universitaires. C'est en ce sens, tout spécial aussi, de l'enseignement *moyen*. On se tient dans ces régions intermédiaires où la théorie, réduite à l'essentiel, ne demande, pour ainsi dire, qu'à se faire pratique le plus possible.

Autant en faut-il dire de l'enseignement des lettres, qu'on doit maintenir sous des formes spéciales ; car, quant à songer à l'abolir, à le subordonner à l'excès, ce serait la plus regrettable des erreurs.

L'enseignement moyen a beau se distinguer du système classique, il ne perd pas de vue l'objet de tout mode sérieux d'éducation : rendre l'instrument intellectuel plus fort, plus souple, plus complet ; lui communiquer toutes les qualités générales qui contribuent à sa valeur. Il y aurait trop de paradoxe et de parti pris à nier que l'étude des lettres y contribue puissamment, et de telle façon qu'elles jouent dans cette œuvre un rôle qui ne pourrait être rempli par aucun autre moyen de culture. Comment aussi rester insensible à cette considération que, sans cette éducation préalable, la source des plus vives et plus pures jouissances resterait fermée à une masse d'esprits éternellement retenus dans un travail spécial ?

Les raisons pour lesquelles il faut des études classiques, des *humanités*, beau et juste mot qui indique bien ce qu'il veut dire, dans l'enseignement destiné aux classes industrielles, ont à nos yeux une force irrésistible. Peu importe que la langue nationale en fasse le fond unique ou principal. La route peut être moins savante, le but est le même ; le résultat est le même aussi quand il serait vrai qu'il dût être atteint moins complètement.

Il y a de telles considérations élevées qu'on ne saurait exclure de ces motifs sans de graves inconvénients même pratiques.

N'est-ce donc qu'un lieu commun vide de réalité de dire qu'il existe pour les peuples une patrie intellectuelle et morale, qu'elle remonte au passé comme elle s'étend à l'avenir, qu'elle est en grande partie constituée par les lettres, comme elle l'est par l'unité du langage, et que cette région des idées et des sentiments marqués au signe du beau

dans des œuvres lues et goûtées en commun, forme comme un héritage qu'on se passe les uns aux autres ? N'est-il pas vrai aussi qu'elle reste en quelque sorte plus inaccessible aux démembrements, moins sujette à périr que cette patrie matérielle faite de morceaux de territoire ? Les Grecs conquis et déchus se souvenaient encore des noms d'Homère, de Sophocle, de Platon. Mais il est également vrai que l'idée de cette patrie morale risque de s'altérer et de s'éclipser dans une forte mesure, de ne plus exister même pour des hommes qui seraient exclus de la connaissance des œuvres littéraires du passé, exclus de cette langue commune des idées consacrée sous les plus belles formes, et qui seraient réduits pour tout aliment à ces œuvres sans goût et sans morale jetées trop souvent en pâture aux appétits d'une foule illettrée. Nous disons que cet isolement moral et intellectuel serait funeste et resterait comme une sorte de dégradation sur le front d'une partie notable d'un peuple qui a un passé, une histoire, un patrimoine commun, un fonds de richesses que les esprits cultivés de tous les pays goûtent et apprécient. Si nous sommes une société où l'égalité n'a cessé de s'accroître, il faut que cette égalité dans la connaissance et la participation du beau fasse aussi des progrès ; non qu'elle puisse être jamais absolue, mais elle doit admettre moins de ces incapables à qui manque totalement ce sens du beau, porté jusqu'au dernier raffinement chez un certain nombre de leurs compatriotes. La suppression des études littéraires dans l'enseignement donné aux classes industrielles aurait ce résultat déplorable de créer deux peuples dans un même peuple, et de substituer à cette langue commune l'abus des spécialités avec leurs idiomes distincts inintelligibles les uns aux autres, sorte de barbarie savante ramenée par la prédominance exclusive de l'élément technique en pleine civilisation.

Il y a deux raisons plus spéciales de ne pas exclure les lettres de l'enseignement moyen ou industriel. Elles y apparaissent comme le correctif de ce qu'il y a dans l'enseignement scientifique de trop matériel et de trop abstrait. C'est de l'homme en effet qu'elles nous entretiennent. Or la connaissance de l'homme n'est pas donnée par l'étude de la nature morte. Elle n'est pas contenue dans les machines ingénieuses mises en œuvre par la physique ni dans les creusets de la chimie. Elle suppose la vie, et quelque chose en outre, le degré même le plus élevé de la vie, c'est-à-dire la vie morale. Les passions et la

liberté déjouent les prévisions infaillibles que permettent des expériences opérées sur le monde matériel. Il est impossible, de même, que dans l'enseignement donné aux classes industrielles, les mathématiques n'occupent pas une place considérable. Or, les sciences mathématiques travaillent sur des données purement abstraites et sur des combinaisons idéales ayant pour matière principale la quantité et l'étendue. Fort différentes, les lettres et en général les sciences morales s'exercent sur des données complexes et vivantes ; on ne peut y appliquer la pure méthode mathématique avec ses procédés de raisonnement soumis aux lois de la logique aussi impérieusement que les astres obéissent aux lois qui en règlent les mouvements. Ce n'est donc pas seulement l'élévation intellectuelle et morale, c'est la valeur même de l'instrument pensant qui se trouve engagée dans la question. Avec les sciences mathématiques et physiques prises comme base presque unique de l'éducation, on préparera difficilement des hommes d'un esprit droit dans les choses morales et politiques. On formera peu des économistes judicieux, des industriels et des commerçants doués de la flexibilité d'esprit nécessaire pour juger des affaires, enfin des citoyens en état de faire de leurs facultés l'usage le plus sûr et le plus complet.

Au surplus, j'invoque l'intérêt des classes industrielles. L'absence de l'élément littéraire leur ôte une partie notable de leur valeur même spéciale. Ceci n'est pas une simple supposition ; la preuve est faite.

Parmi d'autres expériences, j'en citerai une seule. On a vanté les écoles *réelles*, *realschulen*, de l'Allemagne. On reconnaît pourtant que la *spécialité* y dominait trop, au début surtout. Or voici ce qui se passait il y a quelques années. Des négociants de Cologne et de Magdebourg prenaient dans les écoles *réelles* et dans les *gymnases* (ceux-ci sont l'équivalent de nos lycées) un certain nombre de jeunes gens de même âge et d'une intelligence moyenne, qu'ils mettaient en contact avec les affaires. Les élèves sortis des écoles réelles conservèrent une certaine supériorité pendant trois ou quatre mois ; mais plus tard, quand leur aptitude se trouva soumise à une épreuve plus prolongée dans les différents comptoirs, ils révélèrent une infériorité notable relativement aux élèves des gymnases qui, ayant reçu une instruction où l'intelligence, c'est-à-dire, encore une fois, l'instrument lui-même, avait été plus fortement exercé, se trouvèrent

aptes à tous les emplois auxquels on les appelait[75]. On l'a remarqué aussi : c'est parmi les élèves sans aucune préparation générale et n'ayant qu'une instruction toute technique que le socialisme le plus grossier a trouvé la plus facile adhésion. N'y a-t-il pas là comme une confirmation nouvelle de la locution proverbiale que « les extrêmes se touchent » ? Une éducation trop générale et trop vague et une éducation trop étroitement spéciale ouvrent un égal accès aux plus dangereuses utopies.

Les Allemands ont paru ressentir ces inconvénients : dans les *realschulen* d'une certaine importance, ils ont fait pénétrer des connaissances plus étendues et restauré l'enseignement littéraire ; nous en parlerons.

Non plus qu'il ne faut enseigner les sciences dans les établissements intermédiaires par les mêmes méthodes que dans les lycées et les collèges, on ne doit enseigner les lettres par des procédés qui soient les mêmes identiquement.

Et d'abord la mesure diffère.

Nous éliminons la langue grecque.

Le latin, plus consacré par nos habitudes et qui est pour nous une langue-mère, ne subsistera que dans les plus développés de ces établissements, et n'y tiendra, si on la lui maintient, qu'une place secondaire.

Le français lui-même et les langues étrangères vivantes ne seront pas exactement enseignés comme dans les lycées. Les explications des langues étrangères s'appliqueront à des textes d'un genre plus familier et menant plus directement à l'usage de la langue parlée. Le beau pourra d'ailleurs garder sa place dans les morceaux lus, commentés, appris par cœur.

Les exercices de style seront simples aussi. Peu de rhétorique. Des sujets empruntés surtout aux réalités de la vie.

On pourrait engager les partisans trop exclusifs des études classiques universitaires à relire, sur les méthodes grammaticales et littéraires, quelques passages empruntés à un écrivain peu suspect, l'abbé Fleury. Elles se trouvent dans son Traité sur le « choix et la méthode des études ». Les lignes suivantes dépassent sans doute un

---

[75] J'emprunte ce fait à la déposition du directeur du Chaptal, M. Monjean, dans l'enquête de 1864 relative à l'enseignement professionnel. Cette déposition est toute conçue dans la direction philosophique et morale que j'indique ici.

peu l'enseignement intermédiaire, mais elles s'y appliquent, et complètent ce que nous avons dit : « Je ne voudrais pas, dit ce sage écrivain, que les préceptes de la grammaire fussent secs et décharnés, comme ils sont dans les livres : je voudrais les *rendre sensibles et agréables par l'usage*. Quand un enfant aurait lu quelque temps en sa langue des choses qu'il entendrait et où il prendrait plaisir, s'il était possible, on commencerait à lui faire observer que toute cette façon d'écrire ne consiste qu'en vingt-deux lettres, et que tous ces grands discours ne sont composés que de neuf genres de mots, qu'il y a deux sortes d'articles, qu'il y a des genres dans les noms, des temps et des personnes dans les verbes, des nombres dans les uns et dans les autres, et ainsi du reste. Lorsqu'il saurait un peu écrire, on lui ferait rédiger les histoires que l'on lui aurait contées, et on lui corrigerait les mots bas ou impropres, les mauvaises constructions et les fautes d'orthographe. On pourrait lui dire les règles des étymologies et lui en apprendre plusieurs à l'occasion. Elles servent fort pour entendre la force des mots et l'orthographe, et elles sont divertissantes. Ainsi, *avec un peu de préceptes et beaucoup d'exercice, il apprendra en deux ou trois années autant de grammaire* qu'il en faut à un honnête homme pour l'usage de la vie, et *plus que n'en savent pour l'ordinaire ceux qui ont passé huit ou dix ans au collège. La plupart en pourraient demeurer là et n'apprendre point d'autre langue. Les gens d'épée, les praticiens, les financiers, les marchands, et tout ce qui est au-dessous, enfin la plupart des femmes peuvent se passer de latin : l'expérience le fait voir*. Mais, s'ils savaient autant de grammaire que j'ai dit, il leur serait bien plus aisé de se servir de bons livres français et des traductions des anciens, *et peut-être se désabuserait-on à la fin de la nécessité du latin pour n'être pas ignorant*[76]. » Que dit-on de ce programme, de cette méthode à la fois rapide sans être superficielle, sûre sans qu'elle fasse passer l'enfant par tous les intermédiaires des démonstrations savantes ? Que dire aussi de cette assertion relative au latin ? Nos idées classiques se sont donc exagérées ou faussées singulièrement peut-être sous l'influence trop marquée des systèmes d'enseignement qui ont trop exclusivement prévalu, surtout au dernier siècle ! Combien, sans sortir de cet ordre d'exemples, on trouverait d'armes à opposer à ces vues trop étroites

---

[76] *Traité des études* de l'abbé Fleury, Grammaire, chap. 22.

dans la vieille Université, aussi bien que dans Port-Royal, si profondément classique pourtant !

Ainsi, les ressemblances mêmes avec l'enseignement universitaire admettent dans l'enseignement industriel moderne des différences, puisque les choses semblables sont diversement enseignées.

Une circulaire célèbre parlait d'exclure dans les lycées, ou de réduire beaucoup, les morceaux choisis, pour embrasser les œuvres dans leur ensemble. Mais, dans des établissements qui ont moins de temps à donner à la littérature, comment les recueils de ce genre ne tiendraient-ils pas une grande place ? On aura soin, par un commentaire sobre et intelligent, de rattacher les pièces détachées à l'œuvre, et l'œuvre même à l'auteur ; tout cela en ne donnant rien au superflu.

Même caractère tendant à l'application pour l'histoire et la géographie, même recherche de l'essentiel : ainsi ce sera l'histoire nationale qui dominera, et, dans l'histoire nationale, les grands événements et les grands hommes. On y mêlera les faits économiques ; la géographie aussi sera politique, industrielle, commerciale, en même temps que physique.

À ces indications joignons quelques mots sur deux autres enseignements qui ont à se faire leur place plus étendue dans l'enseignement industriel : l'un est celui de la morale, l'autre est celui de l'économie politique. La première est un peu enseignée dans les lycées sous la forme plus générale de la philosophie ; la seconde ne l'est à aucun degré, ce qui est un tort ; vingt leçons au plus suffiraient pour enseigner l'essentiel, et trouveraient aisément place dans le cours de philosophie et dans les programmes du baccalauréat.

La morale fait partie de l'instruction religieuse dans la plupart des établissements d'enseignement moyen. Il faut lui laisser sa place dans ce dernier enseignement. Nous pensons pourtant qu'elle est susceptible, dans les établissements d'enseignement de cet ordre qui disposent d'un plus grand nombre d'années, d'un enseignement à part plus développé, et faisant entrer plus au fond des questions morales qui concernent la société aussi bien que l'individu. Ces principes de justice et d'honnêteté, déjà enseignés aux temps antiques, par exemple dans le livre des *Devoirs* de Cicéron, peuvent recevoir bien des applications nouvelles. La morale a aussi ses raisons humaines, ses considérations terrestres, lesquelles attestent que le devoir est presque

toujours conforme à l'intérêt bien entendu. C'est une fâcheuse omission que celle qui consiste à ne pas donner cet enseignement, déjà contenu en grande partie dans des recueils théoriques et pratiques où les devoirs sont expliqués, et pour ainsi dire illustrés par de beaux exemples. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas ici de morale savante et systématique sujette à controverses et à subtilités. Des ouvrages comme les *Essais de morale* de Franklin ne sont que le reflet de la pure lumière de la conscience et du bon sens. Nous voudrions les voir entre les mains de tous, mais surtout dans celles de la jeunesse qui fréquente les écoles intermédiaires.

L'économie politique ! Et où donc sera-t-elle enseignée avec fruit si elle ne l'est dans un système d'instruction approprié aux classes industrielles ? Ces classes n'en forment-elles pas comme la matière ? L'économie politique ou industrielle, comme on voudra l'appeler, n'est-elle pas véritablement la philosophie du travail, c'est-à-dire la théorie des lois générales auxquelles obéissent ces occupations et ces transactions auxquelles la jeunesse qui suit les cours de ces établissements est destinée à se livrer ? On n'a plus à démontrer que la partie certaine et incontestée de la science économique est susceptible, autant que quelque science que ce soit, d'un enseignement méthodique. La division et la liberté du travail, la formation et l'emploi du capital, le rôle économique des machines, la monnaie, le crédit, les banques, les lois qui règlent les profits et les salaires, ce sont là évidemment, au premier chef, des sujets sur lesquels de futurs industriels, agriculteurs et commerçants doivent recevoir une instruction un peu solide, que compléteront, en l'éclaircissant, des éléments de législation industrielle et l'enseignement technologique. Le meilleur commentaire qu'on puisse désirer à ces principes de l'économie politique devra être pris, autant que possible, dans la réalité, par la visite des usines, fabriques et fermes, etc., selon les localités.

Disons un mot encore : la science de *l'économie* renferme, outre l'économie politique, cette science plus modeste, l'économie domestique.

Ici encore, non seulement nous n'inventons rien, mais on n'a que trop le droit de s'étonner de ce qui subsiste de prévention dans certains esprits. Au fond, ce que nous recommandons, c'est ce que Rabelais recommandait au seizième siècle, dans l'admirable chapitre sur

l'éducation, que j'ai déjà cité ; c'est ce que pensaient aussi à la fin du dix-septième siècle des hommes tout dévoués aux études classiques et même portant l'habit ecclésiastique.

Combien il s'en faut par exemple que ce même abbé Fleury, dont nous invoquions le témoignage, parle avec ce dédain, si étrange de nos jours, de la science et de l'art économiques ! Puisque, à la honte de notre temps, il y a encore des esprits à qui cette science économique reste suspecte, montrons avec quelle insistance Fleury la recommande sous ses aspects les plus pratiques dans l'instruction de la jeunesse sous ce nom d'*économie*, plus simple et plus connu alors. Les exemples mêmes qu'il donne n'ont rien perdu de leur force non plus que de leur opportunité. « Comme, dit-il, les premiers objets dont les enfants sont frappés sont le dedans d'une maison, ses diverses parties, les domestiques et leurs services différents, les meubles et les ustensiles de ménage, il n'y a qu'à suivre leur curiosité naturelle pour leur apprendre agréablement l'usage de toutes ces choses, et leur faire entendre, autant qu'ils en sont capables, les raisons solides qui les ont fait inventer, leur faisant voir les incommodités dont elles sont les remèdes. *On les accoutumerait ainsi à prendre des idées nobles de toutes ces choses, que la mauvaise éducation et la vanité de nos mœurs nous fait mépriser*, et à ne point tant dédaigner une cuisine, une basse-cour, un marché, comme font la plupart des gens élevés honnêtement. Enfin on les accoutumerait *à faire des réflexions* sur tout ce qui se présente, *qui est le principe de toutes les études*. Car on se trompe fort quand on s'imagine qu'il faut aller chercher bien loin de quoi instruire les enfants. Ils ne vivront ni en l'air ni parmi les astres, moins encore dans les espaces imaginaires, au pays des êtres de raison ou des secondes intentions : ils vivront sur la terre, dans ce bas monde, tel qu'il est aujourd'hui, et dans ce siècle si corrompu. *Il faut donc qu'ils connaissent la terre qu'ils habitent, le pain qu'ils mangent, les animaux qui les servent, et surtout les hommes avec qui ils doivent vivre*. Et qu'ils ne s'imaginent pas que c'est s'abaisser que de considérer tout ce qui les environne. *À mesure que l'âge avancerait, on leur en dirait davantage* et on ferait en sorte de les instruire passablement des arts qui regardent la commodité de la vie, leur faisant voir travailler et leur expliquant chaque chose avec grand soin. » Et Fleury entre dans des détails de métier et aussi de *prix*, car il veut que le *prix commun* soit connu des jeunes gens et, ce

qui se rattache bien plus étroitement à la science économique comme nous l'entendons aujourd'hui, que les causes de la variation des prix soient expliquées, ainsi que les raisons qui maintiennent certaines denrées chères et d'autres à meilleur marché. Par la porte modeste de l'économie domestique se trouve ainsi ouvert l'accès à l'économie politique qui la domine et en rend raison. Les raisons générales et sociales d'enseigner l'économie politique, outre ces raisons spéciales sur lesquelles nous nous sommes arrêté, frappent tous les bons esprits. Elle est, comme on l'a dit, en quelque sorte le contrepoison du socialisme. C'est pour ceux qui s'engagent dans les carrières industrielles une vue d'ensemble très propre à assurer leurs idées et leur conduite, lorsqu'ils auront à traiter avec le capital et avec le travail, et à juger les questions économiques qui s'agitent de nos jours sous toutes les formes.

## III. — Conformité des idées précédentes avec celles qu'ont émises les juges les plus compétents en France et à l'étranger.

Les idées que nous venons d'exposer se recommandent par elles-mêmes. Toutefois, avant d'aller plus avant, il ne paraîtra pas inutile de les appuyer sur l'autorité de noms compétents. On mesurera mieux par là la place que tient la question de l'enseignement des classes industrielles dans les préoccupations politiques depuis longtemps déjà. Les solutions que nous essayons d'indiquer ici ressortiront mieux aussi dans ce qu'elles ont de vérité théorique et pratique par l'essentielle conformité des témoignages étrangers. Sans doute, au lieu de dire instruction moyenne, ou intermédiaire, ou industrielle, plusieurs emploient le mot de professionnelle. Il importe peu, si c'est la même chose qu'ils entendent. Je voudrais, à l'aide de quelques passages empruntés à des hommes d'État et à des publicistes éminents, faire ressortir la puissance des motifs qu'ils invoquent pour établir la nécessité d'un système bien tranché d'instruction. Voici ce qu'écrivait un homme d'un esprit supérieur et particulièrement ouvert et avisé : « L'éducation professionnelle est un des premiers besoins du temps actuel. L'excès de l'éducation classique est cause d'un défaut d'équilibre moral, qui produit les conséquences les plus fâcheuses. Au

lieu d'élever la masse des hommes pour en faire d'habiles producteurs, en état de parcourir les nombreuses carrières que l'agriculture, le commerce et l'industrie offrent aux classes moyennes et supérieures, on n'a travaillé jusqu'ici qu'à faire des hommes de lettres ou des hommes de robe, des docteurs et des rhéteurs. Je n'hésite pas à dire que, dans mon opinion, ce désaccord entre les besoins de la société et le système d'éducation dont nous avons hérité de nos pères est une des causes principales du désordre moral qui afflige plusieurs des nations qui marchent à la tête de la civilisation. » Ainsi s'exprimait M. de Cavour. Même préoccupation dans un pays très intelligent des conditions de la vie pratique, la Belgique. Le ministre qui a présenté le premier projet de loi sur l'enseignement professionnel en Belgique n'est pas moins net que le ministre italien : « Les besoins de l'époque actuelle et la direction des esprits, dit-il, exigent incontestablement que l'instruction secondaire ne se borne plus désormais à des cours d'humanités. Il faut qu'à côté de l'enseignement littéraire et scientifique, qui a pour objet spécial de préparer la jeunesse à suivre avec fruit les leçons universitaires, il s'en élève un autre consacré à ceux qui ne se destinent ni au droit, ni à la médecine, ni aux travaux physiologiques, mais doivent entrer dans la carrière si fréquentée aujourd'hui du commerce et surtout de l'industrie. »

La Hollande est très digne d'être étudiée dans ses divers modes d'instruction. M. Thorbecke, ministre de l'intérieur du royaume néerlandais, indique, dans l'exposé des motifs de la loi qui a pour but d'établir l'enseignement professionnel moyen, quel doit en être le caractère dominant : « Le caractère principal de l'enseignement moyen à régler par l'État doit être une préparation générale, soit à une position sociale, soit à une grande diversité de professions, soit au service public. Il n'entre pas dans les idées de l'État de dresser les élèves pour une branche d'instruction quelconque, ni de changer les écoles en ateliers ; ce que le gouvernement propose, ce n'est pas de faire enseigner la pratique dans ses détails, mais de développer l'esprit et les organes, de manière à ce qu'ils deviennent aptes à la vie pratique. » Ces vues ne sont-elles pas conformes à celles que nous avons exposées ?

Nous verrons que c'est bien la même pensée qu'on a poursuivie en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis. Mais remarquons que chez

nous aussi ce mouvement réformateur dure depuis longtemps, quoiqu'il soit bien loin de toucher à son terme. La question d'un enseignement moyen était mise au concours dès 1823. M. Guizot rédigeait le programme, et M. Renouard, aujourd'hui membre de l'Institut et procureur général à la cour de cassation, remportait le prix. Sous le gouvernement de juillet, nous avons souvenir des réclamations élevées en faveur de l'enseignement professionnel, par M. Victor de Tracy, député, et par quelques autres membres de nos Assemblées, ainsi que par des écrivains très connus dévoués à la même cause. Au sein même de l'Université, des esprits clairvoyants s'associaient à ce mouvement et proposaient tout un plan d'*enseignement intermédiaire.* — C'est le titre que M. Saint-Marc Girardin donnait à un travail justement remarqué, et qu'on peut encore lire avec fruit. L'éminent et regrettable écrivain voulait confier ce genre d'enseignement à l'Université, qu'il prétendait assouplir à tous les besoins de la société moderne. Nous ne savons s'il maintiendrait encore cette thèse en face de l'extension que l'enseignement intermédiaire a prise et est appelé à prendre encore, en présence surtout de la difficulté pour l'Université de mener de front deux tâches dont chacune requiert une organisation distincte et des efforts séparés. Quoi qu'il en soit, l'étude publiée par M. Saint-Marc Girardin en 1847, sur cette forme moderne de l'enseignement, avait une véritable valeur et en elle-même, et comme appel fait à l'opinion par un des esprits les moins suspects d'hostilité à l'égard des études classiques.

Depuis 1830, et surtout depuis 1848, la question, à mesure qu'elle entrait dans le domaine de la pratique, est devenue l'objet de controverses plus nombreuses et d'études diverses. Des congrès d'hommes spéciaux, et aussi ces congrès dits des sciences sociales qui ont été tenus, sous l'Empire, dans plusieurs grandes villes à l'étranger, s'en sont occupés à diverses reprises. Une réunion des directeurs et professeurs des écoles intermédiaires en Allemagne avait lieu au mois de septembre 1846. Ce congrès pédagogique s'arrêtait à des conclusions qui méritent d'être rappelées. On y posait comme première règle qu'il fallait écarter l'enseignement abstrait de la grammaire, réservé pour la classe de philosophie, et, dans les classes élémentaires, se borner à des exercices pratiques. La seconde règle, posée par le congrès de Mayence, était de charger de l'enseignement

de la langue nationale le professeur ordinaire de chaque classe, au lieu d'y appliquer, comme c'est l'usage le plus habituel en Allemagne, la division des enseignements par faculté. Le congrès voyait là plus d'unité, un lien plus complet dans l'enseignement, et le moyen d'établir des rapports plus suivis entre le maître et les élèves. La troisième règle adoptée par le congrès de Mayence concernait l'histoire de la littérature nationale, conçue en vue d'apprendre à écrire correctement, purement, avec goût, et en vue aussi d'apprécier le beau et les grands écrivains. La dernière conclusion du congrès renfermait bien, comme on en fit dès lors la remarque, un peu de *teutonisme*. La littérature était présentée comme un moyen d'entretenir le sentiment national. Rien de plus légitime d'ailleurs, quand on n'en fait pas un prétexte pour nier les mérites d'autrui et pour menacer les autres peuples, au nom de la supériorité insolente qu'on s'attribue, en croyant s'autoriser des droits du génie.

Pour rappeler des souvenirs plus personnels, nous dirons aussi que la question de l'enseignement moyen fut agitée sous le nom d'enseignement professionnel, dans plusieurs des réunions du congrès dit des sciences sociales, qui tint des séances dans diverses capitales, et notamment en 1865 à Amsterdam. Non pas que ces libres congrès aboutissent à aucun résultat pratique, non pas même que les idées les plus hasardées n'y aient tenu beaucoup de place. Mais on y entendit aussi des hommes compétents exposer les résultats de leurs études et de leurs réflexions sur des sujets à l'ordre du jour de la société contemporaine, tels que le régime pénitentiaire, l'assistance, l'instruction publique[77].

Le gouvernement français marquait, il y a une dizaine d'années, son intention plus ferme de marcher dans cette voie ouverte à peine. Une enquête, que nous avons sous les yeux et que nous aurons occasion de citer, fut ouverte à la fin de 1863, sur l'enseignement dit professionnel. Cette enquête était présidée par le ministre du commerce Béhic. Deux ministres de l'instruction publique, M. Rouland, puis M. Duruy, proposaient de constituer, à l'usage des classes moyennes de la société, parallèlement aux études classiques,

---

[77] Nous trouvons dans ce recueil un long mémoire, que nous avons lu avec profit, par M. Pompée, l'ancien directeur de l'École Turgot, au moment de sa fondation. Ce mémoire résume un volume publié par M. Pompée sous le titre : *Études sur l'enseignement professionnel de France.*

un enseignement secondaire français préparant à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, à toutes les carrières qui n'exigent pas l'étude des langues anciennes, et auxquelles l'enseignement des lycées et collèges ne donne pas satisfaction. Le 23 mars 1864, le Corps législatif était saisi d'un projet de loi, précédé d'un exposé des motifs, fait au nom du Conseil d'État par M. Langlois, rapporteur. Une commission de la Chambre consacrait plusieurs séances à la discussion de ce projet. M. Duruy prenait l'initiative de plusieurs mesures utiles. Son ministère développa l'enseignement secondaire spécial ; il lui donna des programmes, lui créa un moyen de recrutement dans l'école normale de Cluny, et, sur une base nouvelle, transforma d'anciens établissements, comme les lycées ou collèges de Mont-de-Marsan, de Pontivy, etc. En reconnaissant les services rendus en ce sens par ce ministre dévoué au progrès, nous restons convaincu que l'Université n'est pas apte à remplir l'office dont on semble persister à vouloir la charger. Disons, à l'honneur de M. Duruy, qu'il était fort loin de l'idée d'un enseignement exclusivement technique. Il restait dans la voie d'idées indiquée par M. Cousin, parlant de ces écoles « comme préparant à toutes les carrières sans conduire à aucune », par M. de Salvandy, qui disait « qu'elles ne doivent pas élever un homme pour une profession, mais pour toutes celles auxquelles il pourra se trouver apte », par M. Saint-Marc Girardin, qui demande « qu'elles n'aient pas la prétention d'enseigner ce que l'expérience seule du métier peut apprendre aux jeunes gens ». De quoi s'agissait-il ? Encore une fois, de donner à l'esprit cette préparation générale, qui facilite et abrège l'apprentissage spécial par la connaissance des notions scientifiques et de quelques-unes de leurs grandes applications. Ici encore, nous n'avons fait que dégager la formule générale des idées de ces hommes éminents.

Nous apprécierons les établissements d'enseignement intermédiaire fondés en France et à l'étranger. Constatons seulement, en terminant cette partie de notre étude, que c'est sous l'influence de ces mêmes idées et sous les enseignes de ce mode d'enseignement intermédiaire ou moyen, que s'est développé le notable mouvement que nous voyons se produire chez d'autres nations, jalouses de marcher d'un pas plus ferme et plus sûr dans les sentiers de la vie moderne. C'est bien à cette inspiration que répondent les écoles fondées en Prusse sous les noms d'écoles communales moyennes, rectorales,

municipales, écoles du degré supérieur pour les enfants, etc., établissements qui cherchent à donner à ceux qui les fréquentent une instruction supérieure à celle qu'on reçoit dans les écoles primaires composées de plusieurs classes. Ils s'efforcent, à des degrés divers, de satisfaire à toutes les exigences de la vie industrielle, ainsi qu'aux besoins des classes bourgeoises. Le mouvement, qui s'opère en ce sens, engageait récemment le ministre de l'instruction publique de Prusse à publier une circulaire qui mérite d'être signalée. Il y constate que ces établissements répondent aux nécessités du temps ; par conséquent, « non seulement il faut chercher à les développer, mais encore à en favoriser le plus possible la création par les communes. » Quand les écoles de cette catégorie rentreront dans les conditions posées par la circulaire ministérielle, elles devront être considérées et désignées comme *écoles moyennes*. Tel est le nom que la même circulaire confirme en s'appliquant à le justifier ; elle remarque que de telles écoles tiennent, en effet, le milieu entre les écoles primaires et les écoles secondaires. Elles pourront, désormais, fonctionner à côté des écoles primaires, et avoir au moins cinq classes ascendantes, avec un nombre maximum de cinquante élèves par classe. Les écoles primaires pourront même, dans leurs classes supérieures, suivre le programme de ces écoles moyennes. Le ministre prussien ajoute qu'on devra pourvoir à la création de bibliothèques contenant les ouvrages scientifiques plus avancés, nécessaires au personnel enseignant. En aucun cas, d'ailleurs, la fréquentation de l'école primaire ne pourra être négligée pour les cours de ces établissements d'un degré supérieur. Aussi le ministre insiste-t-il pour que les autorités ne favorisent la fondation d'écoles moyennes dans les communes que là où les écoles primaires sont au complet.

On le voit, le mouvement en faveur d'un enseignement intermédiaire à l'usage des classes moyennes est ancien ; il a pour lui les juges les plus autorisés ; il invoque des raisons qui se retrouvent les mêmes dans tous les grands pays ; il s'atteste dans la pratique par des créations que nous avons à peine signalées et dont il nous reste à parler, sans prétendre y consacrer, d'ailleurs, tous les développements que la nature du sujet comporterait. M. Hippeau vient de le faire avec de grands détails pour les États-Unis et pour l'Allemagne. Nous renvoyons à ses excellents travaux. M. E. Laveleye, dans son livre sur l'instruction populaire, y a moins touché, quoique l'instruction

primaire soit le principal objet de son travail. En tenant compte de ces utiles publications, nous donnerons plus d'attention à ce qui existe en France d'établissements de cette nature, et nous examinerons le degré de compétence qu'offre l'Université aussi bien que le meilleur mode d'organisation qu'il convient d'appliquer à ce genre d'enseignement.

## IV. — Où nous en sommes en fait d'établissements d'instruction moyenne. Exemple pris en France.

Nous excluons de la revue que nous allons entreprendre l'enseignement spécialement professionnel. Tout au plus nommerons-nous quelques-uns de ces établissements qui donnent à un certain degré l'instruction générale. L'insuffisance même du développement de l'enseignement intermédiaire a produit, en effet, remarquons-le, dans des écoles qui s'intitulent écoles de commerce et qui rendent d'ailleurs de très grands services, ce mélange un peu équivoque d'enseignements qui ne demandent qu'à se séparer. Il y aura moins d'établissements mixtes, d'un caractère douteux et ne réalisant qu'à moitié leur objet, parce qu'ils se compliquent d'une assez grande diversité d'éléments, quand chaque destination sera suffisamment tranchée.

Au reste, cela ne peut empêcher ces établissements, ces écoles de commerce de grandes villes, de se fonder, et il est heureux qu'elles remplissent en partie une place jusqu'ici laissée vide. Nous applaudissons de grand cœur à l'initiative prise en ce sens par d'importantes cités depuis 1870. À Lyon, il a été souscrit 1 200 000 fr. ; au Havre 200 000 fr. ; à Rouen 250 000 francs. Ce sont là de beaux résultats et des exemples qui ne peuvent manquer d'être féconds. À Paris, il y a une école supérieure du commerce que dirigèrent successivement MM. Blanqui et Gervais (de Caen). Il y a place pour d'autres écoles à la fois analogues et diverses. Dans ces établissements, l'enseignement est solide, varié, presque universel ; à Lyon, il est tel qu'une notable partie des élèves ont fait leurs études et sont bacheliers. Cela est fort bien ; mais un tel mode d'enseignement peut-il être considéré pour ainsi dire comme un équivalent de l'enseignement intermédiaire ? Nous ne saurions le croire.

L'enseignement intermédiaire aux deux degrés qu'il comporte est représenté à Paris dans des établissements de premier ordre. L'école municipale Turgot s'adresse à la petite bourgeoisie et à l'élite ouvrière, non sans se recruter aussi dans la bourgeoisie moyenne. Le collège Chaptal s'adresse à la classe aisée. L'enseignement y est plus prolongé, plus complet qu'à l'école Turgot. Mais les deux établissements correspondent à la diversité des carrières industrielles et commerciales. L'école Turgot réalise le type de l'école primaire supérieure créé par la loi de 1833 en l'élevant à son maximum. Le collège Chaptal, c'est ce qu'on peut nommer l'enseignement secondaire industriel, approprié à la partie riche et la mieux posée de la bourgeoisie adonnée à l'industrie, au négoce, à la banque, etc. Nous entrerons, sur ces deux établissements, dans quelques détails qui ne sont pas dépourvus d'intérêt. Ce n'est qu'à ce prix d'une étude faite d'un peu près qu'on a chance d'obtenir des résultats précis. Ce ne sont pas des *individus* que nous prétendons étudier, ce qui ressemblerait trop à une sorte de prospectus, ce sont des *types*.

L'enquête de 1869 sur l'enseignement dit professionnel nous fait connaître d'une manière très circonstanciée l'organisation de l'école Turgot et la nature de sa clientèle. Le *type Turgot* étant destiné à se répandre, selon nous, dans toute la France, nous reproduirons en partie ces renseignements d'une portée vraiment générale. L'école est située dans un des quartiers les plus commerçants de Paris, le quartier Saint-Martin ; elle est peuplée par les enfants des fabricants en chambre ou des commerçants en détail, d'employés d'administrations et de chemins de fer, de banque et de maisons de commerce ; à ce fonds s'ajoutent pour les deux septièmes deux autres contingents, l'un supérieur par le choix même des familles qui, occupant un rang plus élevé dans l'industrie et le commerce, préfèrent pour leurs enfants les études que l'on fait à Turgot à tout autre système d'enseignement, l'autre recruté dans la population ouvrière. La ville de Paris y admet un certain nombre de boursiers, avec cette circonstance que les bourses municipales présentent le réel mérite d'être données au concours. Chaque année, ce concours a lieu à l'Hôtel-de-Ville entre les meilleurs élèves des écoles communales laïques et congréganistes. Environ cinq cents élèves y prennent part. Près des cent premiers sur la liste de classement sont répartis entre le collège Chaptal et les écoles supérieures municipales Turgot, Colbert et Lavoisier. Ces

boursiers, loin de former un rebut, un *caput mortuum*, plus tard peut-être une population de déclassés, comme on a pu objecter que cela arrivait assez souvent pour les huit mille bourses distribuées par l'État sans garanties suffisantes présentées par les élèves[78], ces boursiers donnent une précieuse élite. C'est par de tels moyens, et non par des appels incessants à une ambition que la société n'aura pas plus tard les moyens de satisfaire, qu'on peut voir s'opérer ce passage d'un degré inférieur de la même classe à un degré plus élevé, et, quand il y a lieu, d'une classe sociale à une autre, sans perturbation, disons plus, avec grand avantage, dans une société fondée sur l'égalité.

La clientèle étant indiquée, reste à signaler la matière des études dans cette école primaire supérieure qui confine dans ses plus hautes parties à l'enseignement secondaire.

Le cours normal des études de l'école Turgot comprend trois années, précédées d'une année préparatoire et suivies d'une année complémentaire. L'année préparatoire n'est pas d'obligation, mais de fait la plupart des élèves y entrent parce qu'ils sont trouvés trop faibles en général à l'examen d'admission pour suivre les cours de la première année du cours normal ; c'est grâce à cet examen d'admission que l'établissement peut maintenir la force des études. Quant à l'année complémentaire, elle est destinée aux enfants qui appartiennent à des parents plus aisés ou à des élèves qui montrent des aptitudes distinguées. Les jeunes gens de cette division ont de seize à dix-huit ans. Quelques-uns se préparent à l'École centrale des arts et manufactures, d'autres à l'École des beaux arts, plusieurs à l'examen de conducteur des ponts et chaussées, ainsi qu'aux industries chimiques ; il en est qui rentrent dans la famille et continuent la profession paternelle. Cette année est féconde en enseignements théoriques et pratiques. L'élève y pousse plus avant les études commencées, et en poursuit de nouvelles. Il en sort initié à la géométrie descriptive avec ses applications à la coupe des pierres, à la charpente, au dessin d'architecture et de machines, à la chimie dans

---

78 L'État ne peut, dit-on, refuser ce secours à des enfants orphelins ou dont les pères ont rendu des services souvent peu rémunérés qui ne leur permettent pas de faire les frais de l'éducation de leurs fils. Pourquoi donc, en faisant une juste part à ce sentiment philanthropique, l'État ne fonderait-il pas un certain nombre de bourses dans ces établissements municipaux où les enfants recevraient une instruction pratique propre à donner à la société d'utiles auxiliaires ?

quelques-uns de ses emplois industriels. Malgré l'intérêt qu'elle présente, cette année complémentaire n'avait pas été suivie jusqu'à présent autant qu'on aurait pu s'y attendre. Elle est actuellement en grand progrès, grâce à l'assimilation du diplôme officiel d'enseignement spécial qui, comme le baccalauréat, donne droit au volontariat d'un an.

Qu'on nous permette encore de nous arrêter sur quelques particularités dont chacune offre un élément de solution à un problème d'une nature plus étendue. Une observation relative à l'âge auquel les enfants entrent à cette école a été présentée dans l'enquête de 1864 par le directeur de l'établissement : c'est au-delà de douze ans, quelquefois vers quatorze, sans préparation suffisante, surtout quand l'enfant a reçu chez lui les premiers éléments. Le défaut d'exercice de l'intelligence, d'habitude du travail, de connaissances acquises, est une cause de difficultés, de retards, quelquefois d'un découragement qui détermine les familles à retirer les enfants ; même ces obstacles franchis, l'élève est trop âgé pour aller jusqu'au bout des études. Le directeur exprimait le vœu qu'il y eût dans les écoles municipales des classes élémentaires où une excellente instruction primaire pourrait être donnée et achevée à l'âge de douze ans. À quinze ans l'enfant sera préparé pour un apprentissage, déjà d'ailleurs fait en partie par la nature de ses études. Si l'élève sort trop âgé de l'école, pressé de gagner sa vie, il veut être placé dans un bureau, et ajoute à l'encombrement dont on se plaint. N'y a-t-il pas là des indications d'une portée générale dont il y aura lieu de tirer parti dans des établissements qui se créeront sur le même modèle ?

La partie générale de l'enseignement sur lequel il y a tout lieu d'insister trouve satisfaction dans le cadre des études faites à l'école Turgot. L'enseignement moral est compris dans l'instruction religieuse. Une part qui nous semble suffisante est faite à l'élément littéraire. On y comprend la grammaire, l'orthographe, les exercices de style, dans lesquels on exige surtout la correction, la clarté, la propriété des termes. Des recueils gradués de morceaux excellents dans tous les genres, accompagnés de notes qui portent sur le langage et sur le goût, sont lus, appris par cœur et commentés par le maître. Voilà le fond de cet enseignement qu'on peut appeler *classique*, car il l'est à sa manière et dans sa mesure. Nous retrouvons aussi les langues étrangères, apprises pour être parlées et pour être écrites couramment

dans tout ce que peut demander une correspondance commerciale. L'histoire et la géographie présentent aussi le même but pratique ; l'histoire ancienne et celle du Moyen-âge sont esquissées à grands traits, de manière pourtant à faire sur ces jeunes esprits une assez forte impression par l'étude des figures les plus saisissantes ; seule, l'histoire de France est développée avec plus de détails par des raisons qu'il est à peine nécessaire d'indiquer ; l'utilité qu'on trouve à connaître l'histoire de son pays est plus immédiate, plus fréquemment mise en jeu ; l'amour du pays y puise un aliment qui, sans cela, risquerait par trop de faire défaut. Enfin les éléments de l'économie politique sont enseignés dans cet établissement[79].

L'école Turgot et les autres écoles municipales qui se fondent à Paris sur ce modèle maintiennent le même degré de généralité dans l'enseignement scientifique, tout en s'efforçant de le rendre pratique et applicable. L'enseignement des mathématiques comprend l'arithmétique avec tous ses compléments, la géométrie plane et celle de l'espace avec leurs applications, l'algèbre jusqu'au binôme de Newton inclusivement, la trigonométrie rectiligne, les éléments de la géométrie analytique, enfin la géométrie descriptive, y compris les éléments de la coupe des pierres et de la charpente. Les cours de physique et de mécanique, élémentaires en deuxième et troisième année, reçoivent leurs compléments dans le cours de quatrième. La chimie, étudiée pendant trois années, embrasse la chimie minérale et organique, ainsi que des éléments d'analyse chimique. L'histoire naturelle renferme la physiologie avec l'hygiène, qui en est la dépendance, la zoologie, la botanique, la minéralogie, la géologie, et se termine par les principales applications industrielles.

Même diversité restreinte, sans cesser d'être variée, même tendance pratique dans les éléments des arts qui doivent s'appliquer à l'industrie et que l'on réunit sous le nom commun d'arts graphiques. On y place le dessin artistique, réduit à l'ornement, et le dessin géométrique, qui s'étend au levé des bâtiments et des machines. Sous le même nom d'arts graphiques, le programme a joint la calligraphie, qui prend une grande importance dans une école destinée à fournir un nombre assez considérable de commis de commerce et d'employés dans plusieurs administrations.

---

[79] M. P. Coq est chargé de cet enseignement.

Il faut féliciter les établissements de cette nature d'avoir su résister à la tentation d'un enseignement purement spécial, qui n'aurait pu qu'en faire prématurément et d'une manière fort incomplète, peu efficace dès lors, des écoles d'apprentissage. On leur a fait ce reproche de ne point être assez techniques, de ne pas se diviser en sections différentes pour le commerce et pour l'industrie, et en sous-sections pour les différents arts et métiers, enfin de ne pas faire une place au travail manuel. N'est-ce pas tout confondre ? N'est-ce pas reprocher à ces institutions ce qui fait leur force et leur valeur, pour y substituer ce qu'elles ne doivent ni ne peuvent donner ? Elles ne sont ni des champs, ni des ateliers, ni des comptoirs, ni des bureaux. Leur but, c'est de former des candidats déjà fortement préparés pour toutes ces carrières à la fois, qui se décideront dans leur choix, le plus souvent au fur et à mesure de leurs études, lesquelles leur feront connaître à eux-mêmes leurs goûts et leurs aptitudes. Viendra ensuite l'apprentissage spécial que ces élèves sont assez jeunes pour suivre pendant le temps voulu, et assez exercés pour qu'ils aient chance, sans inconvénients, d'en abréger la durée. C'est le but qu'on atteint, par toutes ces connaissances, tous ces travaux préparatoires, où la pratique serre toujours de près la théorie, où presque toute salle d'études est un laboratoire, et où les yeux, la main, l'observation et l'expérience, en un mot, n'ont cessé de jouer un rôle.

Tel est le type sur lequel se modèlent en ce moment les écoles municipales Colbert, Lavoisier, d'autres encore en voie de formation ou de développement. Il a été heureux pour l'école Turgot et pour celles qui se rangent sous le même type d'avoir trouvé des hommes de mérite pour fondateurs. Après l'impulsion due à M. Pompée, l'école trouvait pendant près de vingt ans dans M. Marguerin[80] un organisateur de la plus rare intelligence comme du plus grand zèle, et ce qui n'est pas moins précieux, un esprit doué de ces vues générales qui permettent de bien apprécier la nature du but à atteindre et l'emploi des moyens qui doivent y conduire.

---

80 M. Marguerin recevait, il y a quelques années, avec la fonction et le titre d'administrateur général des écoles municipales de la ville de Paris, un témoignage rendu à ses hautes aptitudes et la récompense de toute une vie de dévouement. — L'École Turgot est actuellement confiée à l'habile direction de M. V. Porcher.

Nous pouvons parler avec non moins de précision de l'autre grand établissement parisien, celui qui représente ce que j'ai nommé l'enseignement secondaire industriel, le collège Chaptal, créé d'abord par M. Goubaux. Le nom de M. Goubaux est presque célèbre. Sans parler d'œuvres littéraires qui, sous un pseudonyme connu, conservent encore leur place et leur valeur, il a laissé un vif souvenir par son esprit plein de ressources, la chaleur de son cœur et le charme aimable de ses rapports. J'ai vu cet établissement croître peu à peu, à travers tous les tâtonnements et les essais dont sont moins exemptes peut-être que les autres les choses qui doivent durer, car les réformes naissent au fur et à mesure des besoins, sous la dictée de l'expérience. Combien était modeste, il y a moins de vingt ans, ce collège destiné à se développer chaque année, qui compte aujourd'hui plus de douze cents élèves, et ne peut plus tenir dans son ancien local plusieurs fois agrandi ! Nous l'avons assimilé aux lycées pour le caractère presque complet des études. C'est un lycée, en effet, d'enseignement industriel, avec prédominance de l'instruction scientifique, mais avec une forte part faite à l'enseignement littéraire. On y a même conservé le latin, sur le vœu formel de beaucoup de familles, et pour répondre aux exigences de l'examen du baccalauréat ès sciences, auquel se destinent plus de la moitié des élèves. Mais le latin est facultatif, et ceux-là seuls sont admis à en poursuivre l'étude qui peuvent prouver, par un examen périodiquement renouvelé, qu'ils ont su en profiter. Ce n'est pas non plus par le latin que les études débutent ; elles ont pour base la langue française ; c'est seulement vers quatorze ans, alors que son esprit, déjà un peu plus mûr, s'est exercé sur notre langue nationale, que l'enfant passe aux éléments de la langue latine, qu'il commence à la troisième année du cours, et qu'il doit poursuivre jusqu'à la fin de la cinquième. Cette connaissance s'acquiert par l'exercice de la version et des explications. On se sert, aussi bien que pour le français, d'une grammaire peu étendue, qu'éclaircissent et complètent les exercices faits sur les textes. Il y a donc un enseignement littéraire dans cet établissement, et il y présente une certaine force. L'histoire littéraire s'applique tour à tour à l'antiquité et aux temps modernes. À l'appréciation des auteurs se mêle la lecture des fragments. On a joint à ces études un cours d'étymologie qui donne l'origine des mots français. Les langues étrangères trouvent une place importante dans cet enseignement, à ce point que l'on compte

jusqu'à onze maîtres pour l'anglais, huit pour l'allemand, et plusieurs aussi pour les langues espagnole et italienne.

On n'a pas à s'étendre sur les autres parties du programme, qui rappellent l'école Turgot à un degré plus élevé. On remarquera en outre une idée heureuse dans la manière de tenir les études. Ceux des professeurs qui sont attachés à l'établissement d'une manière permanente, jouent aussi le rôle de surveillants, pendant que d'autres font la classe ; l'espèce de défaveur qui s'attache ailleurs aux maîtres d'étude ne trouve donc point à se prendre ici. Le respect inspiré à l'élève pour la personne du maître n'est pas le seul avantage de cette combinaison. Elle permet aux professeurs surveillants d'étudier à la fois l'intelligence et le caractère des enfants.

Le plus grand nombre des élèves de cet établissement achève le cours des études à la fin de la cinquième année, pour s'engager dans les carrières les plus diverses ; mais une sixième année s'ouvre pour une élite qui se prépare à des emplois plus élevés, ce qui permet au collège de faire recevoir chaque année quelques-uns de ses élèves à l'École centrale, même à l'École polytechnique et à l'École normale supérieure.

Le collège Chaptal a eu aussi l'heureuse chance de trouver pour directeur un homme d'une grande valeur. M. Monjean recevait, après la mort de M. Goubaux, la direction de l'établissement, qu'il avait déjà contribué, comme préfet des études, à mettre en bonne voie. Formé, dans sa jeunesse, par l'enseignement universitaire, où il remportait de brillants succès, et connu par de remarquables écrits sur l'économie politique, le nouveau directeur mettait une capacité supérieure au service d'un enseignement qui restait à organiser en grande partie, et qui, depuis une quinzaine d'années, n'a cessé de se développer entre ses mains.

Les établissements que nous venons de faire connaître ont le mérite éminent de pouvoir, avons-nous dit, servir de modèles. Ils réalisent bien l'idée de l'enseignement moyen industriel. Ils sont destinés à être imités, reproduits, le type Turgot surtout, qui convient mieux à la masse. Malheureusement le mouvement a été long à se produire, et, même aujourd'hui, nous sommes convaincu qu'il trouve un obstacle dans l'enseignement dit *spécial* donné par l'Université. Cette concurrence, qu'il ne saurait s'agir de supprimer brusquement, ni peut-être complètement, tient aujourd'hui trop de place. Les

fondations d'écoles commerciales, industrielles, d'écoles d'apprentissage, etc., se multiplient. Leur mérite très réel est de donner en partie, du moins les premières, cette éducation générale qui recommande l'enseignement moyen. Est-ce dans une mesure suffisante ? Remplacent-elles entièrement ces établissements d'un caractère plus franc et plus décidé qui réalisent un programme plus complet ? Nous ne saurions le croire. Elles naissent en général de l'initiative privée et de l'association, ce qu'on ne saurait trop encourager en France. Seulement, ce sont là des moyens trop peu efficaces pour former en nombre suffisant des établissements un peu considérables. Nous voulons signaler pourtant quelques-uns de ces essais dus à d'honorables efforts.

L'enquête officielle de 1864 sur l'enseignement professionnel nous fait connaître la pensée et les moyens d'organisation qui président à ces fondations. C'est ainsi que M. Pompée a fondé une école à Ivry, qui rappelle l'école Turgot. L'honorable directeur, qui a développé ses vues dans un volume d'études sur l'éducation professionnelle en France, en fait l'application à la maison qu'il dirige. Il met en pratique[81] cette idée qu'il faut un enseignement général, précédant l'enseignement spécial donné aux élèves qui ont fait choix d'une vocation, et paraît s'inspirer en partie des modèles que fournissaient, dès 1835, époque où il se mit à l'étude de ces questions, les Allemands et les Suisses dans leurs écoles réelles. Il n'admet pas l'introduction du travail manuel, réclamé par des esprits qui se croient positifs. En réalité, cet enseignement conduit à des carrières où le plus souvent la main n'a rien à faire, et, s'il en est autrement, c'est affaire d'apprentissage. Le véritable exercice physique n'est pas l'établi, le tour ou l'enclume, rendus obligatoires, mais la gymnastique. À Ivry, on accorde d'ailleurs une place au jardinage, aux exercices d'adresse, et, cela va de soi, à ces manipulations chimiques et à ces imitations de modèles qui sont comme l'apprentissage général de la main et de l'œil. Le cours d'études y est de trois années. L'âge d'admission est de douze à treize ans, l'âge de sortie, à quinze ou seize. À quelques

[81] La mort vient d'enlever M. Pompée à l'établissement qu'il dirigeait depuis tant d'années.

différences près, l'enseignement général est dans les mêmes voies que celui des écoles municipales, et mène aux mêmes carrières[82].

Le clergé lui-même n'est pas resté en dehors de ce mouvement. On peut même dire qu'il l'avait précédé par quelques écoles populaires où l'enseignement industriel était donné. Dès 1709, le fondateur des Frères des écoles chrétiennes, J.-B. de la Salle, ouvrit dans l'établissement de la paroisse de Saint-Sulpice une école du dimanche en faveur des jeunes ouvriers, qui fut suivie par deux cent jeunes gens. Le programme de l'enseignement était le même que dans les écoles d'adultes du même institut aujourd'hui, y compris la géométrie et le dessein. Cette idée de l'enseignement professionnel, avec un caractère ici plus spécial que général, avait frappé, dès la fin du premier empire, le célèbre frère Philippe, destiné à exercer si longtemps une grande action comme supérieur des Frères. De 1813 à 1815, il s'appliquait à Auray, dans le Morbihan, à préparer les jeunes gens pour les chantiers de construction et pour le cabotage ; à cet effet, il leur enseignait les éléments de la géométrie et quelques autres sciences relatives à leurs professions. Le gouvernement ayant changé, les Frères se renfermèrent dans les limites du programme de l'enseignement primaire, jusqu'aux événements de 1830. Le gouvernement de juillet leur demanda d'ouvrir à Paris des écoles d'adultes. Elles se bornèrent d'abord modestement à la lecture et à l'écriture. Puis, sous l'impulsion du même frère Philippe, qui prenait soin de composer un abrégé de géométrie pratique appliquée au dessin linéaire, cet enseignement prit un caractère plus décidément professionnel, ou, pour mieux dire, industriel, sous plus d'un rapport. Il comprit quelques notions d'architecture, de nivellement, de lever des plans et de perspective. Au dessin linéaire vint se joindre le dessin d'ornement et de figure, en vue

---

82 Nous mentionnerons aussi, d'après la même enquête, un établissement privé, conçu d'ailleurs sur un autre type. Il comptait alors 350 jeunes gens. Le directeur, M. Delahaye, tient sous sa main des éléments plus compliqués. Il s'efforce de combiner, ou plutôt il place à côté l'un de l'autre l'enseignement classique et l'enseignement industriel. Bien que nous n'approuvions pas en principe cette juxtaposition de ces deux éléments, la mise en œuvre est habile. Le nombre des élèves prouve ce besoin pressant de l'enseignement professionnel, qui a dans cette maison la principale part. Sans être partisan du travail manuel imposé, M. Delahaye l'a établi, afin de répondre aux exigences du programme pour les candidats des écoles d'arts et métiers de Châlons et d'Angers. Ces essais de l'initiative privée suffisent pour montrer l'énergie des tendances qui poussent aujourd'hui les populations vers un nouveau mode d'éducation.

de la fabrication des articles dits de Paris[83]. Un frère appelé aussi à rendre d'importants services, le frère Baudime, chargé de la classe du dessin linéaire, adjoignit à cet enseignement plusieurs éléments nouveaux, et sut l'approprier à des buts plus multiples. Il introduisit des choix de modèles pour la mécanique, la menuiserie, la charpente, l'ébénisterie, la coupe des pierres. On s'exerça même aux travaux d'atelier dans la maison du marché Saint-Martin. Un établissement considérable et prospère existe maintenant à Issy. Les travaux agricoles, et surtout horticoles, en forment le principal objet. Pourtant quelques notions plus générales figurent au programme.

On se rapproche davantage du type de l'enseignement moyen avec les écoles de commerce qui se sont fondées à Rouen, au Havre, à Bordeaux, à Lyon, à Marseille, et dans d'autres villes d'industrie ou ports de mer. Toutes ces écoles ne se confondent pas les unes avec les autres. Elles présentent tantôt plus, tantôt moins, le caractère professionnel. Dans aucune, pourtant, l'enseignement ne manque d'une certaine généralité. Elles se distinguent par là des écoles exclusivement préparatoires à une carrière spéciale. Nous ne pouvons davantage ramener au type de l'enseignement moyen des écoles importantes et justement renommées, comme l'école La Martinière, à Lyon. C'est ici, ou peu s'en faut, du pur enseignement professionnel. Il faut s'applaudir que de telles écoles existent dans de grandes cités industrielles comme Lyon. Il ne serait pas moins regrettable qu'elles prissent la place de ces *écoles primaires supérieures* où on apprend

---

[83] Les cours fondés par les Frères font maintenant partie du grand système d'enseignement du dessin que la ville de Paris a organisé, et qu'elle développe et perfectionne chaque année. Aujourd'hui l'enseignement du dessin d'ornement et du dessin linéaire est donné par des maîtres et des maîtresses pourvues d'un brevet spécial dans les 260 écoles communales de garçons et de filles. Au-dessus de ce premier degré viennent les classes du soir pour les apprentis et les adultes au nombre de 40, dont 28 laïques et 12 congréganistes. 30 de ces classes sont affectées au dessin d'art, ornement et figures d'après l'estampe et d'après la bosse, 10 au dessin géométrique, appliqué surtout aux industries du bois et du fer et à celle du bâtiment. Parallèlement à ces classes il existe en outre 26 écoles libres, mais subventionnées par la ville, dont 9 pour les hommes et 19 pour les femmes. Plusieurs de ces écoles ont pris un grand développement : les élèves y dessinent l'académie d'après nature et y modèlent l'ornement et la tête ; ils y trouvent des cours d'anatomie et de perspective. Dans cette énumération des ressources qu'offre Paris pour les arts du dessin, il ne faut pas oublier la grande école de la rue de l'École-de-Médecine, fondée au dix-huitième siècle par la libéralité d'un architecte, et qui a rendu à l'industrie des services que le public ignore ou n'apprécie pas à leur valeur.

autre chose que le métier, et tout juste ce qui conduit à la pratique. Pourtant c'est beaucoup plus qu'une simple école d'apprentissage. Les notions qu'on y reçoit peuvent mener le futur travailleur ou contremaître, par une certaine variété de connaissances, à être autre chose qu'un artisan capable d'une seule tâche. C'est là un but que nous ne devons jamais perdre de vue dans l'enseignement industriel. Ce n'est pas sans doute aujourd'hui qu'on a besoin de défendre les avantages de la division du travail ; mais on sait aussi combien une spécialité trop restreinte risque de mener l'ouvrier à la misère. La variété des aptitudes, au moins dans un cercle d'une certaine étendue, est une des conditions que doit réaliser tout programme d'instruction industrielle. C'est la seule manière d'éviter bien des souffrances et d'adoucir bien des crises.

Notre conclusion pourrait être que la France n'est pas aussi dénuée qu'on la présente en établissements d'instruction qui réussissent, sous des formes diverses et peut-être aussi à des degrés inégaux, à répondre à de nouveaux besoins. Il ne faut pas trop exalter à nos dépens ce qui se fait à l'étranger ; mais il serait déraisonnable et dangereux de l'ignorer et de le dédaigner systématiquement.

## V. — Autres modèles d'enseignement moyen empruntés à l'étranger.

Il suffira de montrer brièvement que les peuples étrangers peuvent nous fournir des exemples bons à suivre, sinon toujours des modèles à copier servilement. Aux faits nombreux qui nous sont apportés en témoignage pour des pays qui tiennent la plus haute place dans l'industrie et le commerce, nous trouvons à en joindre un qui vient de se manifester tout récemment et d'une manière peut-être un peu moins attendue. Le journal du ministère de l'instruction publique de Russie publiait il y a peu de mois un exposé des travaux de ce ministère pendant l'année 1872. Il y est énoncé que l'événement capital de l'instruction publique de l'année 1872 est la sanction donnée par l'empereur au règlement des écoles professionnelles (*reales*), dont le projet avait été présenté à l'examen du conseil de l'empire en 1871. Or, par ce mot d'écoles professionnelles, c'est visiblement l'enseignement moyen industriel qui est désigné. « Tandis que les

études théoriques et classiques, dit ce document, resteront l'apanage des gymnases, aux écoles professionnelles sera désormais dévolue la tâche de diriger l'enseignement général vers un but pratique, en vue de préparer la jeunesse à une féconde activité dans les différentes branches du commerce et de l'industrie. » En conséquence, l'étude des diverses sciences, notamment de la physique, de la chimie, de la mécanique et du dessin, est spécialement dirigée vers l'application, et appropriée à la destination et aux capacités des élèves ; ceux-ci, dans les hautes classes, pourront choisir la branche d'études s'adaptant le mieux à leurs futures occupations. « Grâce à cette heureuse réforme, on peut espérer de voir diminuer le nombre des éducations inachevées, fléau de famille et de société. » Ce cours d'enseignement moyen industriel est plus court d'un et de deux ans que celui des gymnases ; il est complet en quatre ou cinq ans. Plusieurs anciens gymnases pratiques ont été et sont transformés en écoles professionnelles. Après la publication du nouveau règlement, une quarantaine d'assemblées provinciales ont sollicité l'introduction d'écoles professionnelles dans leurs localités, en assignant des sommes plus ou moins importantes à leur fondation et à leur entretien. Il a été décidé que leurs demandes seraient prises en considération. Le nombre des établissements créés ou en voie de formation est d'environ vingt-sept. Voilà assurément un commencement qui s'annonce bien, et les considérants sont de nature à assurer l'avenir du nouvel enseignement.

En Angleterre, on fait peu de théorie. Peut-être serions-nous même tenté de trouver ici qu'on en fait trop peu sur un système d'instruction qui a, dans ce grand pays, sa place indiquée. Il l'a, en effet, et il la remplit, quoique dans des proportions moindres qu'on ne pourrait croire. Cela s'explique par la persistance des vieilles traditions et par un mode à part d'organiser l'instruction, mode dans lequel il y a beaucoup à approuver. Pourtant l'Angleterre se préoccupe aussi de satisfaire à ce besoin d'enseignement moyen. Les écoles de Marlborough, de Cheltenham, et le Wellington-College ont en partie ce caractère. Mais on le trouve surtout dans l'*Institution royale de Liverpool*, fondée par une société d'actionnaires. « C'est un vaste établissement qui renferme dans ses bâtiments magnifiques une bibliothèque, une galerie de tableaux et de sculpture, un muséum d'histoire naturelle, de zoologie, de technologie, et un laboratoire de chimie. Les associés ouvrent gratuitement leurs galeries au public, y

font faire des conférences (*lectures*), accompagnées d'expériences par les savants les plus renommés. L'école annexée à cette grande institution profite de toutes les ressources qu'elle a réunies à grands frais. C'est un externat, alimenté par deux pensions, tenues, l'une par le principal, l'autre par un des professeurs. Le plan d'études réalise tout ce que se propose d'atteindre notre *enseignement secondaire spécial*, en y ajoutant le complément nécessaire qui en corrige les inconvénients. Dans les classes inférieures dominent les études modernes ou *professionnelles*, les classes supérieures sont une sorte de préparation à l'enseignement des universités ; organisation excellente, qui se justifie par les résultats qu'elle obtient. Les élèves qui sortent de l'école, après avoir suivi les cours du premier degré, sont pourvus de connaissances utiles et applicables aux carrières industrielles, commerciales et administratives. Ceux qui continuent leurs études obtiennent des distinctions à Oxford et à Cambridge, et des rangs honorables dans les grands services publics. Le *Liverpool-college*, institution cléricale, et l'*Institut*, école séculière ouverte à toutes les communions, sont arrivés à une organisation analogue pour l'enseignement des classes moyennes[84]. »

Si l'exemple des États-Unis peut être invoqué quelque part avec opportunité et utilité, c'est en matière d'instruction populaire. On ne saurait alléguer ici que l'exemple s'adapte mal à notre société, car les raisons que font valoir les États-Unis pour donner le plus grand essor à l'éducation populaire, ont une portée générale, et, s'il y a une société à laquelle elles conviennent particulièrement, c'est à une société industrieuse et démocratique comme la nôtre. Un écrivain que j'ai déjà eu lieu de citer, a donné, sur l'instruction aux États-Unis d'Amérique, les plus amples détails, comme il l'a fait pour la plupart des pays de l'Europe[85]. On y acquiert la preuve à quel point il est vrai que l'instruction est, dans l'Amérique du Nord, comme une affaire d'État, conformément au principe que posaient Washington, Franklin, Madison, Jefferson et d'autres grands et généreux esprits dont on peut citer des paroles ou des lignes souvent admirables : le plus grand intérêt comme le premier devoir de la société est, selon la pensée de

---

[84] M. Hippeau, *L'instruction publique en Angleterre.*

[85] E. de Laveleye, *L'instruction du peuple.*

ces hommes éminents, qui a complètement prévalu, de mettre l'instruction à la portée de tout enfant. Loin de voir, dans l'instruction, un danger, les Américains y reconnaissent une cause de sécurité sociale, un auxiliaire contre l'immoralité, un préservatif contre le besoin, enfin une condition nécessaire pour bien remplir les fonctions de la vie civile et politique. Aussi l'instruction primaire est-elle assurée de former à son premier degré au moins la base universelle sur laquelle tout enseignement ultérieur trouvera à s'appuyer. L'obligation n'existe pas dans tous les États, quoiqu'elle tende à se généraliser ; mais ce qui vaut mieux que l'obligation, c'est la grandeur des sacrifices consentis pour propager l'instruction. Tout y contribue : communes, associations, particuliers. L'État a voulu montrer qu'il voyait là un besoin collectif, et il y participe d'une manière croissante. Tout concourt donc au progrès de l'instruction sous toutes les formes. L'enseignement moyen devait avoir sa part dans un tel mouvement.

Cet enseignement se retrouve à quelque degré dans les écoles professionnelles, agricoles et industrielles, répandues en nombre considérable et organisées en grand sur toute la surface de l'Union américaine. Mais il n'a pas suffi aux Américains de mêler plus ou moins cet enseignement à l'instruction spéciale donnée dans des collèges agricoles comme ceux d'Amherst, de Pennsylvanie, de Michigan, etc. ; il ne leur a pas suffi, par exemple, d'établir dans le collège de Pennsylvanie cinq cours d'études, parmi lesquels se trouvent des cours consacrés aux sciences et aux lettres, avec cette sanction que ces cours ont pour couronnement les diplômes de bacheliers ès lettres, outre ceux de bachelier en agriculture, d'ingénieur civil et d'ingénieur des mines. Ils ont organisé l'enseignement moyen dans plusieurs grands établissements. J'en citerai deux qui me paraissent particulièrement se rapporter au type que je me suis efforcé de décrire. Telle est, par exemple, l'école scientifique de Sheffield, non que cette école rappelle nos écoles primaires supérieures ; elle se rapporterait plutôt, par la nature des cours, à ce que nous avons dit d'établissements d'enseignement secondaire, dans le genre du collège Chaptal, mais avec un caractère plus pratique, et avec cette différence que les élèves entrent plus tard, à l'âge de seize ans. En quoi donc l'école de Sheffield répond-elle au programme de l'enseignement intermédiaire ? C'est d'abord par la nature à la fois littéraire et scientifique de l'instruction donnée en

commun à tous les élèves. C'est ensuite par l'enseignement des langues étrangères, qui sont là le français et l'allemand. C'est enfin par ce dernier trait que, malgré la séparation en sections, qui suivent chacune leur voie et visent beaucoup aux applications et études techniques, l'enseignement scientifique ne cesse de garder une certaine généralité. Un exemple plus considérable que celui de Sheffield est celui qui nous est offert par l'université d'Ithoca. Il ne s'agit pas ici d'un vaste ensemble d'enseignements publics, comme celui qu'on trouve à l'université industrielle de Chicago. L'université d'Ithoca s'adresse réellement à de jeunes élèves, qui viennent suivre des cours appropriés à leur destination future. Cette université jouit d'avantages que nous ne connaissons pas dans notre pays, avant tout de cette vie morale et de ce degré de liberté qui se concilie avec l'éducation disciplinaire dans la race anglo-saxonne. En 1862, le Congrès accorda des terres publiques aux États ou territoires qui fonderaient des collèges d'agriculture ou d'arts mécaniques. Il faut féliciter le Congrès de ne pas avoir donné à son vote une interprétation trop étroitement littérale. Il a libéralement accordé des terres à des fondateurs qui dépassaient notablement ce cercle purement agricole et mécanique d'un enseignement exclusivement spécial. La part de l'État de New York, dans la distribution de ces terres, fut de 990 acres. L'administration, voulant concentrer sur un établissement unique le revenu provenant de cette nouvelle allocation, se détermina à les mettre à la disposition de M. Ezra Cornell, pour le consacrer à la création d'une université modèle. M. Cornell y employa 2 500 000 francs. Il avait déjà fondé antérieurement à cette belle création une bibliothèque publique au prix de 500 000 francs. En un mot, cinq millions ont été dépensés pour le nouvel établissement. Voilà ce qui s'appelle sans doute agir en grand. Je passe sur beaucoup de détails d'organisation fort intéressants donnés par M. Hippeau, l'auteur de *L'instruction publique aux États-Unis*[86], et qui ont pour but de montrer le respect de la discipline s'unissant à une certaine importance accordée aux jeunes étudiants. Ils ont quelque part, en effet, à l'élection de leurs chefs, et ils choisissent leurs études avec une indépendance qui s'éclaire des conseils de l'expérience de leurs parents et de leurs supérieurs. Ce que je veux mettre en relief uniquement dans l'université d'Ithoca, c'est le caractère à la fois

[86] Deuxième partie, p. 320 et suiv.

théorique et pratique de l'instruction. Les sciences historiques et politiques et la littérature n'y sont pas sacrifiées aux sciences mathématiques, naturelles et agricoles, et elles trouvent pour être enseignées avec tout l'effet désirable, non seulement des professeurs habiles et exercés, mais des maîtres venant donner quelque chose d'approchant à ce que nous nommons ici des *conférences* ; ces maîtres sont souvent des savants célèbres dans toute l'Amérique. Malgré la prédominance des sciences (et ceci est un fait nouveau en Amérique, du moins sous cette forme prononcée), on y proclame hautement la valeur des études classiques. Le grec et le latin ne sont pas obligatoires, mais on peut les y apprendre, et le Comité des études n'hésite pas à déclarer « que le grec, en raison de son admirable perfection, le latin, par l'utilité pratique qu'il présente, comme étant la clef des langues romanes modernes et de la nomenclature des sciences, sont l'un et l'autre deux instruments précieux pour la culture intellectuelle. » « Il faut, ajoute le Comité des études, donner à l'esprit non seulement de la netteté et de la précision, mais encore de la largeur et de l'étendue. Si les mathématiques contribuent à développer les premières qualités, c'est à la littérature et à l'histoire qu'il appartient de faire naître les autres. Les hommes doués de pénétration et de sagacité ne manqueront jamais à l'Amérique. Mais il y aurait danger à négliger ces nobles études qui agrandissent l'horizon de la pensée humaine, inspirent le goût du beau, et ouvrent à l'esprit un champ sans limites. La poésie, l'histoire, la philosophie, la politique offrent toujours assez d'attraits par elles-mêmes pour attirer un grand nombre de disciples. Ils s'y livrent d'ailleurs avec d'autant plus d'ardeur et d'énergie, qu'ils s'y porteront de leur plein gré et sans qu'il soit nécessaire d'exercer à leur égard une contrainte qui n'amène que trop fréquemment la lassitude et le dégoût[87]. »

Nous ne prétendons pas que le problème de l'enseignement moyen ait été toujours aussi bien résolu aux États-Unis. Nous croyons,

---

[87] « Il est inutile, dit M. Hippeau, de faire observer que tout le matériel des études, les laboratoires, les bibliothèques, les musées, les gymnases de l'établissement sont en rapport avec la riche dotation qui lui a donné naissance. On y a commencé une collection de machines sur le modèle de celle du Conservatoire des arts et métiers de Paris. Il y aura des galeries de tableaux, de gravures et de photographies, des modèles d'architecture. Un bel observatoire, muni des instruments les plus précieux, s'y élève pour l'étude de l'astronomie, rivalisant avec ceux que possèdent déjà les collèges d'Iole, de Vassar, les universités de Michigan, de Chicago, d'Alabama. »

différant en cela de M. Hippeau, qu'il tend trop à une égalité uniforme qui n'est point propre à lui faire atteindre le plus haut niveau possible. Dans ces exemples même si remarquables, je ne voudrais pas soutenir qu'à examiner certaines parties on ne trouvât rien à critiquer. Peut-être y a-t-on trop donné à ce mélange d'études diverses qui risquent quelquefois de les énerver un peu ; mais il y a dans ce pays un admirable effort pour suffire à la variété des besoins sociaux. Voici par exemple une grande université que je n'ai pas encore nommée, l'Université de Michigan. On y trouve un cours complet d'études plus ou moins indépendantes les unes des autres. Ce sont : un collège classique, un collège scientifique, une école du génie civil et une école des mines. À côté de ces quatre divisions, les régents en ont établi une cinquième composée des élèves qui, ne pouvant ou ne voulant pas suivre exclusivement l'un de ces quatre ordres d'études, désirent une instruction mixte, c'est-à-dire combinant l'étude des langues et des littératures anciennes avec celle des sciences exactes, des sciences physiques et des langues modernes.

Terminons cette revue en disant quelques mots de l'Allemagne. Ce pays tient une grande place dans nos préoccupations, depuis qu'une guerre malheureuse nous a prouvé quelles étaient ses ressources en tout genre. Nous n'avons que trop de tendance à l'imitation étrangère, et je ne crois pas que le moment serait bien choisi pour nous germaniser. On peut douter qu'il y ait jamais eu un moment où cet engouement nous ait réussi. Non assurément que nous n'ayons bien fait de ne pas nous renfermer dans la connaissance et l'admiration exclusive des œuvres de la France. La stérilité avait fini par être le châtiment de cette adoration trop étroitement complaisante. Nous persistons à savoir gré à M^me^ de Staël de nous avoir fait connaître l'Allemagne, et nous pardonnons aisément à son beau livre de nous l'avoir manifestée un peu trop par ses beaux côtés : toute réaction est sujette à ces excès. Mais, en dépit de l'unité de l'esprit humain, en dépit de ce que nous voudrions bien appeler encore la fraternité des nations après ce qui s'est passé, chaque peuple a son génie. Notre manière de philosopher n'est pas celle des Allemands, et nous traduisons l'idée du beau sous des formes différentes quand elles ne sont pas opposées. Certes, nous vénérons la philologie allemande, sujette sans doute à variations, moins encore pourtant que cette façon systématique d'interpréter l'histoire qui change en Allemagne à peu

près tous les vingt ans. Leurs livres sont savants, mais lourds. Il se publie ici quantité d'ouvrages à peu près aussi solides pour le fond, mais qui le paraîtraient davantage s'ils n'avaient pas le tort d'être, par le mérite de la forme, accessibles à tous les esprits cultivés. Nos systèmes d'éducation ne sauraient se calquer sur les modèles germaniques. Toutefois il faut se garder des conseils en sens contraire que nous donnerait facilement une mauvaise humeur fort concevable. Les Allemands, qui se partageaient, disait-on, entre le ciel de la métaphysique et celui de la poésie, ont prouvé qu'ils sont gens avisés et pratiques. Il peut y avoir et il y a du bon chez eux. Il suffit de jeter un rapide coup d'œil sur leurs écoles usuelles (*realschulen*) et sur leurs écoles bourgeoises supérieures (*höhere bürgerschulen*).

Comme le mot l'indique, les *realschulen* élèvent la prétention de substituer l'enseignement des *choses* à celui des *mots*. Il y avait dans la création de ces *écoles réelles* comme un défi jeté à l'ancien système, et le terme même ressemblait presque à un cri de guerre. Il accusait les vieux gymnases allemands de ne donner qu'une instruction toute verbale. C'était pour le moins une exagération et non la seule que devaient commettre les *écoles réelles* à leur début, qui remonte à la moitié du dernier siècle. Elles succombèrent à la fois sous l'opposition des vieilles études classiques et sous ce qu'elles-mêmes avaient de trop exclusif en sens contraire. Il leur fallut du temps pour se corriger de ce dernier défaut, lorsqu'elles reparurent en 1832, grâce à l'impulsion surtout du gouvernement prussien qui les reconnaissait officiellement par un arrêté rendu en date du 6 octobre 1839. Le latin avait d'abord été exclu des *realschulen* avec d'autres éléments littéraires plus indispensables. Nous ne décidons pas si la réaction littéraire et classique n'est même pas allée un peu plus loin. Quoi qu'il en soit, le latin a été réintroduit dans cet enseignement moyen, assez différent d'ailleurs de celui des gymnases. Il est devenu obligatoire dans les deux dernières classes ; il l'est même depuis 1860 dans toutes les classes des *realschulen* prussiennes de premier et de second ordre. Il est vrai qu'il n'en est pas ainsi dans d'autres États allemands, tels que Mayence, Darmstadt, Leipzig, Gotha, Francfort, etc. ; là, le latin et le grec ne sont point enseignés. On peut dire que nulle part l'organisation de l'enseignement moyen n'a été poussée avec plus de vigueur et d'ensemble. Ce n'est pas sans doute la souple

variété que nous a présentée l'Amérique du Nord, c'est la symétrie qu'affecte le génie allemand.

Les *écoles réelles* sont divisées en écoles de premier ordre et écoles de second ordre ; viennent ensuite les écoles bourgeoises supérieures qui couronnent le tout. Dans les realschulen de second ordre, l'enseignement comprend cinq classes et dure sept années, tandis que dans les realschulen de premier ordre l'enseignement comprend six classes et dure neuf ans. On enseigne dans les unes et dans les autres les langues modernes, le latin, l'histoire, la géographie, les mathématiques, les sciences naturelles, le dessin, l'écriture, le chant et la gymnastique. Les premières années des cours conservent le plus grand degré de généralité scientifique et littéraire ; l'enseignement se spécialise davantage dans les dernières années, alors que la vocation du jeune homme s'est déterminée et que l'on approche du terme. Ainsi à Eberfeld l'école réelle devient dans ses classes supérieures une école professionnelle, où les élèves peuvent suivre des cours de mécanique, d'architecture, etc. Une combinaison analogue se trouve à Berlin dans un important établissement du même genre.

Le passage peut s'opérer de la *realschule* à l'école bourgeoise supérieure, sous la condition d'examens et après quelques années d'études qui permettent à l'élève de suivre des cours plus forts et plus élevés. Des examens oraux et écrits passés au sortir de ces écoles, et aussi au sortir des realschulen pour ceux qui ne quittent pas cette dernière sorte d'établissements, servent de sanction aux études ; ils confèrent des privilèges très recherchés, puisqu'ils ouvrent l'accès à des emplois divers dans les mines, dans les postes, dans les forêts, dans l'administration des impôts indirects, dans les bureaux de l'intendance de la marine et de la guerre, dans l'administration civile des provinces, etc. Au reste ces différents degrés d'un même enseignement intermédiaire s'échelonnent et pénètrent les uns dans les autres quand ils arrivent à une certaine hauteur, selon les arrangements d'un mécanisme simple et ingénieux. L'élève qui a parcouru tous ces degrés a reçu non seulement des notions multipliées et usuelles, il a développé son esprit d'une manière à peu près complète et a fait de fortes études.

Un des avantages de ce système, très appréciable à notre point de vue et qui a été parfaitement mis en lumière[88], c'est de permettre la transformation facile de certains établissements classiques en écoles réelles de second ordre ou en écoles bourgeoises supérieures. C'est ce qui a lieu plus d'une fois en Allemagne. L'exemple pourrait être facilement suivi par ceux de nos collèges communaux qui ne sont pas de plein exercice. Les études classiques qui s'y présentent avec une faiblesse qui les rend presque insignifiantes céderaient peu à peu la place à des connaissances pratiques, à un cours d'études plus diversifiées, cela sans secousse, sans changement même apparent, sans que le nom même de collège, si flatteur pour les parents, vînt à disparaître. Mais cette dernière considération nous ramène en France pour examiner d'une manière générale la compétence ou plutôt, selon nous, le peu de compétence de l'Université à distribuer, à titre exclusif ou prépondérant, cet enseignement moyen industriel dont nous avons indiqué les conditions fondamentales et signalé, tant dans notre pays que chez les nations étrangères, quelques modèles particulièrement dignes d'étude et d'imitation.

## VI. — L'Université n'a pas les aptitudes nécessaires pour donner l'enseignement moyen.

Loin d'admettre que l'État soit plus apte que les communes, les associations et les particuliers à jouer le rôle d'organisateur de l'enseignement moyen industriel, nous croyons qu'il ne peut y figurer que comme auxiliaire et dans une certaine mesure, car plus il prendra à sa charge cette tâche et les frais qu'elle exige, plus il découragera les tentatives privées.

On nous objecte les efforts faits en ce sens par l'Université, et le succès qu'ont obtenu, dit-on, ces efforts. On vante l'école normale de Cluny qui serait comme l'organisation supérieure et la pépinière de cet enseignement ; on loue les mérites et les services du collège annexé à cette école, ceux des collèges de Pontivy et de Mont-de-Marsan et de quelques autres établissements qui ont subi une heureuse

---

[88] Voir le rapport de M. Baudoin sur l'état actuel de l'enseignement spécial secondaire et de l'enseignement primaire en Belgique et en Allemagne.

transformation. Nous croyons ces éloges en grande partie fondés, et cela par la raison même qui est notre argument contre la généralisation de l'enseignement industriel donné par l'Université. Ces établissements par exception ont une destination nette, des programmes bien distincts, sans mélange hybride d'études universitaires et d'études spéciales. Pour réaliser ce plan en grand, il faudrait créer une nouvelle Université ressemblant fort peu à l'ancienne. Cette pensée peut séduire par un certain air de grandeur ; mais elle est peu réalisable, et la réalisation, si elle était possible, serait fort au-dessous de ce que peuvent faire les diverses initiatives auxquelles nous avons fait allusion. L'État a bien assez de peine déjà pour organiser son Université littéraire et savante, sans qu'il aille encore se mettre sur les bras une sorte d'Université industrielle. Il est beaucoup moins apte à cette dernière tâche qu'à la première.

On dit, il est vrai, que l'État peut seul introduire de l'unité dans cet enseignement. Mais d'abord il a besoin surtout de variété, et il ne peut pas ne pas admettre quelques diversités importantes, selon les différentes localités. Comment serait-il identiquement le même dans les ports de mer et dans les villes de manufactures, le même à Marseille et à Lille, le même au Havre et à Lyon ? Comment ne tiendrait-il pas compte de la diversité des fabrications, de l'importance comparative de l'élément industriel et de l'élément commercial ? La préparation aux besoins du commerce, toute question d'apprentissage même mise à part, ne se confond pas, en effet, absolument avec la préparation industrielle. Vouloir que l'État s'adapte à ces différences, c'est lui demander ce qui n'est guère dans sa nature. Son caractère invariable, c'est l'unité poussée jusqu'à l'uniformité. Remettre des intérêts si délicats entre les mains des bureaux, car il faut toujours en venir là, leur confier en quelque sorte la gérance, la direction intellectuelle de ces nombreuses classes industrielles si libres, si indépendantes, si difficiles à ramener à un type inflexible, c'est aller contre la nature des choses et provoquer des difficultés autrement compliquées que celles dont l'enseignement universitaire a tant de peine à se tirer aujourd'hui.

L'Université manque pour un tel but du personnel nécessaire. Les habitudes d'esprit qu'elle développe sont plutôt anti-industrielles. Faudra-t-il donc, dans les mêmes lycées ou collèges, deux personnels

enseignants, comme deux personnels d'élèves ? Si on le fait, les inconvénients sont sensibles ; si on ne le fait pas, le but est manqué.

L'expérience ne paraît pas très favorable à l'Université jusqu'à présent. Elle est allée d'essai en essai.

Le système de la bifurcation s'inspirait en grande partie de la pensée de greffer un enseignement plus moderne et plus dirigé vers les applications sur le vieux tronc universitaire.

Ce qui était à critiquer dans ce système, ce n'était pas l'idée de procurer aux jeunes gens des notions scientifiques, aujourd'hui indispensables. Le mal était dans la façon dont on écourtait les études classiques, et dans l'abaissement du niveau, qui atteignait non seulement les lettres, mais les sciences. On séparait trop les deux éléments, qui ne doivent guère cesser de marcher concurremment[89].

On supposait trop facilement que l'élève, impropre aux études littéraires, était propre, par cela même, aux études scientifiques, et que l'enfant qui avait toujours mal fait ses thèmes et ses versions, avait nécessairement en lui l'étoffe d'un bon mathématicien ou d'un bon chimiste. Malheureusement, c'était s'exposer à bien des mécomptes ; ces vocations exclusives sont bien plus rares qu'on ne pense, et il y a trop de chance pour parier que celui qui se montre incapable dans un ordre de facultés ne sera pas beaucoup plus habile dans l'autre. Une telle combinaison avait, d'ailleurs, un grave défaut, au point de vue qui nous occupe ; elle exigeait trois années d'études latines, avant d'aborder l'enseignement scientifique, destiné à préparer les jeunes gens aux professions agricoles, industrielles et commerciales. L'expérience, faite par le ministre de l'instruction publique, M. Fortoul, avec l'approbation et le concours de savants distingués, n'a pas donné, on le sait, les fruits que beaucoup avaient paru en attendre. Il fallut modifier ce système, puis y renoncer. Un système nouveau succéda. C'était, ou plutôt c'est encore, car il subsiste, un enseignement secondaire français établi parallèlement aux études latines. Déjà, M. de Salvandy avait songé à ce genre d'annexion. M. Rouland donna suite à cette idée, mais elle fut surtout reprise et poursuivie par M. Duruy. Malgré le bien relatif qu'il produit, c'est ce système que nous combattons comme insuffisant et imparfait, et

---

89 Sur l'histoire des plans d'étude et en général sur ces questions, on consultera avec fruit les piquantes et instructives *Lettres sur l'enseignement* de M. E. Bersot, insérées au t. II de ses *Essais de philosophie et de morale.*

comme ayant la prétention peu fondée d'associer dans les mêmes établissements deux modes d'enseignement, qui, à moins de se nuire l'un à l'autre, doivent avoir une existence à part. Au reste, M. Duruy avouait lui-même que, dans les cas les plus nombreux, cet enseignement annexé ne donnait que des résultats fort imparfaits ; il s'est efforcé d'y remédier, tant par la fondation de l'école normale professionnelle, que par la création d'un certain nombre de lycées et collèges spécialement voués à l'instruction intermédiaire. Seulement, il persistait à croire que, le plus habituellement, les deux genres d'enseignement pouvaient coexister dans les mêmes maisons ; il y voyait même certains avantages au point de vue de l'égalité, de la communauté des goûts et des sentiments, et du succès même, les familles allant de préférence aux établissements universitaires.

On prétend aujourd'hui que ce système de parallélisme a réussi et réussit encore ; on cite des chiffres. Dès 1863, sur 74 lycées, 64 avaient été envahis par cet enseignement que réclamaient 4 388 élèves. La proportion était de moitié dans les collèges communaux : 16 507 élèves, sur 32 608, échappaient au système purement classique. Ainsi, sans compter les établissements libres, 21 000 élèves, c'est-à-dire le tiers de la population totale des établissements de l'État et des communes, venaient prendre place dans les nouveaux cadres. Les inspecteurs généraux de l'Université, constatant cette augmentation progressive, écrivaient au ministre : « C'est une marée montante, à laquelle il faut ouvrir un large lit. » Au reste, le même résultat s'était déjà produit dans les athénées belges à l'occasion de la loi de 1850, consacrant une réforme de même nature. Le partage se fit à peu près également entre les deux sortes d'enseignements. Aujourd'hui, en France, sur 80 lycées, 75 ont une division d'instruction spéciale, et de pareilles divisions existent dans 237 collèges sur 244. Ces chiffres disent beaucoup, mais ils ne disent pas ce qu'on leur fait dire ; ils attestent l'urgence d'un besoin devenu général ; ils ne signifient pas que les établissements universitaires soient ce qu'il y a de mieux pour y satisfaire convenablement. Les divisions d'enseignement secondaire spécial ont toutes été supprimées à Paris, excepté au lycée Charlemagne ; preuve médiocre en faveur du succès qu'on allègue. Quant à la province, le succès est attribuable surtout au manque d'une organisation suffisante de l'enseignement moyen, et à des préjugés en faveur des collèges qui perdent de leur

force chaque fois qu'on présente aux familles des établissements répondant bien à leurs besoins.

On s'inquiète de voir la population des lycées diminuer par l'absorption qui se ferait en grande partie des divisions spéciales dans d'autres établissements libres ou dépendant des villes. On nous permettra de placer le pays avant la prospérité matérielle de telles et telles maisons. Pour beaucoup, nous ne verrions pas un grand mal à ce que leur population diminuât. Nous regrettons la trop grande quantité d'établissements d'instruction où le nombre des élèves fait obstacle à la bonne éducation. Dans ces vastes casernes, les individus finissent par s'effacer tout à fait, et c'est à peine si le directeur connaît seulement leur visage. Leur caractère lui échappe entièrement. Le règlement prend la place de l'homme, et l'élève n'est plus qu'un numéro. « Le vrai problème de l'éducation publique, disait à ce sujet un juge compétent et délicat, est de trouver un moyen terme entre la discipline du régiment et les mollesses, les gâteries de la famille ; car la discipline du régiment n'est pas faite pour des enfants, et les mollesses de la famille ne font pas des hommes. Avec les grandes agglomérations d'élèves, il n'y a plus à chercher ce moyen terme : tout va au commandement. Je sais que chez nous cette régularité, cette marche au tambour ne manque jamais son effet, et que, pour quelques Français, c'est un des plus beaux spectacles de la création ; mais d'autres sont moins enthousiastes : ils voudraient pour cet âge tendre, pour ces âmes incertaines et pliables en tous sens, une main à la fois ferme et flexible, une direction tempérée de raison et de bonté, qui, attentive aux personnes, à leurs diversités originelles, aille toucher sûrement dans chacune le ressort que la nature y a mis. Qui de nous, dans son enfance ou sa jeunesse, n'a senti le besoin d'une telle direction, et, s'il l'a rencontrée, n'en a gardé un vif souvenir plein de reconnaissance ? Qui de nous aussi ne souhaite de retrouver cela pour ses enfants[90] ? »

Les moyens et les petits établissements ne présentent pas ces inconvénients signalés avec tant de raison. Les rapports du chef, et des maîtres qui le secondent, avec les élèves, sont plus directs et plus fréquents. Dès lors, l'action exercée est plus grande, de même que l'intérêt est plus vif et plus affectueux. Les dispositions intellectuelles et morales de l'enfant et du jeune homme sont mieux

---

[90] M. Ernest Bersot, *Morale et politique.*

connues et offrent autant de prises à l'éducation, autant de moyens d'opérer et de discerner la vraie vocation de chacun. Le cœur gagne à tout cela ; le respect y profite, et le bonheur futur de l'enfant s'en trouve bien également. Loin de nous affliger de la diminution du nombre souvent excessif des lycéens dans une même maison, nous sommes disposés à nous en réjouir de toute manière. La quantité exagérée des élèves composant chaque classe pourrait moins difficilement être réduite à ce nombre restreint qui devrait rarement dépasser 40 ou 50, nombre que nous trouvons déjà fort élevé.

La prétention émise par l'Université, dans les meilleures intentions sans nul doute, de satisfaire aux besoins de l'éducation industrielle, est à quelques égards récente. Du moins s'en fallait-il que tous les hommes qui marchaient à la tête de ce grand corps la partageassent autrefois. La plupart la répudiaient hautement, moins peut-être par intérêt pour l'enseignement industriel que dans leur sollicitude pour les études classiques, qu'ils craignaient de voir compromises par cette alliance.

C'est ainsi que M. Cousin, notamment, a donné le poids de son autorité et de son expérience à cette idée de la séparation des établissements ; les termes dont il se sert pour signaler le vice de la confusion sont même d'une rare énergie. Il n'hésite pas à dire : « Au lieu de se jeter dans des créations équivoques d'établissements bâtards, moitié industriels ou professionnels, moitié littéraires, on pourrait opérer habilement et courageusement sur une centaine de collèges communaux, d'exercice incomplet, la transformation douloureuse mais salutaire qui seule peut les sauver de la ruine absolue, quand viendra la concurrence, et en tirer quelque utilité pour les villes et pour le pays. » Ainsi, M. Cousin ne voyait qu'une création équivoque, qu'un mélange bâtard dans cette association de deux systèmes d'études au sein d'un même établissement. Et c'est encore le sens d'une lettre très décisive en ce sens, adressée par le même illustre universitaire, au recteur de l'Académie de Caen, le 18 août 1840, comme ministre de l'instruction publique. Il s'agissait des collèges : « Je suis porté à croire, écrivait-il, que si une semblable adjonction est réellement utile dans les commencements, *elle doit plus tard s'opposer à ce que les écoles primaires supérieures reçoivent les développements convenables. En effet, ces écoles ont une destination toute spéciale ; elles n'ont, ou plutôt*

*elles ne doivent avoir avec les collèges aucune relation nécessaire.* » En sortant des écoles primaires élémentaires, les enfants doivent être dirigés soit sur les collèges pour y recevoir l'instruction secondaire, *soit sur les écoles primaires supérieures, pour y puiser le complément d'instruction dont ils ont besoin dans les professions commerciales ou industrielles auxquelles ils sont destinés*. Que, dans les commencements, les familles trouvent l'école primaire supérieure à côté du collège, et que, cédant à l'empire de l'habitude, ou à l'amour-propre, elles soient amenées à placer leurs enfants dans une école qu'elles s'accoutument à considérer comme une annexe du collège, on le comprend facilement et on doit s'en applaudir, puisque c'est un moyen naturel, une transition en quelque sorte indispensable pour familiariser l'esprit avec d'autres habitudes, et populariser l'école primaire supérieure, *mais cette manière de procéder lui enlève son caractère particulier. Cette école ne devient pas ainsi un établissement spécial, elle n'est plus aux yeux des familles qu'une division du collège ; et si d'un côté elle reçoit quelques enfants qui autrement eussent embrassé l'instruction secondaire, elle est privée d'un autre côté de cette partie bien plus nombreuse de la population à qui la fréquentation des classes d'un collège est interdite par l'état de sa fortune*. Il est d'ailleurs à remarquer que l'école primaire supérieure se trouve placée alors sous la direction d'un fonctionnaire *qui n'en fait pas l'objet de sa sollicitude*, et que par conséquent elle ne reçoit pas cette impulsion vive et continue *qui lui donnerait un directeur exclusivement chargé d'un seul établissement*. Je pense donc, M. le Recteur, que partout où, pour commencer, on pourra annexer à peu de frais une école primaire supérieure à un collège, on pourra le faire utilement, *mais qu'il faudra tôt ou tard chercher des moyens de la placer dans un bâtiment spécial, où elle puisse se développer en toute liberté*. Il y a lieu d'espérer que, dans un certain nombre de villes, *les écoles primaires supérieures finiront par absorber les petits collèges qui végètent sans rendre de véritables services, et qu'elles pourront alors recevoir une plus forte organisation*. »

N'oublions pas que ces écoles primaires supérieures sont, d'après la loi de 1833, le premier type de cet enseignement moyen à son degré le plus élémentaire, quoique susceptible de plus et de moins. Nous avons dit que l'École Turgot n'était qu'une école primaire supérieure, bien

que plus développée que ne le comportent, dans la plupart des villes, des établissements de ce genre.

On se préoccupe de ce que pourra être, en dehors de l'Université, réduite à la création de quelques établissements-modèles, la sanction aussi bien que l'unité de cet enseignement moyen destiné à se développer sur une si grande étendue. Il a été déjà répondu qu'ici l'unité est désirable seulement dans une certaine mesure ; nous ajouterons que ce besoin ne saurait être compromis dans ce qu'il a d'utile et d'indispensable. Il n'est pas nécessaire que l'État s'en charge. En tous pays, cette instruction repose sur les mêmes fondements imposés par la nature même des choses. Quant à la sanction, elle ne manque pas davantage. Il faudrait, d'ailleurs, nous habituer à la chercher un peu plus dans les résultats réels, un peu moins dans les certificats. L'instruction et l'ignorance, la capacité et l'incapacité, trouvent leur récompense et leur châtiment dans leurs conséquences naturelles. Pourtant cela, nous en convenons, ne suffit pas absolument et surtout ne contente pas suffisamment les familles : elles veulent que leurs enfants sortent munis de titres authentiques. Nous avons vu par plusieurs des exemples précédents que les certificats et examens ne sont nullement inconciliables avec l'organisation de l'enseignement moyen en dehors de la tutelle exclusive de l'État. En France, les preuves ne manquent pas. Ainsi, le collège Chaptal délivre des certificats d'études qui ne sont remis aux élèves que s'ils atteignent une certaine moyenne, et le même collège a obtenu de délivrer des diplômes qui ne leur sont remis que si cette moyenne est dépassée. Ces certificats d'études ont cours dans l'industrie, servent de recommandations dans les grandes administrations. Ces diplômes, délivrés en très petit nombre, ont plus de valeur. Ils sont revêtus de la sanction municipale par la signature du président du conseil d'administration, apposée à côté de celle du directeur ; et ils ont pu être admis à compter par tolérance, il est vrai, pour le volontariat d'un an. À l'école Turgot, il n'y a point de certificats d'études. Les maisons qui songent à employer un jeune homme s'adressent directement au chef de l'établissement pour être renseignées. Il s'y est formé en outre une grande association de ses anciens élèves, occupée à trouver, par une sorte d'assistance mutuelle, de l'emploi dans les maisons de commerce et ailleurs. De tels moyens, dira-t-on, n'ont point d'autorité officielle. N'ont-ils pas une valeur

morale à laquelle la confiance portée à de grands établissements suffit à donner cours ?

Enfin, il faut bien regarder en face l'argument de l'amour-propre des familles, qui n'attacheraient qu'une trop faible considération aux établissements n'ayant point le caractère universitaire. C'est là un argument qui a beaucoup perdu de sa force. Les établissements municipaux, dont nous avons parlé, tiennent une haute place dans l'estime des familles. Ils la doivent au mérite de leur personnel enseignant, à la bonne tenue de leurs élèves, à leurs succès dans les carrières où ils sont appelés. La vanité qui exigera partout le système universitaire serait fort déplacée dans le monde des artisans qui, au reste, s'en soucient fort peu ; elle perd du terrain dans la bourgeoisie aisée ; il ne faudrait pas d'ailleurs la prendre pour guide, au préjudice des considérations plus sérieuses, et lui livrer l'avenir des générations. C'est bien assez qu'elle soit une faiblesse française avec laquelle on doit quelquefois composer ; ne serait-il pas excessif et criminel, en matière d'instruction publique, d'en faire la base des programmes, et de l'élever à la hauteur d'une institution ? C'est si peu à l'État que ce rôle convient, qu'il faudrait plutôt lui en imposer un tout contraire. Lorsqu'il se mêle d'instruction publique et d'arts, la raison qu'il invoque de son ingérence est de s'élever au-dessus des faiblesses et des écarts du public ; il y a loin de là à s'en constituer le serviteur aveugle. La seule concession qu'on puisse faire utilement à l'amour-propre des familles est de retrancher dans la désignation des écoles cette épithète de *primaire* qui, même accouplée à cette autre qualification de *supérieure*, semble, en effet, avoir, pendant un temps éloigné beaucoup de gens.

Nous n'hésiterons pas à l'affirmer au nom de l'expérience telle qu'elle nous paraît s'imposer aux esprits désireux des progrès de l'enseignement moderne : c'est aux villes qu'il appartient de constituer cette instruction, en rapport plus particulier avec leurs besoins. L'autorité municipale est seule apte à surveiller avec soin ces établissements émanés d'elle. Elle s'en remet davantage à l'initiative des personnes qu'elle a investies de sa confiance. Faut-il réparer une lacune, introduire une amélioration ? Tout cela se traite immédiatement entre les directeurs et la commission municipale ; tout cela se passe en famille, et se résout vite, plus vite du moins qu'avec

une administration gouvernementale et les rouages de sa lente bureaucratie.

Il est vrai qu'un certain nombre de personnes réclament plus exclusivement en faveur de l'initiative individuelle. Il ne convient ni de contester ni d'exagérer la portée qu'elle peut avoir. De tels établissements veulent, aux yeux du public, une autorité, une consécration morales, qu'obtiennent difficilement, à un degré suffisant, les institutions privées. À bien peu d'exceptions près, on ne cite en ce genre que des écoles préparatoires très spéciales. Que l'on songe, au contraire, à l'étendue des centres d'instruction dont nous nous sommes occupé. Quel matériel et quel personnel ils exigent ! Les frais de première installation sont très grands ; il faut le plus souvent acheter des terrains, construire un édifice approprié à de nombreux élèves : réfectoire, dortoir, récréations, salles de collections et salles d'études. Un apport considérable de capitaux est donc nécessaire. Le grand établissement secondaire municipal de Paris, que j'ai cité plus d'une fois, a dû dépenser pour cette installation, qui n'est encore qu'insuffisante et provisoire, plus d'un million. Le seul chiffre des frais de nourriture frappe aussi par son élévation ; les frais de son enseignement montent à 320 000 francs. On conviendra que tout cela est fort au-dessus de la portée individuelle. La vérité est que les personnes entreprenantes qui ont eu l'idée de ce genre d'enseignement, à Paris, ont échoué presque toutes. Il y a bien des années, un particulier faisait un essai, qui a eu du retentissement, à l'école de la rue de Charonne, mais sans un succès suffisant et durable. Même aux États-Unis, les individus sont, on l'a vu, bien loin de suffire à ces vastes établissements. L'esprit d'entreprise trouvera place dans des localités moindres ou sous des formes moins complètes.

Ce que les particuliers ne peuvent faire qu'incomplètement, de libres associations le pourraient-elles ? Il ne faut pas sans doute se hâter de répondre non. Tout ce qui tient à la libre initiative, à l'emploi de l'association, non assez développée encore dans notre pays, mérite d'être encouragé. Mais, à voir les choses sans illusion, l'association accomplira bien difficilement ce qu'accomplissent ces personnes collectives qu'on appelle les villes. Je ne demande pas seulement si elles auront la même capacité administrative, si elles sauront aussi bien choisir le personnel enseignant, si elles inspireront la même

confiance aux familles. Tout cela n'est pas à la rigueur impossible ; tout cela peut venir avec le temps ; mais il y a une chose que les associations ne feront jamais : je veux dire des sacrifices, souvent nécessaires au début des institutions qui se fondent. Le capital en général n'est pas philanthrope ; il ne faut pas le lui reprocher ; il a d'autres vocations utiles ; s'il vise premièrement à son propre bien, c'est par la satisfaction donnée à des besoins publics qu'il y atteint. Son but est le bénéfice, mais il le veut sûr et immédiat. Disons-le, parce que c'est une vérité attestée par trop d'expériences douloureuses, l'industrie de l'enseignement est trop difficilement, trop lentement rémunératrice, pour tenter beaucoup les capitaux associés. Le moment peut venir où l'affaire vaudra mieux ; mais il est à craindre que nous n'en soyons pas encore là.

En résumé, nous n'enlevons pas à l'État sa part dans un genre d'instruction qui reste, après tout, une branche de l'enseignement national. Il le surveille, le contrôle par ses inspecteurs ; il y concourt ou peut y concourir par un petit nombre d'établissements spéciaux, et, par ses écoles normales, il exerce sur sa nature même une influence constante par les programmes du baccalauréat ès sciences. Tout cela nous semble donner satisfaction aux partisans de l'État en même temps que d'une certaine unité, et pourra paraître excessif aux partisans de la liberté absolue ; enfin, l'État doit reprendre et mettre en pratique le droit d'obliger, conformément à la loi de 1833, les communes ayant plus de 6 000 âmes à fonder une école primaire supérieure. Oui, revenons à la pensée, à l'application de cette loi à laquelle *l'Exposé des motifs*, présenté par M. Guizot, n'a pas négligé de donner pour sanction la création de grandes écoles par les villes de quelque importance : « Nous croyons, écrivait M. Guizot, rendre au pays un vrai service en établissant un degré supérieur d'instruction primaire qui, sans rentrer dans l'instruction scientifique, donne pourtant à une partie nombreuse de la population une culture un peu plus relevée que celle de l'instruction primaire proprement dite. Déjà le projet qui vous a été présenté l'année dernière, et le rapport de votre commission, rendaient un enseignement de ce genre facultatif selon les besoins et les ressources des localités ; nous avons cru entrer dans vos vues en organisant d'une manière positive ce degré supérieur de l'instruction primaire, *et en le rendant obligatoire pour toutes les communes urbaines au-dessus de six mille âmes*, comme le degré

inférieur l'est pour toutes les communes, si petites qu'elles soient. » Nous maintenons que c'est à l'initiative des villes qu'il appartient surtout d'organiser l'instruction intermédiaire : seules elles sont assez fortes, assez riches pour y pourvoir. Rien n'empêche d'ailleurs, nous l'avons fait entendre, la liberté individuelle et l'association de créer, à côté de ces foyers plus vastes, des écoles plus restreintes, ayant un caractère plus spécial, plus professionnel. C'est déjà ce qui a lieu ; c'est ce que les besoins de notre société rendront plus fréquent encore en le rendant de plus en plus nécessaire. Il faut donc faire appel à toutes les forces. S'il en est une qui paraît plus désignée, il n'en est aucune qui soit inutile et qui ne puisse rendre les plus sérieux services dans la grande œuvre qu'il s'agit de continuer où elle existe, d'entreprendre où elle manque.

# CHAPITRE X

## De l'éducation populaire.

### I. — Éducation et instruction populaires. Comment la question se pose aujourd'hui.

Nous ne nous engagerons dans aucune discussion théorique au sujet de l'instruction populaire ; il suffira de rappeler quelques principes qui en établissent la nécessité et les caractères dans notre état de société. Partisan ferme et décidé de l'instruction populaire, nous ne la séparerons pas de l'éducation morale.

Tout accroissement de puissance suppose des tentations et des dangers, implique une responsabilité nouvelle, exige dès lors dans la raison et dans la conscience une règle et un contrepoids. L'instruction rentre à ce point de vue dans la catégorie de tous les instruments mis au service de l'humanité. C'est le plus puissant et le plus parfait de tous, mais il peut d'autant moins se passer de la moralité. Il faut qu'il s'appuie sur un excellent fonds d'éducation, sur ces *principes*, ancrés dans les cœurs comme dans les esprits, et qui se composent de croyances fortes et d'idées saines, aussi bien que sur de salutaires *habitudes* de devoir. Les principes sont insuffisants sans les habitudes qui plient de bonne heure à la règle et à l'amour du bien les volontés et les âmes ; seuls ils abandonnent trop souvent la faiblesse humaine aux prises avec les passions dans une lutte d'où la raison ne sort pas toujours victorieuse, et qui ne laisse alors à l'homme inconséquent rempli du sentiment amer de sa misère que cet état de contradiction douloureuse exprimée par ces mots : « Je vois le bien, je l'approuve, et c'est le mal que je fais. » Destituées de principes, les habitudes ont plus de force peut-être, mais elles cèdent à des routines irréfléchies ou à des emportements aveugles, et elles-mêmes ont chance de s'user à la longue et de se laisser envahir par d'autres influences qui pénètrent dans l'esprit comme dans une place ouverte de toutes parts. On peut dire que ces vérités ne sont pas propres seulement à la masse

populaire. Non sans doute ; mais comment ne pas voir qu'elles s'y appliquent avec une force particulière ? Dans les classes élevées la prudence et l'opinion remplissent bien des lacunes de l'éducation morale ; correctifs insuffisants, mais pourtant non sans puissance, ils ont beaucoup moins de prise sur ces masses instinctives auxquelles il faut d'autres freins.

Une fois qu'on a reconnu que l'éducation prime l'instruction, faudra-t-il nier qu'il y ait dans l'instruction même une part de puissance moralisatrice ? Nous n'irons pas jusqu'à nous écrier avec un poète généreux[91] :

Tout homme qui sait lire est un homme sauvé.

Mais moins encore aurons-nous l'air de croire avec certains alarmistes que tout homme qui apprend à lire est bien près d'être un homme perdu.

Laissons l'éloquent et paradoxal écrivain du dernier siècle qui a mis l'ignorance en système soutenir que l'homme se déprave en s'éclairant. L'instruction ne dispense pas de justesse l'esprit qui l'a reçue et elle ne la donne pas toujours ; elle y contribue pourtant. J'avoue qu'elle ouvre l'intelligence aux fausses lumières comme aux vraies, mais la pente la plus générale de l'esprit humain est vers la vérité, et la source du bien que l'instruction produit, comme il arrive de tous les grands instruments que nous mettons en œuvre, l'emporte de beaucoup sur le mal. Autrement il faudrait en revenir franchement à la conclusion de Rousseau et préférer la vie sauvage. Le procès fait à l'instruction, à la science et à l'industrie, à toutes les découvertes dès lors qui en sont le fruit, ce procès ne devient pas plus raisonnable quand il est intenté à l'instruction populaire. Nulle part l'ignorance ne se manifeste par des effets plus redoutables, ne s'associe davantage à l'erreur, au vice, à l'abrutissement, à des superstitions farouches, à des passions sanguinaires, n'est plus sujette à éclater en fureur et en crimes. L'instruction donne des plaisirs plus variés ; elle anime, vivifie et par conséquent assainit la pensée.

La sécurité y est intéressée comme la richesse publique. Voilà la vérité générale, le reste n'est qu'exception.

---

[91] M. Manuel.

On la craint pourtant. Mais, dirons-nous, que signifie alors le principe de la souveraineté nationale ? que signifie le droit de suffrage ? Idée bizarrement inconséquente de remettre un bulletin de vote qui peut décider des destinées de toute la France à ce même individu auquel *systématiquement* on croit bon pour lui et pour les autres de laisser un bandeau sur les yeux !

Pour soutenir que l'instruction est un bien en *général*, il n'est pas nécessaire de s'appuyer sur la théorie contestable du suffrage universel. Il suffit que l'on soit électeur municipal, citoyen, homme ! Faire de l'ignorance une thèse, un principe, c'est à peu près aussi moral, aussi judicieux que la théorie de l'esclavage, qui déclare brutes et machines par nature et destination les trois quarts des hommes.

Il faut s'en rapporter aux faits.

Or, cela est certain, les faits donnent tort à ces singuliers et tristes raisonneurs qui, lorsqu'ils voient un assassin lettré ou un voleur sachant lire, se hâtent de s'en prendre à l'instruction.

Nous savons que la moralité est une valeur immatérielle qui, comme tout ce qui appartient à l'âme, se refuse à une supputation rigoureuse. C'est uniquement sur les atteintes matérielles et constatées juridiquement que porte notre examen.

Pour la criminalité proprement dite, pour ce genre d'attentats soumis à l'appréciation du jury, la plupart des crimes ont suivi une marche descendante avec les progrès de l'instruction. Les assassinats, qui avaient varié entre 200 et 267 par an depuis 1826 jusqu'à 1855, sont descendus depuis lors à 192 et à 158. La baisse est encore plus marquée sur les crimes qualifiés meurtres et sur les vols soumis aux cours d'assises. Ceux-ci ont même décru, dans une proportion très considérable, non loin de la moitié. La statistique des délits présente les mêmes résultats. Il faut rapporter en grande partie ce résultat au mouvement de travail qui marque cette période et à l'accroissement des moyens de surveillance et de répression. Les progrès de l'instruction y ont leur bonne part. La proportion des jeunes gens de moins de vingt-et-un ans jugés pour crimes, qui était de 16% en 1851, n'était plus en 1861 que de 14% ; cette progression décroissante paraît plus marquée encore, si on établit la comparaison entre des époques antérieures à la première de ces années et des chiffres plus récents. En 1851, sur la totalité des crimes et délits, il n'y avait que 13% de personnes instruites et 5% ayant reçu une éducation supérieure. En

1864, 38% des accusés ne savaient ni lire ni écrire, 43% ne le savaient qu'imparfaitement. La même relation est observée de la manière la plus sensible dans les pays étrangers.

Je ne voudrais pas en conclure pourtant *d'une manière absolue* le progrès de la moralité. Les attentats contre les mœurs ont augmenté sous des formes qui décèlent la plus dégradante dépravation. Enfin, si les crimes contre la vie des personnes ont diminué, plusieurs ont paru révéler une profondeur de perversité calculée et, pour ainsi dire, théorique, dont le passé offre peu d'exemples. On peut croire que le libertinage qui échappe à la loi a augmenté. L'accroissement des naissances illégitimes a été signalé. La prostitution a augmenté ses recrues. Là encore on a pu remarquer l'union habituelle de l'ignorance et du vice.

D'après un calcul récent, 52% de ces femmes ne savaient absolument pas écrire, et 40% pouvaient à peine signer leur nom. L'intempérance sous la forme des boissons alcooliques s'est de même accrue : pourtant l'instruction rend en général l'ivrognerie moins fréquente ; c'est dans les classes les plus ignorantes et les plus vouées à la brutalité, particulièrement dans les classes dites dangereuses, qu'elle compte le plus de victimes.

L'instruction doit donc être invoquée comme un remède, et la campagne entreprise en faveur de sa propagation est digne de toute sympathie[92]. En présence des tentations de tout genre qui assiègent l'ouvrier des villes, en présence de la propagande socialiste qui menace non plus directement ses mœurs, mais souvent ses idées mêmes de moralité, et l'arme contre la société, elle est ou peut être du moins un puissant préservatif. Ce que nous avons dit seulement, ce qu'il faut répéter et démontrer, c'est qu'elle ne doit pas être séparée des influences religieuses et morales.

C'est à cette condition qu'elle a toute sa valeur dans la plupart des pays où on lui rapporte peut-être trop exclusivement l'honneur d'avoir porté les plus heureux fruits pour la moralité des classes populaires. Dans les pays protestants l'influence chrétienne y est mêlée profondément. Les théories du radicalisme ont eu leurs jours de triomphe en Allemagne, après 1848 : « Chassez le dogmatisme de l'école, disait à Francfort le rapporteur du comité du Parlement ; il

---

92 Voir notamment une brochure récente de M. Charles Robert, *École ou Prison.* L'auteur y démontre que l'instruction diminue les chances de la criminalité.

nous faut une génération qui ne subisse pas plus l'influence de l'Église qu'elle ne subit celle de l'État… Que les écoles ne prétendent pas diriger l'enfant ; qu'elles le laissent aller où l'entraîne le souffle de la vie qu'il sent palpiter dans son âme[93]. » L'essai, qui commençait à être désastreux, a été court, et le retour vers la tradition marqué dans l'éducation que donnent les écoles primaires. Aujourd'hui l'Allemagne élève religieusement les enfants du peuple, non pas seulement dans les familles, mais dans l'école. Le règlement général des écoles, promulgué le 12 août 1763 par le grand Frédéric, sert encore le fondement à tout le régime scolaire en Prusse. Le prince, incrédule pour lui-même, ne l'est pas pour ses sujets[94]. On pourra trouver même qu'il va bien loin dans ses prescriptions littérales : ce qui a moins d'inconvénient peut-être en pays protestant. « Nous croyons utile et nécessaire, dit-il, de poser les fondements du véritable bien-être de nos peuples, en constituant une instruction raisonnable en même temps que chrétienne, pour donner à la jeunesse, avec la crainte de Dieu, les connaissances qui lui sont utiles… Les enfants ne pourront quitter l'école avant d'être instruits des principes du christianisme et de savoir bien lire et écrire… Les instituteurs, plus que les autres, doivent être animés d'une solide piété… Avant toutes choses ils doivent posséder la vraie connaissance de Dieu et du Christ, en sorte que, fondant la rectitude de leur vie sur le christianisme, ils accomplissent leur mission devant Dieu, en vue du salut, et qu'ainsi, par le dévouement et le bon exemple, rendant heureux leurs élèves dans cette vie, ils les préparent encore à la félicité éternelle. »

Frédéric ne pensait donc pas plus que Montesquieu qu'on peut rendre les hommes honnêtes, heureux, soumis à l'ordre et aux lois, avec les théories de matérialisme en honneur de leur temps comme elles le sont dans le nôtre. Puisque nous citons des autorités en vérité bien superflues en une telle matière, Tocqueville s'est exprimé au sujet de la nécessité de la religion au sein de la démocratie d'une manière non moins forte. Il y voit la seule règle morale qui puisse lui apprendre à se gouverner. C'est de la même façon, mais sous une forme plus théorique, qu'un philosophe, dont j'ai déjà cité plusieurs fois les opinions, disait à la fin de son rapport sur l'instruction en

---

93 Eugène Rendu, *De l'éducation populaire dans l'Allemagne du Nord*, p. 192.

94 M. Ch. de Ribbes, *Les familles et la société en France avant la Révolution*, p. 290.

Allemagne, où le spectacle religieux des écoles l'avait vivement frappé : « Je n'ignore pas, monsieur le ministre, que ces conseils sonneront mal aux oreilles de plus d'une personne, et qu'à Paris on me trouvera bien dévot. C'est pourtant de Berlin, et ce n'est pas de Rome, que je vous écris. Celui qui vous parle ainsi est un philosophe autrefois mal vu et même persécuté par le sacerdoce ; mais ce philosophe a le cœur au-dessus de ses propres insultes, et il connaît trop l'humanité et l'histoire pour ne pas regarder la religion comme une puissance indestructible, le christianisme bien enseigné comme un moyen de civilisation pour le peuple et un soutien nécessaire pour les individus auxquels la société impose de pénibles et humbles fonctions, sans aucun avenir de fortune, sans aucune consolation d'amour-propre. »

Ainsi, le caractère laïque de l'école n'implique pas l'absence de notions religieuses. En Hollande, il est vrai, pays resté éminemment religieux, la religion n'est pas *enseignée* à l'école : mais n'est-ce pas parce qu'il est certain que la famille ne manquera pas à ce devoir ? La question que nous traitons ne se restreint pas d'ailleurs dans l'utilité plus ou moins grande de mêler la récitation du catéchisme aux leçons de l'école ; elle a beaucoup plus d'étendue : nous maintenons la nécessité de l'éducation religieuse et morale comme une de celles qui s'imposent le plus visiblement à la France. Il faut à nos populations ouvrières, il faut à tous les hommes des notions morales qu'on ne peut espérer trouver que dans un christianisme éclairé. La philosophie n'est et ne peut être que le fait d'une minorité. L'enseignement, la culture religieuse ne doit donc pas se borner à rester superficielle. On doit reconnaître qu'il y a chez les nations protestantes entre la culture religieuse et l'instruction primaire une solidarité que l'on est loin d'observer dans les pays catholiques. L'obligation de lire la Bible met à la fois l'enfant du peuple dans la nécessité d'apprendre à lire et lui impose le choix du livre qui doit servir d'aliment à son esprit et à son âme. En outre, le moment de la première communion est retardé jusqu'à seize ans, et ce temps profite tout ensemble à la préparation religieuse et à l'école. Comment le sentiment de la responsabilité et du devoir n'en serait-il pas heureusement modifié ? Sans doute, le crime et les vices occupent encore une grande place dans ces sociétés, mais il y a une moyenne de lumières et de moralité qui, en même temps qu'elle rend les masses moins accessibles à certaines suggestions,

contribuent à l'activité, au calme et à la prospérité de la nation. Ce ne sont pas là seulement des inductions. Nous n'avons aucun goût à louer l'Allemagne outre mesure, et nous n'avons que trop appris à nos dépens à connaître le fond de ce dur génie qui professe et pratique le culte de la force. Mais on sait par d'autres exemples qu'une médiocre moralité politique peut s'allier avec la moralité dans la vie privée. Le paysan, l'ouvrier allemand, ont en général des mœurs douces, ils affectionnent la vie de famille. Leur vice favori, l'intempérance, a du moins diminué. Le libertinage est rare dans cette race, rare dans le peuple et dans la bourgeoisie. — Il est vrai que les unions illégitimes sont loin de l'être et qu'elles donnent une proportion considérable d'enfants naturels, mais il l'est aussi qu'elles ont un certain caractère de régularité qui en exclut l'inconstance et finit le plus souvent par le mariage. Cette moralité en général satisfaisante n'est pas d'ailleurs le fait exclusif des protestants ; on la retrouve, à un degré assez remarquable, dans la Prusse rhénane, chez les ouvriers de Crefeld et de Vierzen. Les conditions du travail peuvent y contribuer. Le goût de la propriété est répandu dans ces régions, et la petite culture y sert de complément au salaire industriel. Pour la Suisse, la moralité suit également la même progression que l'instruction primaire. Dans le canton de Berne[95], la corrélation s'est manifestée d'une manière saisissante. M. L. Reybaud fait de la population du canton de Saint-Gall un tableau qui peut s'appliquer à toute la Suisse du Nord. Selon lui[96], les mœurs sont d'ordinaire bonnes et saines, l'inconduite n'est qu'une exception. Dans le premier âge, les enfants vont tous aux écoles. Plus tard, le travail s'en empare et les préserve heureusement. Par les mêmes motifs, en sens inverse, les cantons catholiques ont une infériorité avouée par les observateurs les plus impartiaux. En Hollande, où l'instruction primaire est très répandue, on trouve en général dans les ménages les plus pauvres de la dignité, une propreté minutieuse, le goût des fleurs, un esprit industrieux. C'est un des pays où l'on compte le moins de naissances illégitimes, circonstance remarquable avec le nombre des ports de mer et des villes populeuses

---

95 M. A. Deseilligny, dans son livre couronné par l'Académie des sciences morales, intitulé : *De l'influence de l'éducation sur la moralité et le bien-être des classes laborieuses*. On y trouve, avec les vues les plus saines, nombre de faits instructifs réunis par une expérience presque toujours personnelle.

96 L. Reybaud, *Études sur les manufactures*.

livrées à l'industrie manufacturière. On déplore que l'habitude des kermesses, espèces de saturnales honteuses, persiste dans les classes populaires, où elle semble faire contraste avec la bonne tenue ordinaire. Le spectacle que présente l'Angleterre confirme les mêmes vues d'une manière quelquefois heureuse et parfois aussi déplorable. Ce qu'on y nomme les classes dangereuses est privé de toute instruction. Les ouvriers de manufactures, qui, pour une forte part, forment le contingent du paupérisme, savent à peine lire et écrire ; leurs notions religieuses sont très faibles ; l'ignorance, le vice et la misère forment là comme une chaîne indissoluble. On y a trop abusé du laisser-faire. Les meilleurs esprits en reviennent, et se tournent vers une certaine intervention de l'État et des autorités locales. Dans les parties instruites, de même qu'en Écosse, la moralité vaut beaucoup mieux au sein de la classe ouvrière ou rurale. Tel est le pays de Galles ; telles d'autres contrées et d'autres villes. On cite une école établie dans un district minier du Staffordshire Kidsgrove, où aucun crime n'avait été commis de 1839 à 1856 par un enfant ayant appartenu à cette école. L'assistance à l'église avait augmenté ; l'ivrognerie avait diminué, et la construction de nombreuses maisons témoignait du progrès de l'esprit d'épargne ; la moralité des ménages s'était beaucoup améliorée. À Bristol et à Plymouth, depuis l'établissement d'écoles, on constatait que les rixes avec effusion de sang avaient cessé. Dans une manufacture de coton de Bristol, le règlement toujours si délicat des prix de marchandage était devenu possible, sans discussions fâcheuses. On ne peut parler non plus des États-Unis d'une manière uniforme. Les grandes villes s'y présentent souvent sous des traits peu édifiants. On trouve aussi moins de moralité dans le Midi que dans le Nord. Mais on peut dire que ce qui fait le fond de la vraie vie américaine partout où l'élément étranger ne l'a pas altéré, c'est l'esprit de conduite et une certaine pureté de mœurs. Or l'instruction y est, personne ne l'ignore, répandue à pleines mains. Autant et plus qu'en aucun autre pays, elle est mêlée à l'influence religieuse et morale.

Nous avons parlé plus haut de l'état moral de la France, surtout dans les classes supérieures : nous avons indiqué aussi les lacunes et les vices qu'il présente dans la classe ouvrière. Il y a certes beaucoup à redire. Un pays où, sur treize enfants, il y a un enfant naturel, ne donne pas la meilleure idée de la pureté de ses mœurs, d'autant plus

qu'il n'en est pas ici comme en Allemagne, et que ces naissances hors mariage sont bien plus souvent le fruit d'unions passagères formées et rompues par le caprice. Bien des causes contribuent au relâchement des mœurs comme aux habitudes d'intempérance et aussi à la criminalité, en dehors de l'ignorance. Les excitations que présentent les grandes villes, l'élévation brusque des salaires ou leur insuffisance, les logements insalubres, le mélange des sexes dans les filatures, le travail des enfants très jeunes et l'agglomération contribuent à produire ces tristes résultats. Il n'est pas moins vrai que l'ignorance, le défaut de culture et de goûts intellectuels y sont pour beaucoup. Comment ne pas s'étonner que les départements les plus industrieux, qui devraient présenter la population ouvrière la plus intelligente et la plus instruite, les départements de la Seine-Inférieure et du Nord, n'occupent sur la carte intellectuelle de la France, dressée par le ministère de l'instruction publique, l'un que le cinquante-quatrième rang, et l'autre que le cinquante-cinquième ? C'est au contraire dans les départements et dans les villes où les écoles ont le plus de développement et sont le mieux suivies, surtout quand les influences morales se mêlent à celles de l'école, que l'on trouve l'état le plus satisfaisant. Nous citerons Roubaix, Sedan, quelques parties des provinces de l'Est. À Lyon, l'instruction est répandue. Il faut avouer que l'esprit politique n'en est pas meilleur ; mais la vie privée de l'ouvrier est en général morale et régulière ; il aime la vie de famille, orne son intérieur, a bonne tenue, surtout le dimanche ; va peu au cabaret, et, si on lui reproche trop souvent le goût exagéré et dispendieux des cafés chantants, du moins il s'y rend presque toujours en famille ; on lui reconnaît enfin une dignité personnelle, très estimable quand l'orgueil ne la corrompt pas. Ôtez de Paris la population nomade et tenez compte de toutes les causes qui tendent à démoraliser l'ouvrier, loin d'accuser l'instruction primaire, vous verrez qu'elle y produit chez ceux qui la reçoivent en général de très bons fruits. L'ouvrier parisien est intelligent, artiste, et s'il a échappé dans son enfance au vagabondage, s'il a su compléter les premières notions de l'école par d'autres plus spéciales, il n'est pas rare qu'il se classe parmi les plus rangés (n'en jugeons pas sur cette masse désordonnée qui au premier abord frappe les yeux) ; il devient souvent petit fabricant, petit capitaliste, patron, propriétaire. À Paris, les écoles sont complétées par l'enseignement des Frères. Il y a beaucoup à faire

pourtant : dans cette capitale de la civilisation, il reste des landes incultes, des parties à demi sauvages. Je reviendrai sur l'instruction primaire à Paris, sur ses ressources, sur ses lacunes.

La conclusion de ces observations c'est que l'état de la société révèle que l'instruction est en somme bienfaisante, c'est qu'il n'est pas possible qu'elle soit sans influence sur l'être moral, en vertu des rapports qui unissent toutes nos facultés ; elle donne à la vie plus de mouvement, d'activité, des buts plus variés, plus élevés, en même temps qu'elle lui fournit des ressources utiles. Mais pour communiquer toute leur force, toute leur étendue à ces effets et pour qu'ils se développent en toute sécurité, il est indispensable que l'instruction soit pénétrée de morale, et, comme la religion est le grand moyen de moralisation, il faut qu'elle soit religieuse. C'est la pierre d'achoppement en France malheureusement. On y interprète le mot si juste et si respectable de laïque dans le sens d'impie. Il ne suffit pas que l'instruction se distingue de l'Église, on veut qu'elle lui soit systématiquement hostile. Aujourd'hui, à ce point de vue de l'éducation religieuse du peuple des villes et plus encore des campagnes, le danger social est dans la lutte de l'instituteur et du prêtre. Tout, dans les circonstances du temps, semble la favoriser, et rien n'a été négligé par l'esprit de parti pour l'envenimer. D'un côté, l'Église a perdu ses privilèges d'enseignement exclusif, et il est naturel qu'elle les regrette au nom de l'œuvre même qu'elle a pour mission d'accomplir. Toute influence laïque lui est suspecte. D'un autre côté, il arrive plus d'une fois que l'instituteur s'attribue un rôle moral et politique, non seulement en dehors mais en sens inverse des croyances religieuses. On lui a tant parlé de sa tâche sociale, on s'est tant plu à le montrer à ses propres yeux comme le représentant des idées modernes par abus de déclamations naïves ou par calcul électoral ! Ce mal est moins étendu qu'on ne l'a dit, jusqu'ici du moins ; il est réel, et partout où il existe il est grave. Rien de plus triste, que deux influences morales se disputant l'âme de pauvres enfants. Souvent aussi l'instituteur est religieux, mais inquiet, défiant pour son autorité, et, il faut bien le reconnaître, parfois dans une dépendance trop absolue du curé. Conflit fâcheux et déplorable que la France seule présente. On ne le rencontre à aucun degré en Angleterre, en Allemagne, soit que l'enseignement reste en grande partie aux mains des pasteurs, soit que le protestantisme prête moins à la lutte

entre les deux esprits et les deux pouvoirs religieux et laïque. On a amélioré la situation de l'instituteur ; il est désirable qu'elle le soit encore. Mais ce sont les causes mêmes du conflit qu'il faudrait prévenir. Que l'État, dans ses écoles normales primaires, donne tout à la fois aux jeunes gens qui se destinent à cette utile et modeste fonction un enseignement religieux, qu'il leur inspire de moins orgueilleuses pensées avec un sentiment juste et digne du rôle et des devoirs qu'ils ont à remplir. L'Église non plus n'est pas sans obligations morales. Qu'elle enseigne à respecter les autorités voisines et à vivre en paix avec elles comme avec la société moderne. Qu'elle tempère, qu'elle avertisse les empiétements et les exigences excessives dans son jeune et ardent clergé. Les solutions radicales qui suppriment dans l'éducation populaire le rôle du prêtre n'ont pas au reste plus de chance sérieuse de prévaloir qu'elles n'ont de raison d'être sérieuse. Il faut, dans l'intérêt de l'éducation des enfants et de la société tout entière, poursuivre un problème de conciliation qui dépend des mœurs et des influences, et auquel doivent travailler les évêques, les recteurs, les inspecteurs, les hommes importants de la localité.

On peut dire d'ailleurs qu'il y a place pour tous. Les congrégations poursuivent leur œuvre pour l'éducation des enfants du peuple dans les villes. On n'a pas à rappeler ici l'étendue des services rendus par les Frères de la doctrine chrétienne. Mais, dans nos villages mêmes, l'élément laïque et l'élément religieux peuvent prospérer à côté l'un de l'autre en se prêtant une aide réciproque, à l'abri de la crainte de se supplanter mutuellement. Aujourd'hui la difficulté devient surtout délicate quand le curé aurait désiré une congrégation et que le conseil municipal a demandé un instituteur ou une institutrice laïques. Certes, il faut porter un esprit pacifique dans ces petites luttes, abdiquer, atténuer le plus possible ces habitudes d'antagonisme. Il ne sera pas mal non plus de se remettre en mémoire des chiffres qui peuvent aider à l'apaisement. Nous avons à pourvoir à 38 386 écoles de garçons ; sur ce nombre, 33 348 sont tenues par des laïques, et 3 038 par des frères. Ceux-ci ne peuvent s'étendre que faiblement, faute de sujets. La place reste donc libre aux laïques pour plus des onze douzièmes de l'enseignement. Il n'en est pas de même pour les filles. Il y a 8 061 écoles tenues par des sœurs, contre 5 998 tenues par des laïques. Mais, comme il reste 24 000 communes à pourvoir, il y a place pour les

développements des congrégations, qui ne peuvent être qu'extrêmement limités, et pour le placement d'un très grand nombre d'institutrices laïques. Il faut donc que les amis des congrégations pensent qu'on ne peut pas se passer de laïques pour la majorité des besoins, et il faut que leurs antagonistes ne voient en elles que des auxiliaires vouées à la même œuvre de dévouement à l'humanité et à la patrie.

Dernière observation : l'œuvre morale a d'autres auxiliaires que l'Église et l'école dans certaines institutions destinées à combattre les influences corruptrices ou aboutissant à cet effet sans le chercher. Les plaisirs populaires tiennent en Suisse et dans d'autres pays, ils tenaient dans la vieille France, une place qu'ils ont perdue chez nous en partie. On doit mettre à profit, plus qu'on ne le fait, la musique dans les grandes villes, la gymnastique, les tirs, les musées, les lectures publiques et les bibliothèques. Les associations comme les sociétés de secours mutuels, les institutions de crédit populaire comme les caisses d'épargne sont de véritables moyens d'éducation. L'empire sur soi-même, la prévoyance, l'économie, l'assiduité au travail, y trouvent un encouragement puissant. L'homme tout entier se trouve heureusement modifié par ces salutaires habitudes. Il est regrettable que la France, un des pays les mieux disposés pour les petites épargnes, se laisse devancer par d'autres pays pour le chiffre des économies qui se trouvent, grâce à ces caisses, soustraites à des dépenses improductives ou funestes. On évalue à plus de 5 milliards en Europe la totalité des sommes placées par les ouvriers dans ce genre d'établissements. L'Autriche y figure pour 1 milliard 510 millions, l'Angleterre pour 1 milliard 490 millions ; la France, à la plus haute période, avant la guerre de 1870, n'a pas dépassé le maximum de 750 millions que nous avons vu tomber à moins de 540 millions. Accusons-en peut-être quelques vices dans la constitution de ces dépôts ; mais reconnaissons que l'insuffisance de l'économie en est la principale cause.

Aujourd'hui ne l'oublions pas : les causes de la misère dans les grands centres sont encore plus morales qu'intellectuelles. L'ouvrier cède à de déplorables influences de camaraderie : il est faible. Les ressources d'instruction offertes à l'ouvrier adulte doivent sans doute se développer pour avoir une complète efficacité ; il faut reconnaître qu'elles sont déjà considérables et presque toujours *pour qui sait*

*vouloir* suffisantes. Mais *savoir vouloir* est la difficulté. Il faut à tout prix déraciner l'immorale et ruineuse coutume de *faire le lundi* : préjudice considérable porté aux ressources nationales, dommage immense subi par l'individu qui se condamne volontairement à un chômage périodique ! L'intempérance, l'ivrognerie, *l'alcoolisme*, appellent des remèdes intellectuels sans doute, mais surtout moraux. Ceux-ci seulement mettront les ouvriers à même de profiter des améliorations économiques qui leur sont offertes, comme de meilleurs logements, l'accès à la propriété de petites maisons dans quelques villes, et partout les encouragements donnés à la prévoyance.

## II. — L'instruction primaire à Paris.

Arrêtons-nous un instant sur la ville qui doit offrir. le plus de ressources et poser les problèmes qui se rattachent à l'instruction primaire avec le relief le plus saisissant, bien que le département de la Seine ne se présente que le troisième sur la carte intellectuelle de la France. Nous trouvons bien des faits intéressants en eux-mêmes et par le jour qu'ils jettent sur l'état social dans un travail considérable auquel l'Académie des sciences morales et politiques décernait récemment un de ses principaux prix[97]. Je citerai les chiffres qui m'ont paru les plus frappants. J'en ai tiré à l'avance la moralité, et ils me serviront à arriver à de nouvelles conclusions. Le progrès est sensible, et les lacunes apparaissent encore trop grandes. Nous trouvons 260 000 enfants en âge de fréquenter la salle d'asile ou l'école ; or 67 500, c'est-à-dire plus d'un quart, faute d'un nombre suffisant d'écoles primaires ou maternelles, ne peuvent prendre part à un enseignement régulier. Le nombre des enfants qui ne reçoivent aucune instruction est de 13 000 ou de 5% de la population enfantine totale. L'insuffisance du nombre des écoles ou des places qu'elles peuvent offrir se fait sentir davantage dans les quartiers populeux et pauvres de la ville.

---

[97] Ce travail d'un des hommes qui ont servi la cause de l'instruction populaire avec le plus de zèle et de compétence, M. Gréard, se compose de deux ouvrages, le premier intitulé : *Extrait du bulletin de l'enseignement primaire du département de la Seine*, 1860-1870 ; — le second intitulé : *L'instruction primaire à Paris et dans le département de la Seine*, 1871-1872.

Dans ces conditions, l'enseignement est fatalement stérile, enfin il y a péril pour la santé des élèves comme pour celle des maîtres.

On a réalisé des perfectionnements récents qui attendent un complément[98]. Pour s'assurer un bon personnel enseignant, une école normale d'instituteurs a été ouverte en octobre 1872, une école normale d'institutrices en octobre 1873. L'insuffisance des traitements a été signalée avec force ainsi que tous les inconvénients si nombreux qu'elle entraîne. Elle tombait naguère au-dessous de celle des plus humbles employés du commerce, de celle même d'un grand nombre d'ouvriers. Beaucoup quittaient l'enseignement dès qu'ils avaient accompli leur engagement décennal. Les instituteurs qui persévéraient dans la carrière, voyant leurs charges de famille augmenter avec l'âge, étaient obligés de se créer des ressources supplémentaires. Donnant des répétitions, tenant des écritures commerciales avant et après l'école, ils n'apportaient plus à leur classe qu'une attention distraite et fatiguée. Une amélioration que l'administration vient de consentir porte le minimum du traitement des instituteurs de 1 400 à 1 800 fr., élève le maximum de 3 400 à 4 000 fr. Pour les instituteurs congréganistes le traitement a été fixé uniformément à 850 et à 1 000 fr. Les titres à la retraite ont été assurés plus vite et le taux en a été augmenté. Il est à désirer que les aspirants et aspirantes au grade d'adjoint ou adjointe, soumis à un stage assez pénible qui dure jusqu'à quatre années, aient un traitement fixe de 600 ou 800 fr.

Le système ou la méthode de l'enseignement primaire appelle des remarques d'une portée plus grande. L'organisation pédagogique des écoles de Paris date de 1868. Il n'existait auparavant ni unité, ni gradation régulière. « La méthode mutuelle, ou le système des moniteurs, utile à une époque où les maîtres faisaient défaut, avait conservé une sorte d'existence factice, mais l'esprit qui l'avait vivifiée un moment s'était éteint. Seules les écoles congréganistes avaient un programme. Dans les écoles laïques il y avait absence complète d'uniformité, d'ensemble, de sanction. Chaque instituteur choisissait arbitrairement dans les matières obligatoires et classait à son gré ses élèves en un nombre plus ou moins grand de sections. Il se consacrait à l'une, pendant que les autres s'absorbaient dans ces passe-temps stériles que le langage technique appelle *de la copie*, et qui trompent,

---

98 V. le rapport de M. Drouyn de Lhuys à l'Académie des sciences morales, auquel j'emprunte la plupart de ces indications.

sans le satisfaire ni l'utiliser, le besoin d'activité des enfants. Une division seule, la première, comptait aux yeux du maître et restait le seul objet de ses soins. Elle se composait des élèves qui devaient se présenter à l'École Turgot, et le mérite du maître se mesurait au nombre de ceux qu'il réussissait à y faire admettre. Les autres divisions comptaient chacune souvent 150 ou 200 enfants, troupeau confus, pour lequel on croyait faire assez en le maintenant dans une immobilité matérielle, triste symbole de son état intellectuel. Aujourd'hui l'organisation pédagogique est divisée en trois cours, dont chacun est réglé par un programme distinct. Ces programmes sont échelonnés de telle sorte que l'enfant, s'il est interrompu dans ses études sans pouvoir les terminer, emporte non un tronçon informe du cours total, mais un ensemble qui contient des notions complètes, d'un degré plus ou moins élevé. Les programmes, divisés en trois cours parallèles et progressifs, permettent à l'enfant de passer sans inconvénient, soit dans une école différente, s'il change de quartier, soit dans un autre cours de la même école, s'il est suffisamment avancé. Enfin le passage d'un cours à un autre est subordonné à un examen, et, en dernier lieu, l'achèvement des études a pour sanction un certificat. Le cours élémentaire peut compter de 70 à 80 élèves ; le cours moyen de 60 à 70, le cours supérieur de 50 à 60. Dans ce système le maître est mis plus directement en contact avec l'intelligence de l'élève, et tout enfant devient ou peut devenir l'objet de sa sollicitude. » Sans doute il faut que le maître y mêle son âme, vivifie la lettre par l'esprit, le texte par la parole. N'est-ce pas la condition de tout enseignement fécond ? Et que peut-il y avoir en dehors, sinon le désordre, l'inattention, ou un mécanisme aussi froid que stérile ?

L'organisation matérielle n'en appelle pas moins des soins et des perfectionnements nouveaux. L'élan paraît donné, et il faut tout faire pour qu'il ne s'arrête pas. L'enseignement des *choses* a sa place marquée dans l'école primaire plus que partout ailleurs. On s'occupe de développer à Paris le secours des moyens matériels, livres, cartes, tableaux, appareils démonstratifs de toute sorte. On a commencé à transformer jusqu'aux tables et aux bancs des écoles, détails d'une importance extrême pour la bonne tenue, l'attention, le travail, la discipline.

J’ai parlé du vagabondage de l’enfant et du *gamin* de Paris. C’est une peste qu’un bon système d’apprentissage peut seul faire disparaître. Le mauvais apprentissage crée les *déclassés* de la population ouvrière, qui ne sont pas un moindre danger public que les déclassés de la bourgeoisie, et sont eux-mêmes exposés à toutes les chances de désordre et de souffrance. Écoutons sur l’apprentissage M. Drouyn de Lhuys et M. Gréard :

« De ce côté, écrit l’éminent rapporteur, notre situation présente non seulement une lacune, mais encore un péril. Il existe deux catégories d’apprentis : la première, celle des enfants de huit à douze ans, qui ne suivent aucun cours et qui ne savent, pour la plupart, ni lire ni écrire ; la seconde, celle des adolescents de douze à seize ans, dont l’ignorance est presque égale, et qui ne cherchent point à augmenter leur insuffisante instruction. Les questions se rattachant à l’apprentissage sont la matière d’un mémoire étendu de M. Gréard. C’est là en effet l’une des plaies les plus profondes et les plus dangereuses de notre état social. À son début, le jeune apprenti, mal accueilli, sans guide, sans soutien, employé uniquement aux courses, aux transports, au ménage de l’atelier, perd bientôt les habitudes d’ordre et de travail, et les principes de moralité qu’il avait pu emporter de l’école. Il est entraîné par le vice, un vice précoce, le pire de tous, celui qui, au physique comme au moral, corrompt la vie dans ses sources. L’apprentissage à Paris méconnaît les besoins de l’enfant. Imprévoyance des familles, indifférence des patrons, impuissance de la loi, tout trahit pour ainsi dire l’éducation de l’apprenti. Les développements de la concurrence commerciale, les progrès de la mécanique industrielle, tournent eux-mêmes à son préjudice, en accroissant le nombre et la rigueur des exigences dont il est victime.

Qu’il y ait, à cette situation si fâcheuse, des exceptions nombreuses, honorables, tout le monde le reconnaît. Mais l’ensemble des faits est déplorable. De l’aveu de tous, l’atelier, tel qu’il est ordinairement constitué, au lieu de développer les forces de l’enfant, use son corps, engourdit son intelligence, flétrit son cœur, étouffe même en lui l’esprit du métier. Funeste aux mœurs publiques autant qu’à la moralité privée, il déprave l’homme dans l’apprenti, le citoyen dans l’ouvrier, et il est impuissant à former l’ouvrier.

La pénible expérience d’un si grand mal avait fait naître à Paris diverses institutions privées d’apprentissage : les unes ont disparu

dans les troubles de ces dernières années ; les autres subsistent encore. Plusieurs admettent des pensionnaires, d'autres ne reçoivent que des externes. Toutes n'ont pas une égale valeur ; mais, à des degrés divers, toutes sont bonnes. Elles ont donné un exemple fécond d'initiative. Elles ont rendu, elles rendent encore, pour la plupart, des services réels. Signaler de telles entreprises n'est donc pas seulement un acte de justice ; c'est un devoir. Et il serait heureux que l'administration pût borner son rôle à susciter les forces vives de l'initiative privée et à en éclairer la direction. Mais cette initiative ne peut, au moins quant à présent, suffire à la tâche. Les sociétés de patronage, en y comprenant les orphelinats-ouvroirs, reçoivent et protègent encore 3 000 enfants. C'est beaucoup sans doute. Qu'est-ce toutefois que ce nombre, parmi les 25 000 qui subissent le régime de l'atelier ? Il a donc fallu, tout en respectant ces créations spontanées, chercher à réaliser un type d'apprentissage applicable aux masses qui échappent à l'action privée. L'administration municipale s'est préoccupée de pourvoir à leurs besoins par diverses institutions d'encouragement et d'enseignement : prix d'apprentissage, bourses d'apprentissage, classes d'apprentis, classes spéciales de dessin d'art et de dessin géométrique.

Les prix d'apprentissage se donnaient au concours. La valeur en était réalisée par la somme que payait la ville au patron chez lequel l'enfant était engagé. Des inconvénients, que nous n'avons pas à signaler ici, firent substituer à ce système celui des bourses. Le concours fut remplacé par l'examen, dans lequel on eut à tenir compte non seulement des mérites de l'intelligence, mais aussi des qualités morales. La liste des candidats ne devait plus, d'ailleurs, comprendre que des enfants pauvres. La valeur des bourses était diminuée en raison de l'augmentation du nombre de ceux qui étaient appelés à les recevoir, mais les conditions du contrat restaient les mêmes. On reproche à ce régime l'insuffisance du nombre des bourses, la modicité trop réduite de leur importance, ainsi que les fraudes qui se glissent dans l'exécution du contrat d'apprentissage, souvent onéreux aux parents et aux patrons. Aussi la tendance actuelle est-elle d'y substituer des récompenses consistant purement et simplement en livrets de caisse d'épargne au nom des enfants. Cette année, un crédit de plus de 100 000 francs vient d'être voté dans cette intention par le conseil municipal.

La création des prix et des bourses d'apprentissage n'est pas le seul effort que l'administration municipale ait fait en faveur des apprentis. Elle a essayé de pourvoir à leur éducation générale par l'institution des classes du soir, organisées pour les instruire au sortir de l'école. Les connaissances les plus élémentaires pour ceux qui n'avaient pas reçu l'éducation primaire, quelques notions plus développées pour ceux qui possédaient les premiers éléments, telles étaient les bases de cet enseignement, qui peu à peu s'est étendu et fortifié. Ces classes, qui portent le nom de cours d'adultes, sont fréquentées par les apprentis dans la proportion des deux tiers, et par les adultes proprement dits jusqu'à concurrence du dernier tiers. Mais le caractère propre des classes d'apprentis de la ville de Paris consiste surtout dans l'enseignement du dessin qui s'y trouve annexé. Nous avons parlé plus haut de cet enseignement. Quant à l'apprentissage des métiers proprement dits, s'il y a nécessité d'agir, il y a divergence complète sur la solution à trouver. La création d'une école d'apprentis rencontre des objections sans nombre, tirées de la pratique professionnelle, si difficile et si multiple dans ses manifestations, des dépenses à faire par la municipalité, et de la stérilité probable des tentatives. Sans m'y arrêter, je dirai seulement qu'une école d'apprentis est établie à la Villette depuis le 1er janvier 1873. Elle est suivie en ce moment par 119 élèves. On tente de plus des essais dans divers arrondissements, tant dans les écoles communales que dans les écoles libres. Ces dernières sont encouragées par une subvention de 50 000 francs. »

La création d'une école normale primaire pour Paris, conçue sur un plan qui ne manque ni de largeur ni de précision, nous paraît appelée à influer de la manière la plus heureuse sur le développement et la qualité de cet enseignement. Cette école, chose singulière, manquait à la capitale, tandis que presque tous les départements avaient la leur. Les maîtres d'école du département de la Seine offraient un recrutement fort mêlé d'éléments divers. À côté d'un grand nombre de maîtres excellents et dévoués, se plaçaient des *épaves* de l'instruction primaire en province, des pécheurs venant faire pénitence… à Paris, et quelques médiocrités peu au niveau de leur tâche. L'école-type établie à Auteuil, dans un de ces emplacements comme les Anglais les aiment, cette école confiée aux mains d'un homme distingué et expérimenté[99], offrira un personnel savamment façonné. Cette école a

[99] M. Menu de Saint-Mesmin.

deux annexes : l'école primaire, où sont instruits les jeunes enfants du quartier, et une école municipale supérieure où se prépare la jeunesse se destinant au commerce, à l'industrie, à la banque et aux écoles du gouvernement qui n'exigent pas d'études classiques, telles que les écoles d'arts et métiers, l'école centrale des arts et manufactures, l'école d'architecture, etc. C'est là que les futurs maîtres vont faire leur apprentissage et compléter leur préparation. Heureuse idée que celle de ces groupes scolaires se complétant naturellement. Tous ces symptômes sont de bon augure. Mais devons-nous nous en tenir là ?

III. — Nécessité et moyens de développer l'instruction primaire. L'obligation. La gratuité. Les dépenses budgétaires. Les écoles des filles.

On lit dans le rapport présenté au roi sur l'instruction primaire par M. Guizot, le 15 avril 1834 : « Il ne faut ni se le dissimuler ni le taire : le pays est, sous ce rapport, moins avancé qu'on ne l'a dit souvent ; ses désirs ne sont point partout au niveau de ses besoins ; la dépense à faire effraie ; la peine à prendre rebute ; et pendant longtemps encore l'autorité supérieure aura à surmonter, à force d'activité et de lumières, l'insouciance et l'ignorance d'une partie de la population. »

Depuis 1833, et en grande partie par l'effet de la loi à laquelle restera attaché le nom de M. Guizot lui-même, les progrès faits par l'instruction primaire en France ont été considérables[100], et pourtant ces paroles conservent encore une partie de leur vérité. Il faut donc de toute nécessité que l'État et les administrations municipales combattent cette langueur quand elle se rencontre et aident à satisfaire partout le besoin d'instruction. L'intervention publique est justifiée ici par de hautes et décisives considérations. L'instruction ne ressemble pas aux besoins matériels qui le plus souvent parlent d'autant plus impérieusement qu'ils sont moins satisfaits ; il semble trop fréquemment, au contraire, que ce soit le caractère des besoins

---

[100] À Paris, l'état civil atteste des progrès qui d'ailleurs s'étendent au-delà de Paris même, puisque sur 42 746 conjoints, qui tous n'y ont pas été élevés, on constatait dans un document récent que 1 939 seulement n'ont pu signer leur nom. C'est beaucoup trop, mais le progrès est réel.

intellectuels d'être d'autant moins sentis qu'ils existent davantage. On s'habitue à l'ignorance par paresse, par indifférence à l'égard de ce que l'on ne connaît pas. Or l'État n'a pas un rôle seulement négatif. Il doit, dans une certaine mesure, aider au développement de la créature intellectuelle et morale. N'est-ce pas aussi une question de sécurité publique et de richesse, de prospérité nationale ? L'instruction augmente les facultés productives d'une nation chez les ouvriers comme chez les entrepreneurs ; il y a donc là un intérêt public et collectif, un intérêt national de premier ordre. Nous avons indiqué aussi les raisons politiques qui commandent l'instruction dans un pays de démocratie et de suffrage universel.

Pour achever la diffusion de l'instruction primaire, on propose plusieurs moyens qui se réduisent à peu près aux trois suivants : l'obligation imposée aux pères de famille, la gratuité, une large dotation par l'État.

L'obligation trouve de nos jours des défenseurs éloquents[101]. Les autorités en sa faveur ne manquent pas. Des esprits sages et peu disposés aux nouveautés dangereuses, comme M. Rossi et M. Cousin, y inclinaient. Les peuples les plus jaloux de la liberté individuelle, comme le peuple suisse, n'ont pas cru y attenter en obligeant le père de famille à faire ce que la loi morale et le devoir de père comme de citoyen lui ordonne, c'est-à-dire donner à ses enfants ce *minimum* d'instruction sans lequel on se place en dehors de la société, de la civilisation. Nul n'a songé à réclamer contre cette loi, non plus que contre celle qui oblige le père à nourrir, et, comme dit la loi française, à *élever* son enfant. Le principe de l'obligation ne nous choque donc point en lui-même, mais l'application en France rencontre des objections sérieuses. Comment ne pas compter avec la division des esprits et des partis, avec la répugnance qu'inspirera aux uns l'instituteur ou du moins tel instituteur, aux autres le prêtre ou du moins tel prêtre, avec la crainte de voir l'autorité passer entre les mains de ceux qui veulent faire de l'éducation populaire l'arme même de leurs idées systématiques, *l'instrumentum regni* de la démocratie extrême ? L'état des choses commande-t-il qu'on ait recours à ce remède héroïque pour vaincre la résistance de récalcitrants de plus en plus rares ? Faut-il ôter à nos pères de famille ce mérite moral d'un

---

101 V. notamment *l'École*, par M. J. Simon. Comme document de grande importance, voir le rapport adressé par M. Duruy, ministre de l'instruction publique, à l'Empereur, en 1865.

devoir bien rempli, aux enfants la dette de reconnaissance ? Ne suffit-il pas de mettre l'instruction plus à portée encore et de la rendre obligatoire indirectement ? L'armée enfin n'est-elle pas devenue une école ?

Le second moyen proposé pour rendre l'instruction universelle, c'est de la rendre gratuite pour tous. Pourquoi ne dirions-nous pas que la gratuité universelle nous semble un principe faux ? Nulle raison valable, sauf le cas d'indigence, ne dispense le père de famille du sacrifice que lui impose l'accomplissement d'un devoir moral. C'est à tort que ceux-là même qui soutiennent le principe de l'obligation légale établissent entre ce principe et la gratuité absolue une étroite solidarité. L'État oblige les pères de famille à nourrir leurs enfants. Lorsqu'ils y manquent, se croit-il donc tenu à les prendre à sa charge ? À un autre point de vue, la gratuité universelle est peu juste. Pourquoi les gens aisés ne paieraient-ils pas l'instruction au lieu de se décharger sur l'impôt, c'est-à-dire en définitive sur les pauvres ? L'instruction primaire est-elle à ce point par sa nature un service public qu'elle ne reste avant tout un intérêt individuel ? On veut faire de la gratuité absolue un appât. Le calcul, fût-il bon en général, ne l'est pas toujours. On tient souvent plus à ce qui coûte quelque léger sacrifice. En fait, si l'on prend le rapport même de M. Duruy, on trouve que la gratuité est loin d'exister dans tous les pays même d'instruction obligatoire. En Prusse, en Suisse et ailleurs, tout ce qu'on peut dire, c'est qu'elle est à *bon marché.* La gratuité absolue ne serait-elle pas enfin la destruction de la libre concurrence ? À l'égard de l'obligation, nos objections portaient sur l'application plus que sur le principe. Ici c'est le contraire, le principe nous paraît condamnable absolument ; quant à l'application, nous la voudrions non universelle, tant s'en faut, mais très étendue et très large.

Reste le dernier moyen, une large dotation budgétaire. C'est de tous le plus sûr et le plus fécond. On peut voir, par des exemples imposants, qu'il l'est beaucoup plus que l'obligation, laquelle d'ailleurs ne fait guère que consacrer l'état des mœurs. Aucun pays ne prodigue l'argent pour l'instruction autant que les États-Unis. En comparaison de nos chiffres on se croirait dans le pays des fables. Les États-Unis dépensent annuellement 450 millions pour les écoles. Au plus fort de la guerre de sécession l'État de Massachusetts triplait le budget de l'instruction publique. La seule ville de New York donne 18

millions. Au contraire l'instruction obligatoire a eu beau être votée en Autriche, en Italie, en Espagne, en Turquie, la loi est restée une lettre morte. Nous ne citerons pas les chiffres pour les autres États. Nous rappellerons seulement qu'en Angleterre, où on a justement reproché pendant longtemps son abstention au pouvoir public, l'État donne 25 000 000 à l'instruction primaire pour l'Angleterre et l'Irlande. L'Écosse possède des fonds considérables à cet effet. Nous venons bien loin après l'Allemagne, après l'Autriche. L'état de nos finances après l'indemnité et les dépenses de la guerre nous contraint de rester dans certaines limites. Ne nous laissons pas pourtant aller à les restreindre trop. C'est un fonds non moins nécessaire que celui que l'on consacre à refaire une armée, à façonner un matériel, à élever des chevaux, si l'on se place même au point de vue militaire, et beaucoup plus fécond sous tous les autres rapports : c'est bien moins une dépense qu'un placement.

L'instruction des filles est loin dans les classes populaires d'avoir tout le développement qu'il est nécessaire de lui donner. Les écoles mixtes, non sans inconvénients pour la morale dans notre pays, en ont aussi pour l'instruction, et il est à désirer que ces écoles disparaissent le plus possible. Les inconvénients peuvent être peu sentis dans les États de l'Amérique où les écoles abondent[102]. Chez nous ils augmentent parfois à l'excès le nombre des enfants dans l'école et empêchent de tenir un compte suffisant des différences dans l'instruction qui convient aux deux sexes. On s'étonne du nombre en France de jeunes filles du peuple qui ne savent même pas coudre. C'est le sort de beaucoup de celles dont la mère est ouvrière de fabrique ou qui sont elles-mêmes entrées dans une fabrique dès l'enfance. Combien sont incapables de tenir même un ménage

---

[102] Dans la plupart des écoles ce sont des femmes qui sont chargées de l'enseignement. En 1861, selon les calculs reproduits récemment par M. de Laveleye, *Instruction du peuple*, dans le Massachusetts, 4 000 institutrices et seulement 15 000 instituteurs ; dans le New York, 7 583 instituteurs et 18 915 institutrices ; dans les écoles des villes prises isolément, sauf les directeurs et les maîtres particuliers, on ne trouve que des femmes. Ainsi à Philadelphie il n'y a que 82 instituteurs pour 1 112 institutrices ; à New York, on compte dans les grandes écoles 3 hommes pour 21 ou 22 femmes. Dans les campagnes, et surtout dans les États de l'ouest, la proportion n'est plus la même, parce qu'une jeune fille ne peut pas aussi bien y résider seule qu'un homme. Les garçons et les filles fréquentent la même école et la même classe jusqu'à quinze ou seize ans, et c'est merveille de voir la jeune institutrice maintenir l'ordre dans ce groupe d'élèves, dont plusieurs sont presque aussi âgés qu'elle.

ouvrier ! Assurément le progrès de l'instruction primaire s'est fait sentir pour les filles depuis une vingtaine d'années ; il serait même assez grand, s'il fallait juger de la réalité de l'instruction par le nombre considérable de celles qui fréquentent les écoles et surtout les écoles congréganistes. Mais cette instruction veut être rendue effective au lieu d'illusoire qu'elle est souvent, devenir plus solide et plus fructueuse. Ce qui manque encore plus que l'instruction primaire pour nos jeunes ouvrières, ce sont les bonnes maisons d'apprentissage, c'est ce qu'on nomme ici encore l'école professionnelle. Nous touchons à une des grandes misères de la France. Condamnées au travail trop souvent pour vivre, les pauvres filles du peuple ne savent que tourner dans un cercle monotone d'occupations. La concurrence qu'elles se font avilit leur salaire jusqu'aux dernières limites. Ce n'est que dans la variété des travaux, et par conséquent des apprentissages, dans toutes sortes de métiers et d'arts qui s'offrent à elles, qu'elles pourront trouver le salut. Qu'on y joigne cette forte éducation morale qui si souvent leur manque, et bien nécessaire pour les mettre à l'abri de tentations précoces et multipliées ! Mais du moins faut-il qu'elles aient les moyens de vivre, et ici encore la question morale est doublée d'une question économique. Nous bénissons la loi qui retarde l'âge du travail de l'enfant dans les manufactures. Nous n'aurons plus le scandale et le danger de l'ouvrier et de l'ouvrière de huit ans. Mais n'est-ce pas reculer le problème plus que le résoudre ? Que deviendra l'enfance si elle n'est ni gardée par la famille ni envoyée à l'école ? Faudra-t-il n'arriver qu'à substituer encore plus le vagabondage au travail forcé ? Faudra-t-il enfin que la manufacture à partir de l'adolescence absorbe à tout jamais la jeune fille, la femme ? Résultat inévitable si l'éducation et l'apprentissage, créant des aptitudes variées, ne lui permettent la vie et le travail à l'intérieur. La femme mauvaise ménagère, la mère inhabile à élever ses enfants, l'ouvrière incapable d'aucune tâche si ce n'est de la tâche mécanique, par suite la dispersion de la famille, le père, que rien ne retient, livré à ses vices, voilà la chaîne fatale qu'il faut rompre à tout prix. Dans ces conditions la race s'étiole moralement et physiquement. Peu importe d'ailleurs que le travail de la jeune fille s'accomplisse en dehors du régime manufacturier : les conséquences, les dangers sont en partie les mêmes dans les petits ateliers. La réforme est appelée par des âmes

généreuses et des esprits éclairés. Il faut la poursuivre dès à présent sans relâche.

## IV. — Conclusions.

Ainsi se trouve ramenée, pour les classes populaires comme pour les classes supérieures ou moyennes, la solidarité intime de ces deux questions, la famille, l'éducation, et avec elles le rôle des femmes, leur situation, leur influence. Sans les conditions qui rendent la famille possible, l'éducation populaire reste à l'état de problème insoluble : on pourra tout au plus instruire, on *n'élèvera* pas. Comment n'y aurait-il pas des individus déclassés, quand la famille l'est elle-même tout entière, accaparée et dispersée qu'elle est par la vie du dehors ? De là l'immense intérêt qui s'attache à tout ce qui favorise la famille dans l'organisation du travail, dans les combinaisons de l'apprentissage pour les jeunes filles surtout, dans les moyens de développer l'épargne et d'assurer de bons logements aux ouvriers, de les rendre même, en quelques localités, propriétaires de petites maisons à l'aide de leurs modestes économies. Tous ces moyens ont un heureux contrecoup sur l'état moral des classes laborieuses : mais leur succès dépend lui-même de la moralité des individus qui, présente, féconde tout, absente, rend tout stérile. Ces difficultés sont-elles invincibles ? Non, elles peuvent être résolues comme le sont les choses humaines, d'une manière approximative, par l'art, le dévouement, le temps. Œuvre progressive dont le succès repose sur l'action individuelle et sur celle de l'association que l'État peut aider, non opérer miraculeusement et par force. Œuvre inséparable de la capacité accrue par l'instruction qui met l'individu en état de se suffire, comme elle l'est de toutes les influences, sans lesquelles tous les arrangements économiques, comme tous les décrets et lois de l'autorité publique, sont condamnés à échouer tristement.

La famille du moins existe dans ses conditions normales, essentielles, au sein des classes supérieures et moyennes : c'est là qu'elles puisent une partie de leur force. Ce qui lui manque, c'est aux mœurs à le refaire : la loi n'y aurait qu'une médiocre influence, même en admettant, comme nous l'avons fait, que sur certains points elle

peut agir utilement. À la famille donc et aux mœurs revient la réforme de toute cette partie de l'éducation qui appartient au père et à la mère. La tâche de l'État retrouve ailleurs son importance active et son initiative féconde. Elle reste grande pour empêcher de se perdre tant de forces aujourd'hui sans développement ou qui, faute d'une culture appropriée et d'une bonne direction, s'égarent dans des voies dangereuses pour la société et pour elles-mêmes. L'État peut faire pour l'instruction plus encore qu'il n'a fait, quoi qu'il fasse déjà de considérable par ses encouragements et ses sacrifices ; il peut et doit prendre place moins loin des autres pays du continent européen ou de l'Amérique, qui dotent leur instruction avec la plus généreuse et la plus habile libéralité. L'État peut encore autre chose : il peut mieux *approprier* l'instruction aux besoins des diverses classes, solliciter et aider les communes à fonder cet enseignement moyen, un des plus propres à combattre le mal social du déclassement : il peut réviser les programmes dans un sens conforme aux nécessités de notre temps et de l'esprit moderne, qui ne demande pas qu'on lui sacrifie ces études générales et ces *humanités* sans lesquelles il n'y a point d'individu complet, disons même pas de nation, de tout véritable, d'unité vivante.

On ne nous accusera pas, après avoir jeté un coup d'œil sur ce livre, de méconnaître l'importance suprême du ressort moral que nous plaçons au-dessus de tout. On aurait tort pourtant de ne pas avoir la perception très vive et très ferme d'une autre vérité : c'est qu'à côté de la morale il y a la science, condition de supériorité et même d'existence pour les peuples modernes. Les uns, dans leurs idées régénératrices, ne parlent que de morale, se jettent même dans le mysticisme ; les autres semblent croire que la science positive est tout : erreur des deux côtés. Dépourvue de morale, la science est destructive ; mais n'oublions pas qu'elle est vie aussi, mouvement et force. Jamais nous n'avons eu un plus grand besoin d'intelligences nettes, précises, bien pourvues de connaissances qui trouvent à s'appliquer exactement à la diversité des emplois. Combien de lacunes n'avons-nous pas tristement constatées de ce côté dans les derniers événements ! La bonne organisation de l'enseignement, le choix des études et des *méthodes* propres à faire des esprits ayant cette fermeté, cette précision que tout réclame, voilà une partie essentielle du problème que l'État peut résoudre dans une mesure considérable. La liberté de l'enseignement est appelée à concourir à la solution du

même problème ; mais, nous l'avons dit, sans l'État, elle serait impuissante. La France traverse une crise. Disons-nous que ce n'est pas la première qu'elle ait eu à subir dans son histoire. Si grave que soit cette épreuve, et quelque situation pleine de danger qu'elle accuse, la France, telle doit être notre espérance, parce que tel doit être le but de notre volonté, pourra s'en tirer, comme elle en a traversé d'autres, à son honneur. La sagesse dans le présent, le développement des forces réparatrices sous toutes les formes, telles sont les conditions immédiates et indispensables du salut. Mais il importe aussi de préparer l'avenir. Il sera, il ne peut être que ce que le fera la direction imprimée à la force qui a toujours le dernier mot, la force intelligente et morale.

FIN.